



# ÉTUDE D'IDENTIFICATION DES CARACTÈRES URBAINS, PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX DU TERRITOIRE DE MANA

ÉTUDE RÉALISÉE PAR  
LE CAUE DE GUYANE 2019



|         |                                                                    |     |
|---------|--------------------------------------------------------------------|-----|
| PHASE 1 | TOPOGRAPHIE HISTORIQUE                                             | 2   |
|         | Analyse de la constitution et de l’évolution du territoire de Mana |     |
|         | Le Territoire                                                      |     |
|         | - Objectif et méthode                                              | 6   |
|         | - Le socle                                                         | 8   |
|         | - Les cartes anciennes                                             | 12  |
|         | - Les photographies aériennes et satellites                        | 38  |
|         | Les principales zones d’établissement                              |     |
|         | - Mana                                                             | 58  |
|         | - L’Acarouany –Javouhey                                            | 102 |
|         | - Charvein                                                         | 132 |
| PHASE 2 | SÉQUENCES URBAINES, ARCHITECTURALES ET MODES D’HABITER             | 152 |
|         | Travail de terrain pour confirmer l’analyse                        |     |
|         | Le bourg de Mana                                                   | 154 |
|         | L’Acarouany – Javouhey                                             | 166 |
|         | Charvein                                                           | 180 |
| PHASE 3 | ORIENTATIONS                                                       | 188 |
|         | Charvein                                                           | 190 |
|         | L’Acarouany – Javouhey                                             | 198 |
|         | Mana                                                               | 210 |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Cette étude a pour but de formaliser la connaissance du territoire afin de créer un outil d’aide à la décision, à destination de la commune de Mana.                                                                                                                                                                                |
|  | Elle n’est pas une étude opérationnelle mais un outil de compréhension du territoire auquel les futures études opérationnelles pourront se référer.                                                                                                                                                                                 |
|  | La volonté d’adhérer au label Ville et Pays d’Art et d’Histoire, la prescription d’une AVAP sur son territoire et les projets d’Opération d’Intérêt National - OIN - portant sur les secteurs de Charvein, Javouhey et Dégrad Canard, sont à l’origine de la commande de la présente étude par la mairie de Mana au CAUE de Guyane. |
|  | L’étude est réalisée en collaboration et avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles de Guyane.                                                                                                                                                                                                                        |

PHASE 1  
ANALYSE DE LA CONSTITUTION ET DE L'ÉVOLUTION  
DU TERRITOIRE DE MANA



CONSTITUTION ET ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

La première partie de l’étude porte sur la constitution et l’évolution de la zone septentrionale du territoire de la commune de Mana.

Elle est fondée sur l’analyse par la topographie historique.

LA TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

L’OBJECTIF :

L’objectif est de présenter les éléments constitutifs du territoire Mananais et leur évolution dans l’espace et dans le temps.

LA MÉTHODE :

L’évolution de l’organisation spatiale de la zone d’étude est réalisée par :  
- la superposition des documents significatifs après leur mise à la même échelle et dans la même orientation ;  
- l’analyse des implantations, des orientations et de l’organisation spatiale des ensembles urbains et paysagers de la zone d’étude.  
Sur chaque document graphique et photographique, une décomposition / superposition des différentes couches physiques est effectuée suivant :

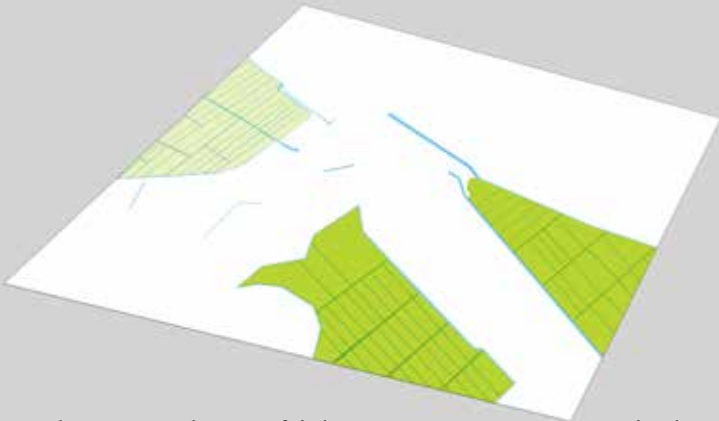
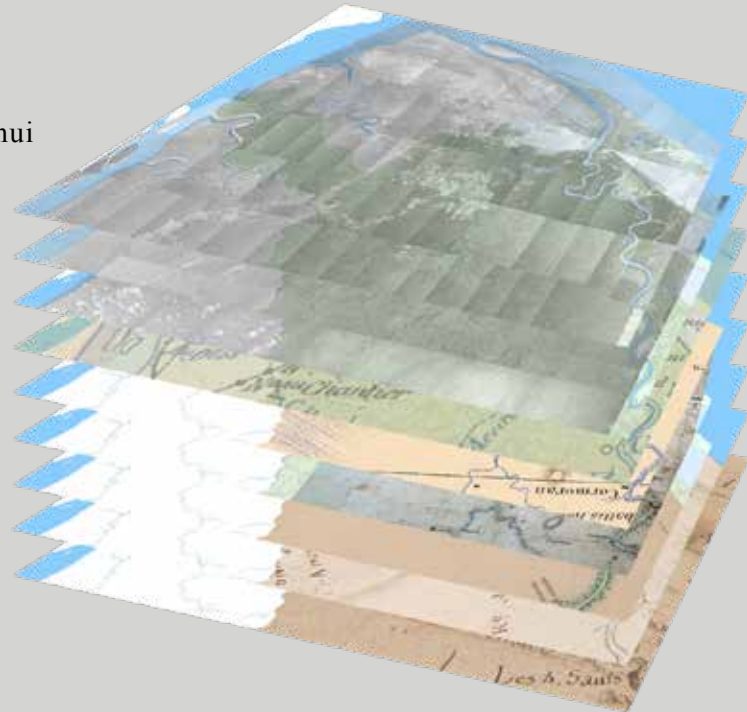
- le relief
- l’hydrographie
- la végétation
- le bâti
- les voiries...

Autant de couches physiques ou calques nécessaires, induits par le territoire. Cette méthode permet d’identifier les éléments constitutifs du territoire et leur évolution ainsi que les différents types de liens qui interagissent entre les différentes couches.

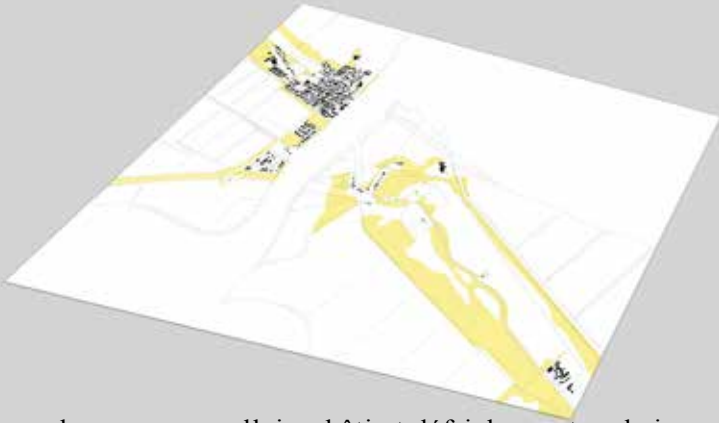
Aujourd’hui



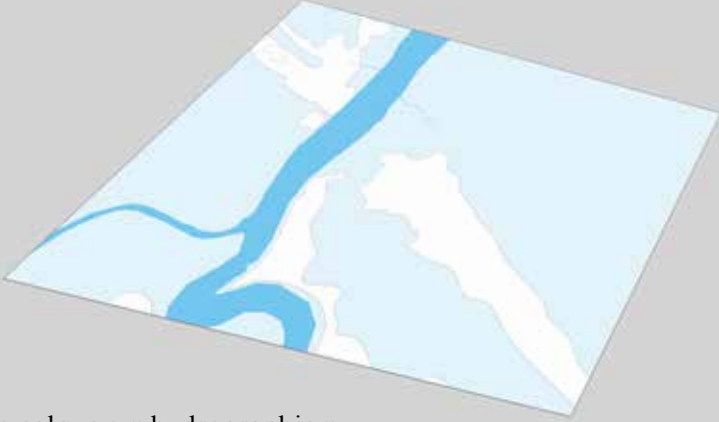
1782



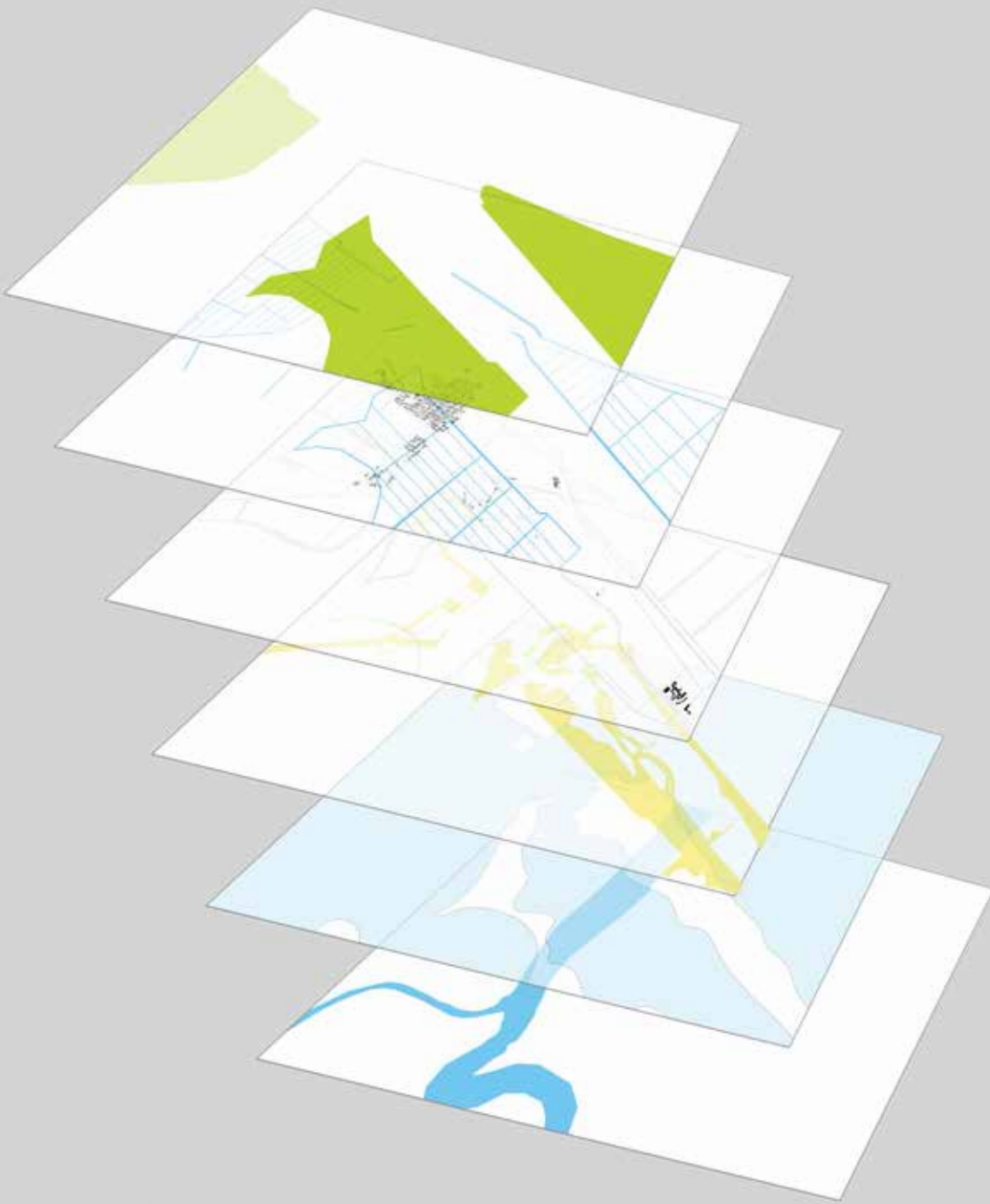
Le calque : « cultures, friches et aménagements agricoles »



les calques : « parcellaire, bâti et défrichements urbains »



le calque : « hydrographie »



Superposition des couches topographiques





Géoportail - Carte topographique IGN. Avril 2017.



Le calque « relief »

De la carte IGN la plus récente sont extraites les couches qui vont servir à constituer le socle sur lequel va pouvoir se développer la topographie historique.

La première couche présente le relief.





Le calque « hydrographie »

La deuxième couche présente l’hydrographie.

En bordure de l’océan Atlantique, la basse Mana est sillonnée par de multiples cours d’eau (le fleuve de Mana, la rivière de l’Acarouany, les criques...) qui alternent avec des zones alluviales (mangrove, marais, savanes inondées, forêts immergées).

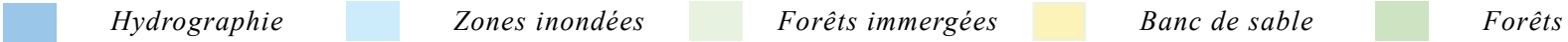


Le calque « végétation »

La troisième couche présente la végétation.

Le territoire est recouvert de forêts, de forêts immergées, de savanes inondées et de savanes sèches sur le banc de sable.

Sur la partie du territoire étudiée, le socle est constitué de ces seules trois couches.





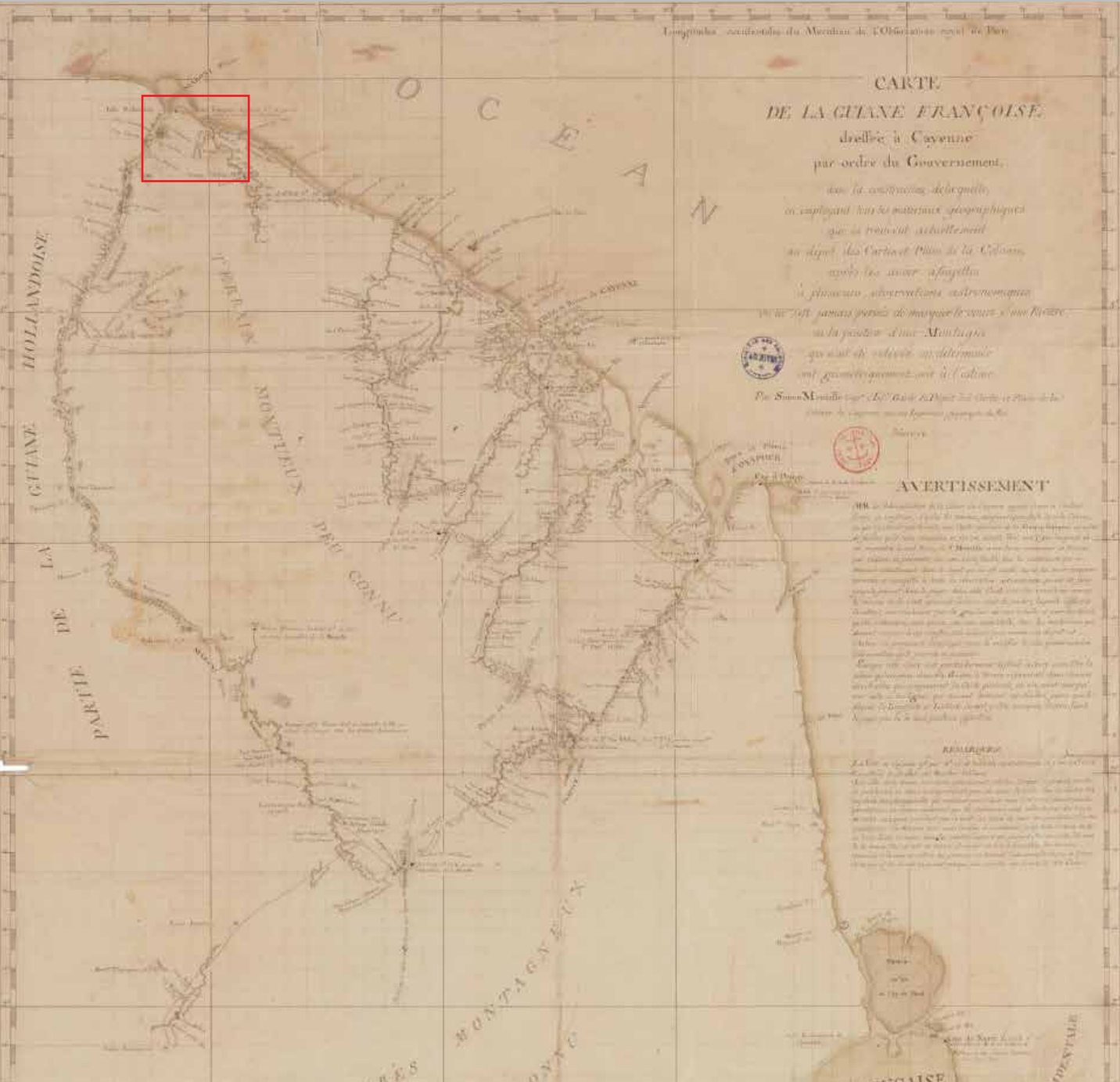


Les documents permettant de remonter le temps sont en premier lieu les cartes et les plans anciens.

Il existe peu de cartes et plans anciens de Mana. Ces documents sont conservés pour la plupart aux ANOM (Archives Nationales de l’Outre-Mer) jusqu’à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, à la BNF (Bibliothèque Nationale de France), aux AD (Archives Départementales) ainsi qu’aux archives diocésaines et municipales.

*Carte géographo-géologique, dressée d'après les reconnaissances faites de 1867 à 1878 par le bureau du cadastre de Cayenne. BNF Gallica*





Carte de la Guina Françoise établie par Mentelle, François Simon, ingénieur géographe du roi, Terray, 1782 : FR ANOM 14DFC317A-1782

1778-1820 | Les explorations

La carte la plus ancienne datant de Juillet 1778 n’est pas suffisamment précise pour être utilisée dans cette étude.

La première carte utilisable est *La carte de la Guiane françoise* établie en mars 1782. Elle représente la Guyane dans sa totalité.

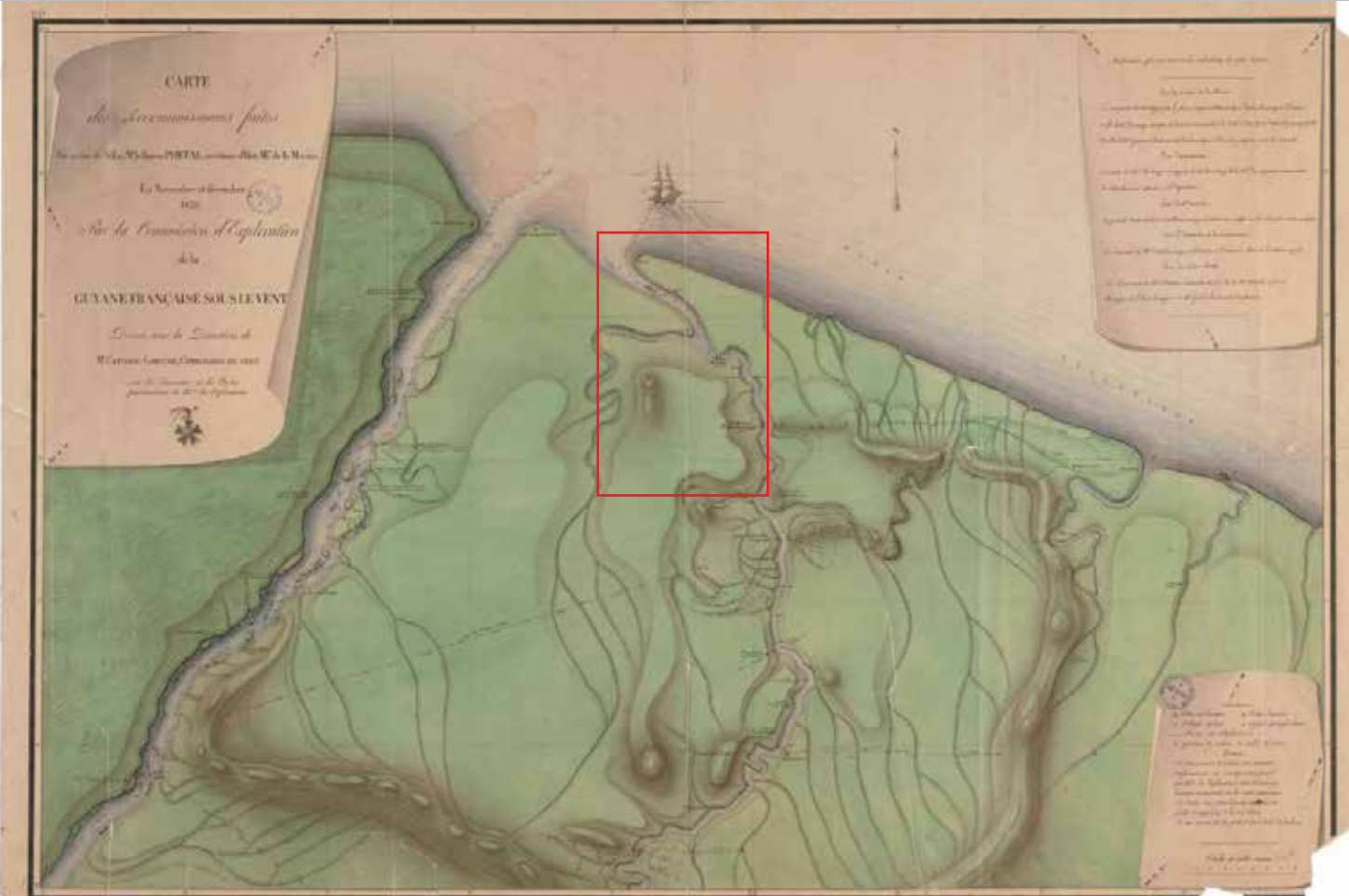
- Les informations concernant Mana sont limitées :
- au tracé de la rivière de Mana avec ses sauts et de la « Criq Acarouani » ;
  - à la présence de « villages d’Indiens » ;
  - à la présence du « Poste françois » faisant face au « Poste Hollandais » de part et d’autre de l’embouchure du Maroni, accompagnée des coordonnées de latitude et de longitude avec la mention « Seule observation de M. Dulers ».

Plusieurs reconnaissances sont effectuées et reportées sur des cartes en 1788 et 1791.



Mise à l’échelle, orientation et superposition du plan sur le socle



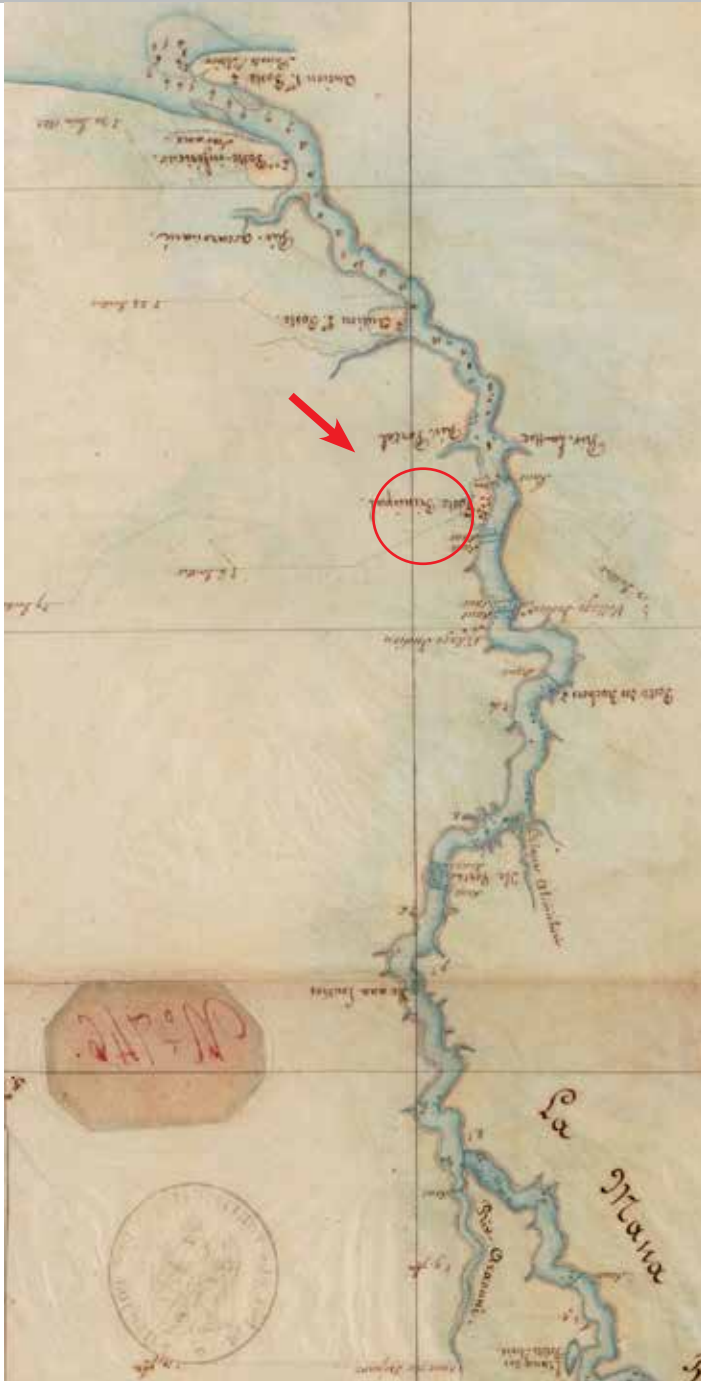


Carte des reconnaissances faites en novembre et décembre 1820 par la commission d’exploration de la Guyane sous le vent.1820 : FR ANOM 14DFC616A

1820-1823 | Les postes sur la Mana

Après les expéditions anglo-portugaises de 1809 et l’occupation portugaise de la Guyane, la monarchie française s’engage dans un projet de peuplement destiné à « établir sur le sol de la Guyane une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir de boulevard aux autres colonies françaises d’Amérique ».

La « Carte des reconnaissances faite [...] par la commission d’exploration de la Guyane sous le vent en 1820 » et les cartes ultérieures permettent de lire la chronologie de l’établissement des postes sur la Mana.

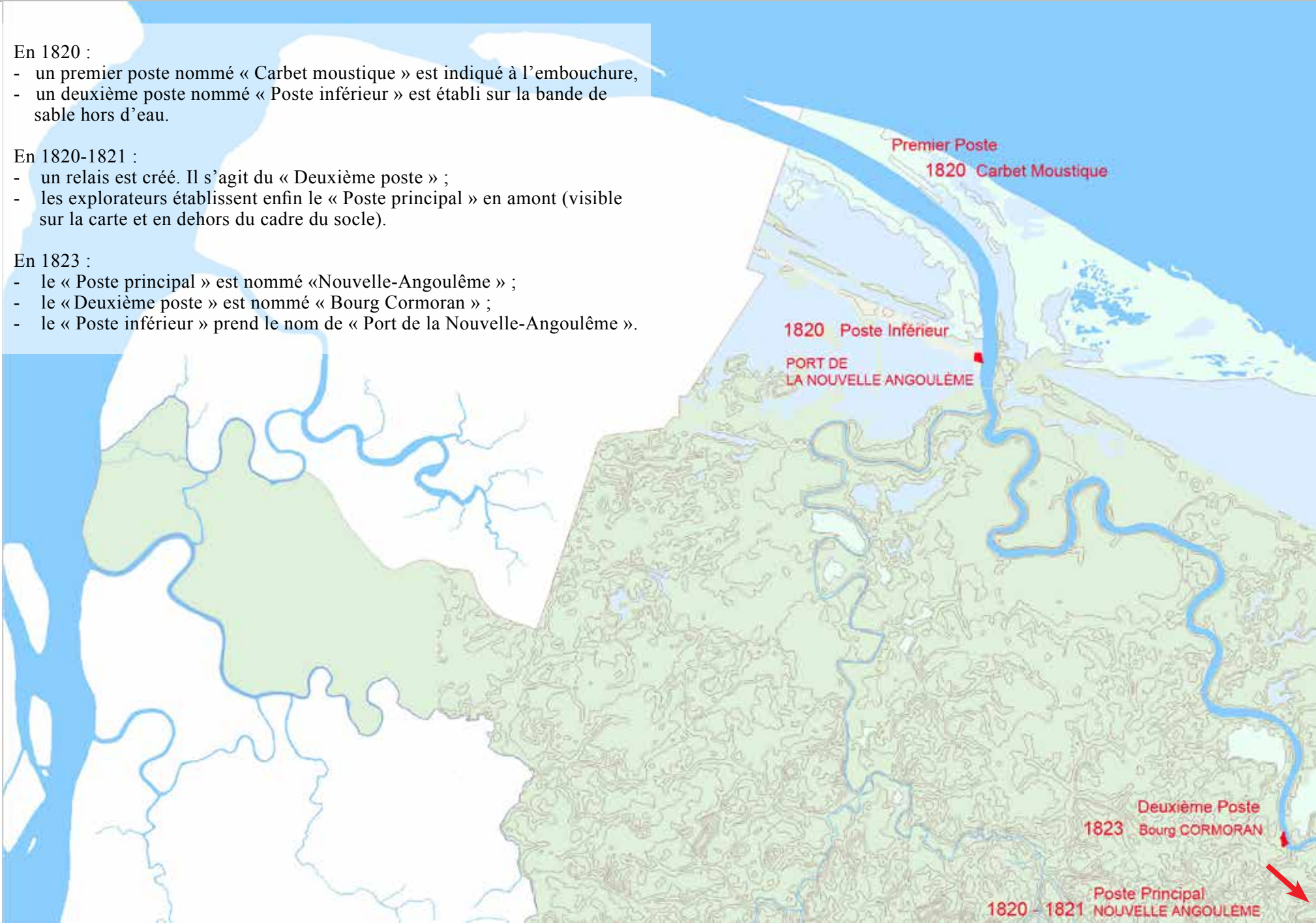


Carte du cours de la Mana. 1823 : FR ANOM 14DFC644A

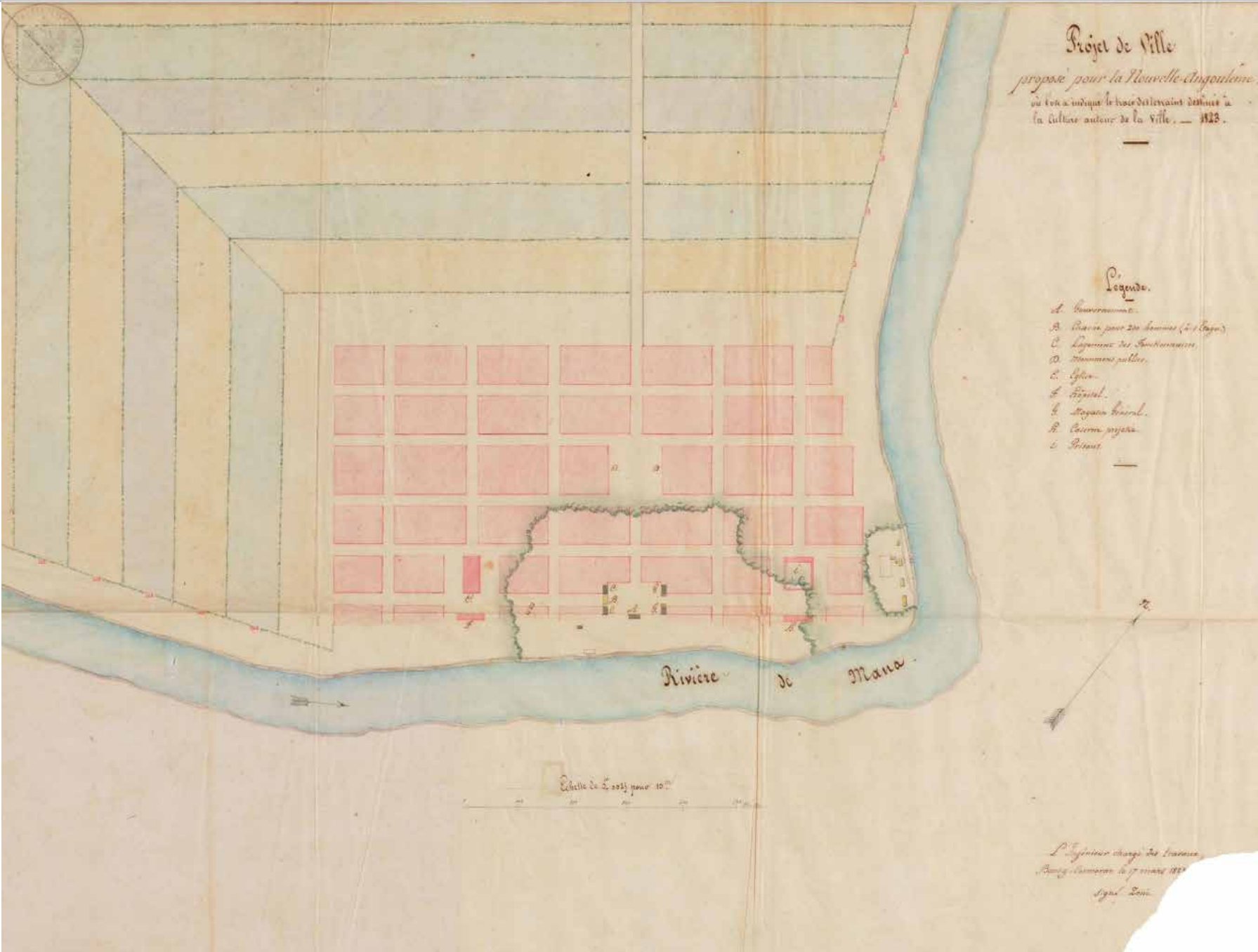
- En 1820 :
- un premier poste nommé « Carbet moustique » est indiqué à l’embouchure,
  - un deuxième poste nommé « Poste inférieur » est établi sur la bande de sable hors d’eau.

- En 1820-1821 :
- un relais est créé. Il s’agit du « Deuxième poste » ;
  - les explorateurs établissent enfin le « Poste principal » en amont (visible sur la carte et en dehors du cadre du socle).

- En 1823 :
- le « Poste principal » est nommé «Nouvelle-Angoulême » ;
  - le « Deuxième poste » est nommé « Bourg Cormoran » ;
  - le « Poste inférieur » prend le nom de « Port de la Nouvelle-Angoulême ».







Projet de ville pour la Nouvelle-Angoulême où l'on a indiqué le tracé des terrains désignés à la culture autour de la ville. 1823 : FR ANOM 14DFC6338

1823 | Le projet de la Nouvelle-Angoulême

En 1823 le projet de ville pour la Nouvelle-Angoulême est dressé. On distingue sur le plan l'état du poste en 1823 (en noir) et le projet de ville en damier avec l'église, les bâtiments publics et les places sur l'axe vertical (en rose).

Les terrains agricoles à lotir sont représentés autour du bourg.

1824 | Le projet du bourg Cormoran

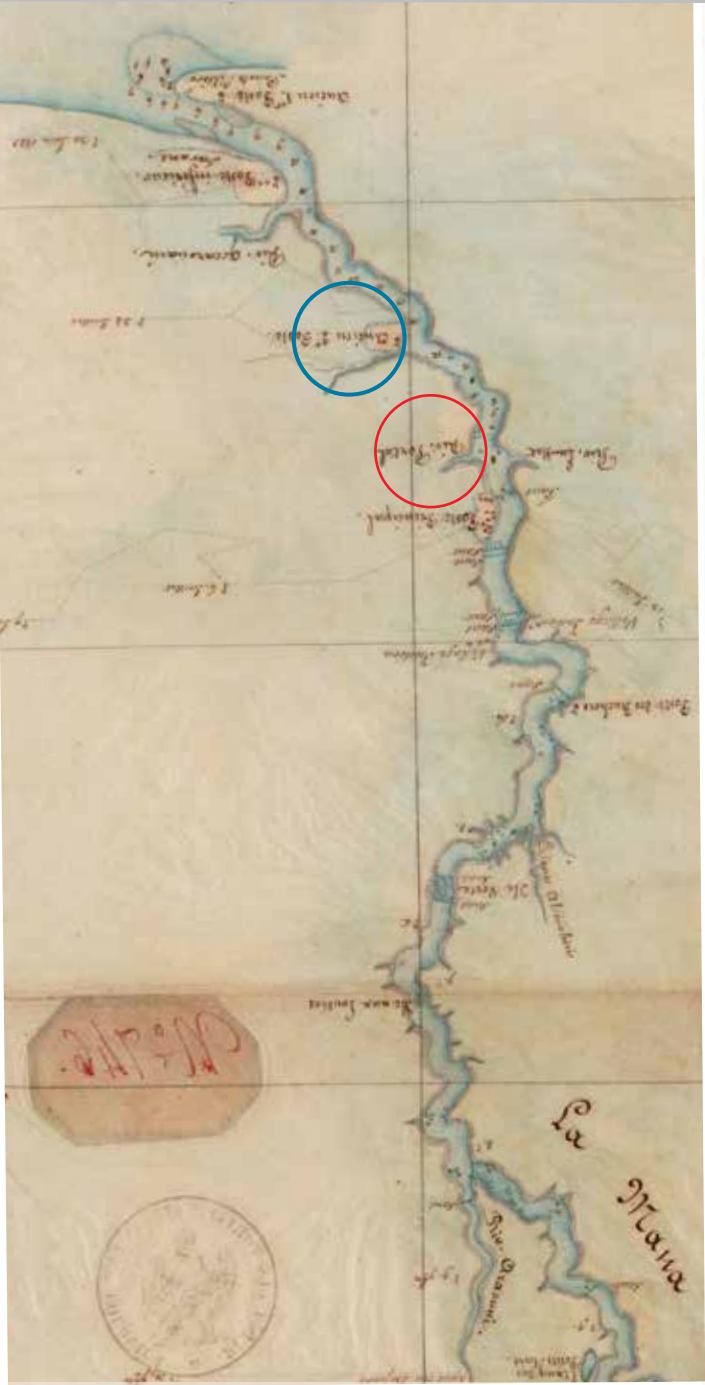
Parallèlement, un projet est initié sur le bourg Cormoran. L'organisation du plan traduit une vocation économique et commerciale avec sa grande place centrale « marchande ».

1826 | L'échec du projet

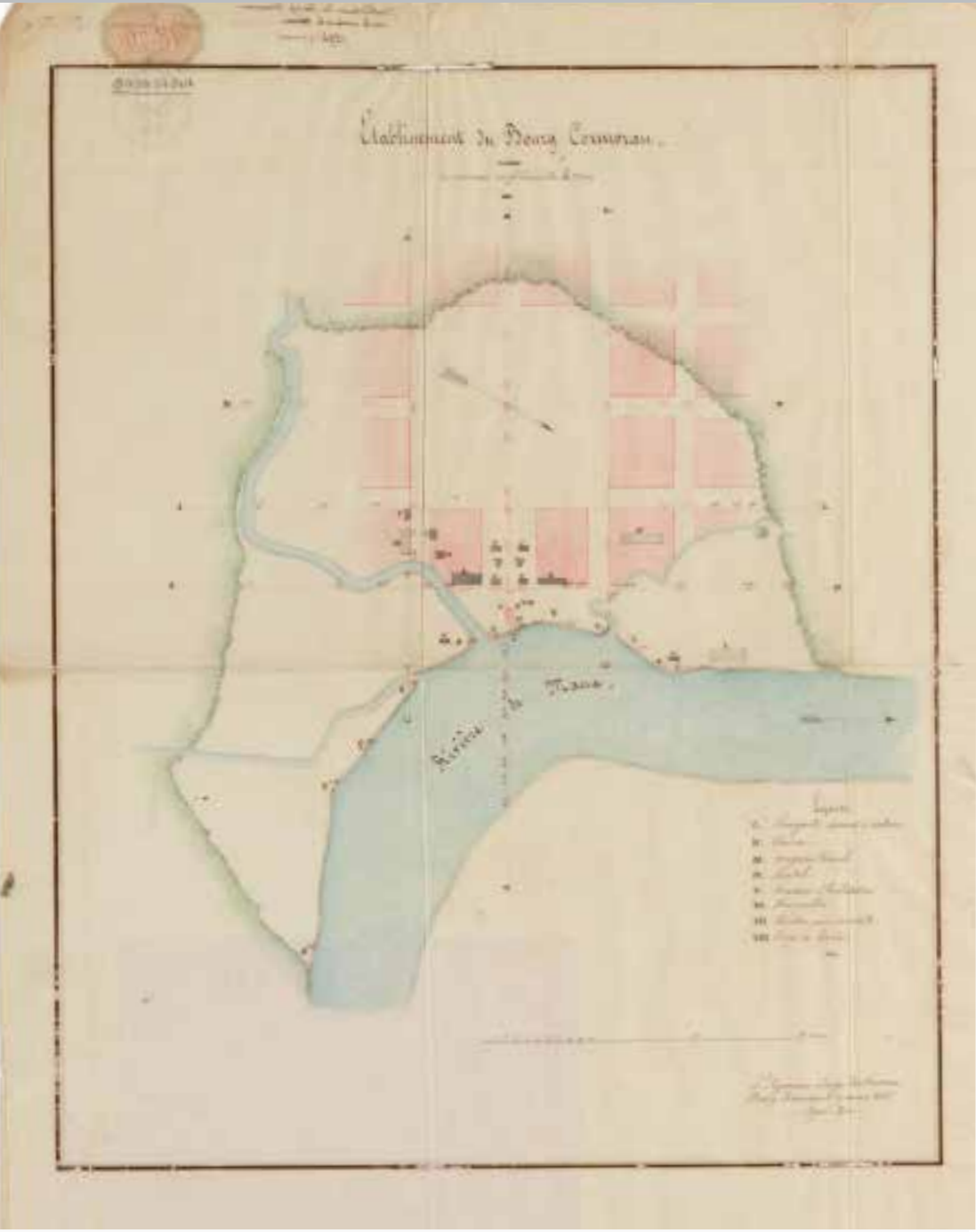
En raison des conditions sanitaires déplorables et du recrutement inadapté, les travaux sont interrompus.

Cette première tentative de colonisation est totalement abandonnée en 1826.

○ Bourg Cormoran    ○ La Nouvelle-Angoulême

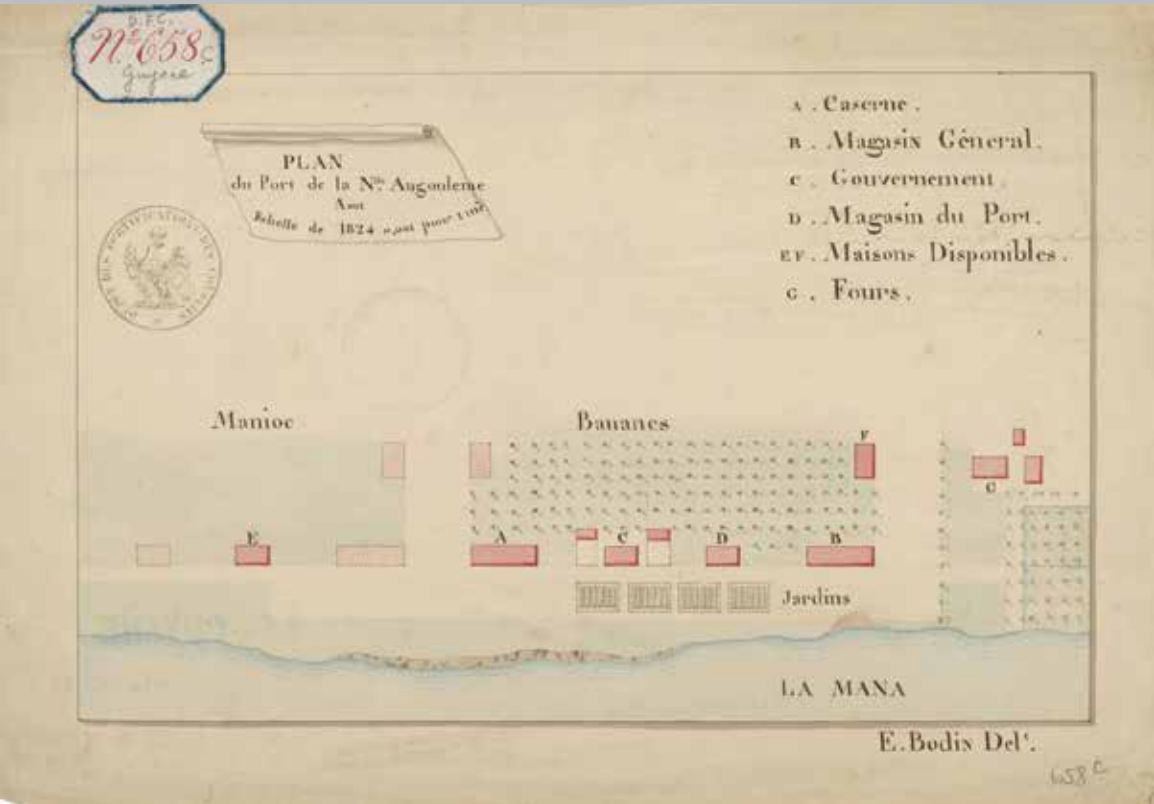


Carte du cours de la Mana. 1823 : FR ANOM 14DFC644A



Bourg Cormoran. 1824 : FR ANOM 14DFC650B





Plan du Port de la Nouvelle-Angoulême. Août 1824 : FRANOM 14DFC658C.



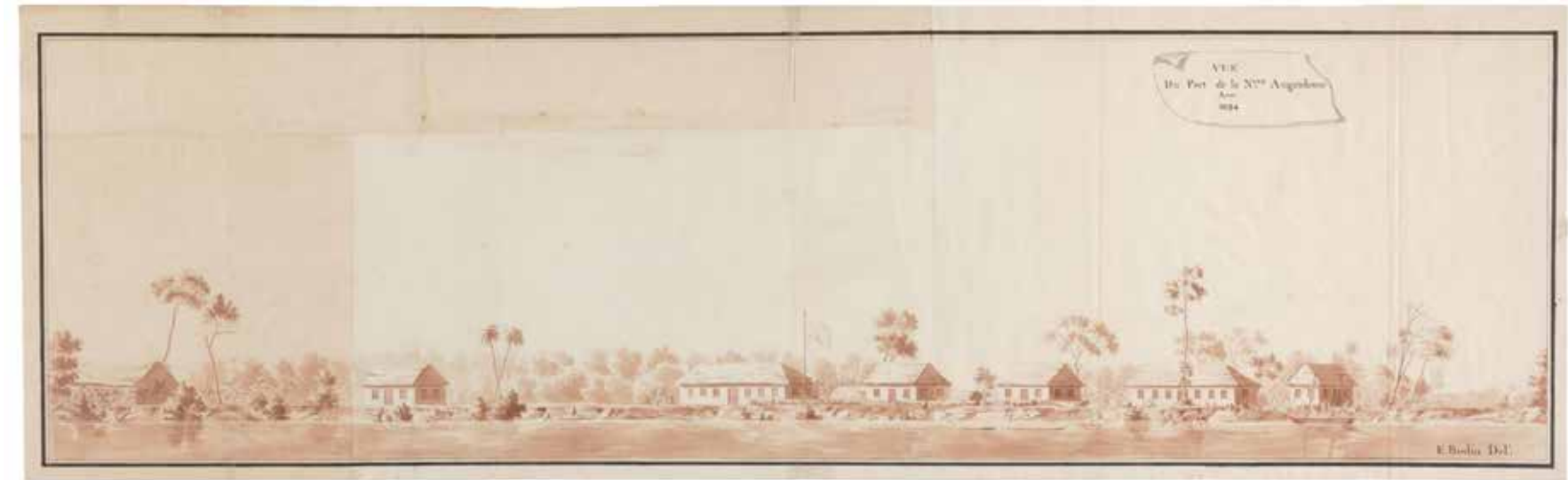
Extrait Carte du cours de la Mana. 1823 : FRANOM 14DFC644A

### 1824 | Le Port de la Nouvelle-Angoulême

Les aménagements, les constructions de logements, les plantations et les défrichements entrepris au Port de la Nouvelle-Angoulême sont documentés dès 1824 par le *Plan du Port de la Nouvelle-Angoulême* et la *Vue du Port de la Nouvelle-Angoulême*. Fin 1824, trois familles jurassiennes s’installent dans cet établissement.

Le *plan des établissements du Port de la Nouvelle-Angoulême*, à trois lieues de l’embouchure de la Mana et le *plan du Port de la Nouvelle-Angoulême*, tous deux datés de 1824 présentent à la fois un état de l’établissement et une indication de ses possibles extensions.

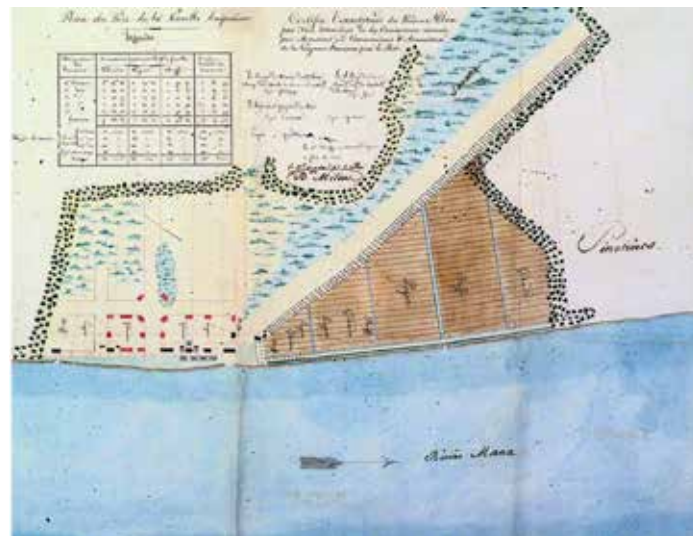
- Ces plans présentent :
- une implantation en bordure du fleuve sur la bande de sable abordable en tout temps, caractéristique des comptoirs ;
  - des constructions accompagnées de grandes parcelles de plantations ;
  - des terrains contigus au port destinés à la culture avec leurs canaux de drainage.
- Leur forme triangulaire est liée à la topographie.



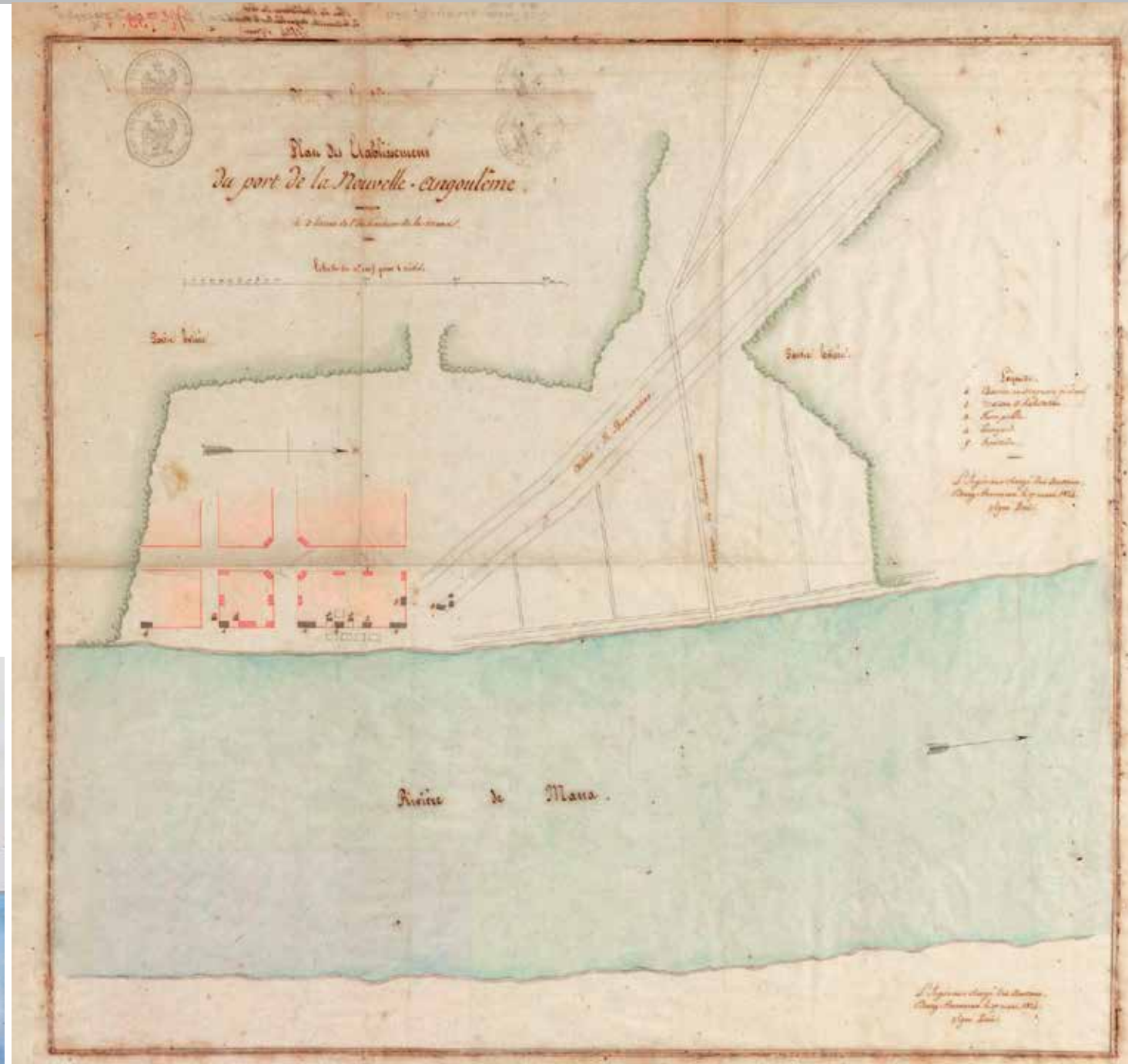
Vue du Port de la Nouvelle-Angoulême. Août 1824 : FRANOM 14DFC659A.

### 1826 | Après l’échec de la Nouvelle-Angoulême

L’essai d’installation de la Nouvelle-Angoulême et de Cormoran soldé par un échec, conduit au rapatriement des survivants au Port de la Nouvelle-Angoulême.



Port de la Nouvelle-Angoulême, 1824 : FRANOM 14DF C652B



Plan des établissements du port de la Nouvelle-Angoulême, à 3 lieux de l’embouchure de la Mana. 1824 : FRANOM 14DF C652B



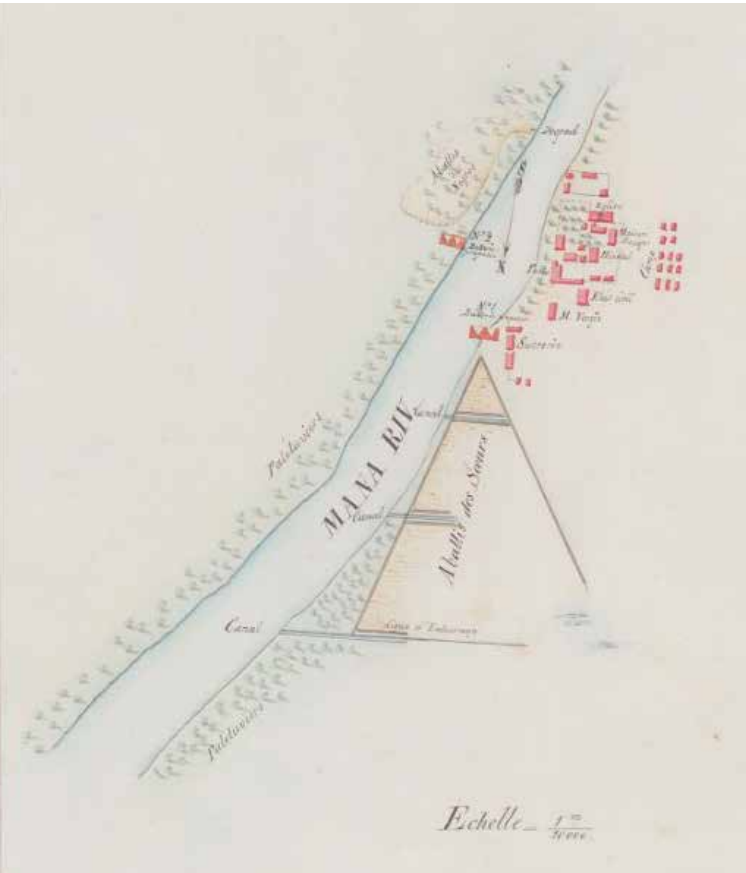


Carte du littoral de la partie ouest de la Guyane française. 1842 : FR ANOM 14DFC897A

1824-1847 | L'établissement de Mana et la léproserie de l'Acarouany

Anne-Marie Javouhey, supérieure générale de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, s'était acquis la confiance du Ministère de la marine en fournissant aux colonies des sœurs institutrices et hospitalières. Elle reprend le projet de la colonisation de la Mana en 1828.

Son projet est de créer un établissement dans un esprit communautaire dont le but est de former sous l'autorité des sœurs, des orphelins au travail de la terre. Elle recrute des esclaves noirs destinés à être affranchis à la fin de leur période d'engagement.



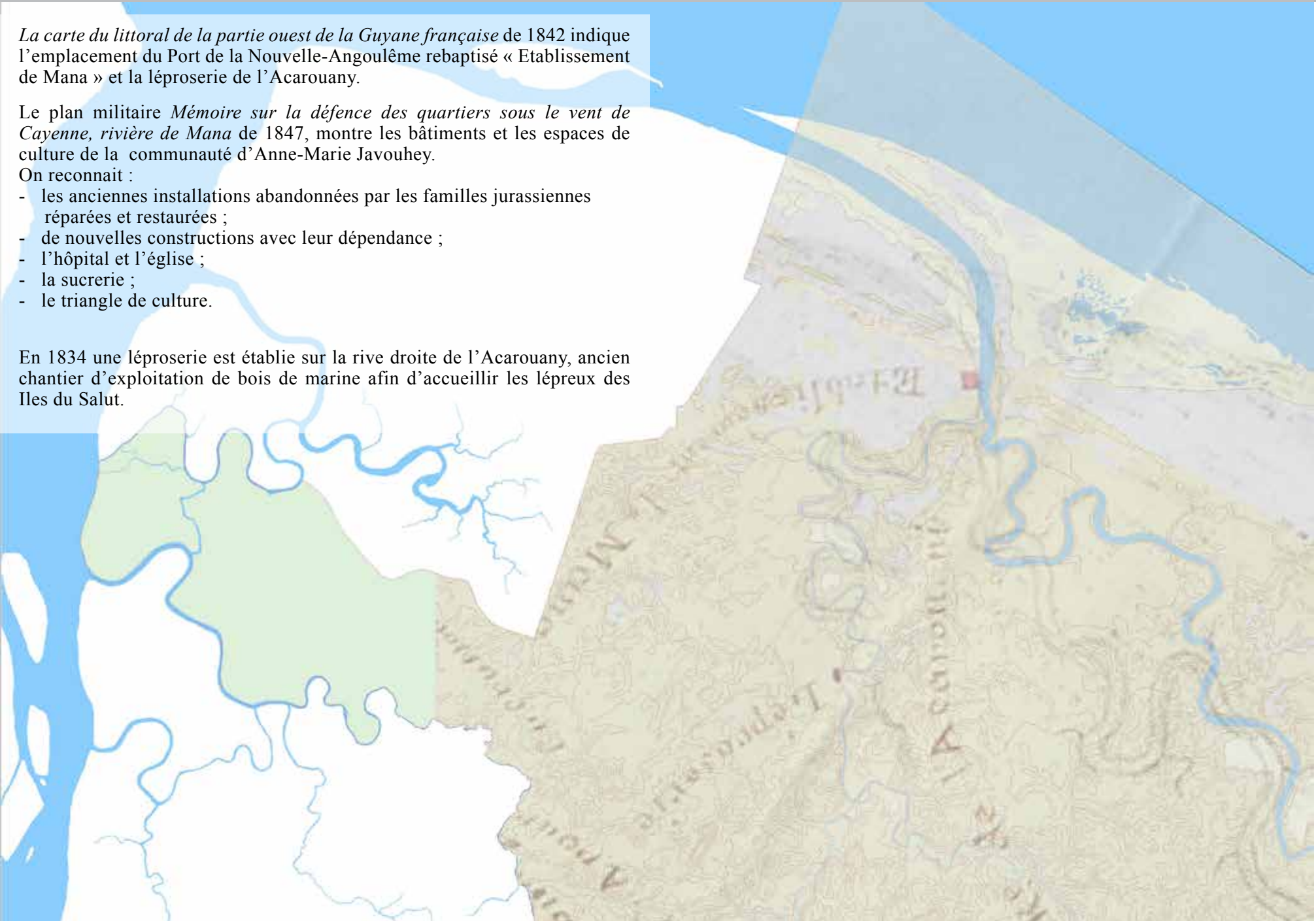
Mémoire sur la défense des quartiers sous le vent de Cayenne, rivière de Mana. 1847 FRANOM14 DFC983terC73

La carte du littoral de la partie ouest de la Guyane française de 1842 indique l'emplacement du Port de la Nouvelle-Angoulême rebaptisé « Etablissement de Mana » et la léproserie de l'Acarouany.

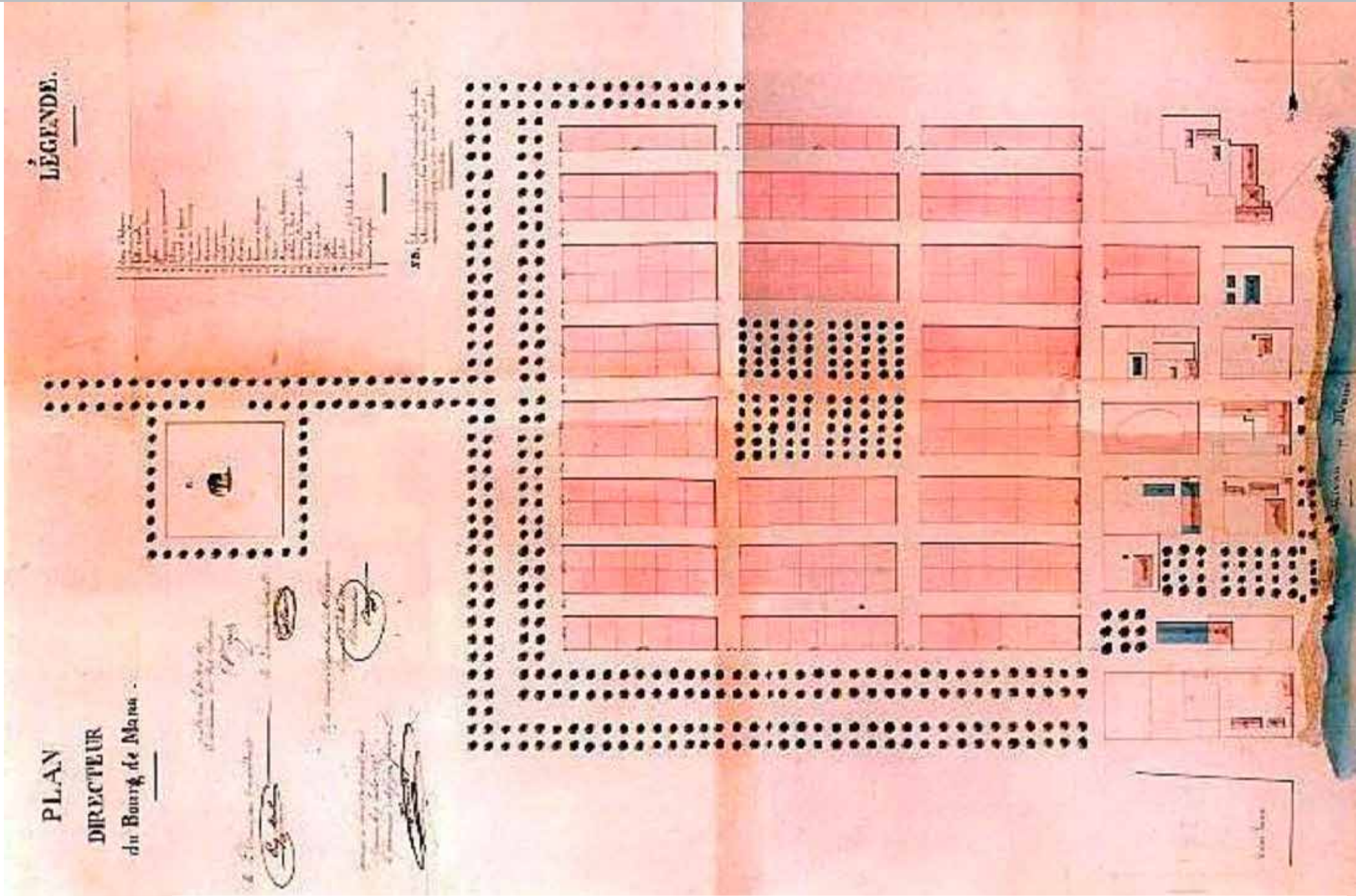
Le plan militaire *Mémoire sur la défense des quartiers sous le vent de Cayenne, rivière de Mana* de 1847, montre les bâtiments et les espaces de culture de la communauté d'Anne-Marie Javouhey.

- On reconnaît :
- les anciennes installations abandonnées par les familles jurassiennes réparées et restaurées ;
  - de nouvelles constructions avec leur dépendance ;
  - l'hôpital et l'église ;
  - la sucrerie ;
  - le triangle de culture.

En 1834 une léproserie est établie sur la rive droite de l'Acarouany, ancien chantier d'exploitation de bois de marine afin d'accueillir les lépreux des Iles du Salut.





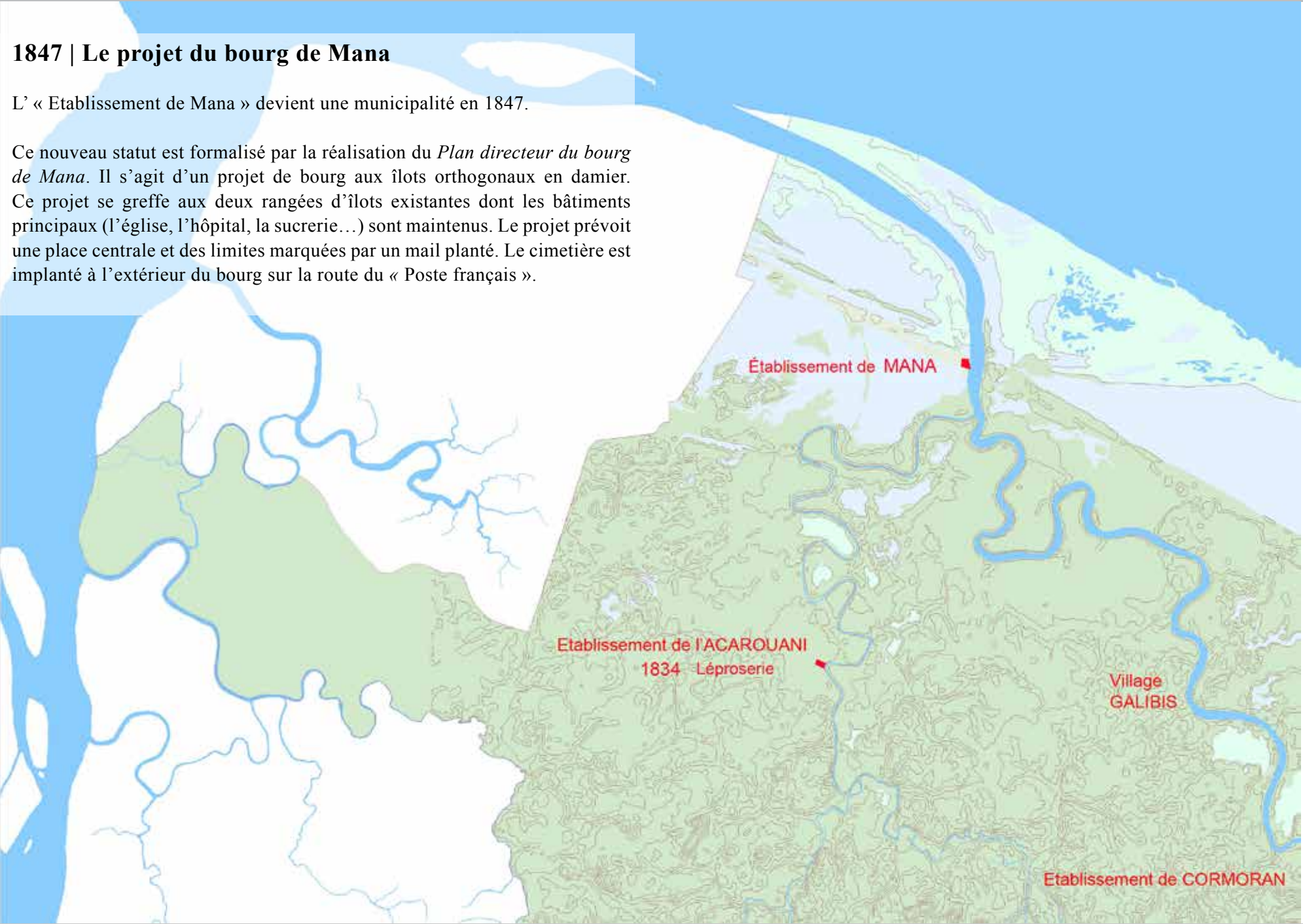


Plan directeur du bourg de Mana.1847 : AD973 8Fi

### 1847 | Le projet du bourg de Mana

L’ « Etablissement de Mana » devient une municipalité en 1847.

Ce nouveau statut est formalisé par la réalisation du *Plan directeur du bourg de Mana*. Il s’agit d’un projet de bourg aux îlots orthogonaux en damier. Ce projet se greffe aux deux rangées d’îlots existantes dont les bâtiments principaux (l’église, l’hôpital, la sucrerie...) sont maintenus. Le projet prévoit une place centrale et des limites marquées par un mail planté. Le cimetière est implanté à l’extérieur du bourg sur la route du « Poste français ».







Littoral de la Guyane française, entre la rivière la Mana et le fleuve Maroni. 1850 : FR ANOM 14DFC1797bisA

1850 | L’implantation définitive des établissements sur la Mana

La carte du *Littoral de la Guyane française*, entre la rivière la Mana et le fleuve Maroni datée de 1850 permet de reconnaître les implantations définitives des établissements sur la Mana :

- l’ « Établissement de Mana » ;
- l’ « Établissement de l’Acarouani » ;
- l’ « Établissement de Cormoran ».

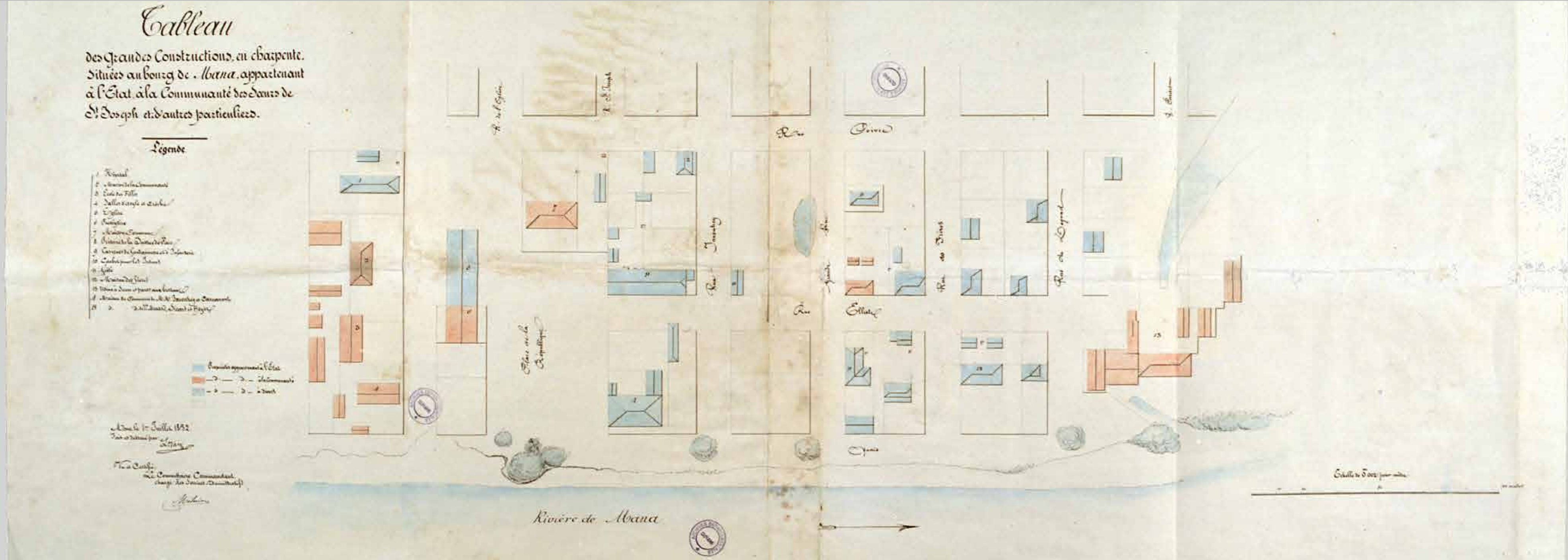
Au sud-est, à l’extrémité de la partie représentée de la Mana, figure l’emplacement de la « Nouvelle-Angoulême abandonnée » (indiqué par la flèche rouge).



Mise à l’échelle,orientation et superposition du plan sur le socle.







Ce plan de 1852 donne un état précis des bâtiments en charpente du bourg de Mana. Les bâtiments indiqués en orange appartiennent aux sœurs de la congrégation Saint-Joseph de Cluny.

Ce plan donne une représentation précise des îlots et des parcelles, il indique les départs de rues correspondant au projet de 1847.

- On distingue autour de la « Place de la République » ouverte sur le fleuve :
- du côté gauche de la place au sud ; l'église et le presbytère ;
  - du côté droit au nord, la caserne et une maison de front de fleuve ;
  - face au fleuve, la maison commune ;
  - les bâtiments de la sucrerie à l'extrême nord.

Tableau des grandes constructions, en charpente situées au bourg de Mana appartenant à l'État, à la Communauté des Sœurs de St-Joseph et à d'autres particuliers.1852 : AD 973 Fi





AD 973 - 7 Fi4 - 1863

1852-1863 | Les premiers effets de la colonie pénitentiaire

En 1852 le bagne est instauré en Guyane. En 1858 la ville pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni et le camp des Hattes sont établis. L'installation de l'administration pénitentiaire entraine la réalisation de routes et de pistes sur le territoire jusque là vierge de toute circulation terrestre.

La carte de 1863 permet de reporter sur le socle :

- Mana ;
- la léproserie ;
- Cormoran ;
- le village des « Indiens Galibi ».

Les routes traversent en ligne droite des savanes inondées. Elles sont indicatives.

Sont mentionnées :

- la « route des Hattes à Mana »
- la « route du Maroni à Cayenne »
- divers tracés de layons



Mise à l'échelle, orientation et superposition du plan sur le socle.



Zone d'habitations Pistes / routes





Carte géographo-géologique, dressée d'après les reconnaissances faites de 1867 à 1878 par le bureau du cadastre de Cayenne -BNF Gallica

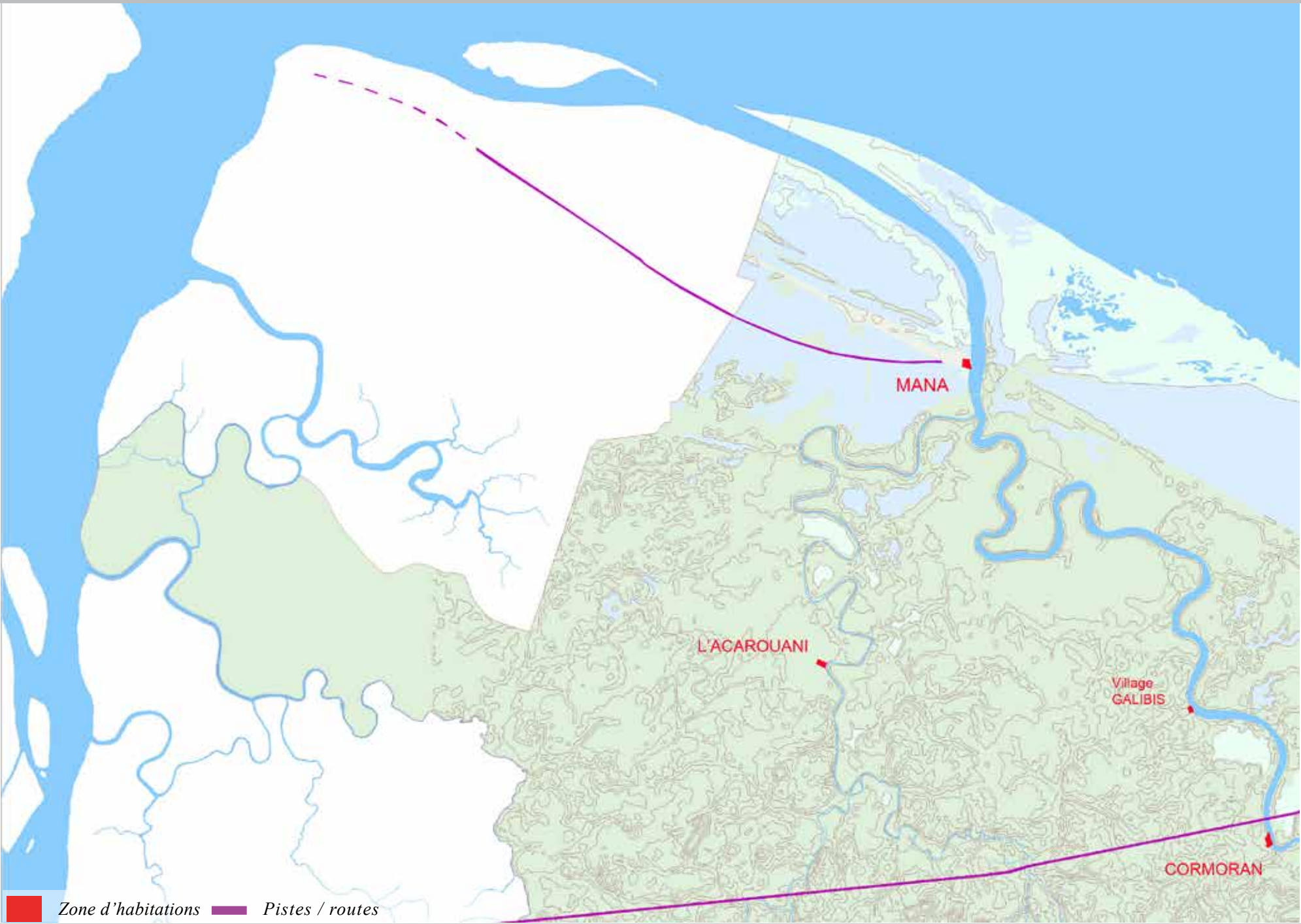
1863-1878 | Le développement des routes

La carte géographo-géologique, dressée d'après les reconnaissances faites de 1867 à 1878 est la première carte réalisée par le bureau du cadastre de Cayenne.

Elle confirme l'existence des deux routes indiquées sur la carte précédente. Toutefois, la route du Maroni à Cayenne est légèrement déplacée et longe désormais Cormoran.



Mise à l'échelle, orientation et superposition du plan sur le socle.



Zone d'habitations Pistes / routes





*Carte géographo-géologique, dressée d'après les reconnaissances faites de 1867 à 1878 par le bureau du cadastre de Cayenne - BNF Gallica*

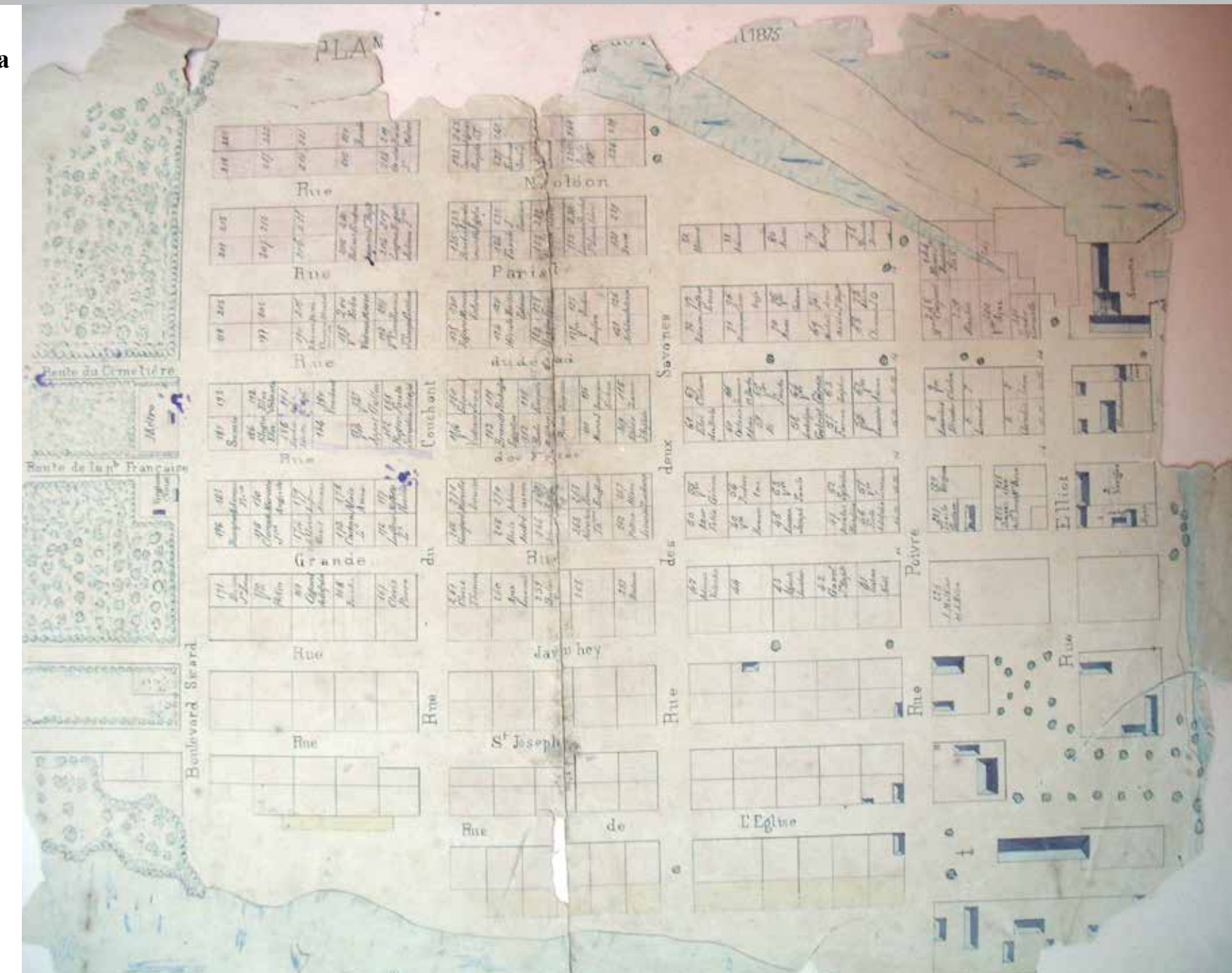
## 1875 | Le bourg de Mana

*Le plan du bourg de 1875 suit les éléments principaux du plan directeur de 1847 :*

- les deux rangées d'îlots et les aménagements du « Port de la Nouvelle-Angoulême » ;
- le plan en damier et les îlots orthogonaux ;
- les limites du bourg.

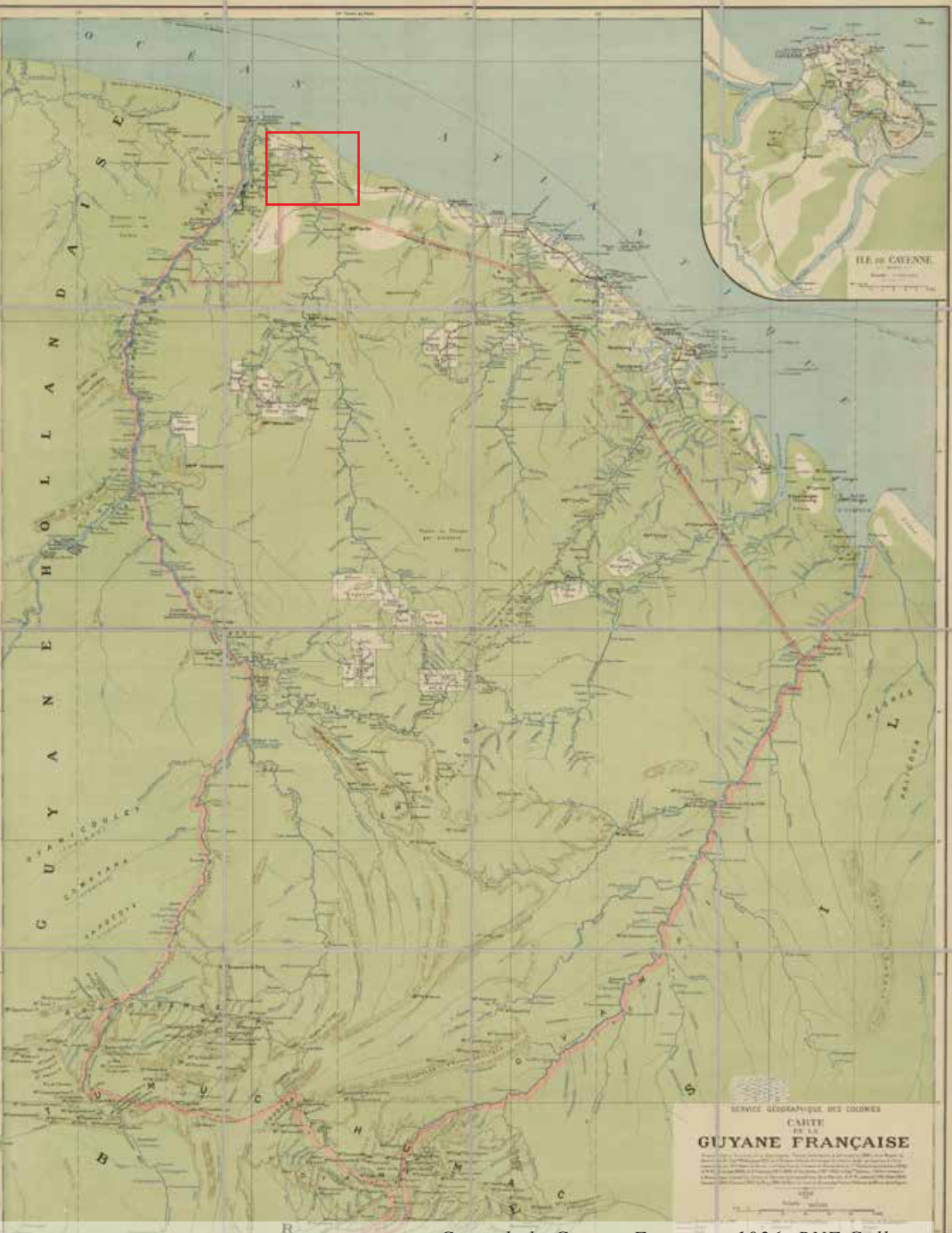
La place centrale du projet de 1847 n'est pas réalisée, sans doute parce qu'elle aurait fait doublon avec la place du « Port de la Nouvelle-Angoulême », bordée par l'église, la mairie et les principaux bâtiments publics.

La « route des Hattes à Mana » est nommée sur ce plan « Route de la pointe Française ». Le plan indique le parcellaire avec les noms des propriétaires et les bâtiments publics.  
En ce sens il fait fonction de cadastre.



*Plan du bourg de Mana. 1875: AD973 8Fi*





Carte de la Guyane Française.1926- BNF Gallica

1878-1926 | Le camp Charvein

- La carte de la Guyane française de 1926 présente :
- Mana ;
  - la Léproserie ;
  - Cormoran ;
  - Grand village, précédemment nommé village des « Indiens Galibi » ;
  - le camp Charvein ;
  - Terre Rouge et Couachi (au sud-est du bourg de Mana sur la rive droite) ;
  - le tracé d'une piste de Saint-Laurent du Maroni à la crique Coswine ;
  - la ligne télégraphique qui se confond avec la route reliant Mana aux Hattes.



Mise à l'échelle, orientation et superposition du plan sur le socle.





A partir de 1946, la documentation la plus fiable est constituée de photographies aériennes issues des campagnes de l’IGN.

Il s’agit d’une succession de clichés de petite dimension qu’il convient d’assembler les uns aux autres afin de constituer une couverture ancienne complète.

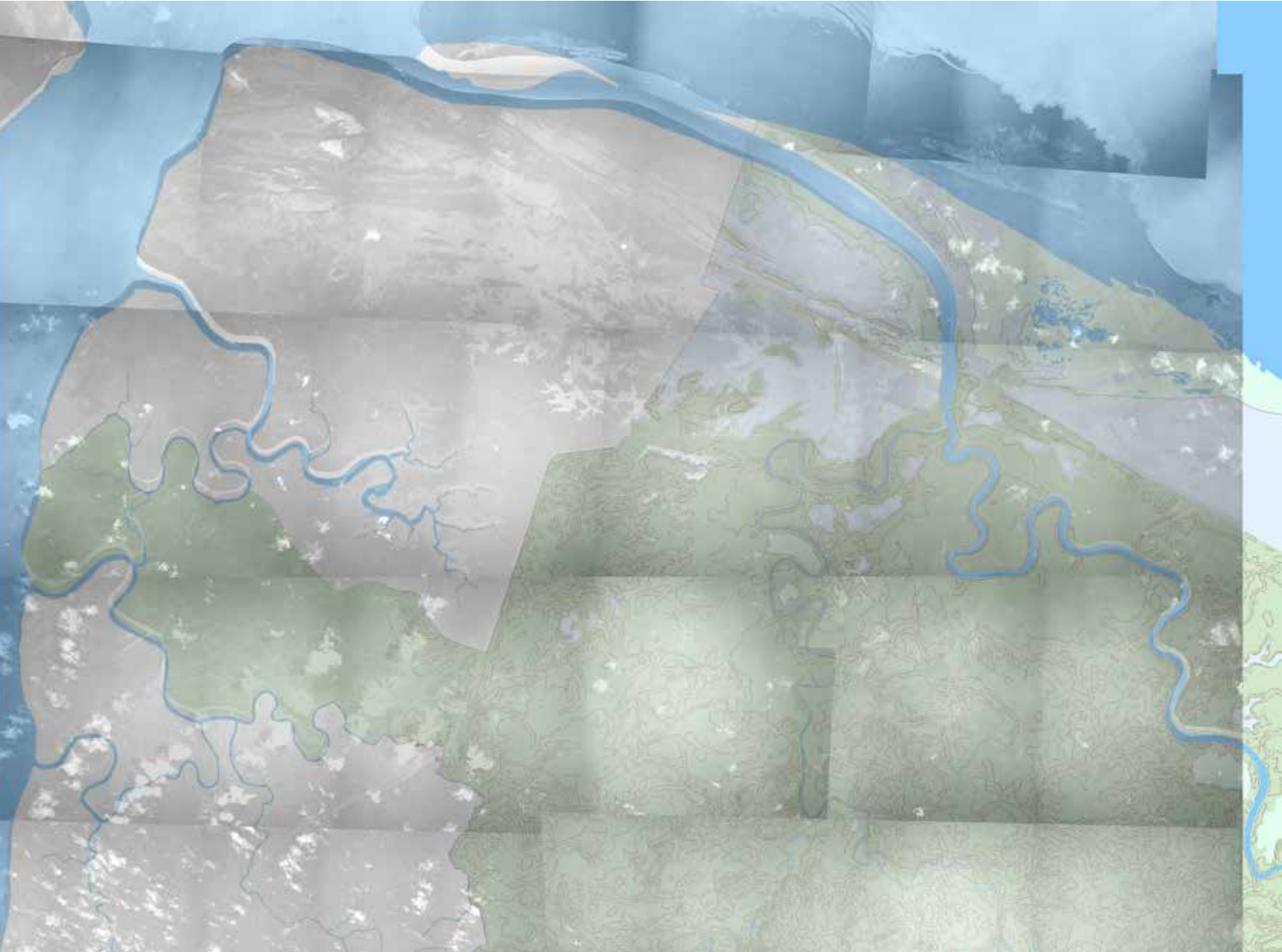
La photographie ainsi constituée est superposée au socle.

Au cours des deux dernières décennies l’imagerie satellitaire remplace les photographies aériennes.



Photographie aérienne. Campagne IGN de 1946 Remonter le temps





Photographie aérienne. Campagne IGN de 1950 Remonter le temps

1950 | la route de Saint-Laurent du Maroni à Mana

La photographie aérienne de 1950 permet de reporter sur le socle :

- la route de Saint-Laurent du Maroni à Mana qui prolonge sans doute la piste allant jusqu’à Coswine ;
- Mana.

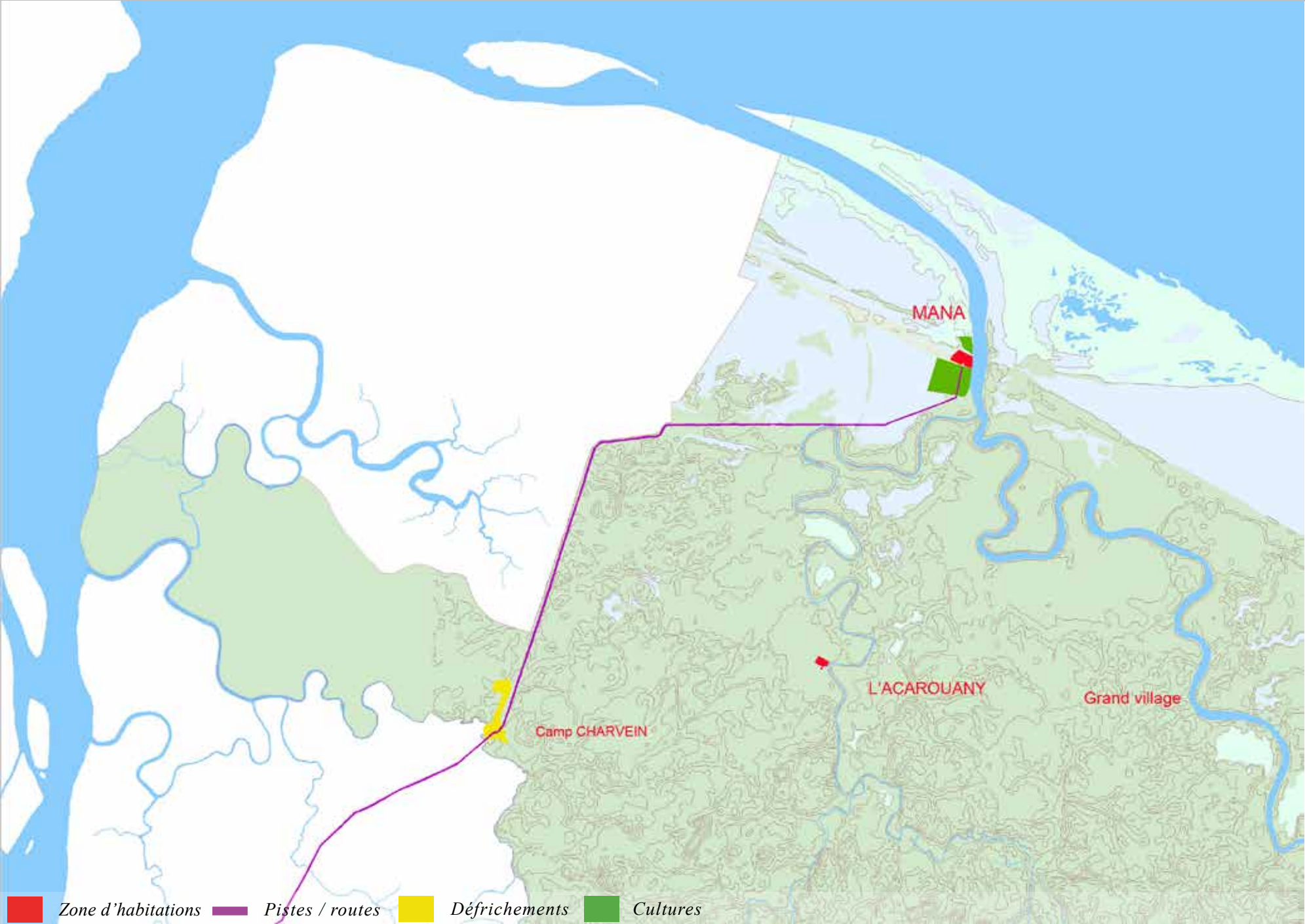
La première exploitation agricole au nord de Mana est partiellement visible :

- au sud du bourg une partie des savanes inondées est cultivée ;
- l’Acarouany isolée en pleine forêt ;
- le camp Charvein et des défrichements autour.

Ne sont pas visibles sur la photographie aérienne :

- Grand village ou village Galibi ;
- la route de Mana aux Hattes.

Cormoran n’est pas dans la couverture aérienne.





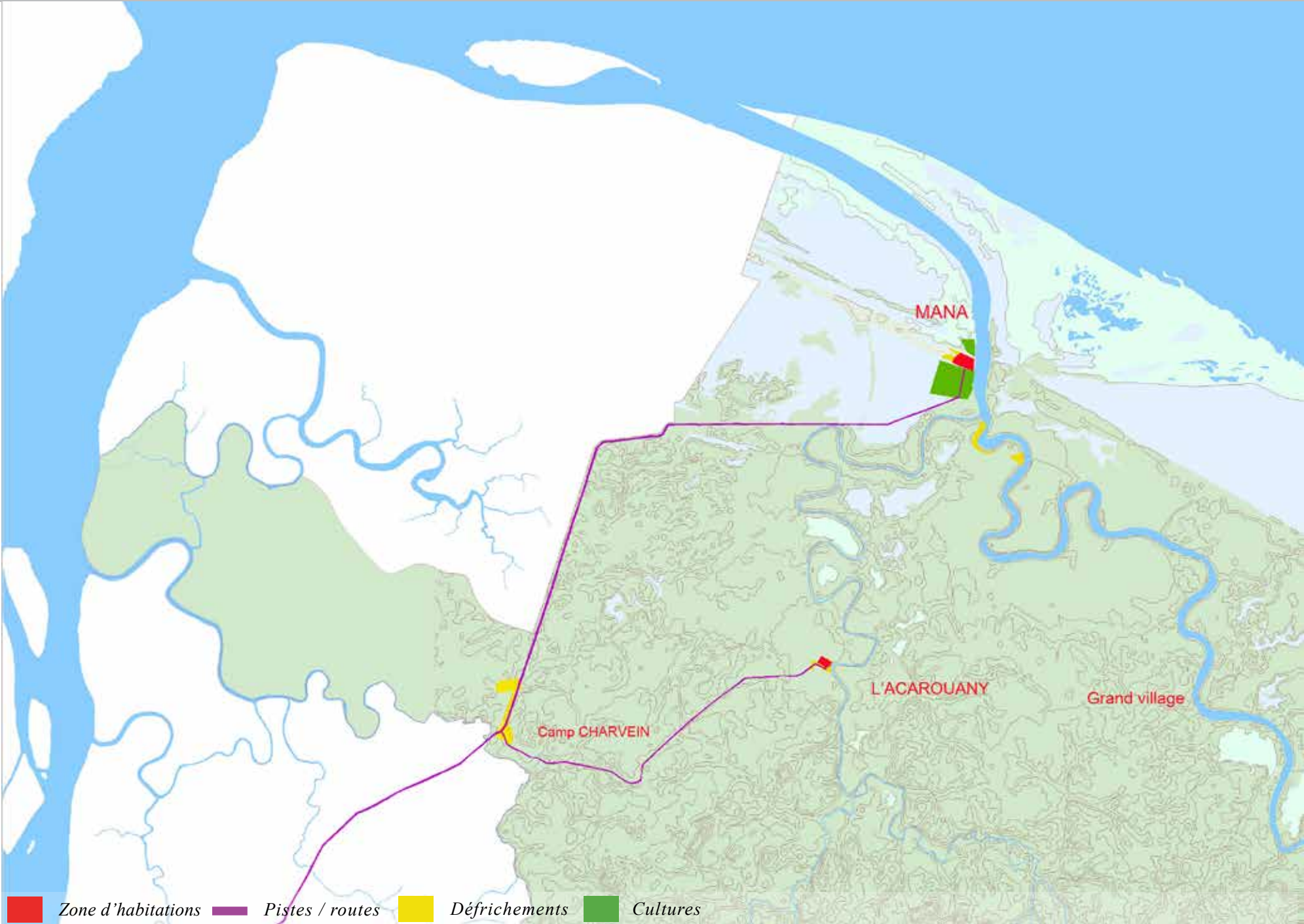


Photographie aérienne. Campagne IGN de 1955 Remonter le temps

1955 |  
Le rattachement  
de l’Acarouany à  
Saint-Laurent du  
Maroni

La photographie aérienne  
de 1955 apporte un  
élément important :  
- le camp Charvein et  
l’Acarouany sont  
reliés par une route.

Des défrichements sont  
visibles :  
- à l’ouest de Mana sur  
la bande de sable ;  
- au sud-est le long du  
fleuve ;  
- au sud-ouest, au  
croisement des axes de  
circulation (carrefour  
Charvein).







Photographie aérienne. Campagne IGN de 1976 Remonter le temps

1976 | Du réseau fluvial au réseau routier : le changement de pratique du territoire.

Il n'existe pas de couverture aérienne dans les années 1960.

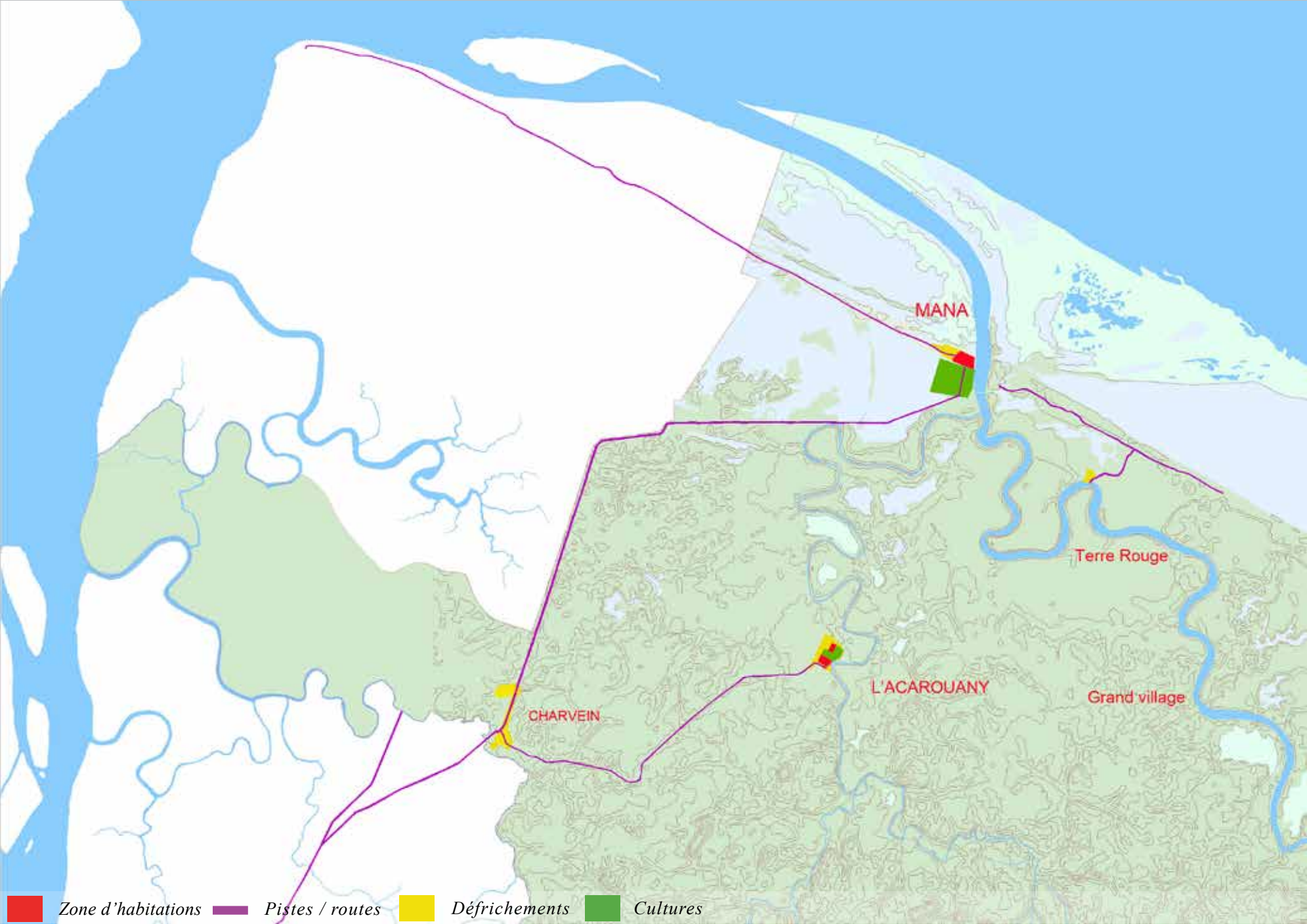
La photographie aérienne de 1976 permet de lire :

- Les routes :
- la route de Mana aux Hattes ;
  - la route de Mana vers Cayenne ;
  - l'ancienne route de Saint-Laurent du Maroni à Coswine ;
  - la liaison de Terre Rouge depuis la route de Mana vers Cayenne.

- Les extensions urbaines :
- de Mana vers l'ouest sur la bande sableuse ;
  - de l'Acarouany au nord-est avec la construction de bâtiments agricoles.

- Les défrichements et exploitations agricoles :
- au sud de Mana ;
  - autour de l'Acarouany ;
  - à Terre Rouge.

Le triangle de culture situé à Mana disparaît.







Photographie aérienne. Campagne IGN de 1987 Remonter le temps

1976-1987 |  
« Le plan vert »

Initié en 1975, il s’agit d’un projet de développement d’une production agricole à grande échelle fondée sur un usage privatif de la terre.

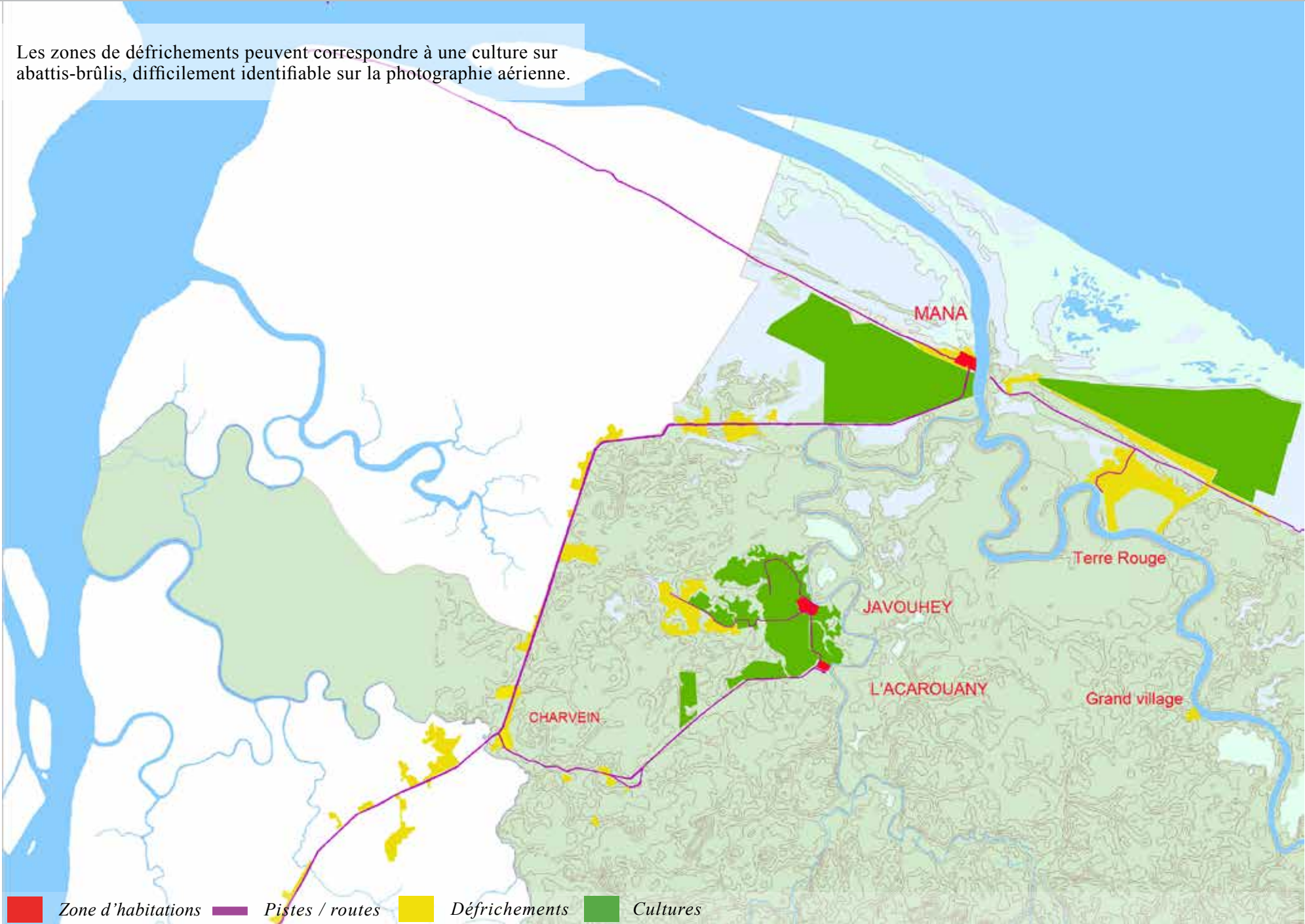
La photographie aérienne de 1987 renseigne des effets du « plan vert » une décennie après son lancement :

- Les routes :
- la création d’une liaison entre Javouhey et l’Acarouary ;
  - la création de route d’exploitation depuis Javouhey.

- Les extensions urbaines :
- la création du village Javouhey pour accueillir la communauté Hmong.

- Les exploitations agricoles et défrichements :
- les grandes exploitations en monoculture de part et d’autre de la Mana (rizières) ;
  - les exploitations familiales autour du village de Javouhey ;
  - des défrichements le long des routes.

Les zones de défrichements peuvent correspondre à une culture sur abattis-brûlis, difficilement identifiable sur la photographie aérienne.







Photographie aérienne. Campagne IGN de 1991 Remonter le temps

1991 | Le camp de réfugiés et le pont

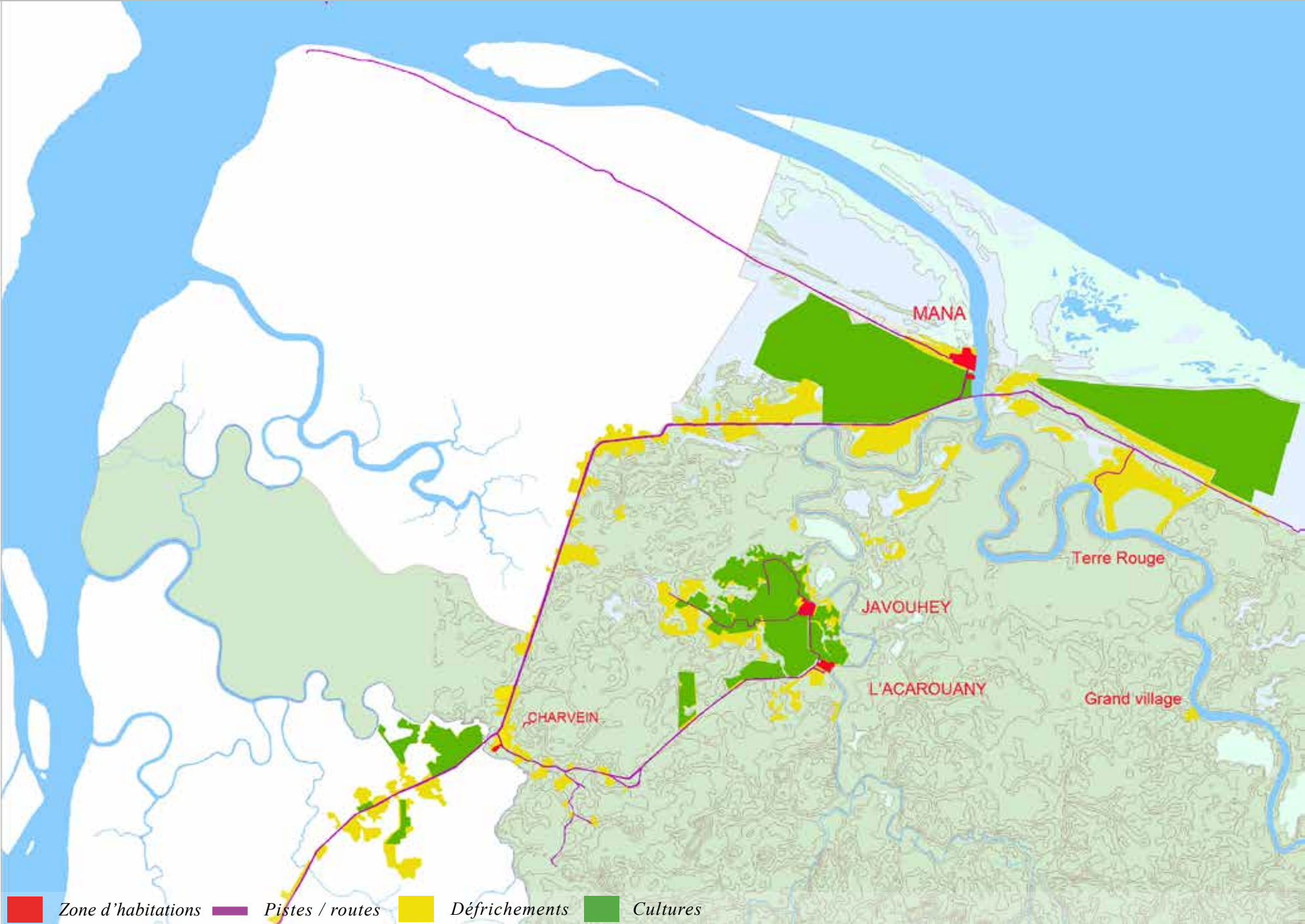
La photographie aérienne de 1991 permet de lire les effets produits par l’installation des réfugiés de la guerre civile surinamaise (1986-1992) et la construction du pont au sud du bourg de Mana.

Il n’y a guère d’extension du réseau routier.

L’installation des réfugiés se manifeste par l’installation de deux camps. L’un à Charvein, dans une poche au sud du croisement des routes D09 et D10, l’autre à l’arrière de l’Acarouany.

L’extension du village de Javouhey est coordonnée avec l’accroissement des surfaces cultivées. On observe une extension mesurée du bourg de Mana.

Les défrichements s’intensifient le long des routes.







Photographie aérienne. Campagne IGN de 2001 Remonter le temps

1991-2001 | Le mitage du territoire par l'activité agricole

La photographie aérienne de 2001 apporte une couverture complète permettant de reporter les éléments suivants :

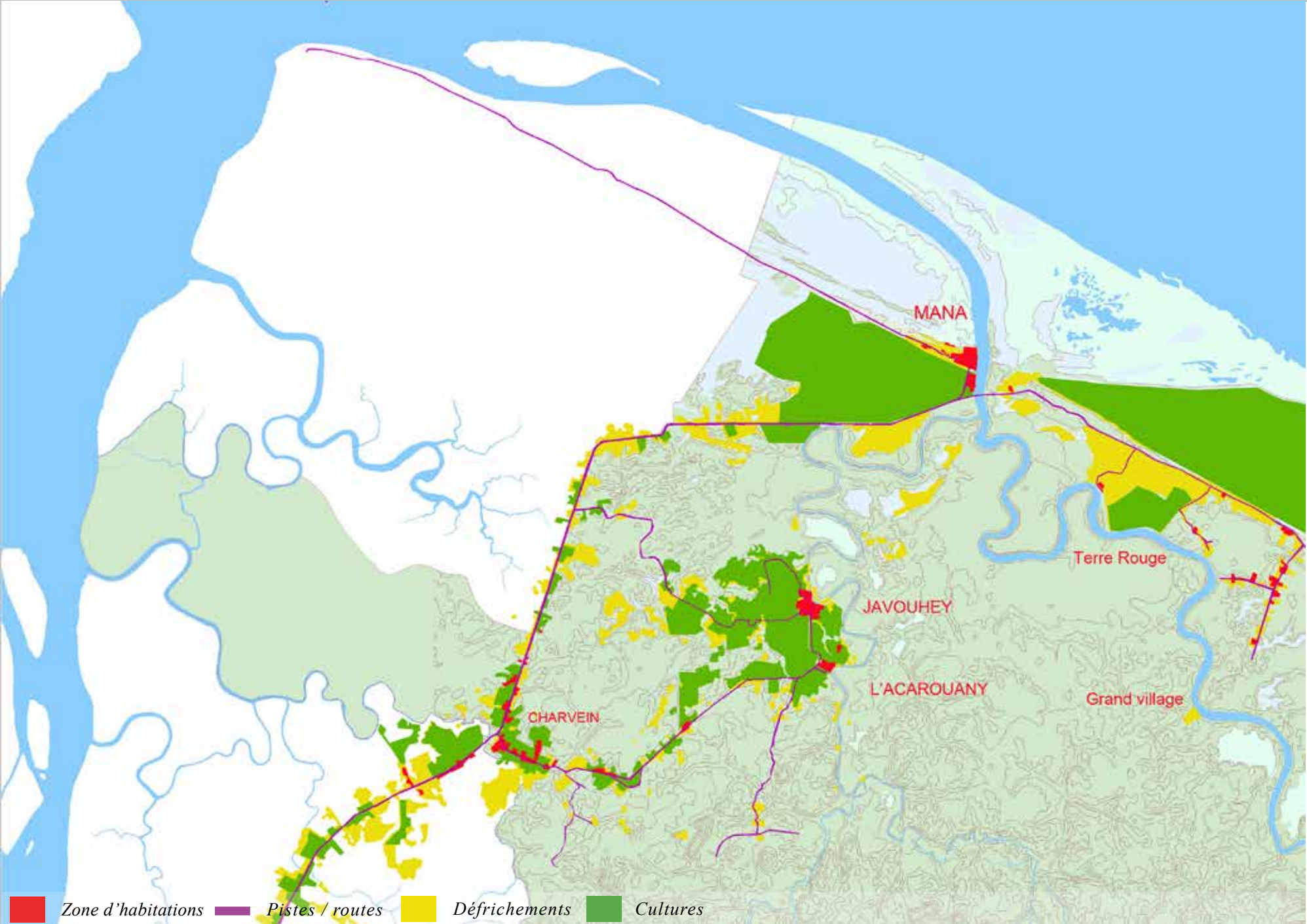
- des routes secondaires apparaissent à Charvein et à Terre Rouge ;
- les constructions s'étendent à Mana, au sud et vers l'ouest ;
- Javouhey continue son développement de façon concentrique.

A partir de Charvein, le bâti se développe le long des routes en suivant l'extension des défrichements.

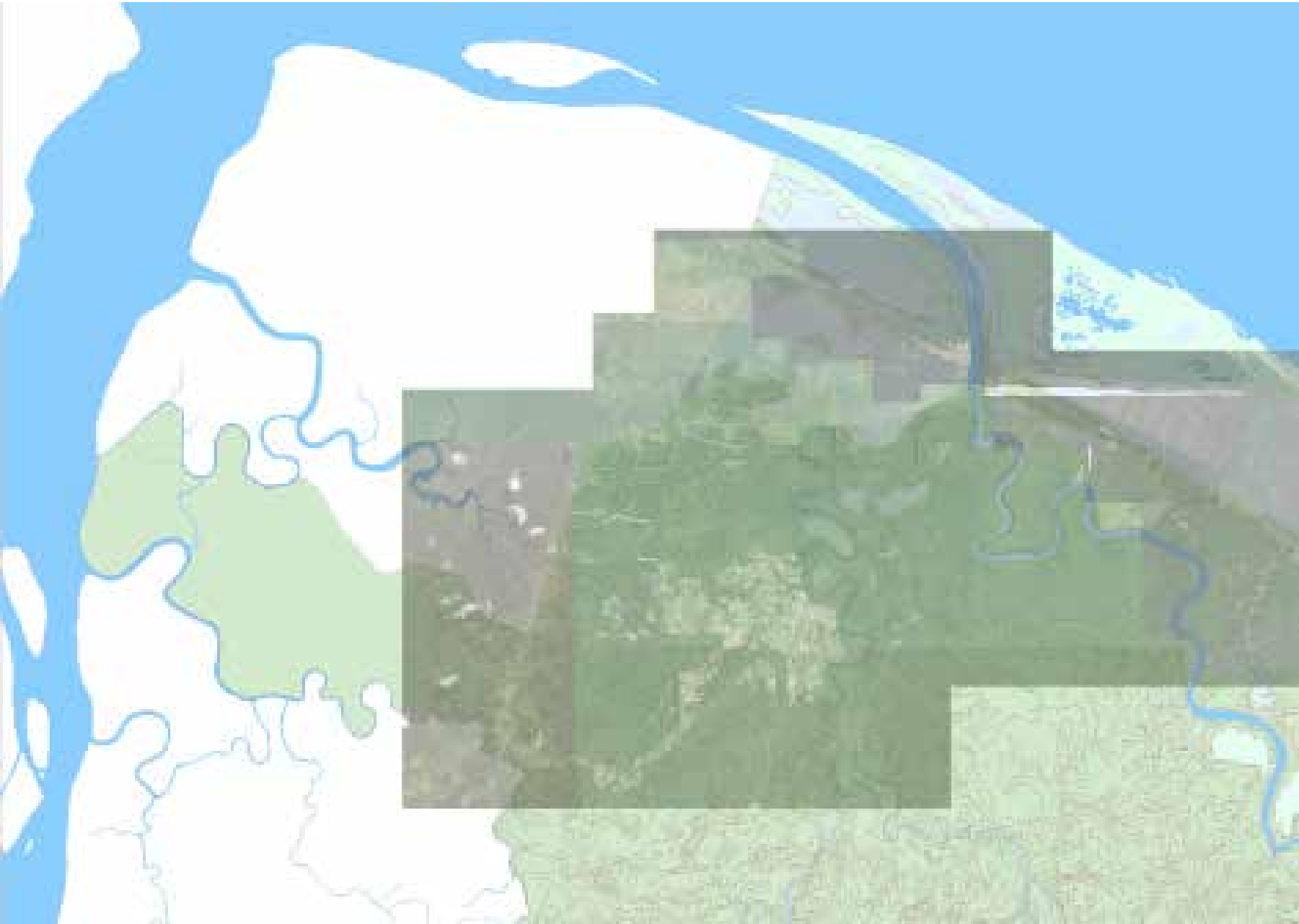
La surface de terres cultivées s'accroît :

- autour de Javouhey ;
- autour de Charvein.

La transformation du paysage est la conséquence du développement de l'agriculture amorcé par le « plan vert ».



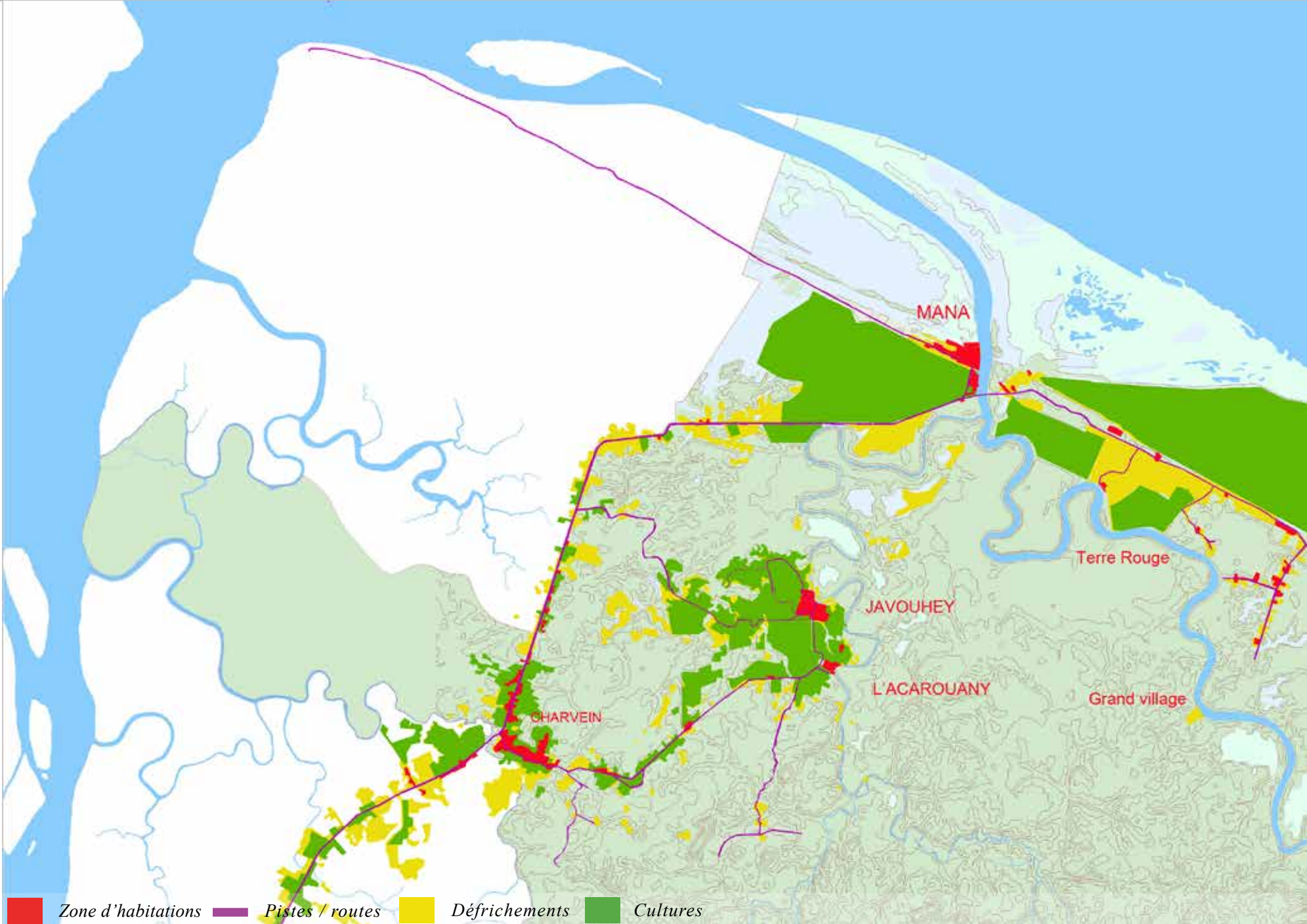




Photographie aérienne. Campagne IGN de 2009 Remonter le temps

**2001-2009 |  
L'expansion  
agricole**

La photographie aérienne de 2009 montre la poursuite de l'expansion continue du développement agricole et urbain, qui a marqué la décennie précédente.





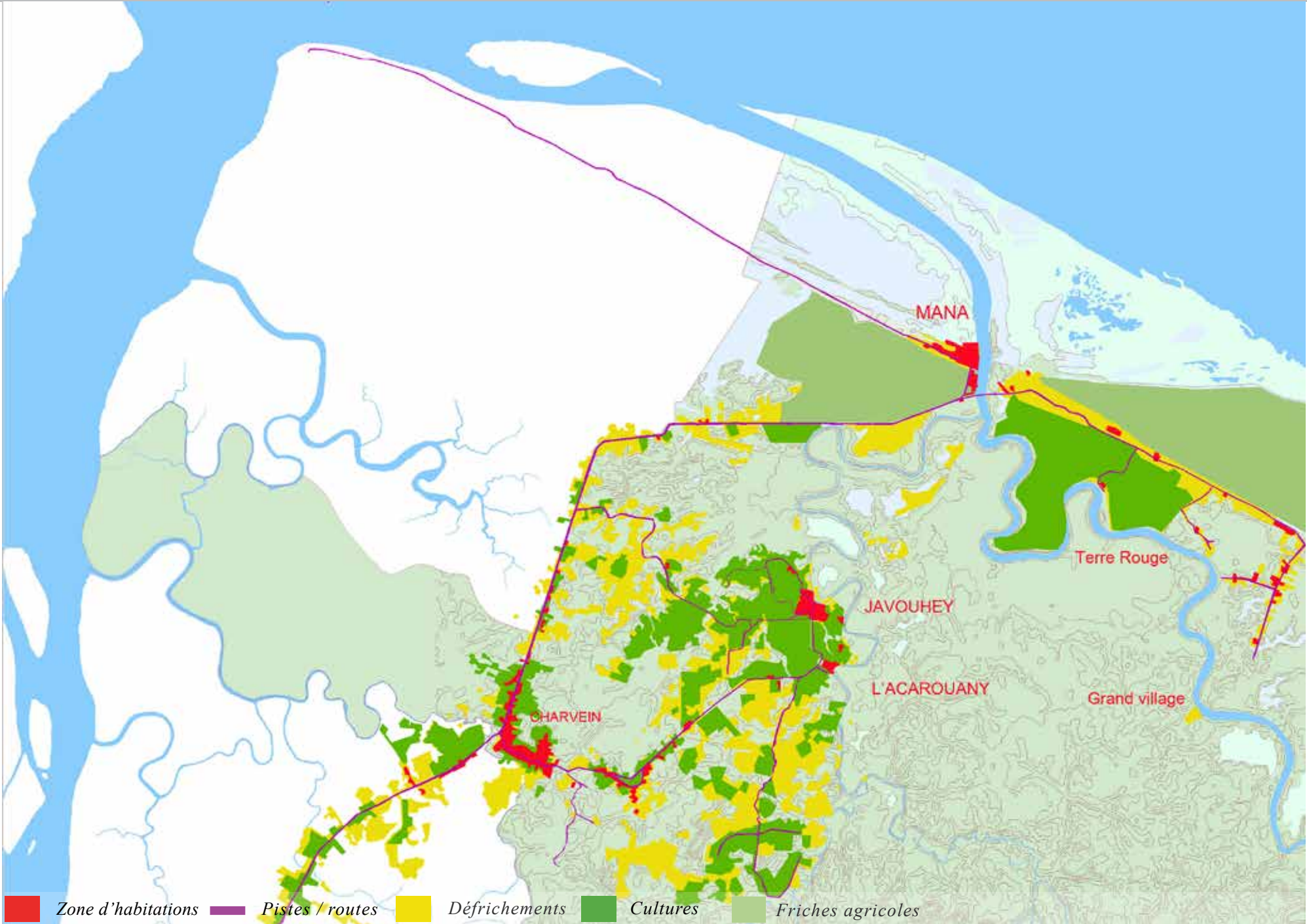


Photographie satellite. Pléiades - 2017

2009-2017 |  
L'abandon des  
rizières

La photographie aérienne de 2017 confirme le mode de développement des exploitations agricoles autour de Javouhey et l'étalement du bâti le long des routes depuis Charvein.

Les rizières autour de Mana sont abandonnées.







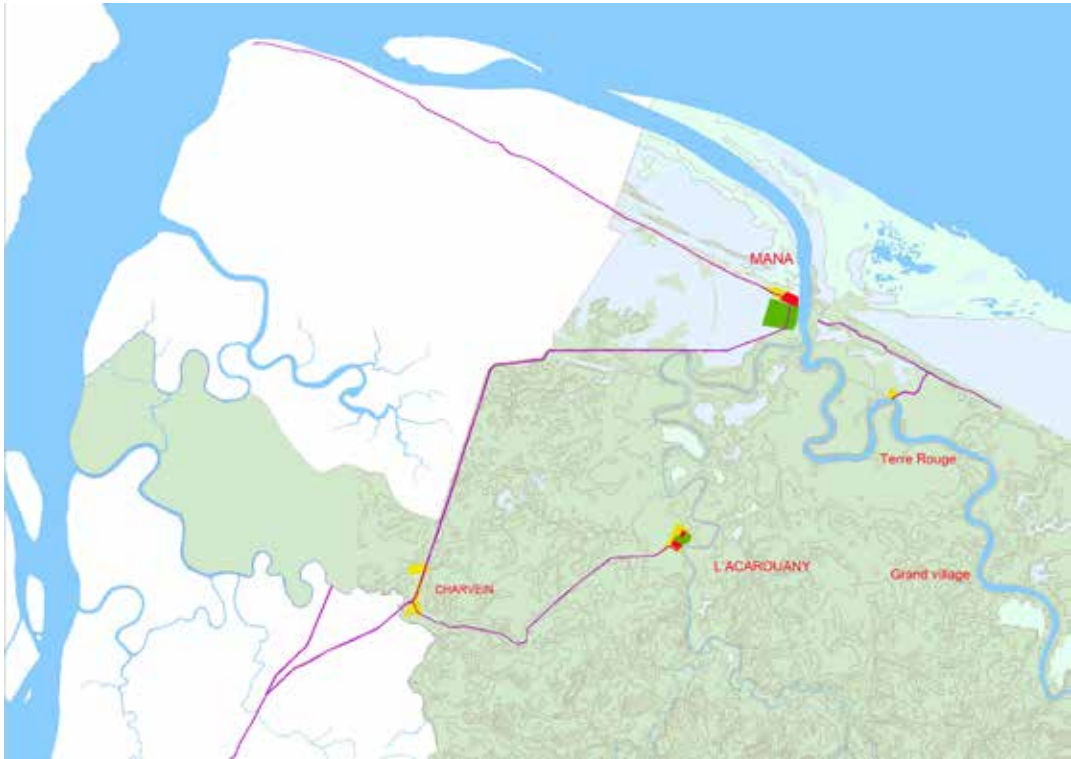
De 1823 à 1875

Les moyens de communication sont le fleuve et les criques.

L'établissement de Mana devient un bourg.

L'Acarouany est isolé.

Les premières pistes apparaissent après l'installation du bain de Saint-Laurent du Maroni en 1858.

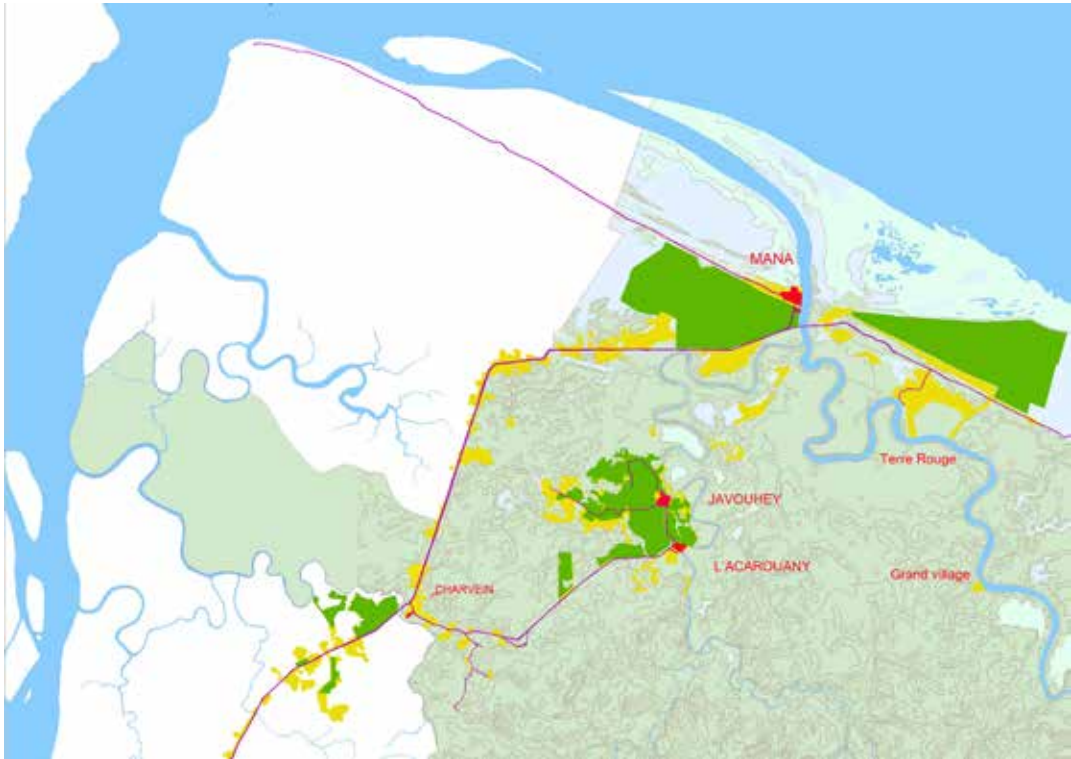


De 1875 à 1975

En 1926, se lit la liaison routière entre Charvein et Saint-Laurent du Maroni.

En 1950, l'axe routier de Saint-Laurent du Maroni à Mana est lisible.

En 1955, l'Acarouany est désenclavé.



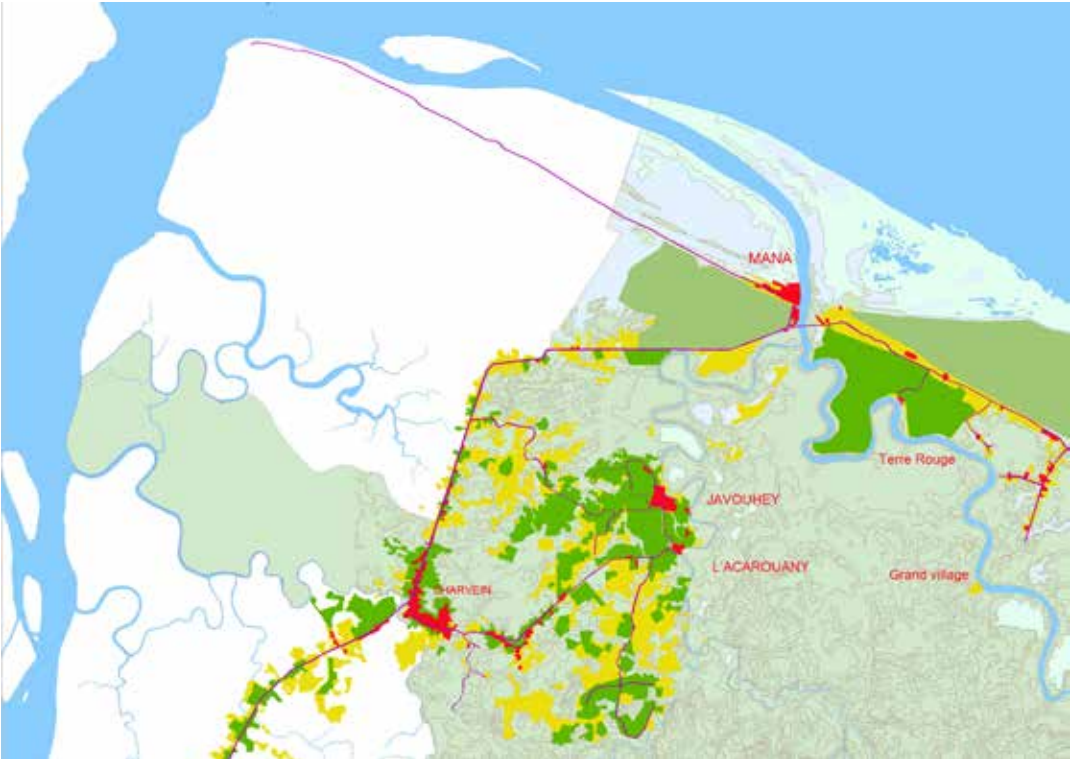
De 1975 à 1991

En 1975, est lancé le « plan vert ».

En 1980, le village de Javouhey est créé pour la communauté Hmong.

En 1987, les réfugiés de la guerre du Suriname s'installent à Charvein et à l'Acarouany.

En 1991, le pont sur la Mana est ouvert.

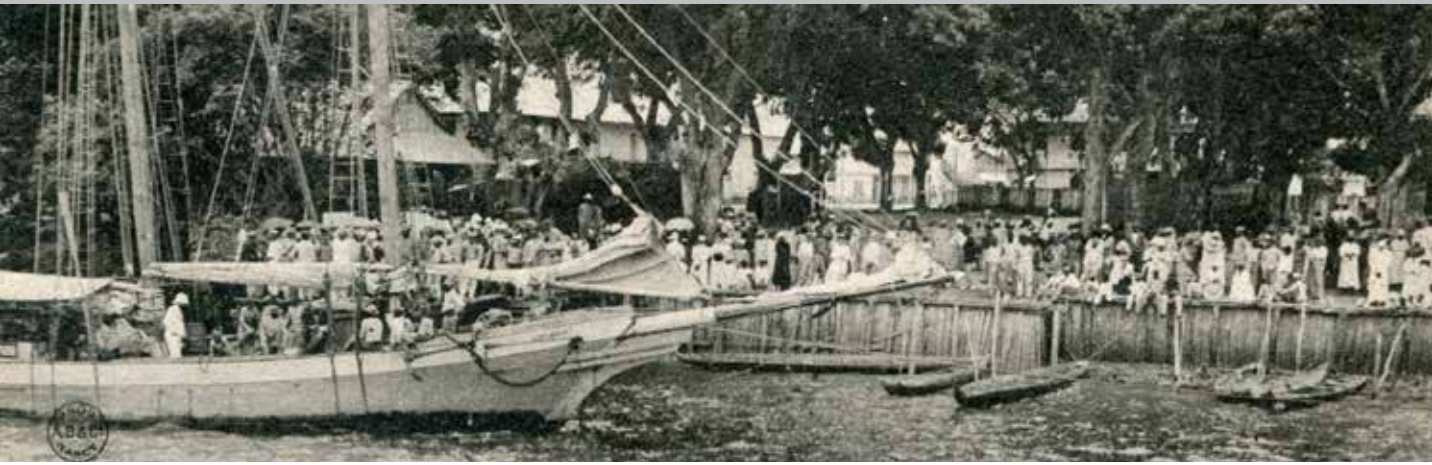


De 1991 à 2017

La mutation du paysage forestier en paysage agricole se poursuit.

L'étalement du bâti le long des routes accompagne cette mutation.





*Mana*

L'analyse de la topographie historique à l'échelle du territoire met en évidence les emplacements sur lesquels se sont fixés les établissements humains soit par colonisation, soit par migration.

- Chronologiquement :
- Mana ;
  - Acarouany / Javouhey ;
  - Charvein.

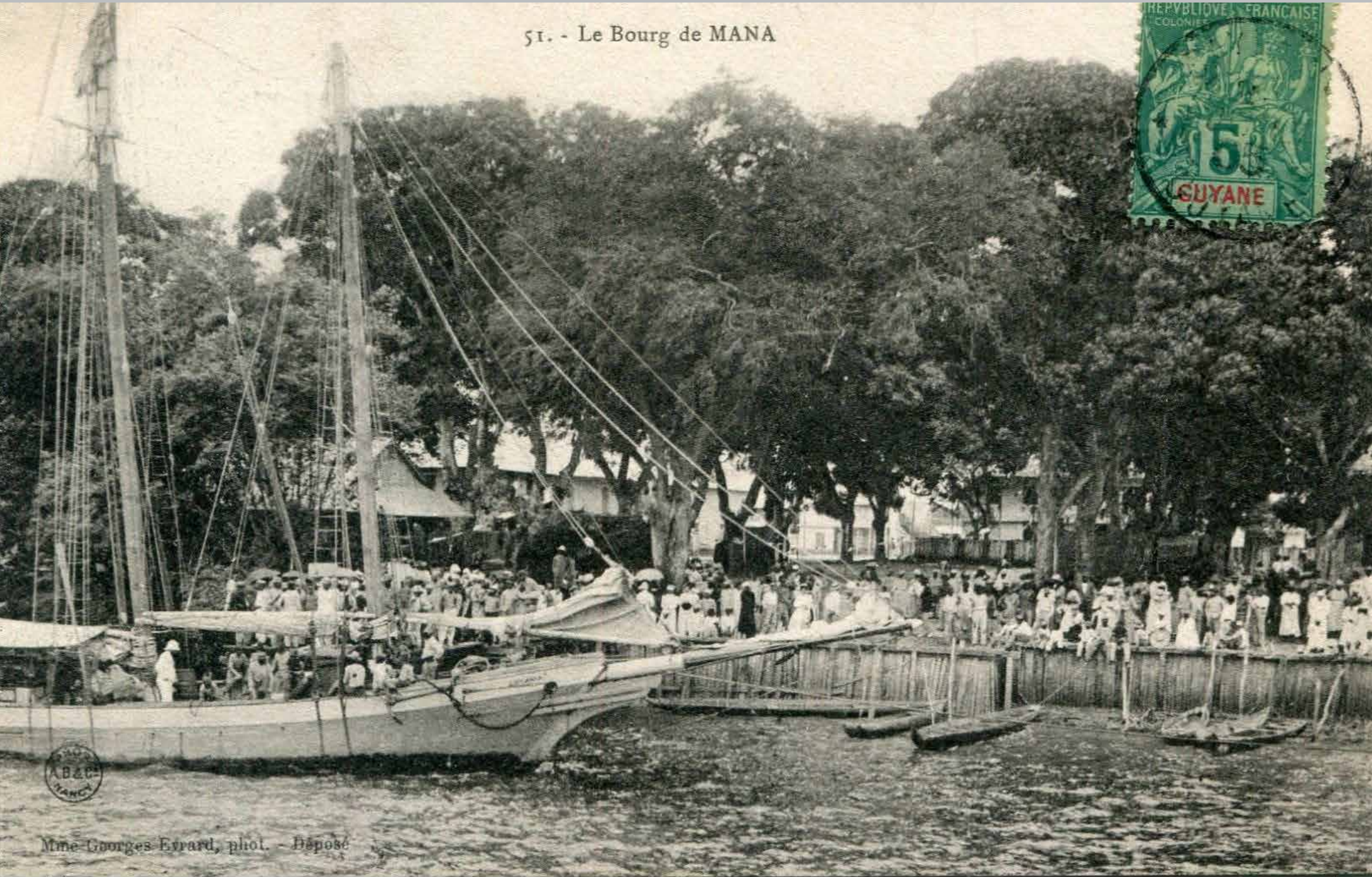
La suite de l'analyse porte sur ces secteurs.

*Acarouany / Javouhey*

*Charvein*







Carte postale « Le bourg de Mana », photographe Georges Evrard



**De 1778 à 1824**  
Premiers établissements des postes à la suite des explorations de la Mana.



**De 1824 à 1852**  
Du Port de la Nouvelle-Angoulême à la création du bourg de Mana.



**De 1852 à 1926**  
Apparition des premières routes terrestres résultant de la création du bagné de Saint-Laurent du Maroni.



**De 1926 à 1976**  
Développement des infrastructures.

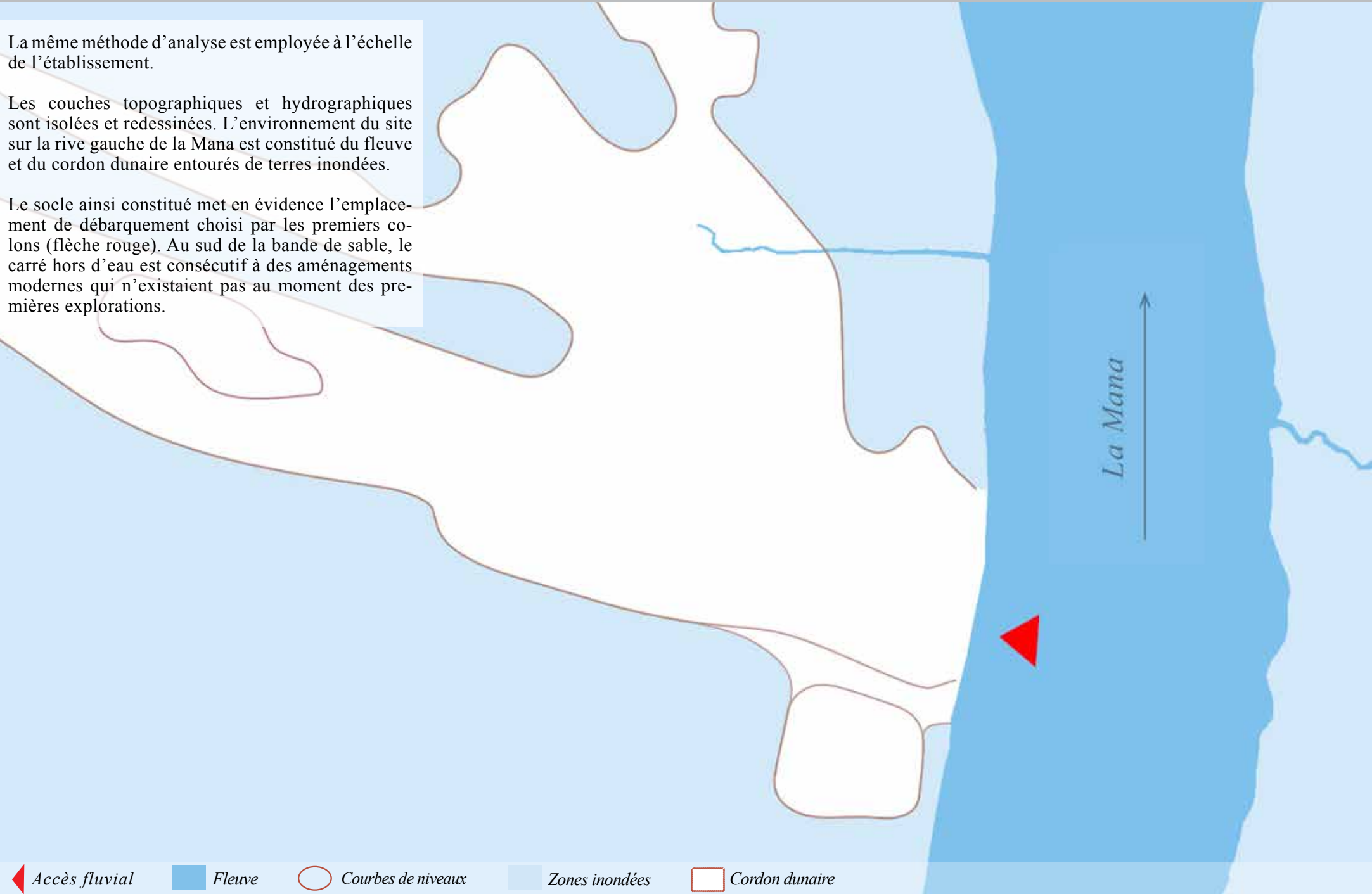
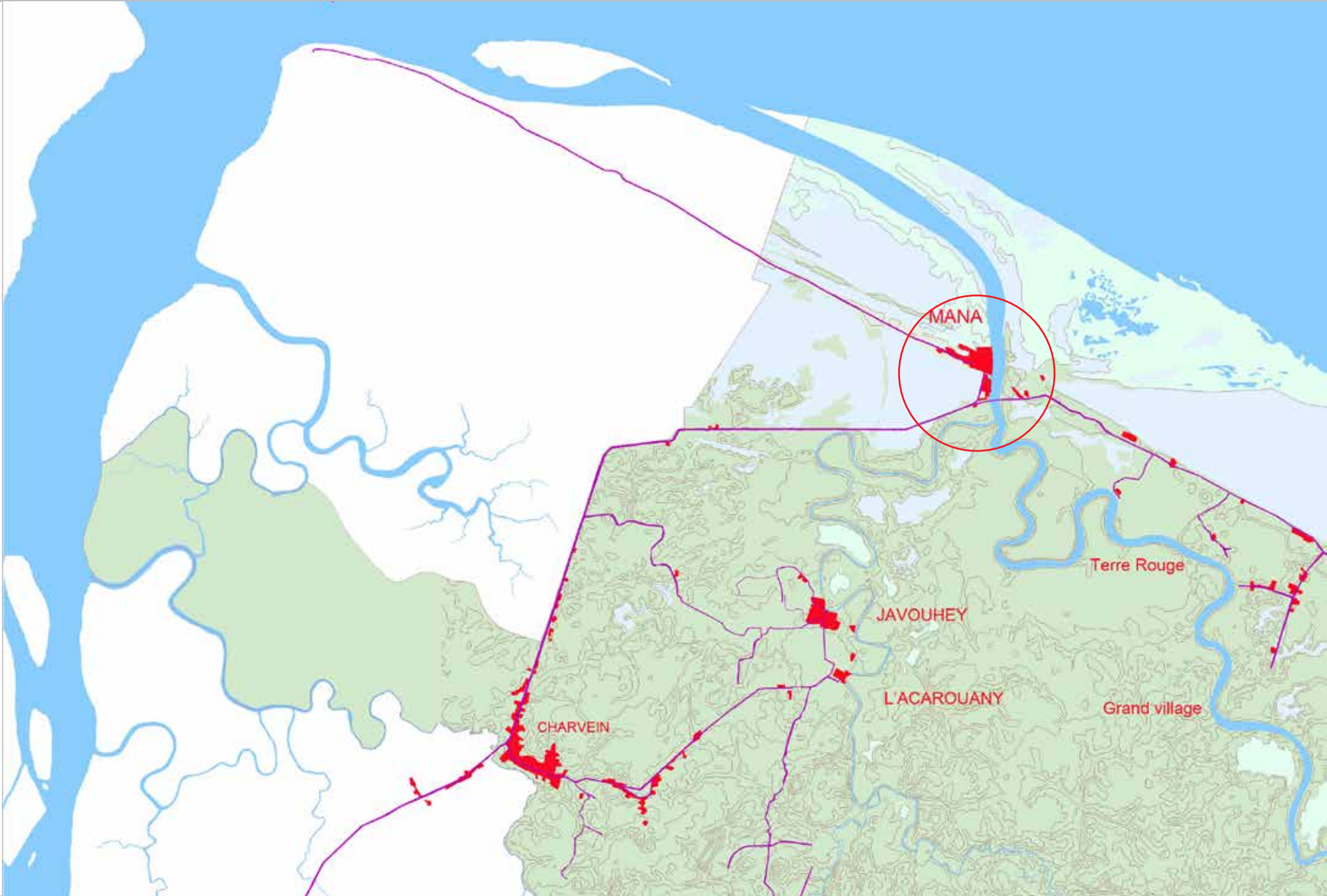


**De 1976 à 1991**  
Expansion agricole sous l'impulsion du « plan vert ».



**De 1991 à 2017**  
Étalement urbain consécutif à la construction du pont sur la Mana.



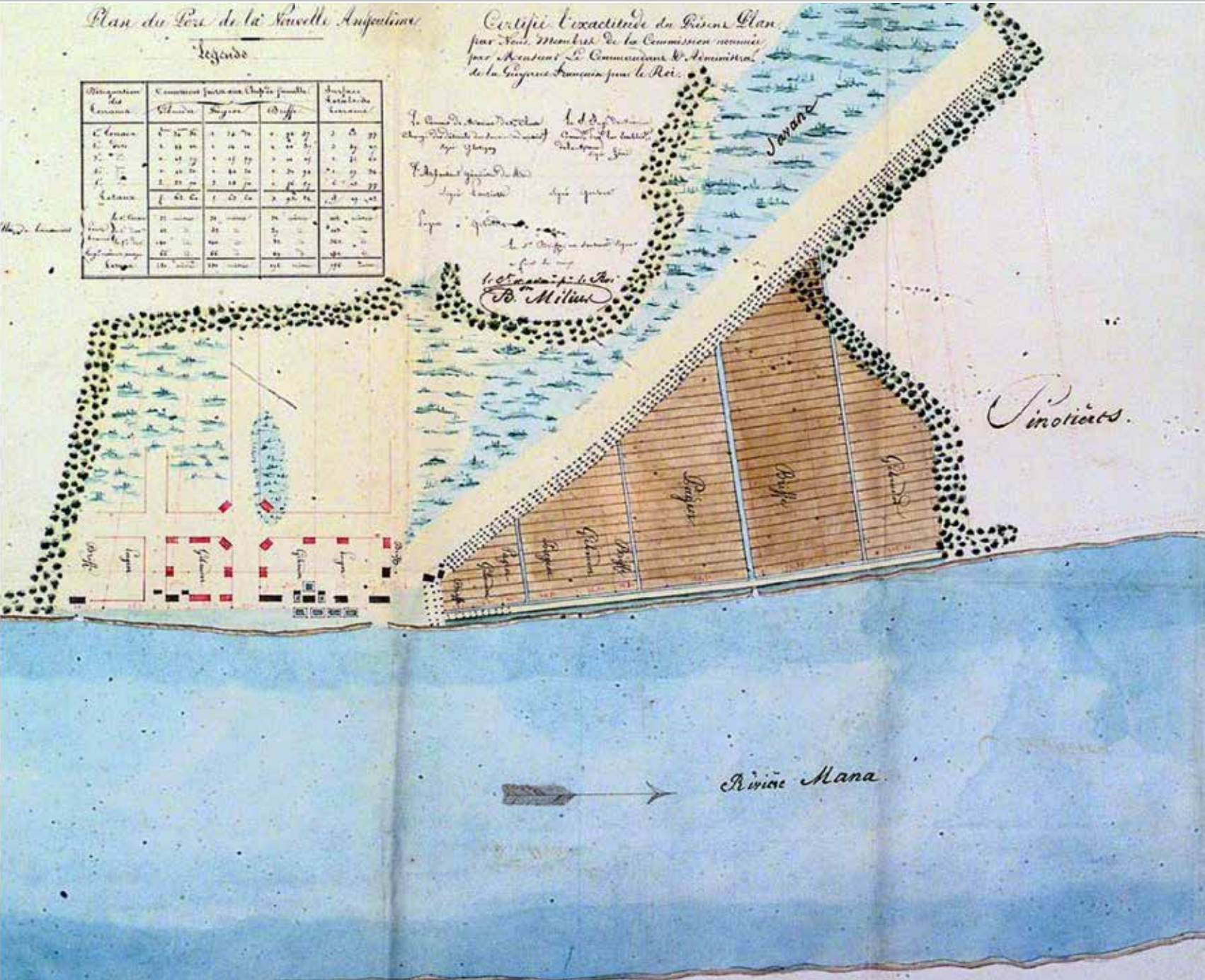


La même méthode d'analyse est employée à l'échelle de l'établissement.

Les couches topographiques et hydrographiques sont isolées et redessinées. L'environnement du site sur la rive gauche de la Mana est constitué du fleuve et du cordon dunaire entourés de terres inondées.

Le socle ainsi constitué met en évidence l'emplacement de débarquement choisi par les premiers colons (flèche rouge). Au sud de la bande de sable, le carré hors d'eau est consécutif à des aménagements modernes qui n'existaient pas au moment des premières explorations.





Plan du Port de la Nouvelle-Angoulême. 1824 : ANOM SG GUYS9F5

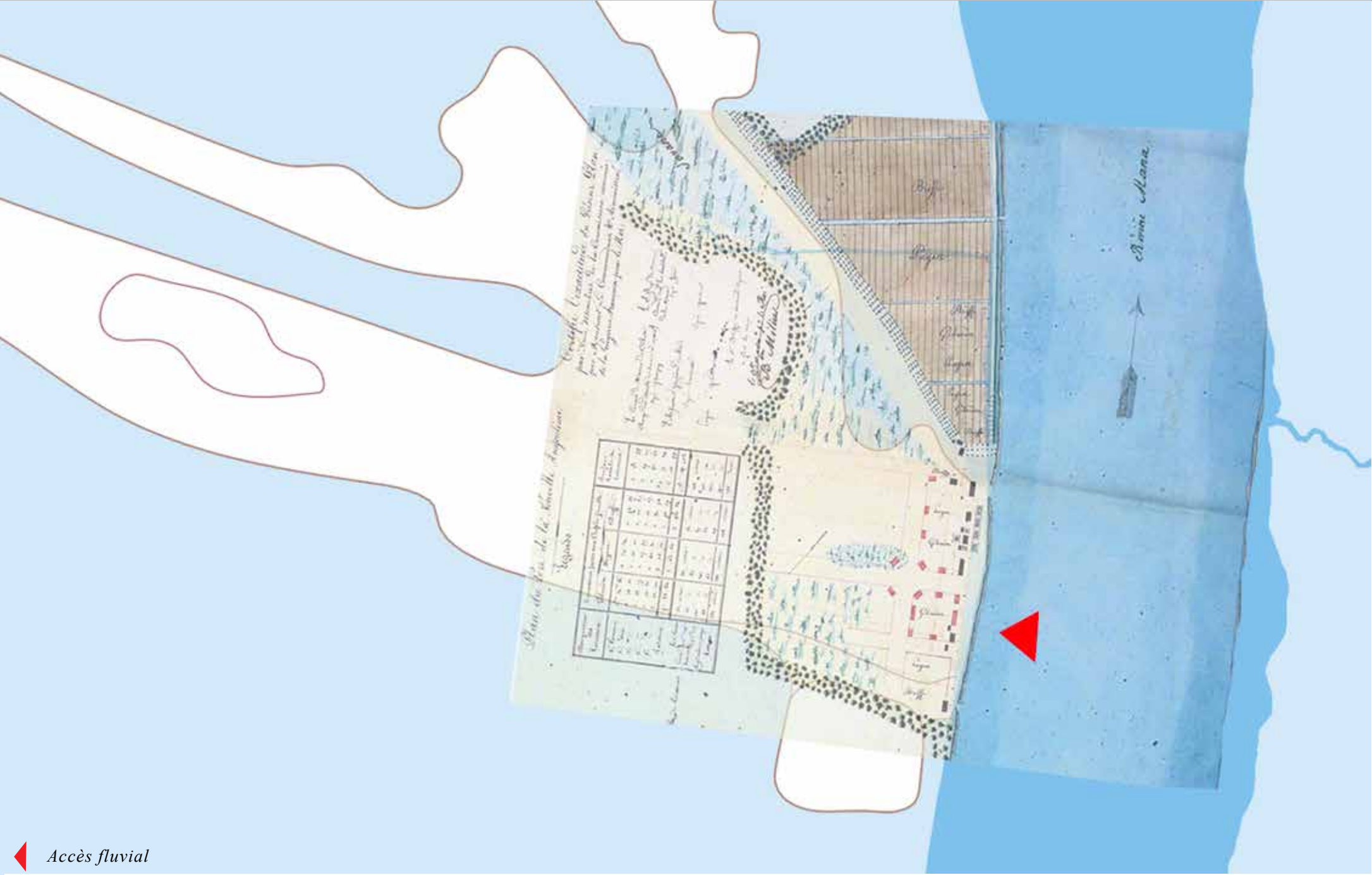
1824 | Une implantation de comptoir en lien avec la topographie du site

L'établissement du « Port de la Nouvelle-Angoulême » deviendra le poste principal après l'abandon en 1826 de La « Nouvelle-Angoulême ».

Le plan de 1824 donne un état précis de l'aménagement du site :

- le bâti :
  - en noir, les constructions existantes, implantées le long des berges selon une organisation de comptoir commerciale ;
  - en rouge, le projet d'extension du comptoir ;
- les limites naturelles ;
- les terrains cultivés en triangle avec leurs canaux de drainage.

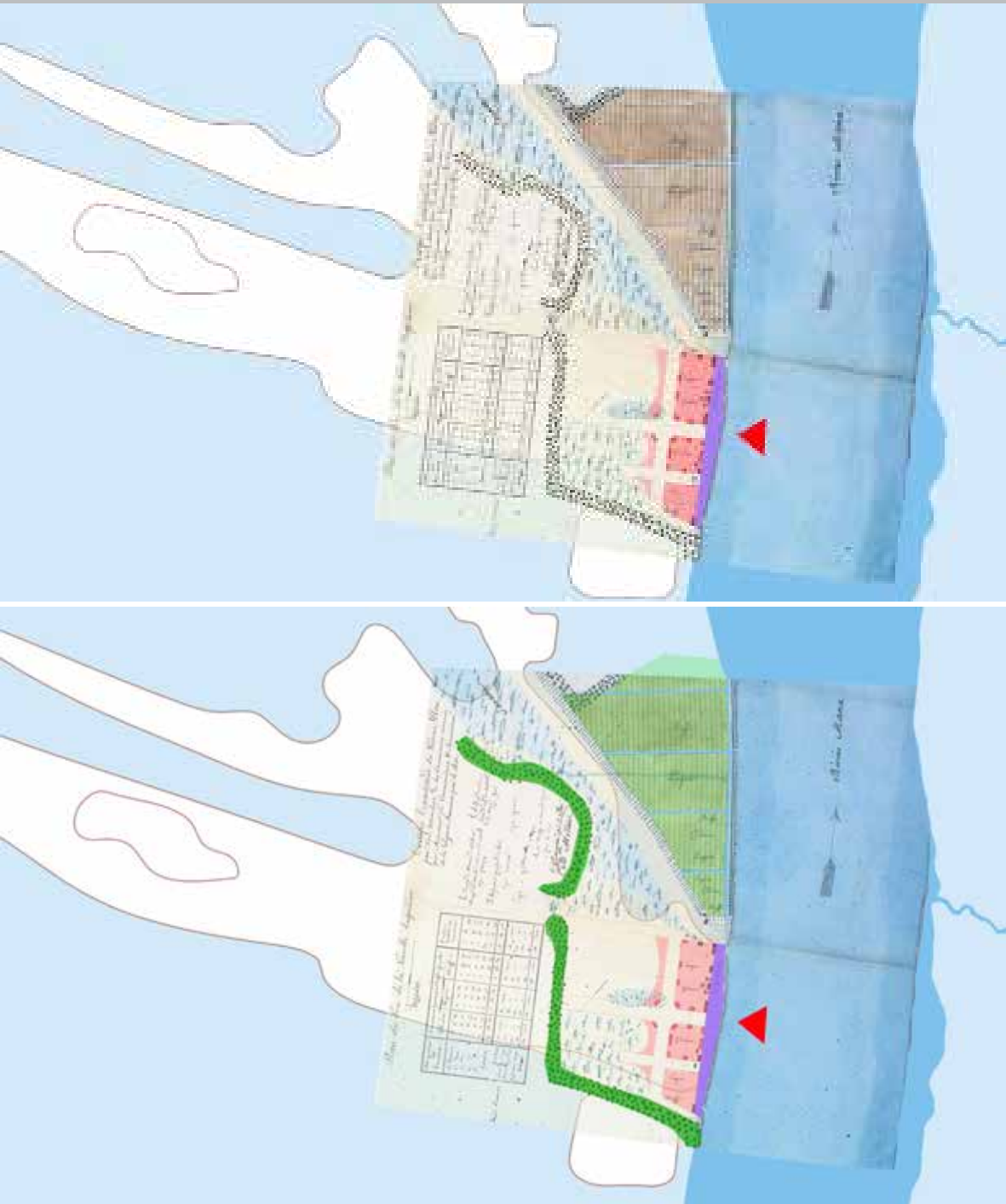
Il est à noter que les implantations données par le plan de 1824 se superposent parfaitement à la topographie actuelle du site.



Accès fluvial

Orientation et mise à l'échelle du document source sur le socle.



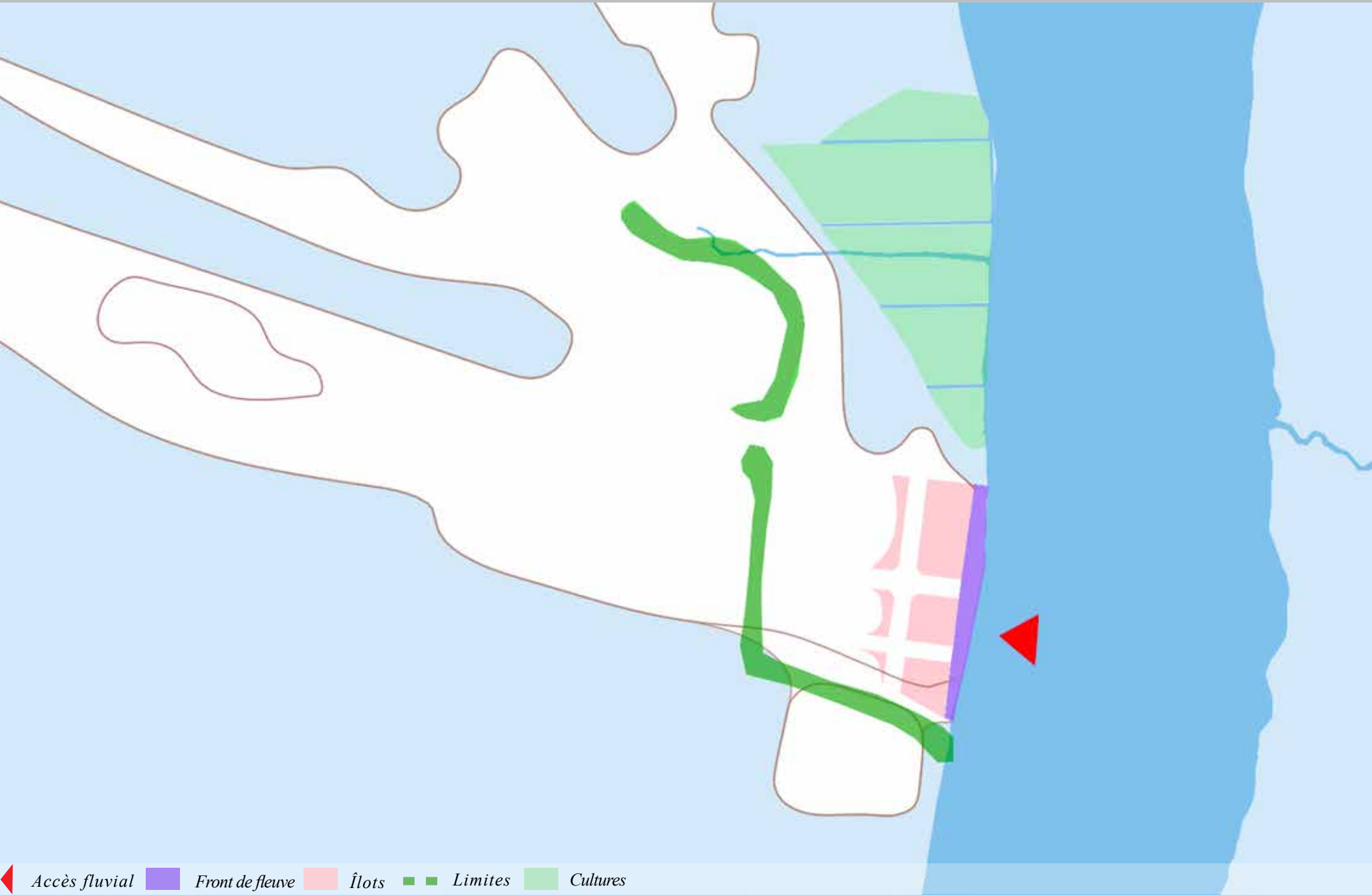


L'analyse par la superposition du plan de 1824 et du socle permet de constater que :

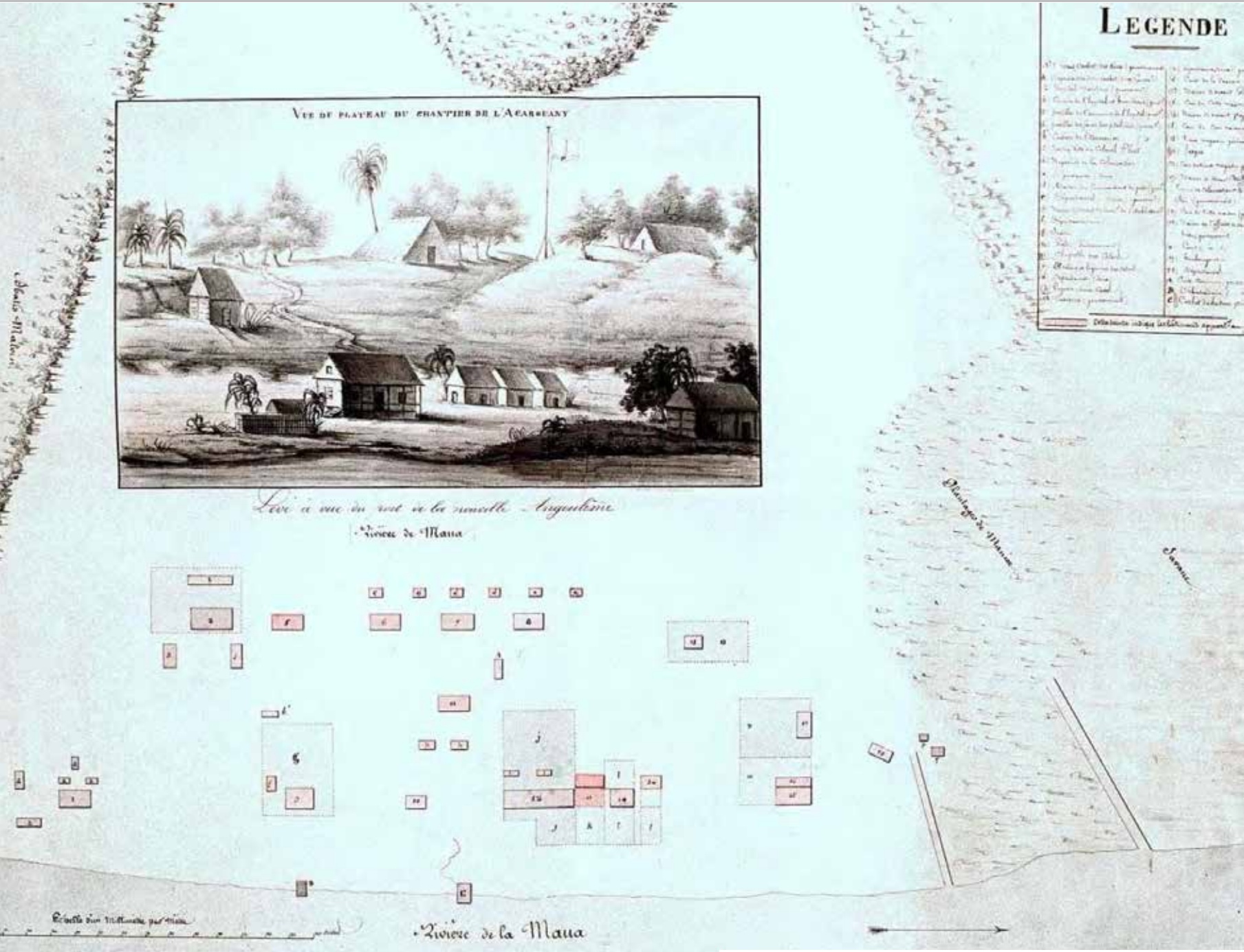
- l'installation du port est strictement limitée au cordon sableux ;
- le projet d'extension (aplat rouge) est réalisé en retrait du port afin de rester sur le cordon sableux ;
- les premiers bâtiments face au fleuve réservent un espace de déchargement (en violet) qui deviendra plus tard le quai.

- L'installation du port correspond à la zone défrichée, dont la limite est représentée sur le plan de 1824 par des pointillés noirs. Au delà de cette limite se trouve la forêt non représentée sur le plan. Une ouverture est réservée dans la lisière, correspondant sans doute à la piste menant au « Poste Français » à l'embouchure du Maroni.
- Au nord, des canaux sont créés pour assécher les marais afin d'accueillir une activité agricole.

Le plan donné à droite schématise l'ensemble de ces données topographiques, historiques et fonctionnelles.







1829 | Le Port de la Nouvelle-Angoulême devenu Poste principal

Le *Plan du Port de la Nouvelle-Angoulême* de 1829 dresse un état des lieux du site :

Le bâti est précisément représenté, correspondant à ce qui était indiqué sur le plan de 1824, notamment les constructions face au fleuve. On distingue l'apparition de cases de plus petites dimensions en retrait des bâtiments principaux. Ces cases témoignent probablement de l'installation de la communauté dirigée par Anne-Marie Javouhey.

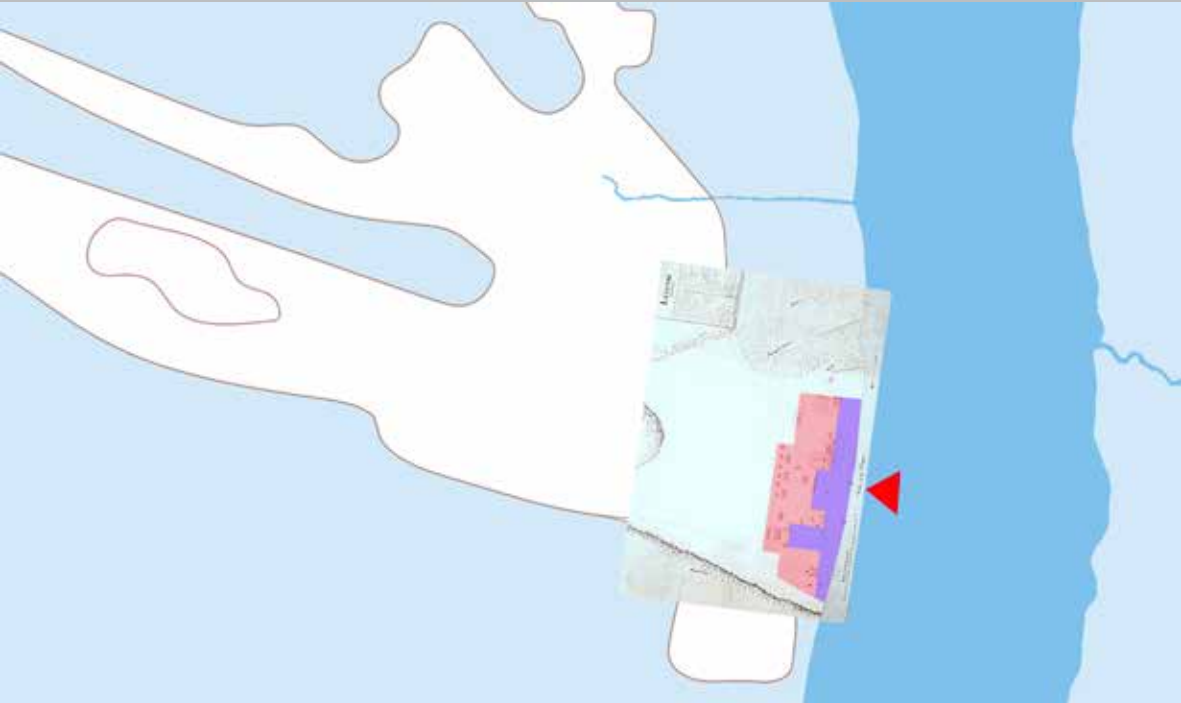
Sur la gravure sont représentés les bâtiments coloniaux les plus importants au premier plan, en bord de fleuve et les plus modestes en retrait.

On distingue en arrière plan, des constructions de type traditionnel autochtone.



Plan de 1829 superposé au schéma d'organisation de 1824.





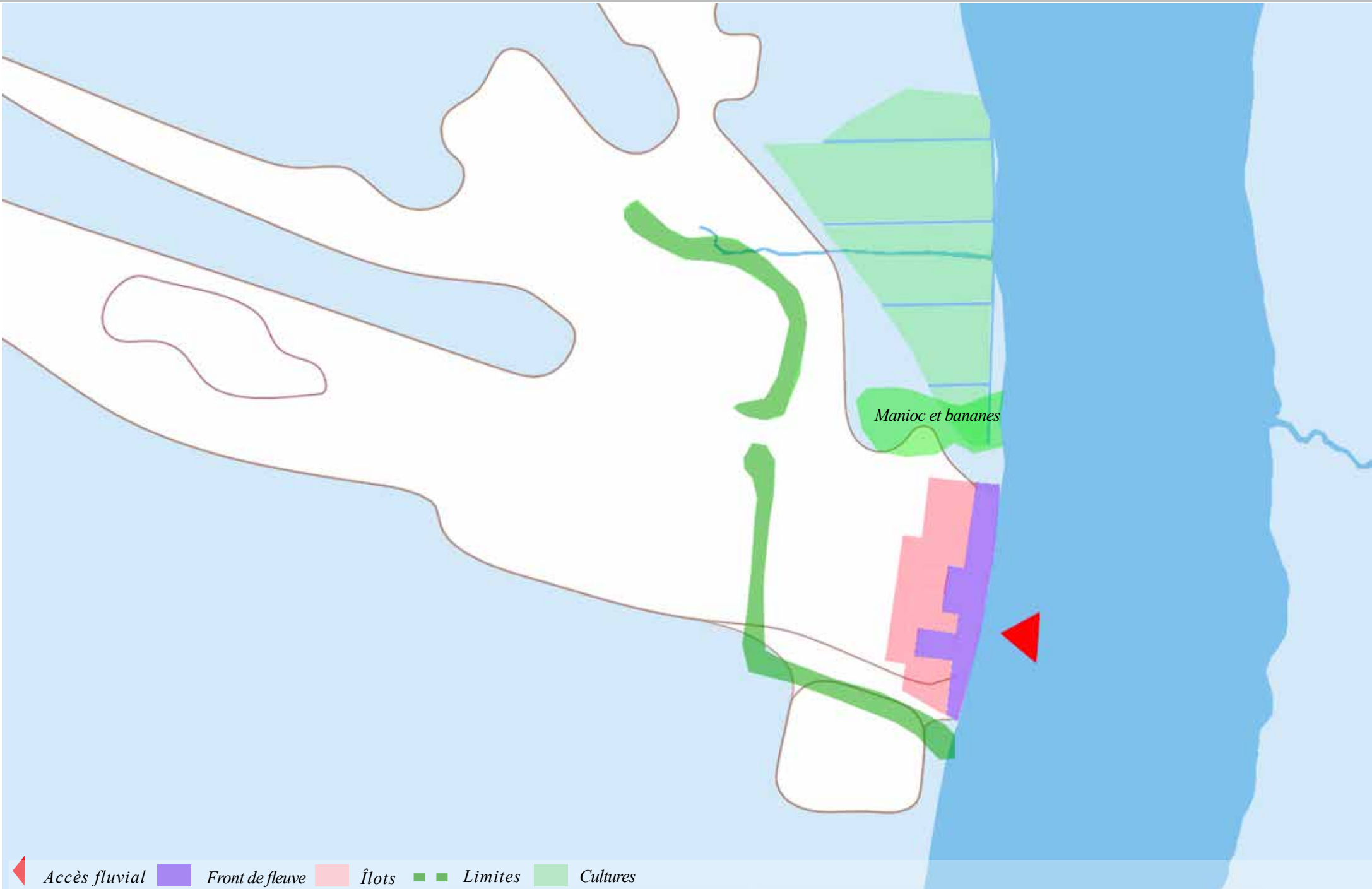
L'analyse par la superposition du plan de 1829 et du socle permet de constater :

- l'apparition d'un second alignement de constructions en retrait du premier ;
- les premiers aménagements de quai sur la berge du fleuve ;

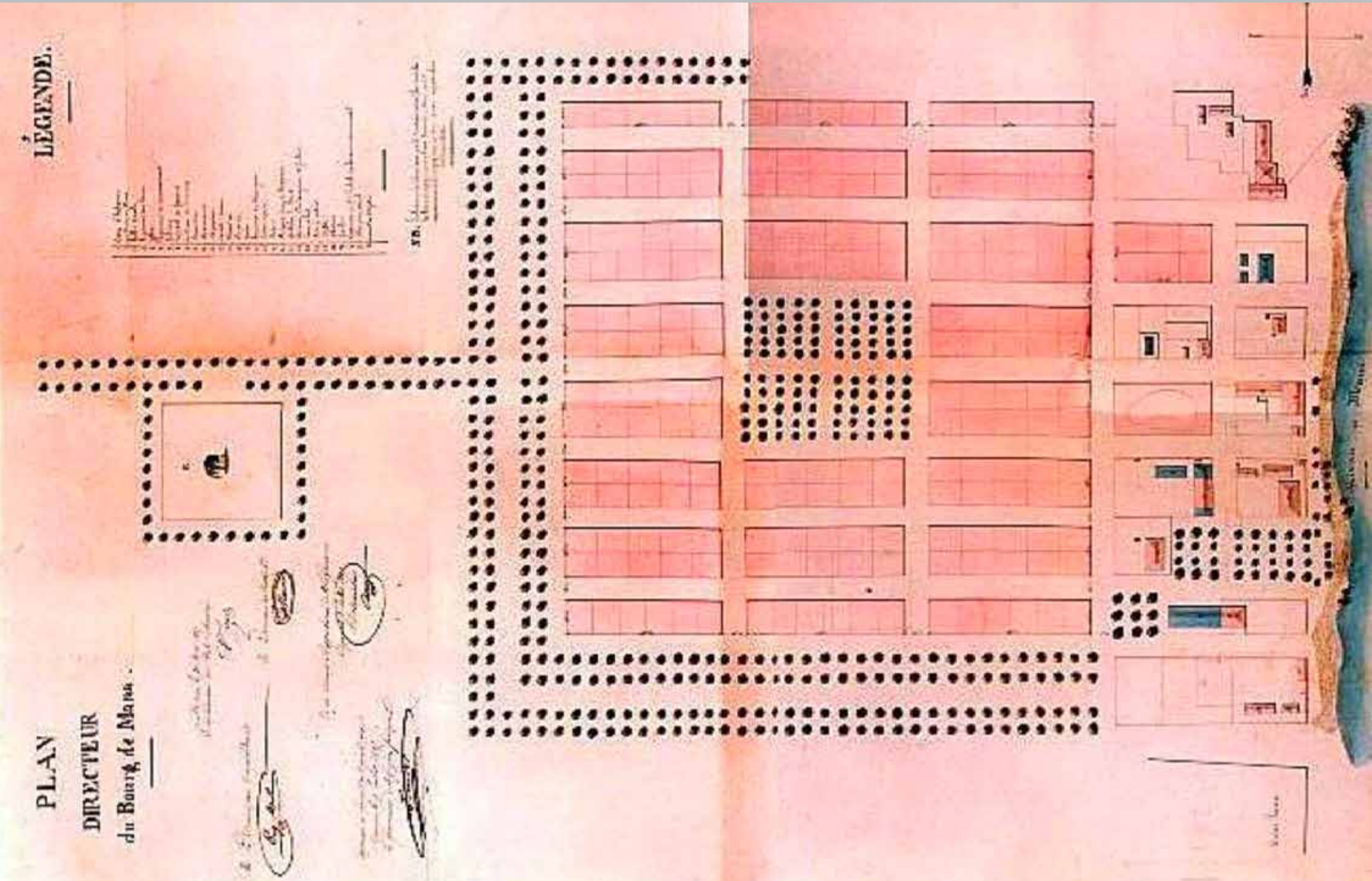


- la persistance de l'emplacement des limites naturelles ;
- la culture du manioc et de bananes dans la zone « triangulaire » de cultures, dans sa partie la plus proche des bâtiments.

On ne distingue pas de rues sur le plan mais une ébauche d'îlots et de parcelles, majoritairement en bordure de fleuve. Entre ces îlots et le fleuve, l'espace libre (en violet) semble prendre plus d'ampleur.







Plan directeur du bourg de Mana. 1847 : AD973 8Fi

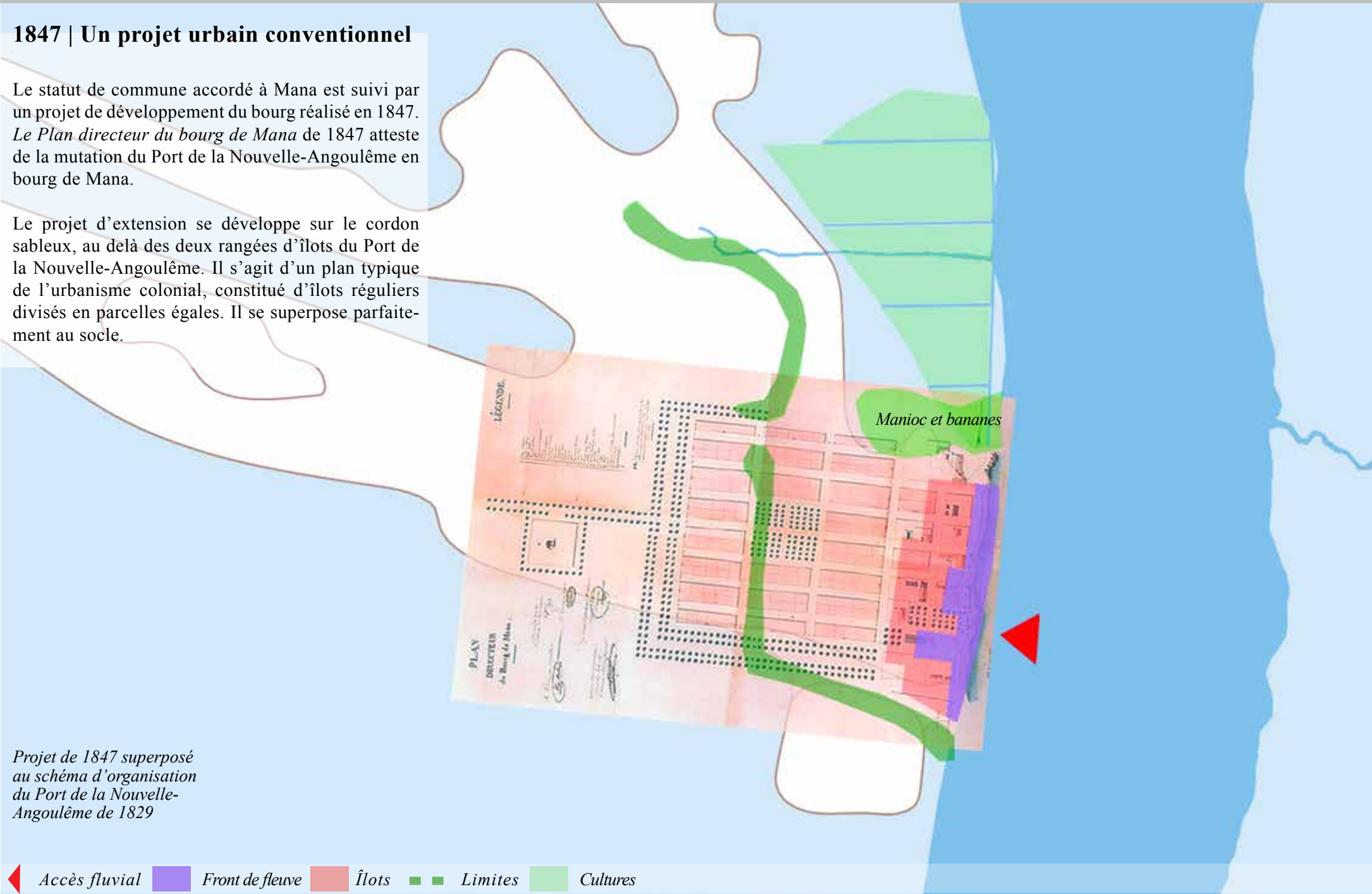
1847 | Un projet urbain conventionnel

Le statut de commune accordé à Mana est suivi par un projet de développement du bourg réalisé en 1847. *Le Plan directeur du bourg de Mana* de 1847 atteste de la mutation du Port de la Nouvelle-Angoulême en bourg de Mana.

Le projet d’extension se développe sur le cordon sableux, au delà des deux rangées d’îlots du Port de la Nouvelle-Angoulême. Il s’agit d’un plan typique de l’urbanisme colonial, constitué d’îlots réguliers divisés en parcelles égales. Il se superpose parfaitement au socle.

Projet de 1847 superposé au schéma d’organisation du Port de la Nouvelle-Angoulême de 1829

◀ Accès fluvial    Front de fleuve    Îlots    ■ Limites    Cultures







L'analyse par la superposition du projet de 1847 et du socle permet de constater que :

- les deux premières rangées de constructions dressées en 1829 le long du fleuve, sont maintenant organisées en îlots. Ces îlots réunissant les bâtiments administratifs et religieux constituent le centre du bourg ;
- le quai, relié aux places de l'église et de la maison commune, n'est pas encore aménagé.

La lisière de la forêt est repoussée vers l'ouest pour installer l'extension du bourg.

Le plan en damier est calé sur le tracé de l'ancien port par le prolongement de ses rues. les îlots sont parfaitement réguliers autour d'une place centrale.

En périphérie, les limites de ce plan sont fixées par des mails à deux rangées d'arbres d'alignement, caractéristiques de ce type d'urbanisme.

L'axe majeur de composition du plan est donné par la route du « Poste Français ». Le cimetière est installé à l'extérieur du bourg, le long de cet axe.





1852 | L’organisation urbaine du Port de la Nouvelle-Angoulême

Le *tableau des grandes constructions, en charpente [...] appartenant à l’État, à la Communauté des Sœurs de Saint-Joseph et à d’autres particuliers* présente pour la première fois un état très précis de l’organisation urbaine, des rues, des îlots et des parcelles avec les constructions existants en 1852.

En outre, l’indication d’un quai bien rectiligne devant les berges naturelles, témoigne des évolutions du Port de la Nouvelle-Angoulême vers un bourg planifié en 1847. Ce plan est limité aux deux rangées d’îlots du Port de la Nouvelle-Angoulême, l’extension n’est que suggérée, probablement parce que très peu lotie à cette époque.

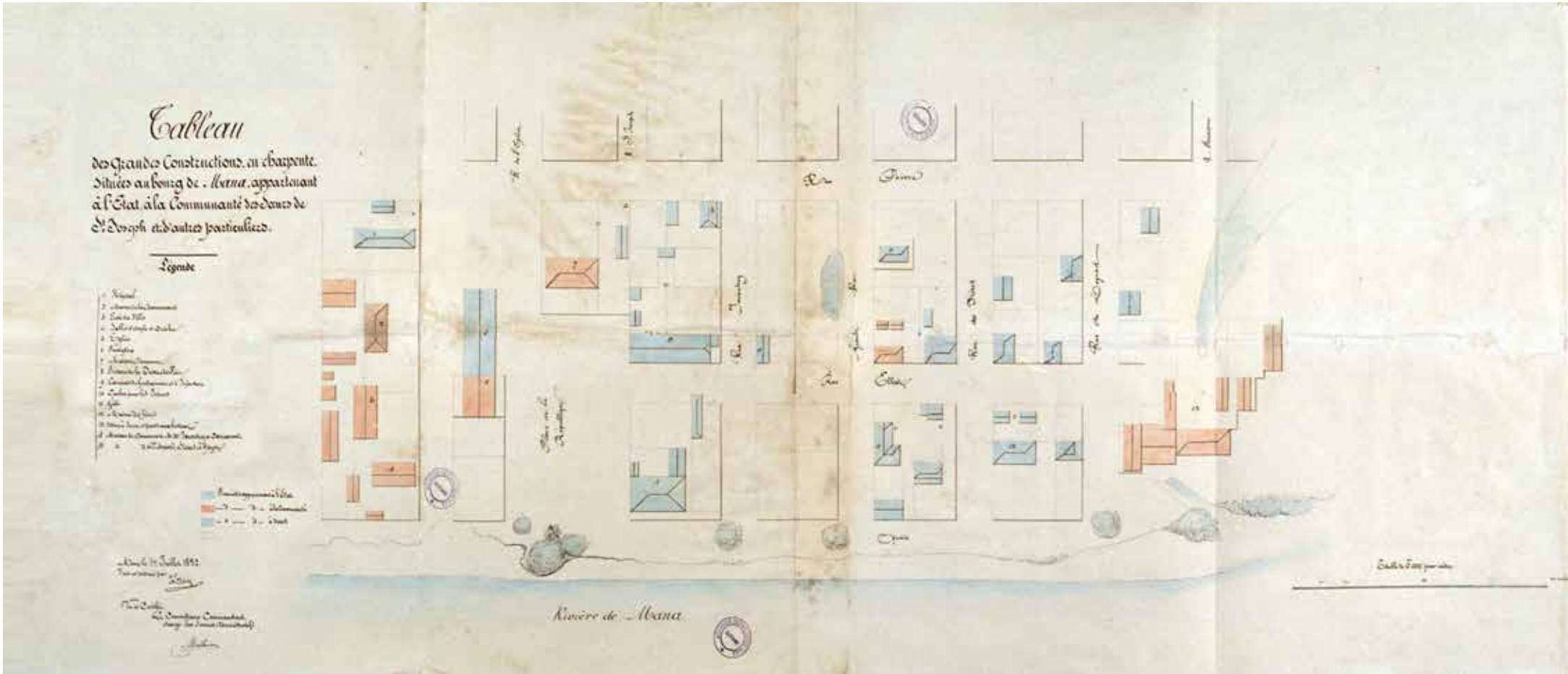
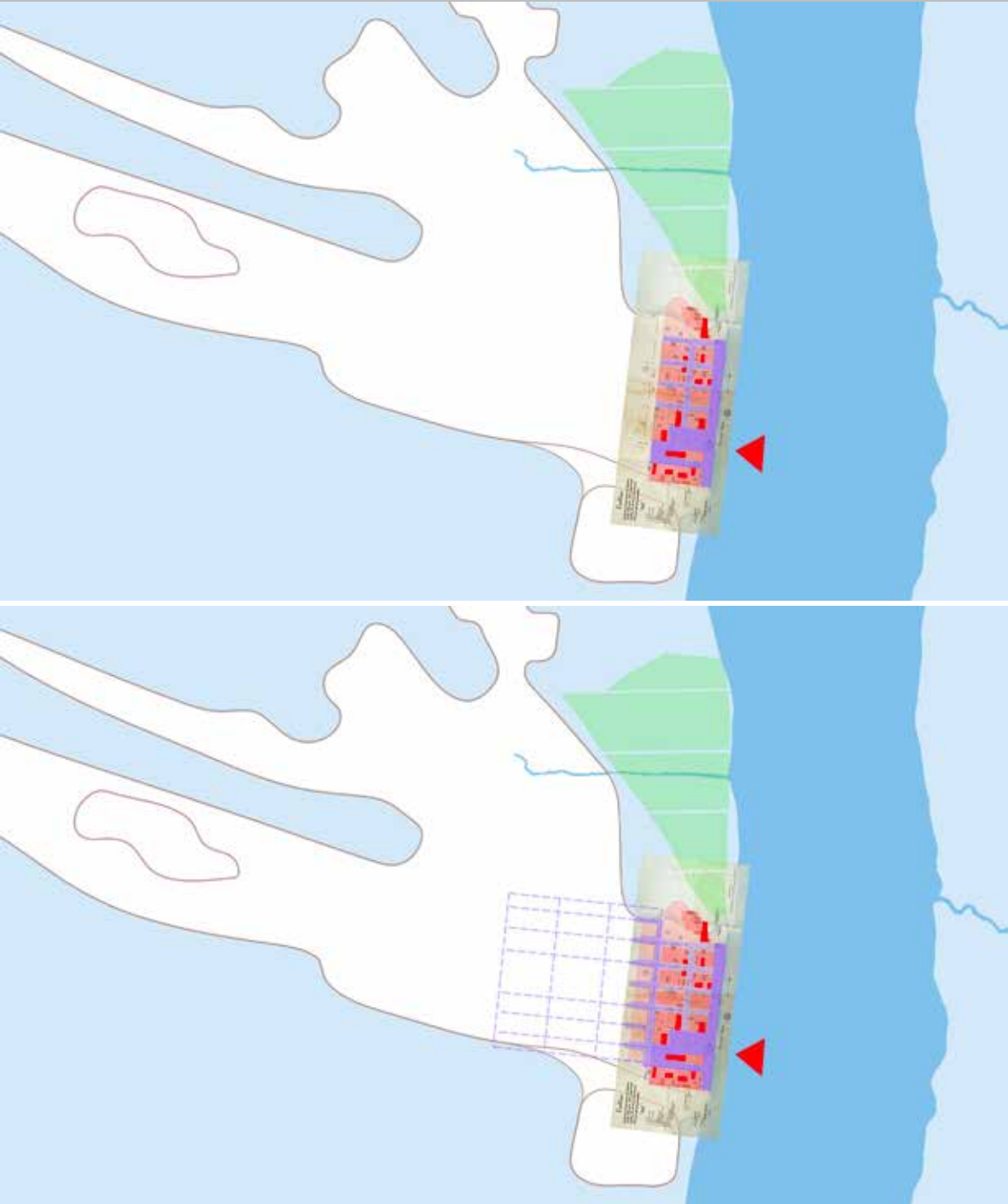


Tableau des grandes constructions, en charpente situées au bourg de Mana, appartenant à l’État, à la Communauté des Sœurs de St-Joseph et à d’autres particuliers. AD 973 Fi -1852



Plan de 1852 superposé au schéma du projet de 1847.





L'emprise du Port de la Nouvelle-Angoulême est maintenant structurée par :

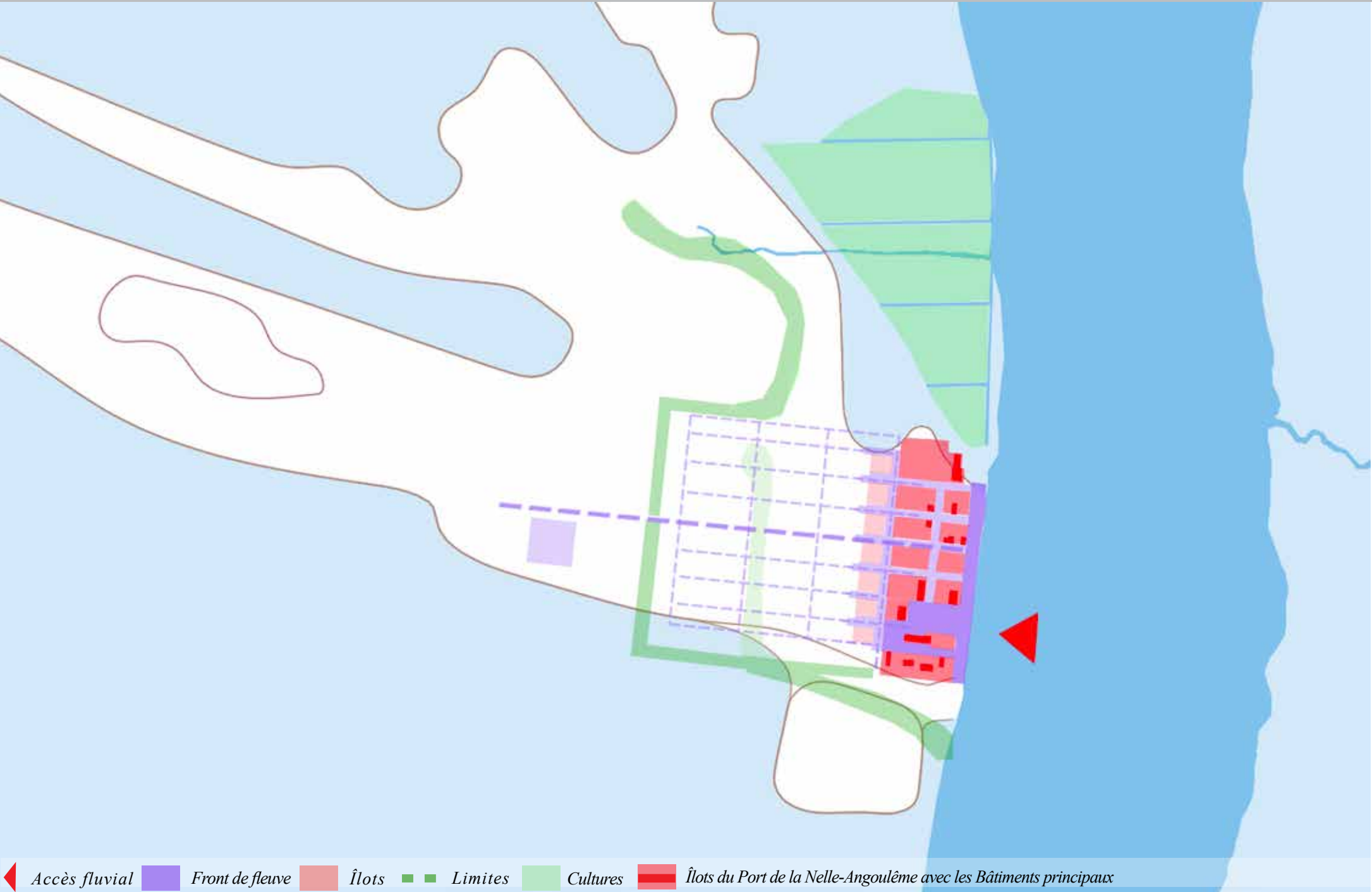
- la place de l'église et la place de la Mairie ;
- le quai et les rues ;
- les îlots et les parcelles ;
- les constructions organisées sur les parcelles.

Le quai s'ouvre sur la place de la mairie, orientée vers le fleuve, unique axe de communication.

La place de l'église est orientée vers le futur bourg.

Les bâtiments des sœurs sont regroupés sur le côté sud de la place de l'église.

Cette organisation préfigure le centre du futur bourg.



Accès fluvial Front de fleuve Îlots Limites Cultures Îlots du Port de la Nelle-Angoulême avec les Bâtiments principaux





*Plan du bourg de Mana. 1875: AD973 8Fi*

## 1875 | La concrétisation du bourg de Mana

*Le plan du bourg de Mana de 1875 présente l'état de réalisation du projet de 1847 :*

- le périmètre du bourg est respecté ;
- le découpage en îlots rectangulaires allotés en parcelles régulières est précisé ;
- le quai est très clairement établi ;

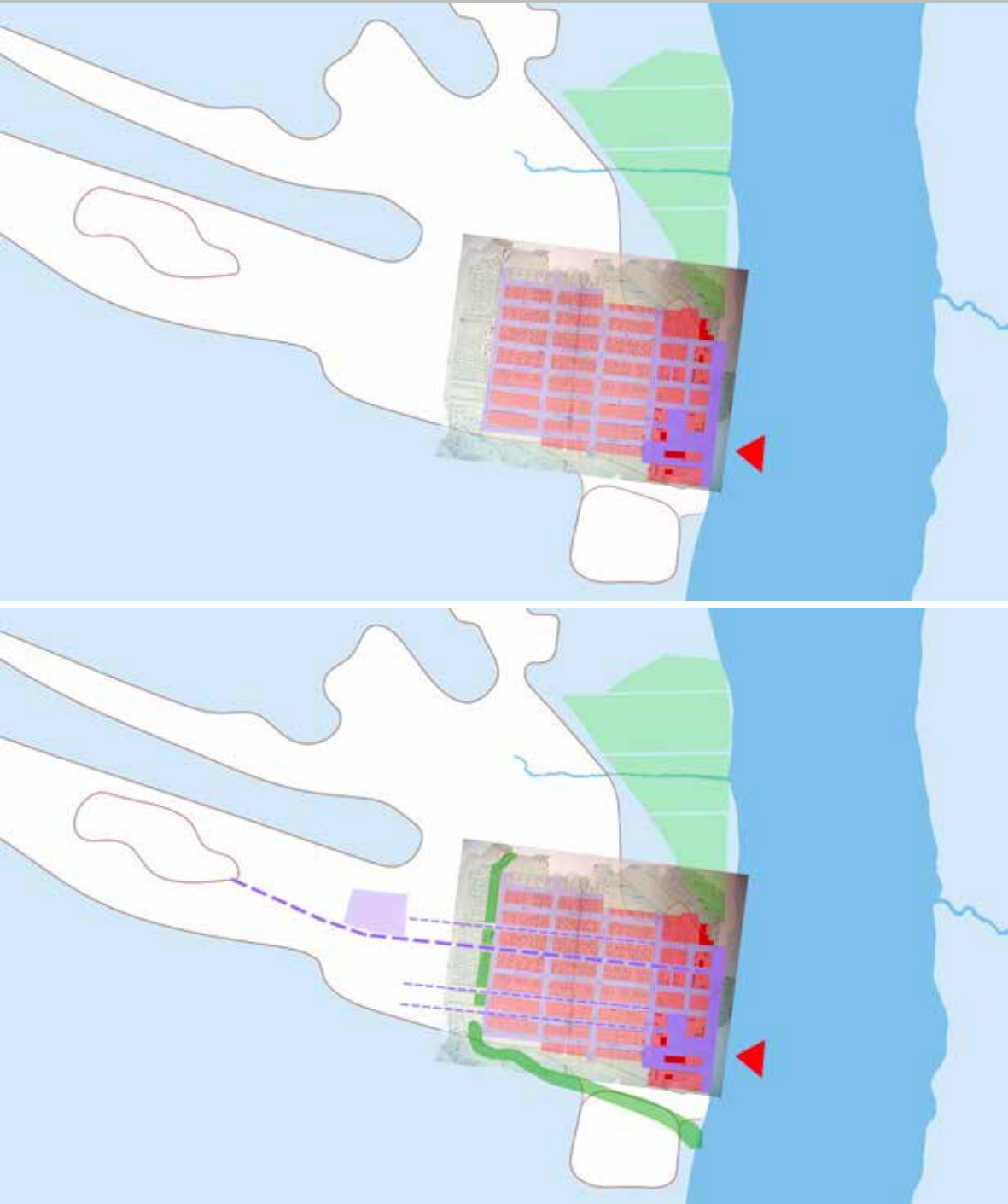
Par contre, la place centrale du plan en damier n'est pas réalisée.



*Schéma d'organisation  
de 1852 superposé au  
plan de 1875.*

 Accès fluvial
  Front de fleuve
  Îlots extension bourg
  Limites
  Cultures
  Îlots du Port de la Nelle-Angoulême avec les Bâtiments principaux





Les deux étapes de la constitution du bourg sont lisibles :

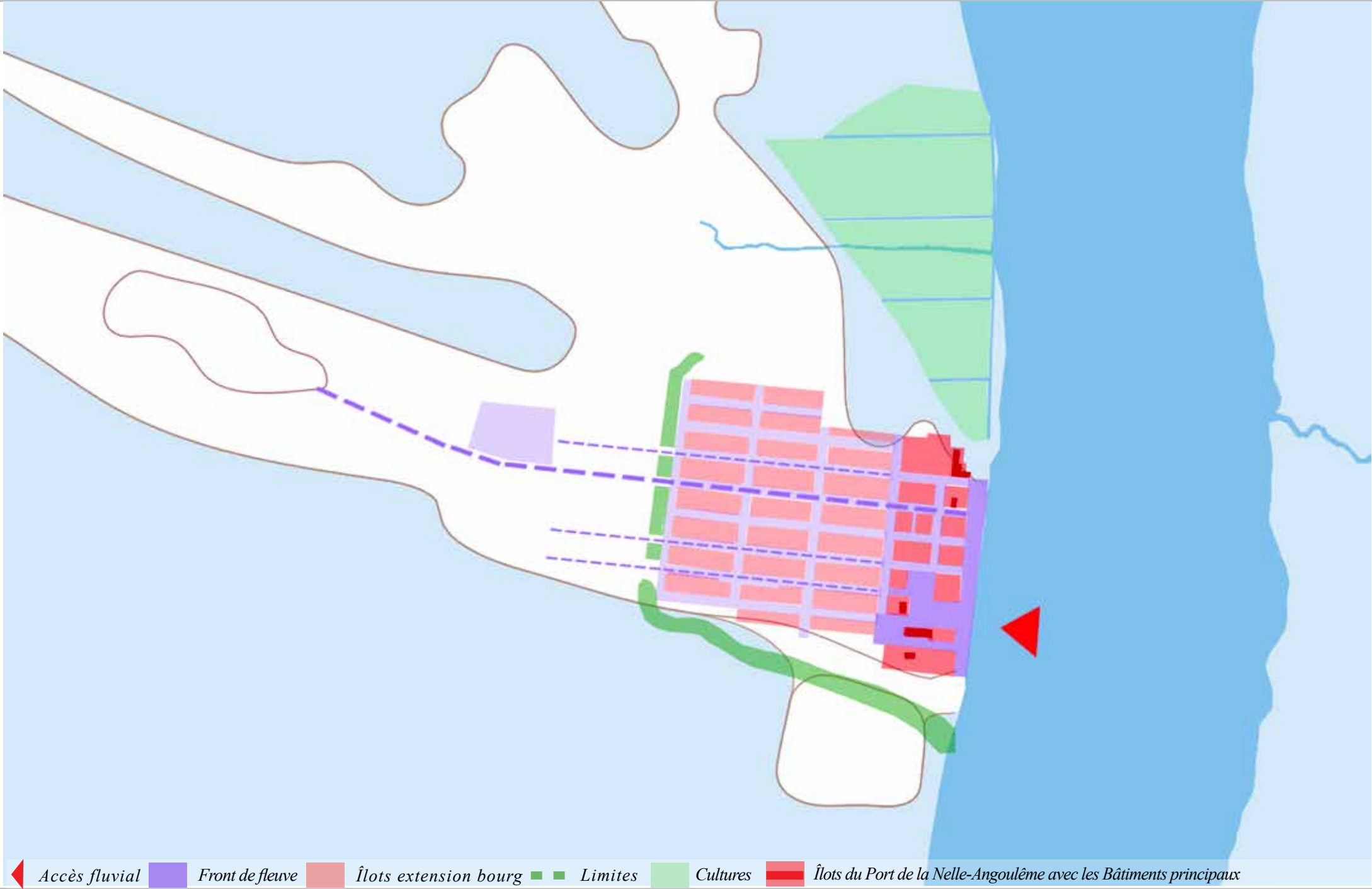
- les deux premières rangées d'îlots en bordure de fleuve du Port de la Nouvelle-Angoulême ;
- la ville nouvelle au plan en damier parfaitement régulier.

On constate que les limites ouest du bourg sont marquées par des alignements plantés, comme le projetait le plan de 1847.

La centralité des places de l'église et de la Mairie est affirmée comme étant celle du bourg dans son entier.

« La Route de la Pte Française » axe est/ouest du bourg est remontée d'une rue vers le nord.

Le cimetière, toujours à l'extérieur du bourg, est placé au nord de cet axe.







Photographie aérienne de Mana. IGN C92PHQ5041\_ 1950\_ GUYANEI\_ 0223

1950 | La persistance du bourg

La comparaison de la photographie aérienne de 1950 avec l'état de 1875, montre que le bourg n'a guère évolué en presque un siècle.

La fonction urbaine des deux rangées d'îlots en front de fleuve est renforcée par l'aménagement du quai et l'affirmation des deux places qui constituent désormais l'espace central du bourg.

les limites du bourg sont maintenues, celle de l'ouest est timidement franchie.

La liaison vers les Hattes est confirmée, ainsi que l'emplacement du cimetière.

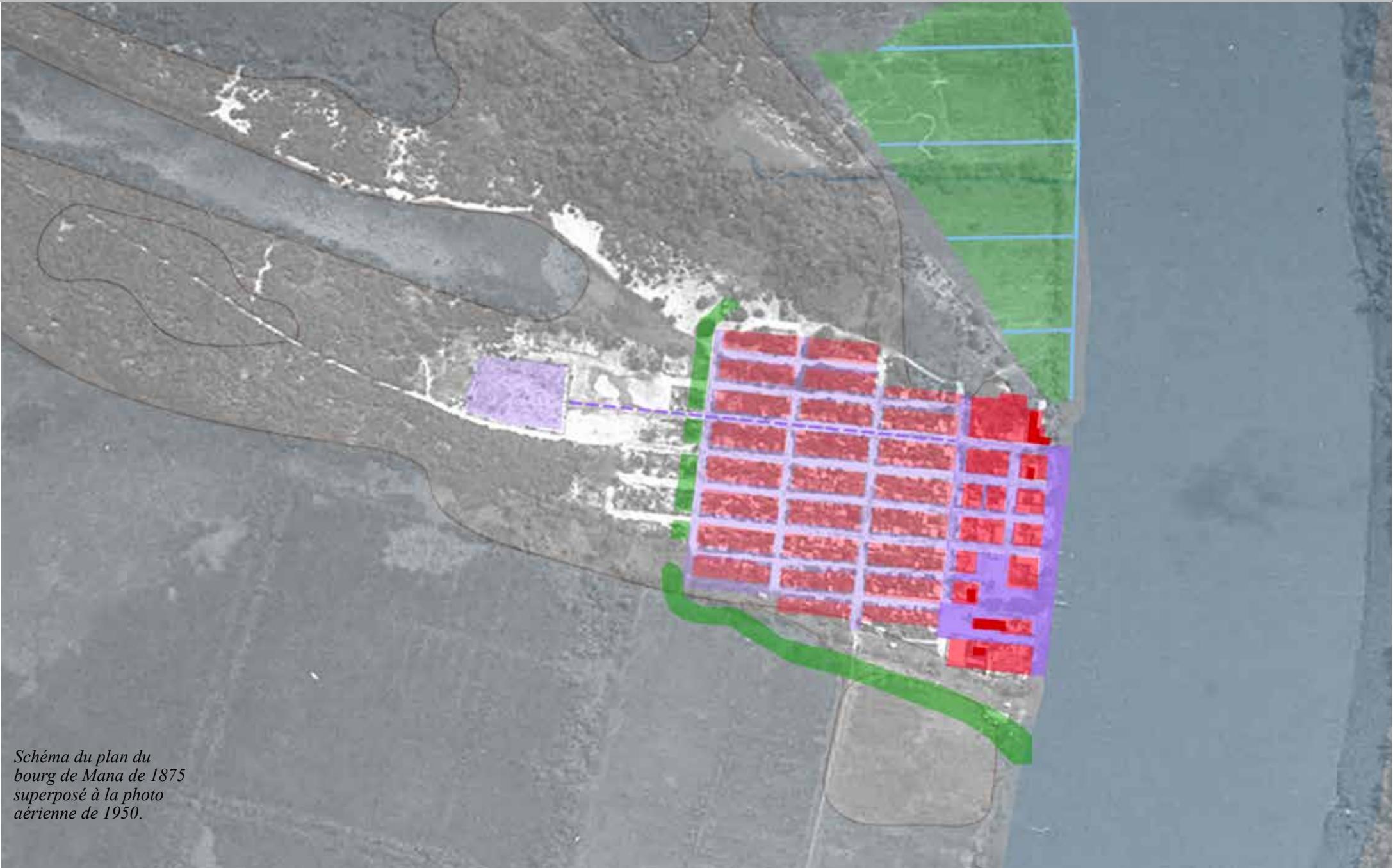


Schéma du plan du bourg de Mana de 1875 superposé à la photo aérienne de 1950.

◀ Accès fluvial

■ Front de fleuve

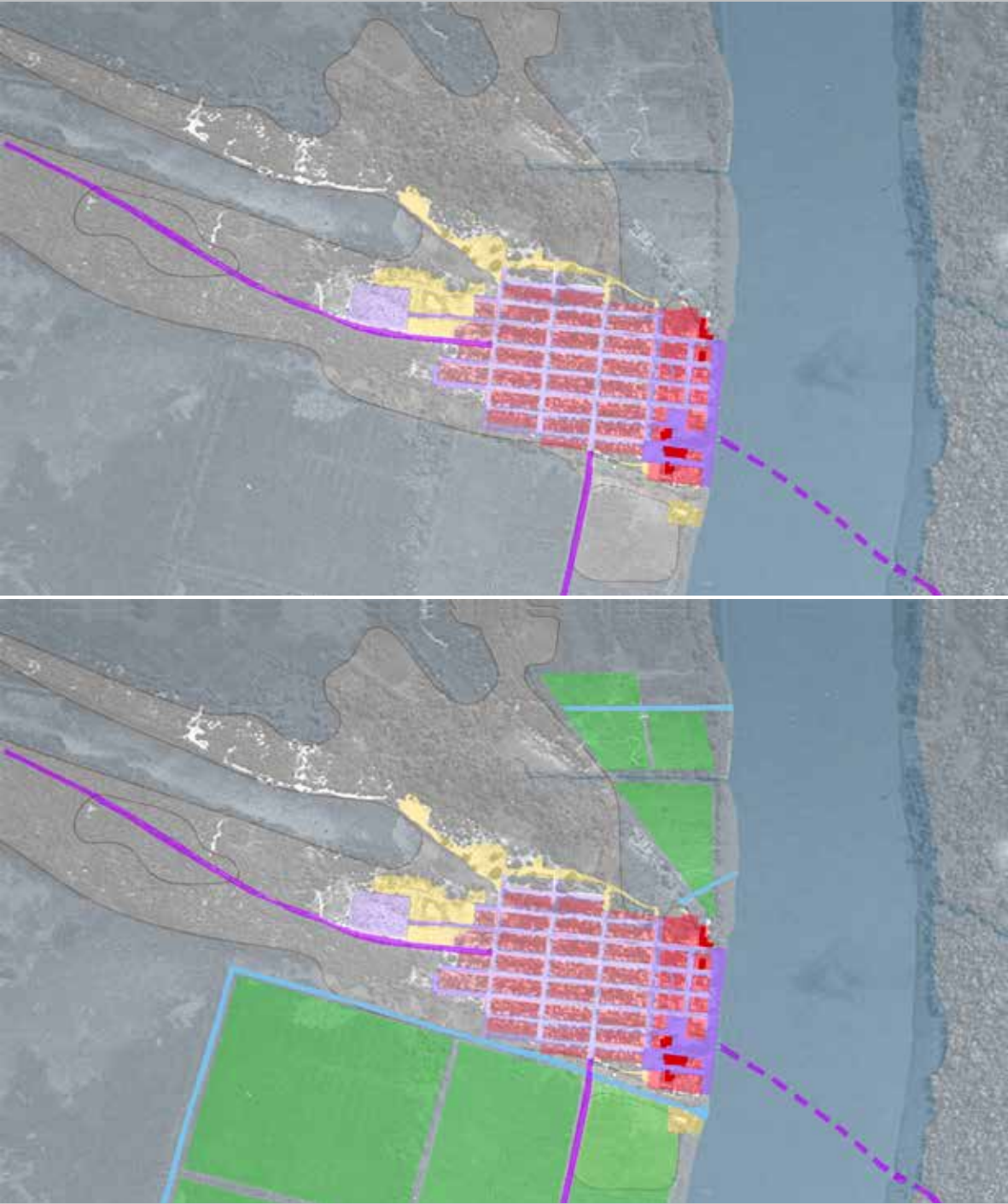
■ Îlots extension bourg

■ Limites

■ Cultures

■ Îlots du Port de la Nelle-Angoulême avec les Bâtiments principaux



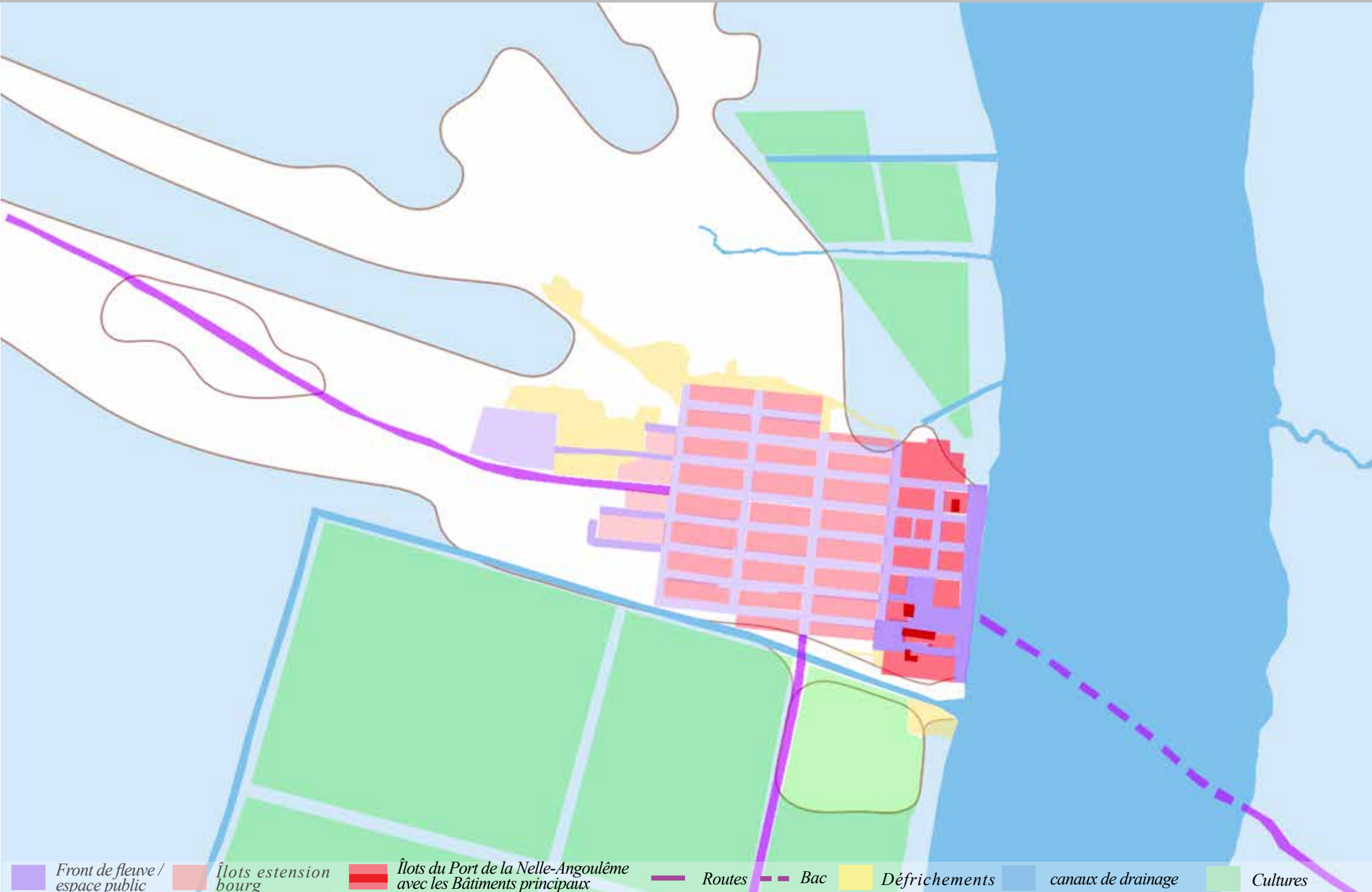


Les voies terrestres en direction de Saint-Laurent du Maroni et d'Iracoubo par le biais du bac traversant le fleuve sont visibles sur la photo de 1950.

Au delà des limites du bourg du XIX<sup>ème</sup> siècle, des défrichements de faible surface apparaissent sur le cordon sableux, entre le bourg et le cimetière.

Les exploitations agricoles sur les terres drainées au nord du bourg sont toujours présentes.

De grandes surfaces cultivées apparaissent au sud du bourg. Leurs canaux de drainage sont très lisibles.



Front de fleuve / espace public    Îlots extension bourg    Îlots du Port de la Nelle-Angoulême avec les Bâtiments principaux    Routes    Bac    Défrichements    canaux de drainage    Cultures





Photographie aérienne de Mana. IGN C92PHQ4731\_ 1987\_ GUYANE47\_ 0269

**1987 | L’impact du « plan vert » sur le territoire**

De 1975 à 1987 le « plan vert » transforme radicalement le territoire qui jusque là n’avait connu qu’un développement très mesuré.

Cette mutation concerne principalement les espaces naturels. Les terres inondables sont exploitées en rizières et les forêts sont défrichées pour devenir des terres cultivées ou agricoles.



Schéma du plan du bourg de Mana de 1950 superposé à la photo aérienne de 1987



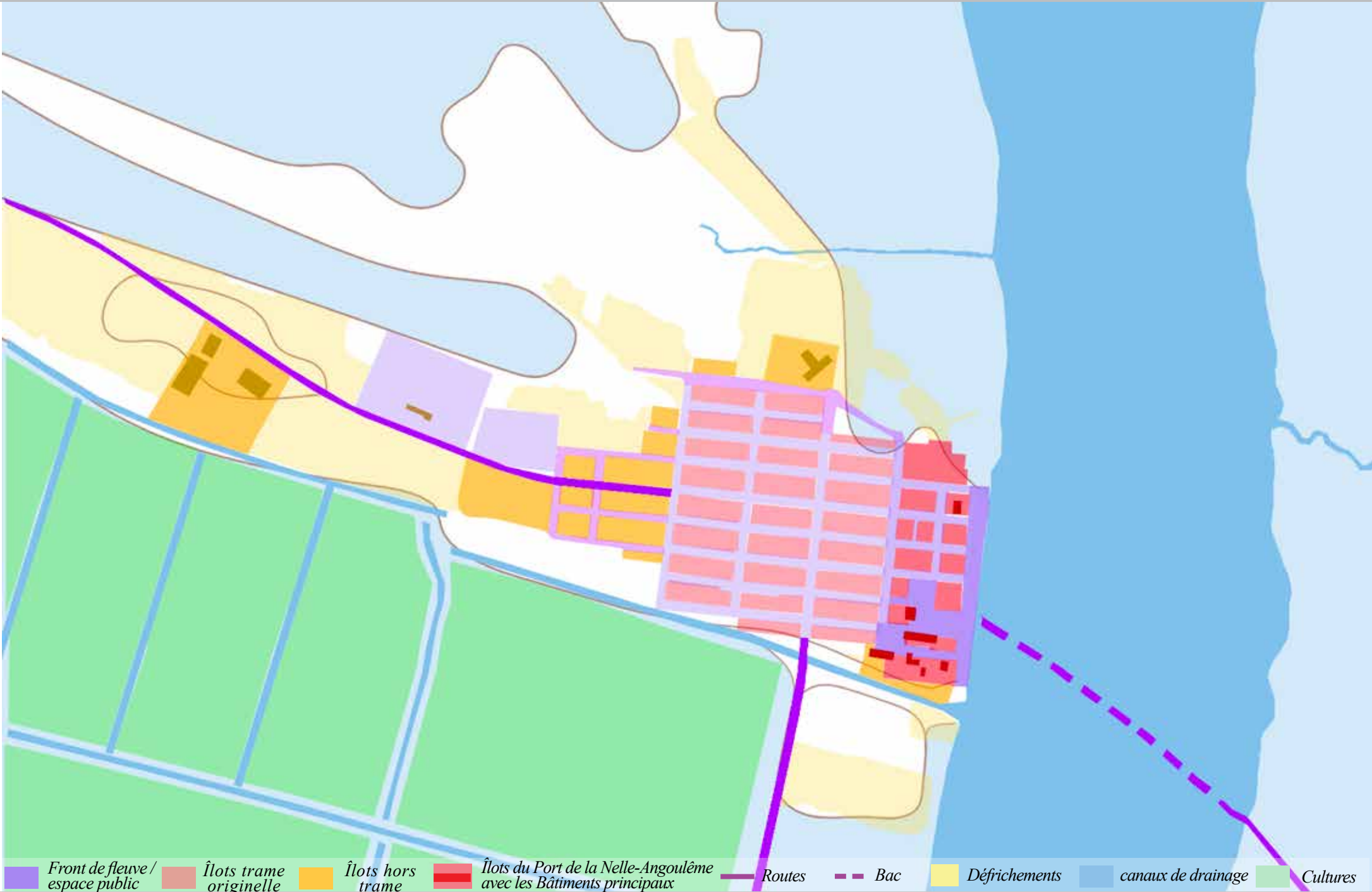


La mutation agricole du paysage s’accompagne d’une extension du bourg limitée dans un premier temps au cordon sableux.

De nouveaux îlots s’installent en prolongement du plan quadrillé le long de la route menant à l’ancien camp des Hattes.

L’exploitation rizicole au sud du bourg s’étend sur toute la zone inondable entre le cordon sableux et la route de Saint-Laurent du Maroni.

Par contre, les terres agricoles installées depuis l’origine dans le triangle de terres inondables au nord de Mana, ont disparu ; seuls les canaux subsistent.







Photographie satellite de Mana.EPFAG-2017

**2017 | Une croissance mesurée du bourg**

Alors qu’à l’échelle du territoire, l’urbanisation se fait de manière opportuniste le long des axes routiers, hormis à Javouhey, l’extension de Mana reste mesurée et concentrique. C’est durant cette dernière période que l’urbanisation de Mana s’étend le long du fleuve au-delà du cordon sableux.

Un des éléments marquant de cette période est la mise en service du pont sur la Mana, qui favorise un étalement urbain opportuniste sur l’autre rive.



*Schéma du plan du bourg de Mana de 1987 superposé à la photo aérienne de 2017.*





L'extension urbaine de Mana s'est faite jusqu'en 2017 de telle sorte que la lisibilité des fonctions de la ville reste aisée : au-delà du Port de la Nouvelle-Angoulême et du bourg, les nouveaux quartiers au nord sont à vocation d'équipements et ceux à l'ouest à vocation de logements.

Une zone d'activité est installée au croisement des routes de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni, à la sortie du pont. Enfin, entre la zone d'activité et le bourg un ensemble de lotissements d'habitations est installé.

Les rizières au sud de Mana sont abandonnées.







**1824**  
Le Port de la Nouvelle-Angoulême.



**1847**  
Le projet du bourg de Mana.



**De 1875 à 1975**  
Le bourg de Mana.



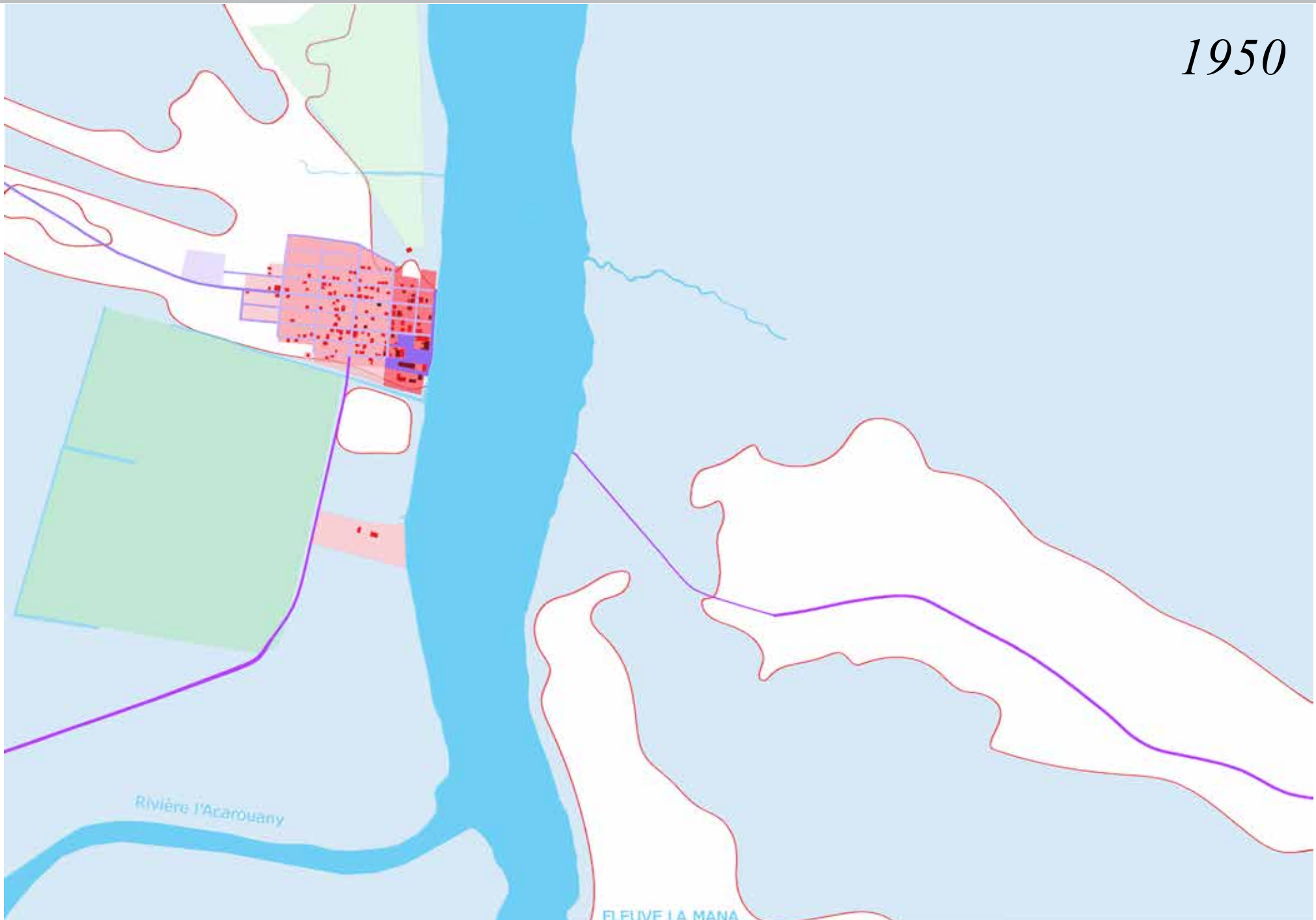
**De 1975 à 2017**  
La mutation.



1847

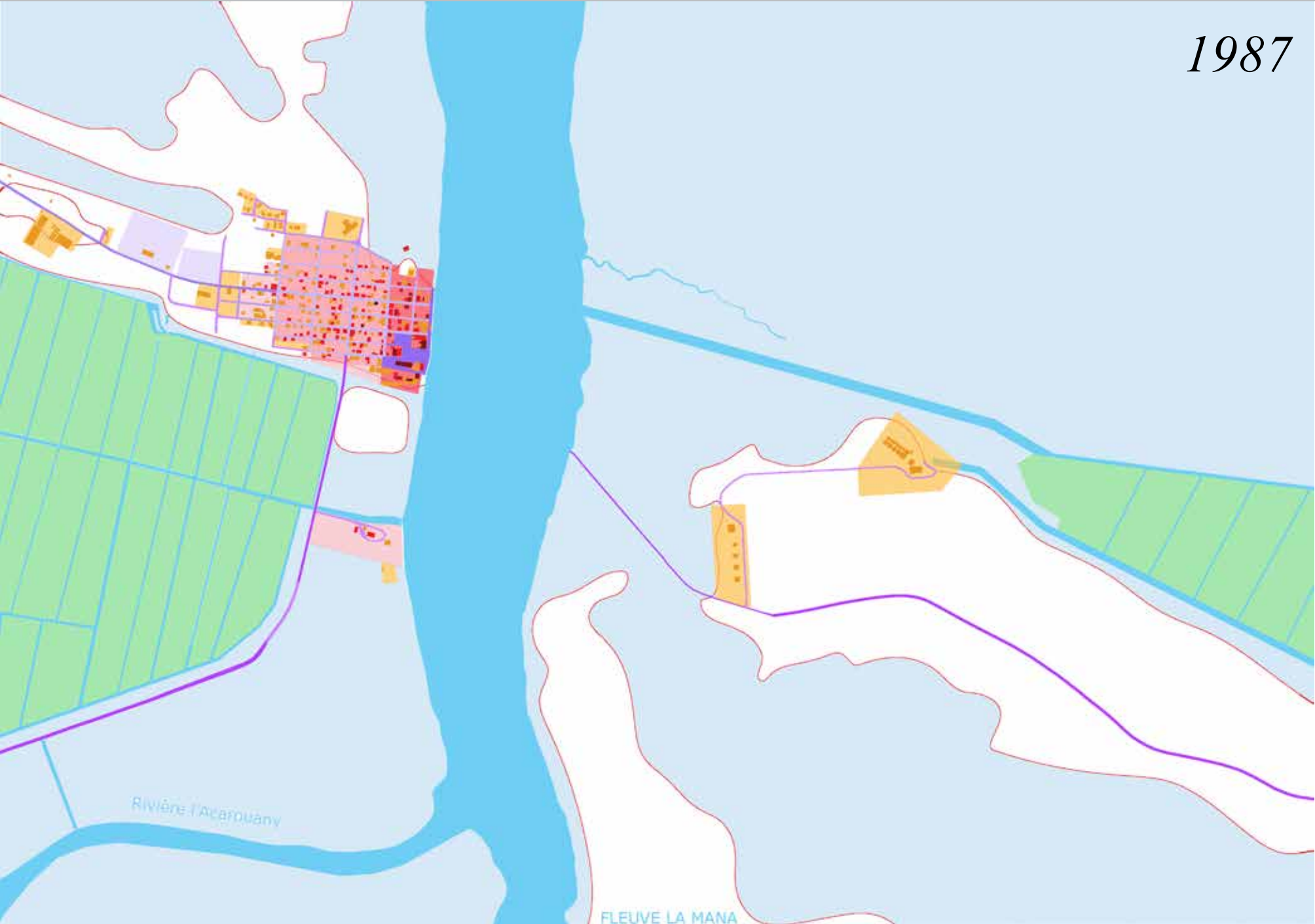


1950

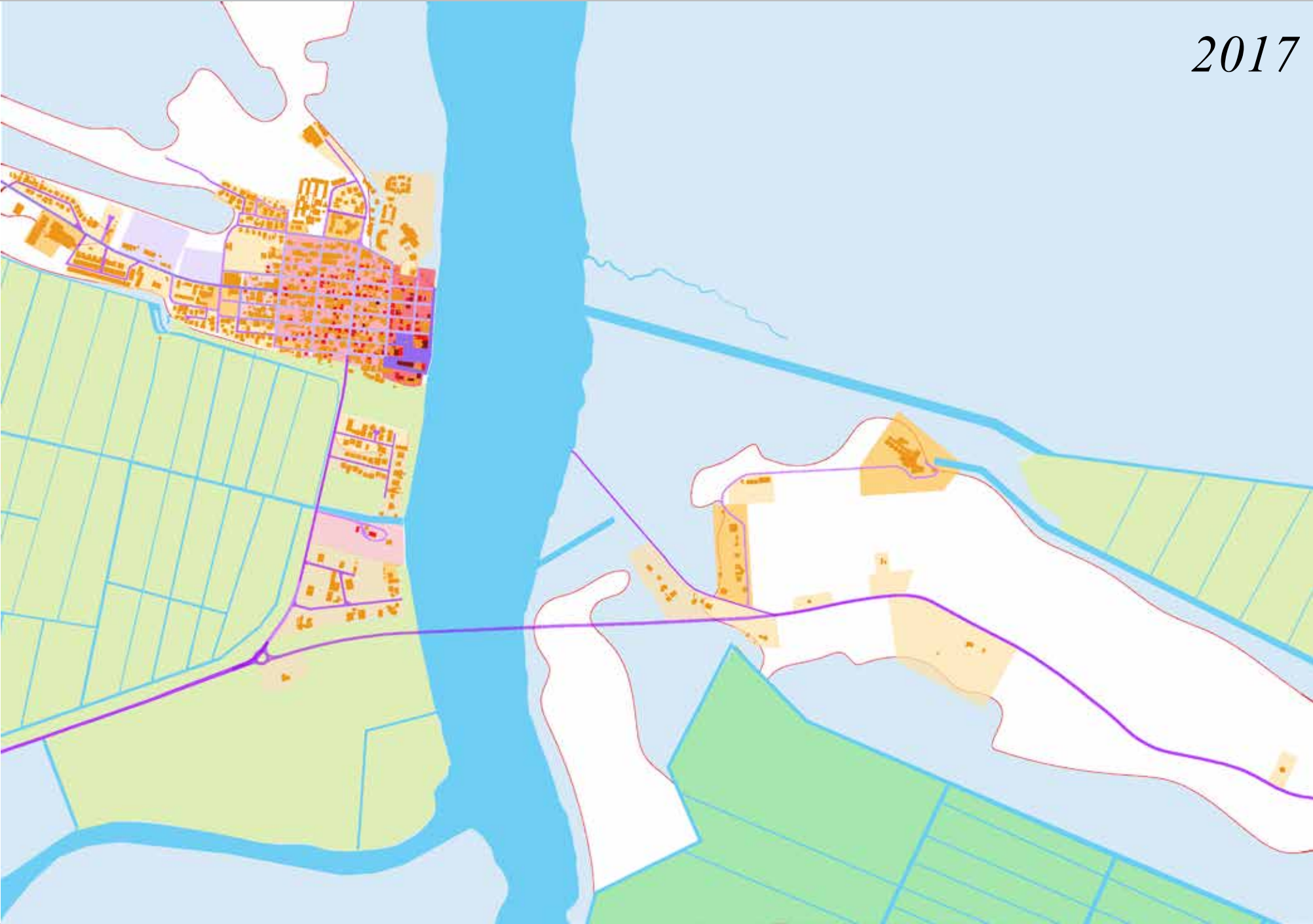




1987



2017







L'Acarouany et les champs de Javouhey, archives DAC, Alain Gilbert vers 1998



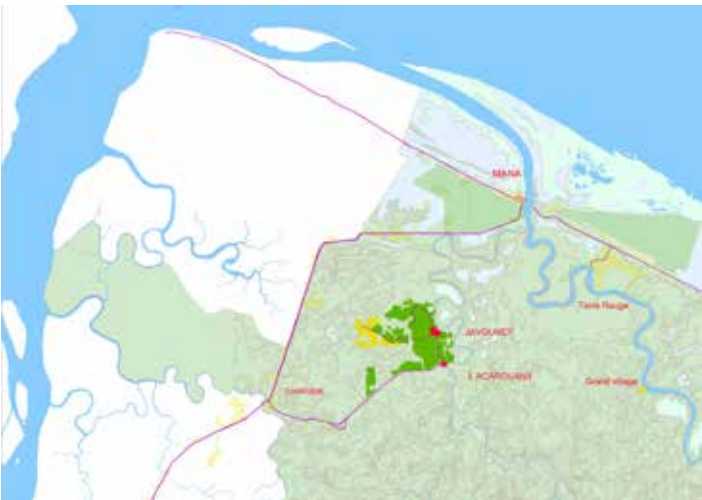
**1834**  
Installation de la léproserie à l'Acarouany.



**1955**  
Liaison de l'Acarouany à Saint-Laurent du Maroni par la route.



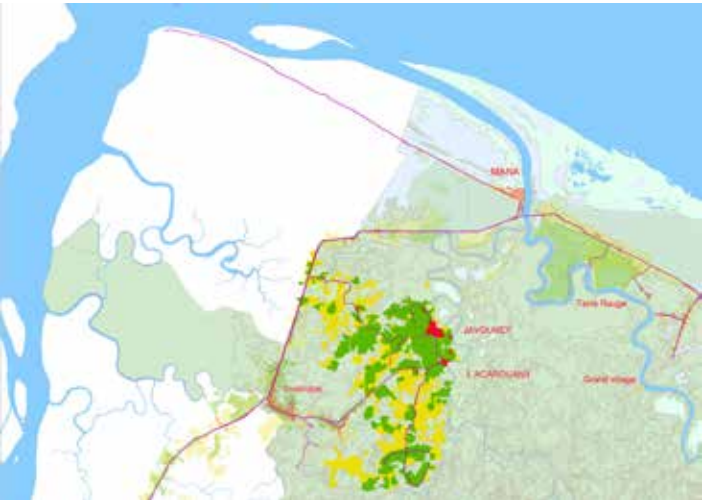
**1976**  
Première exploitation agricole à l'Acarouany.



**1979**  
Création de village du Javouhey (plan vert).

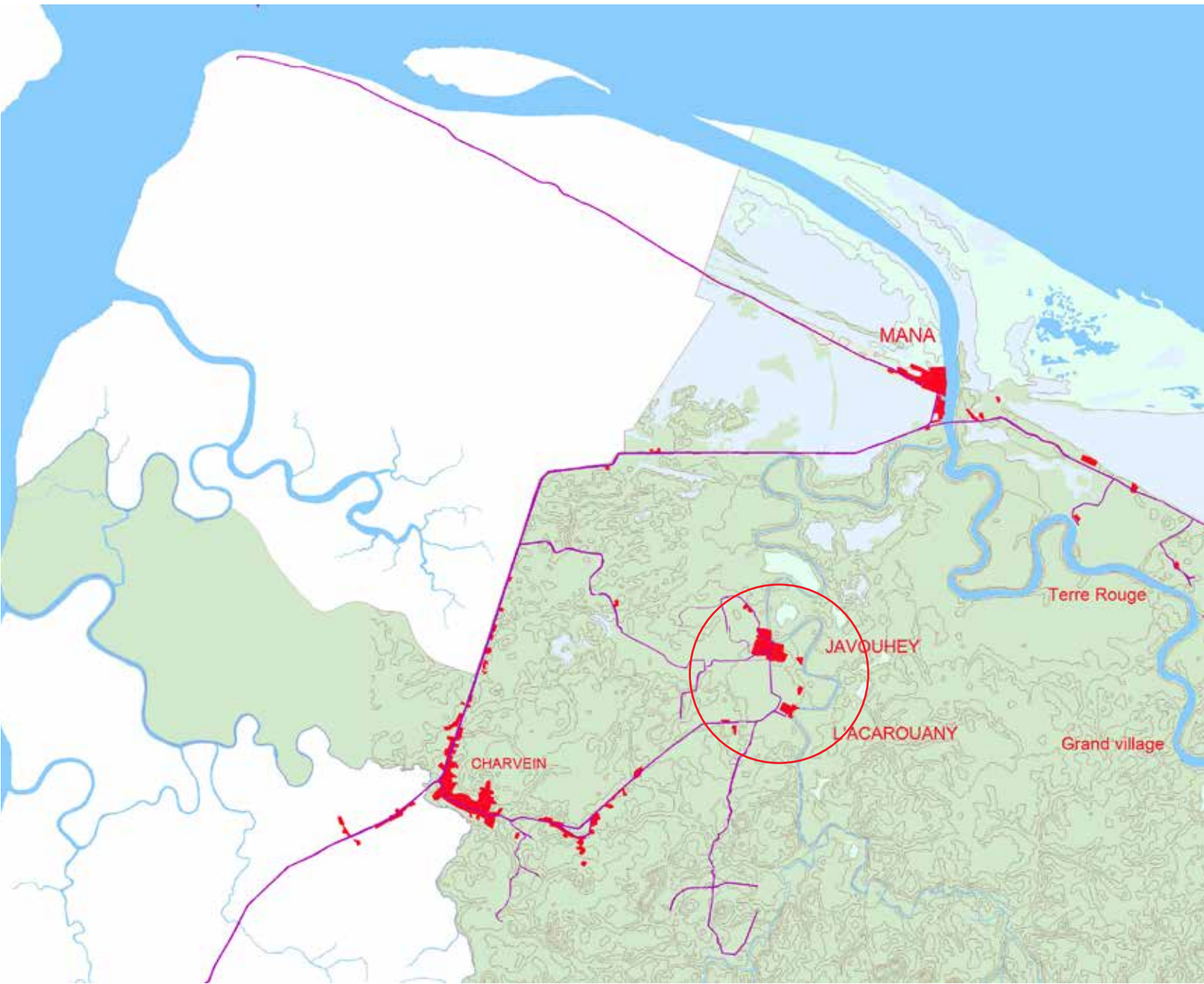


**1999**  
Expansion agricole de Javouhey.



**2017**  
Poursuite de l'expansion agricole de Javouhey.





Le site de l'Acarouany est d'abord un chantier d'exploitation de bois de marine.

Un courrier d'Anne-Marie Javouhey datant de 1832 fait mention, pour la première, fois du projet d'implantation de la léproserie. Le projet de transférer la léproserie des îles du Salut est retenu en 1833 et en 1836 la gestion en est confiée à Anne-Marie Javouhey pour 5 ans.

En 1836, le village se compose de quatre grandes cases en charpente et de nombreux carbets construits par les lépreux. En 1837 un capitaine de vaisseau visite le village et décrit de « belles plantations de manioc, d'ignames et de patates » qui couvrent une trentaine d'hectares. Le village se compose à ce moment là « de deux vastes magasins, d'une chapelle et d'une vingtaine de cases particulières ».

En 1886, la léproserie ne compte plus que douze patients.

L'analyse par la topographie historique ne peut être réalisée qu'à partir de la première photo aérienne datant de 1946. Le socle ne comporte que les indications de topographie et d'hydrographie, l'ensemble étant couvert de forêt.



 Courbes de niveaux  Criques  Zones inondées





Photographie aérienne IGN. C92PHQ5041 1950 GUYANE1 0203

1950 | De la léproserie au centre hansénien

La photographie de 1950 rend compte de la modernisation du traitement de la lèpre issue de l'expérimentation hansénienne, par la réorganisation de l'établissement.

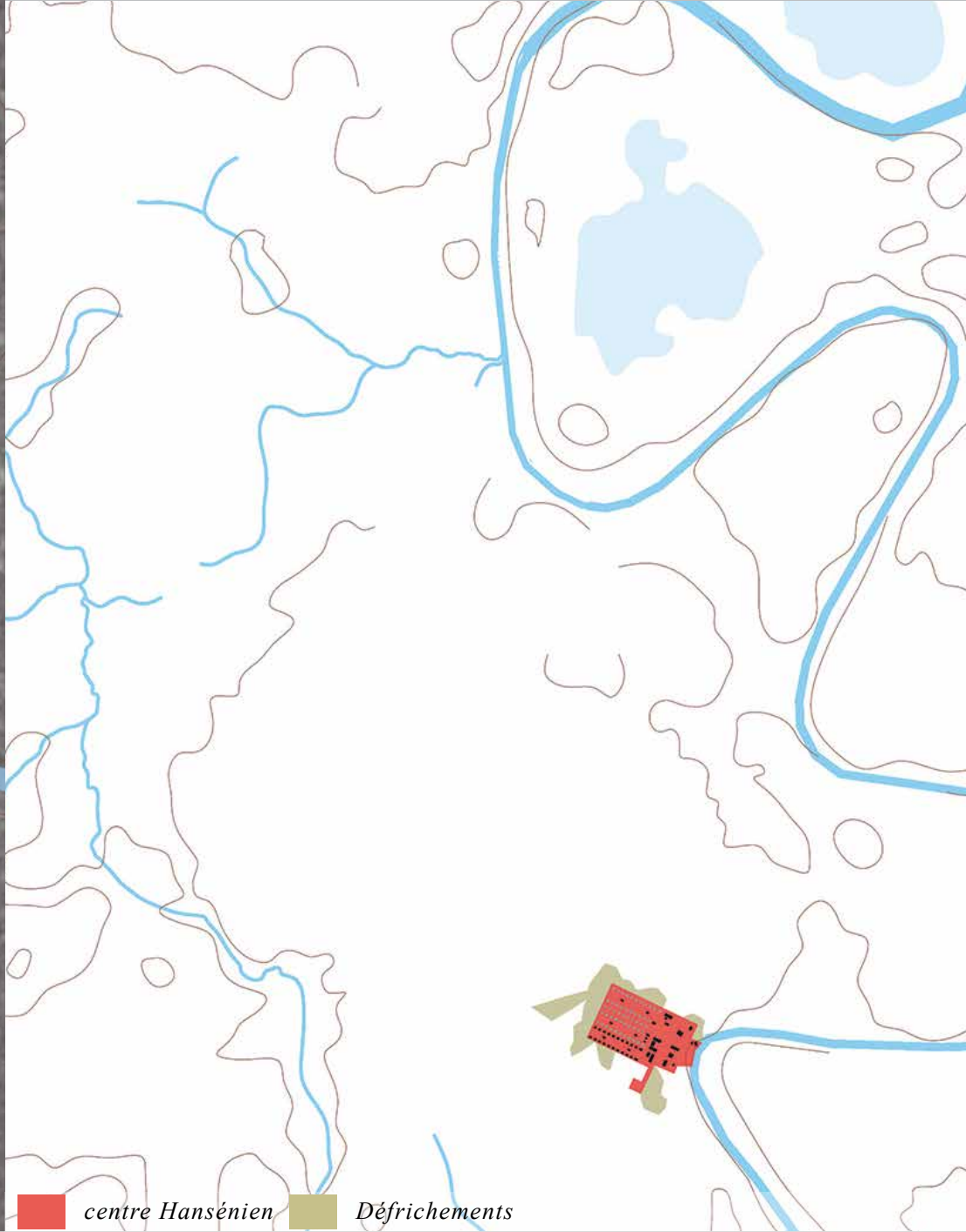
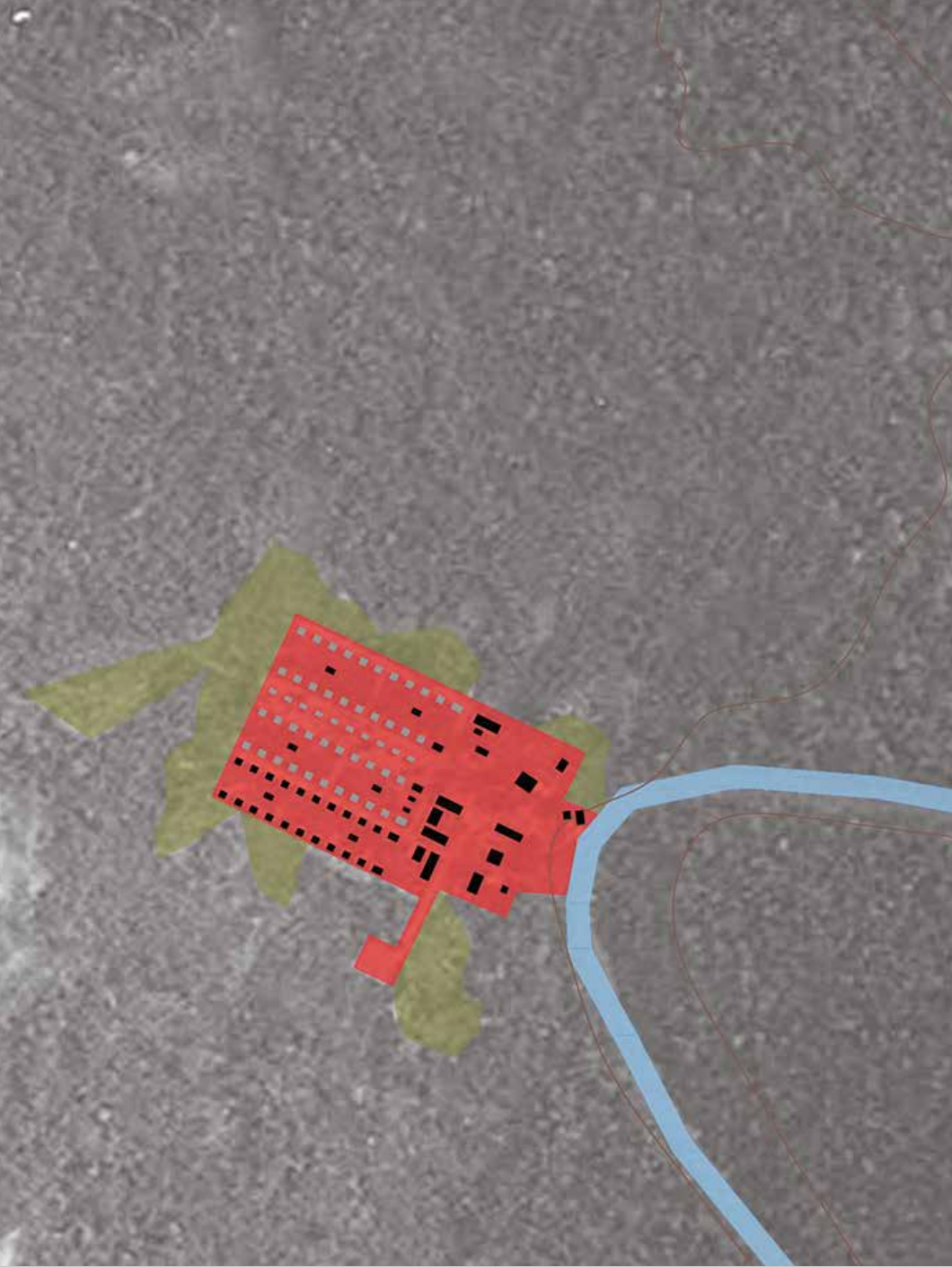
Les anciennes cases en bois sont remplacées par des constructions maçonnées. Seules deux rangées de ces constructions sont visibles sur la photographie aérienne de 1950 et rendent compte du moment pivot de cette transformation.

C'est entre le dégrad et les cases que s'organisent les bâtiments dédiés aux soins et à la vie sociale.

le centre hansénien reste isolé et accessible uniquement par la rivière.

En 1947, 200 malades accueillis par le centre sont recensés.

Les espaces défrichés autour de l'ensemble correspondent aux cultures nécessaires aux habitants du site.



centre Hansénien Défrichements





Un site classé monument historique, objet de nombreuses études

Aujourd’hui le site de l’Acrouany dans son ensemble est classé monument historique, ce qui a donné lieu à de nombreuses études qui pourront compléter celle-ci. Par conséquent, la présente étude s’attache à décrire l’évolution du territoire et du paysage autour du site, par ailleurs abondamment documenté.

Trois études ont été commandées par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) :

- **PRIBETICH Claude** • architecte du patrimoine, historienne. *Ancienne léproserie de l’Acrouany - Guyane Étude documentaire et historique 2016-2017.*
- **MARTIN-HERNANDEZ Elsa** (Estudio) • architecte du patrimoine. *Étude globale pour la valorisation du site de l’ancienne léproserie de l’Acrouany. Le monument & son site. Etat des lieux suivant relevés de décembre 2016 et janvier 2017.*
- **MOULIS Isabelle** (hommes & territoires) • ethnologue du patrimoine. *L’acrouany. Organisation sociale et manières d’habiter :*
  - *Le village de l’acrouany ;*
  - *Les habitants.*

Plan Synthétique des modes constructifs hypothèses chronologiques



Le monument et son site

Modes constructifs & hypothèses de datation

Page 121

- |                               |                                                                                                         |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À partir de 1850              | Bâtiment comportant des vestiges de brique en soubassement et des vestiges d’ossature bois en élévation |
| À partir de 1850              | Bâtiment comportant des vestiges de briques et /ou renseigné comme existant au XIXe siècle              |
| Vraisemblable 1900            | Construction entièrement en brique                                                                      |
| À partir de 1930              | Construction en blocs d’aggloméré de béton de latérite pleins                                           |
| 1950                          | Construction en blocs d’aggloméré de béton de latérite creux sur base maçonnée en pierre                |
| Entre 1950 et 1955            | Construction en blocs d’aggloméré de béton de latérite creux                                            |
| A partir de 1900 Jusqu’à 1956 | Construction système poteau-poutre béton armé avec remplissage en blocs variables                       |
| 1955 à début années 1960      | Construction en béton armé, ou en aggloméré de béton gris                                               |
| Après 1955                    | Construction mixte structure métallique et béton gris                                                   |
| Après 1980                    | Bois                                                                                                    |

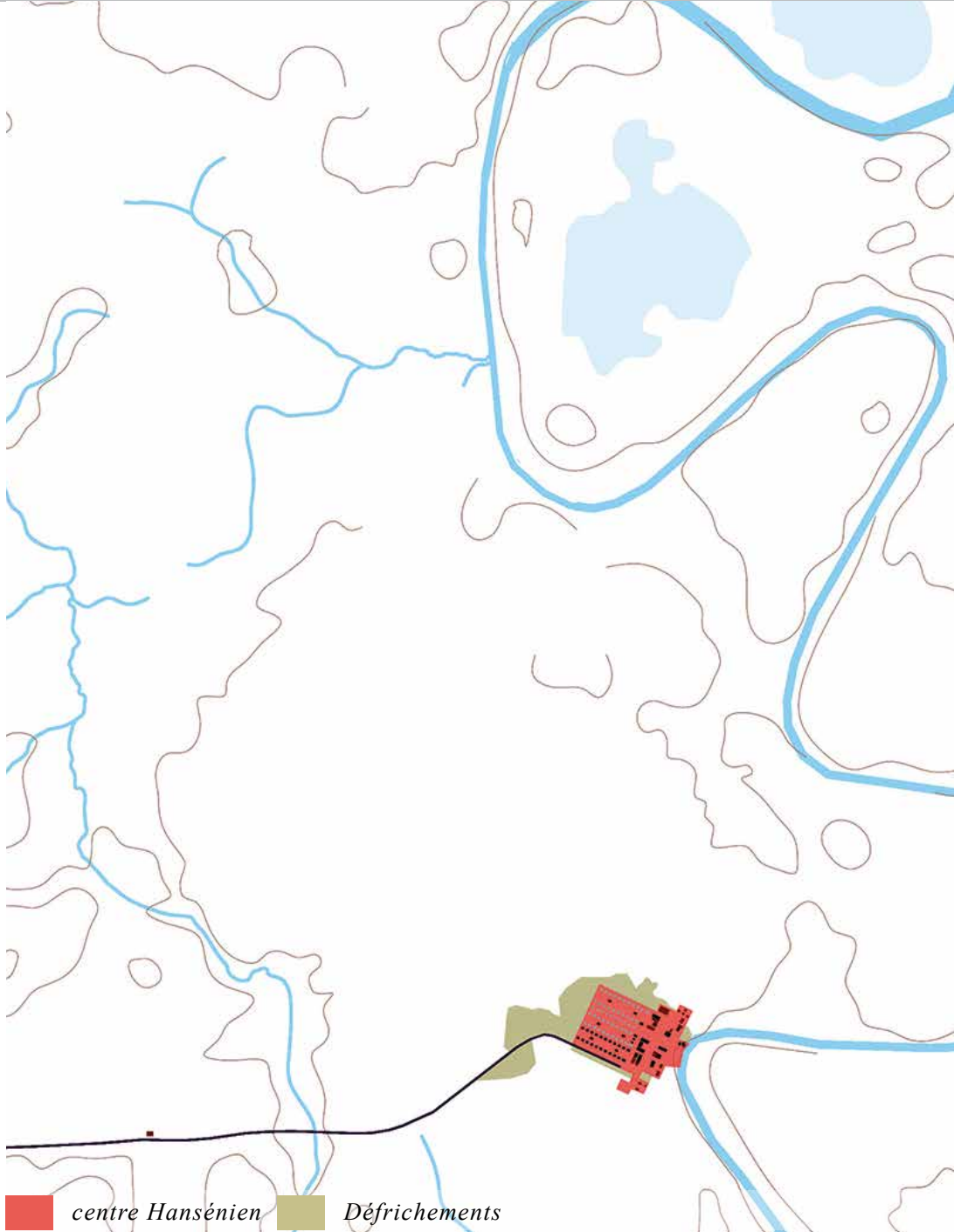
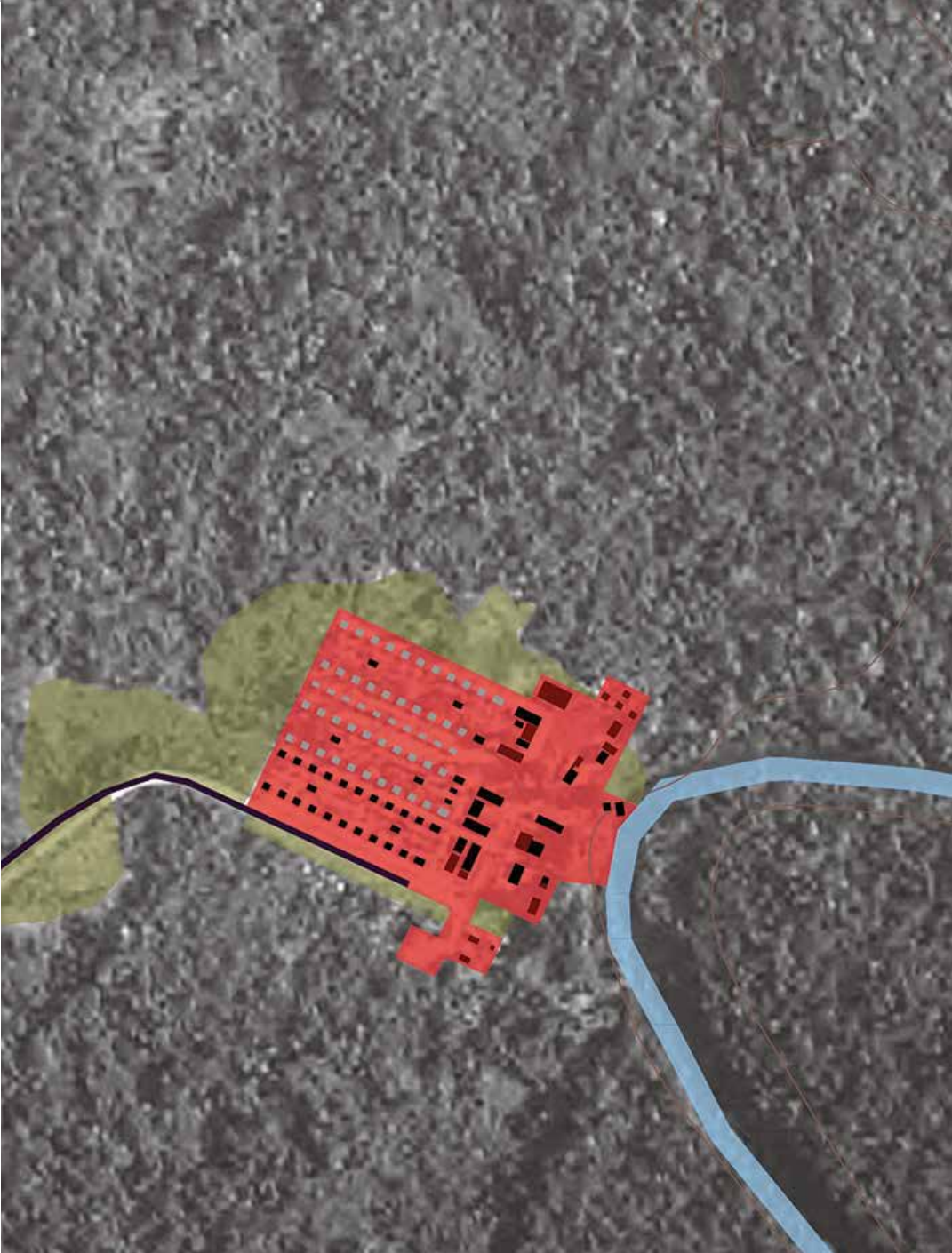




**1955 | Le centre hansénien sort de son isolement**

Entre 1950 et 1955 le site est désenclavé par la construction du tronçon de route le reliant à la route de Saint-Laurent du Maroni à Mana, au camp Charvein.

Les défrichements s'étendent le long de la route à proximité du site.





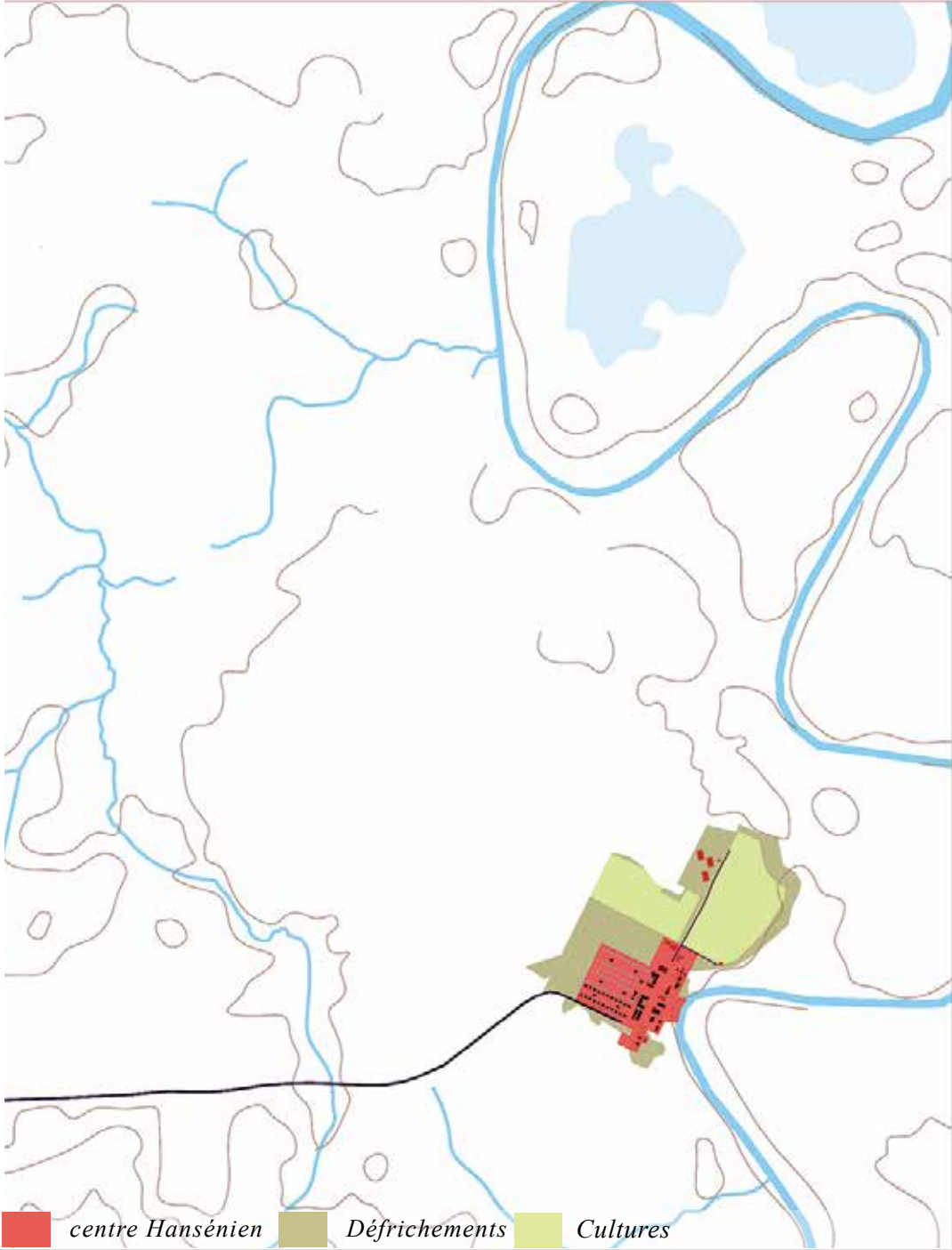
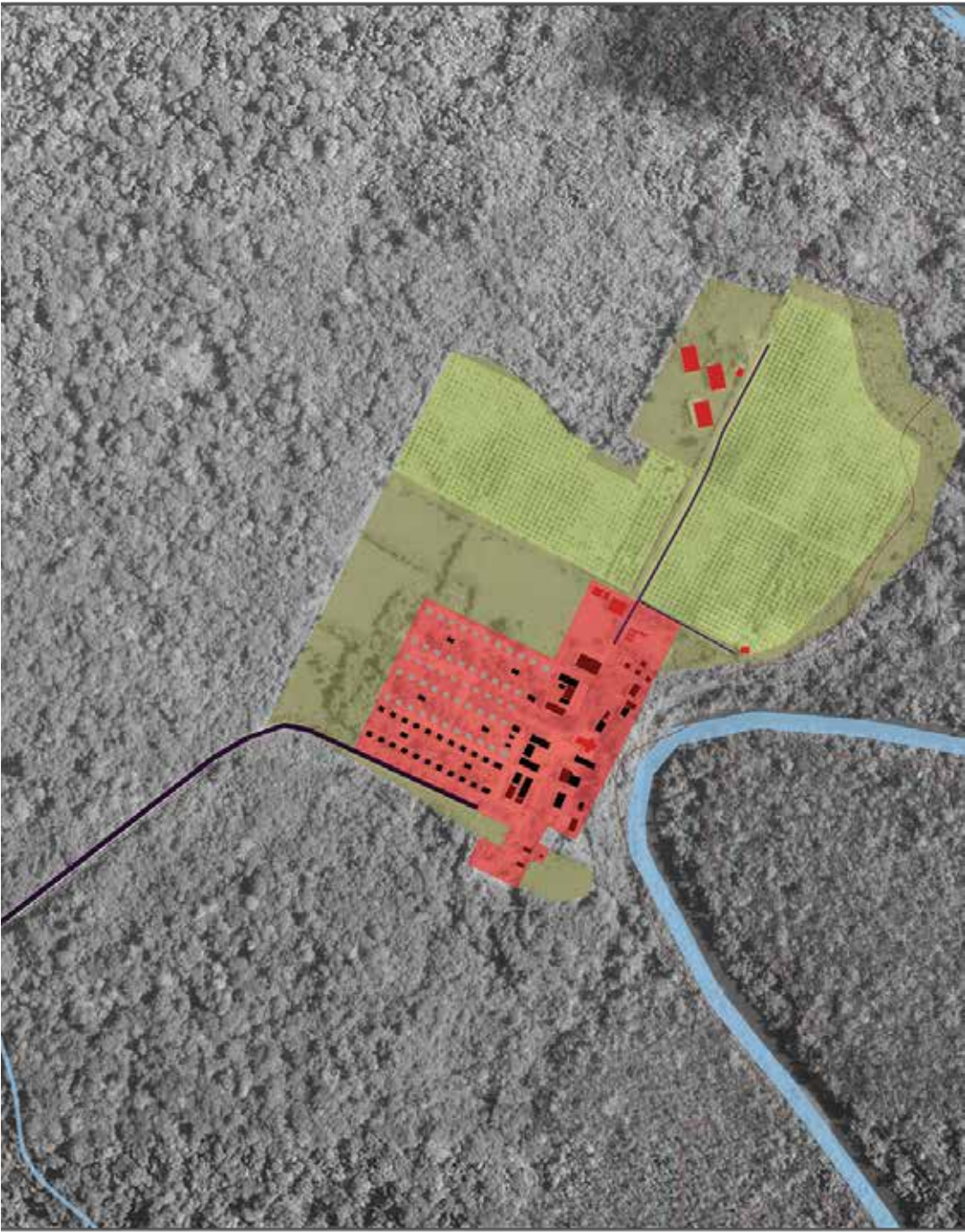


**1976 | les premiers effets  
du « plan vert » sur  
l'Acrouany**

En 1974 les sœurs se retirent de la léproserie et une soixantaine de patients refusent leur transfert dans les hospices de Saint-Laurent et de Cayenne. Ils ne sont plus que huit à la fermeture du centre en 1979.

Une première exploitation agricole est installée au nord-est du site. Cette exploitation fonctionne avec la route qui traverse le site quasiment abandonné.

Le lien à la rivière est rompu.



centre Hansénien    Défrichements    Cultures





© DDE-plan de recollement 1980 - Archives privées

1979 | Attribution de terres aux réfugiés Hmongs

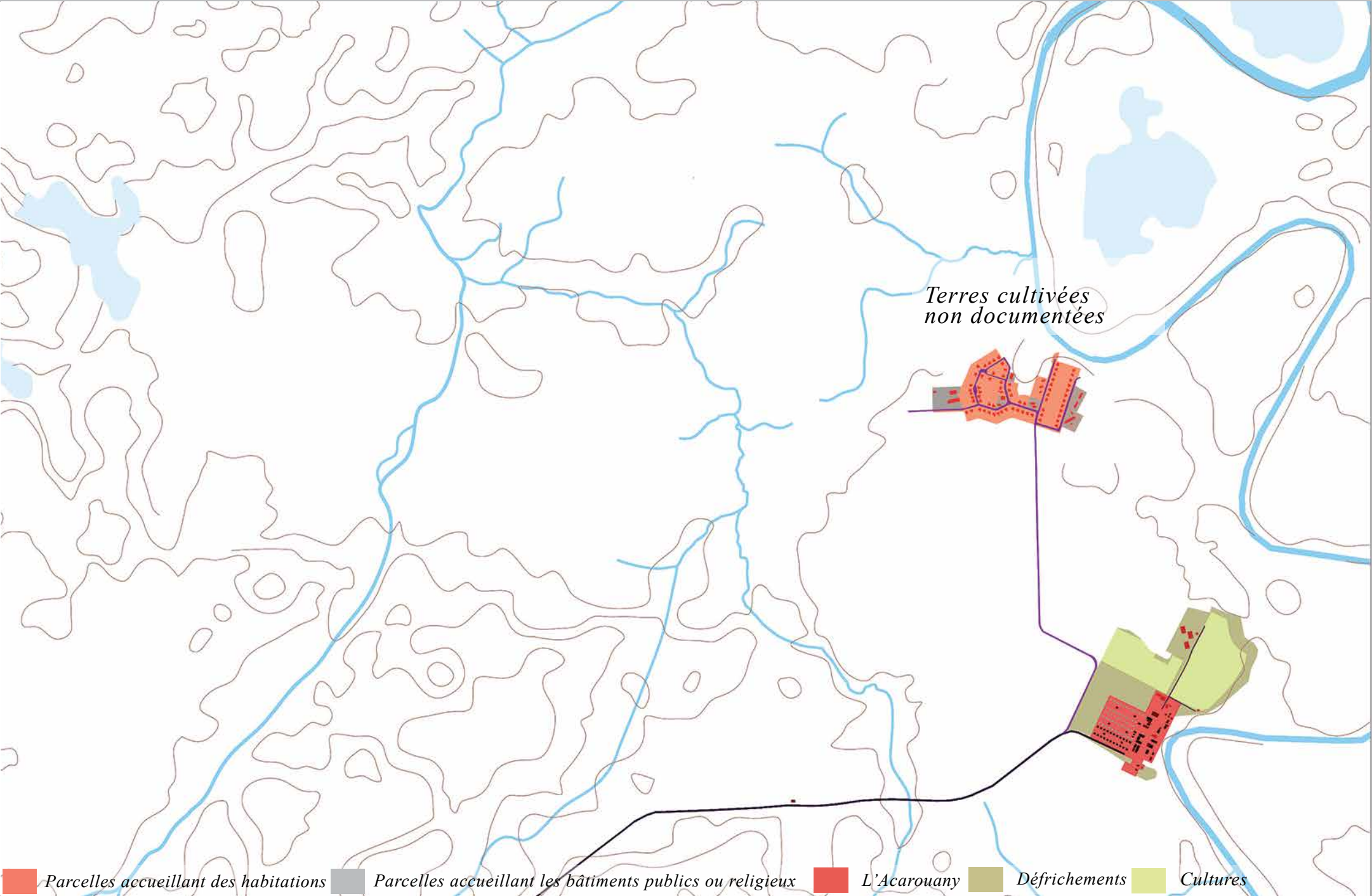
Le « plan vert » initié par l'état en 1975 a pour objectif « la mise en valeur de la Guyane par le peuplement ». Dans ce cadre, un millier de réfugiés Hmongs sont accueillis dans deux sites principaux, à Cacao en 1977 et à Javouhey en 1979.

Le village de Javouhey est fondé au lieu-dit « Populo ».

Il est conçu comme un « lotissement ouvrier » aux parcelles régulières et aux maisons identiques, ainsi que le montre le plan de recollement de 1980.

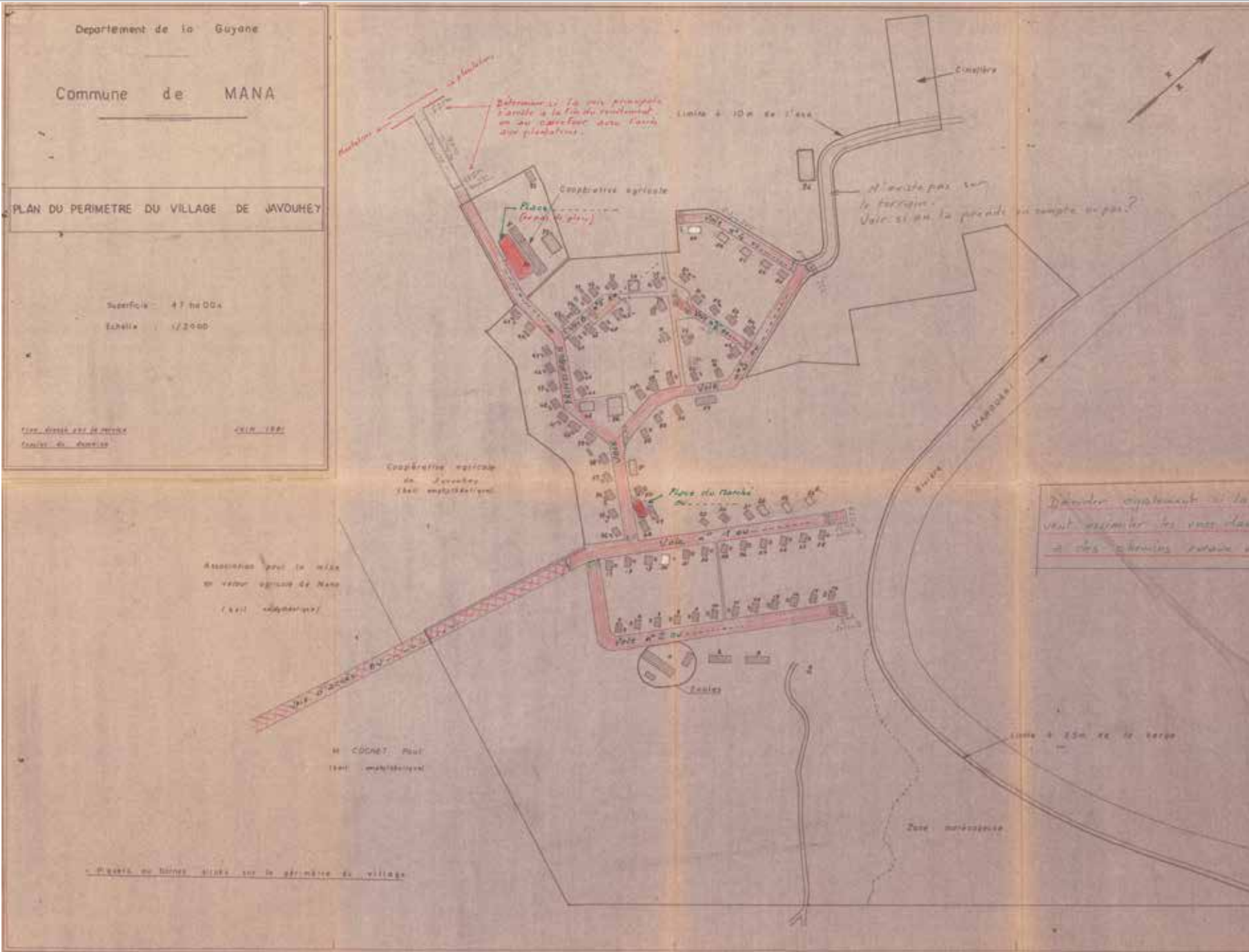
Les espaces agricoles autour du village n'apparaissent pas sur le plan.

Javouhey est relié au site de l'Acarouany par la route.



CAUE GUYANE - 2019





Périmètre du village de Javouhey, plan dressé par le service foncier du domaine - Juin 1981

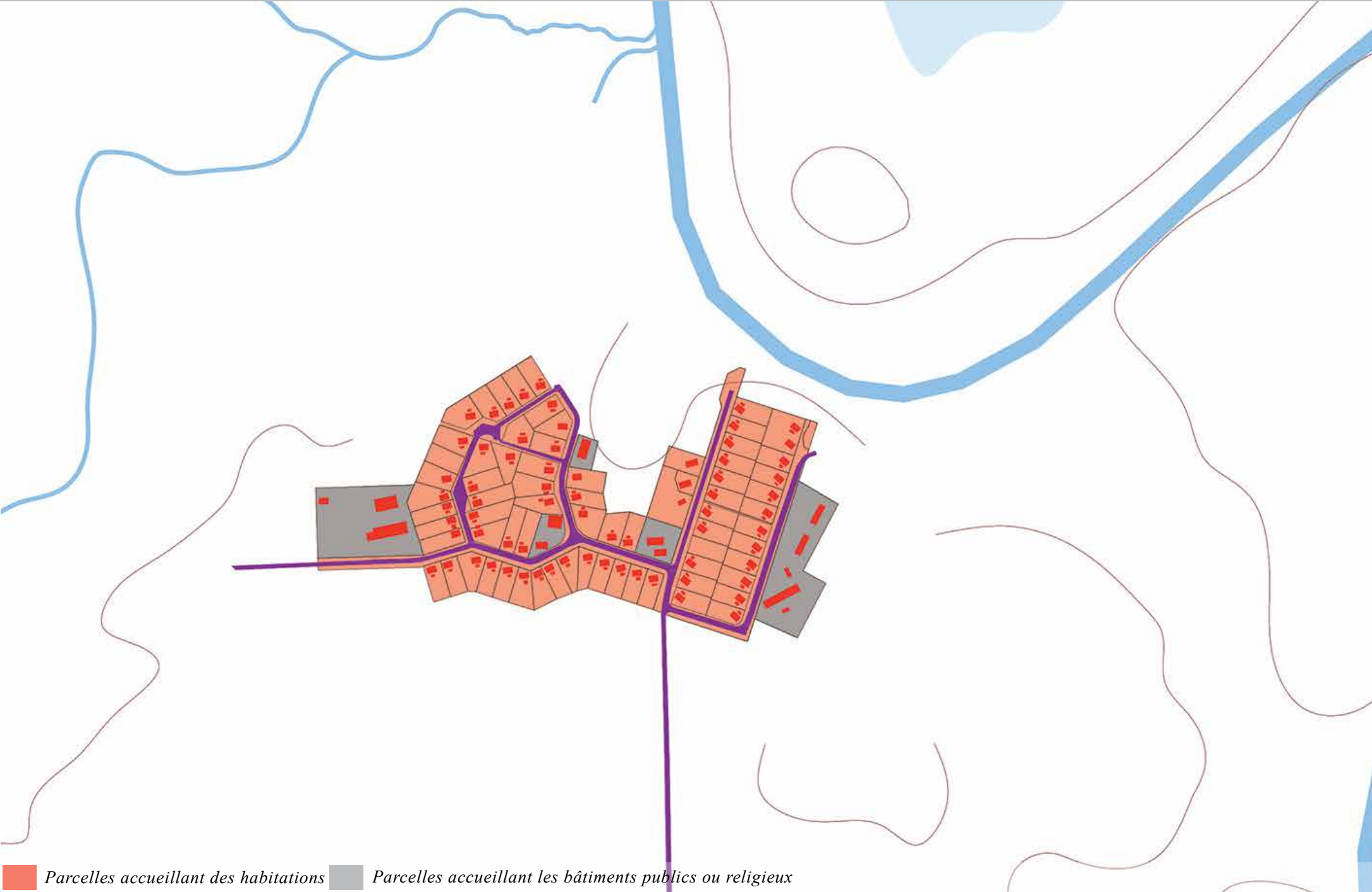
1981 | Principe urbain, architectural et paysager

Le plan de 1981 permet de comprendre l’organisation urbaine et le fonctionnement du village avec ses bâtiments publics.

Le village est organisé en deux parties, l’une orthogonale constituée de deux rues parallèles et l’autre formant deux boucles.

Les maisons sont d’implantation et de dimension identiques. Elles s’insèrent toutes de la même manière sur la parcelle, en alignement sur la rue, réservant un jardin à l’arrière. Elles se composent d’un bâtiment principal de 12 mètres par 8, ainsi que d’une cuisine dans un bâtiment séparé.

L’installation d’un bâtiment religieux, d’une école et d’une coopérative agricole est prévue.



Parcelles accueillant des habitations Parcelles accueillant les bâtiments publics ou religieux





Photographie aérienne IGN C92PHQ4731 1987 GUY47 0290

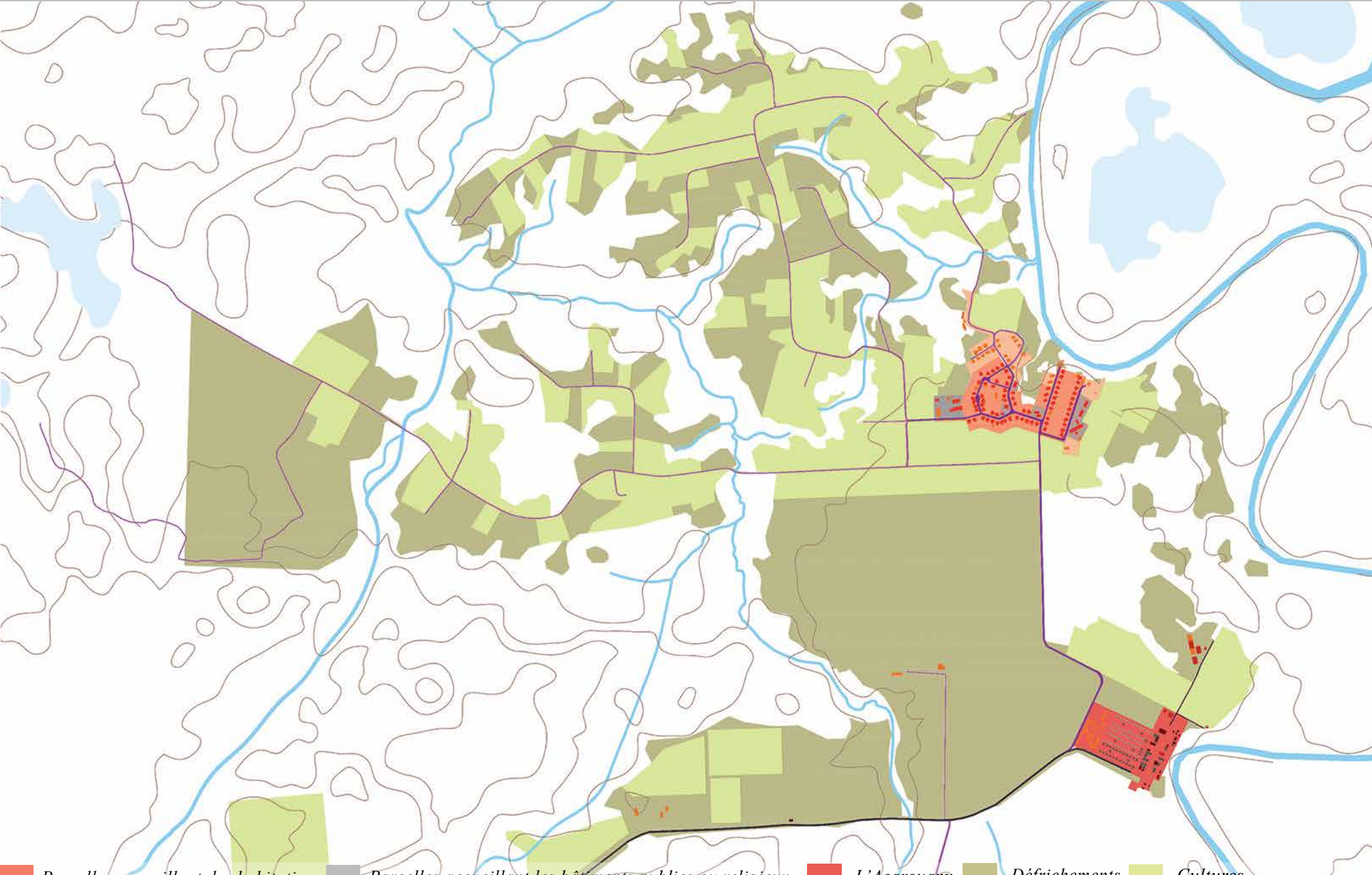
**1987 | L'Acarouany intégré au paysage agricole de Javouhey**

La photographie aérienne de 1987 rend compte de l'étendue du développement agricole consécutif à l'installation de la communauté Hmong à Javouhey.

Les réfugiés de la guerre civile du Suriname (1986-1992) sont installés dans quatre camps de la région, celui de l'Acarouany étant le plus important.

En 1990 le camp compte 1500 réfugiés. Cette photo rend compte de l'installation de tentes sur la partie ouest non bâtie de la léproserie.

L'expansion agricole produit une mutation radicale du cadre naturel de l'Acarouany : la forêt est remplacée par des champs, elle ne demeure qu'au sud et à l'est, de l'autre côté de la rivière.



Parcelles accueillant des habitations Parcelles accueillant les bâtiments publics ou religieux L'Acarouany Défrichements Cultures



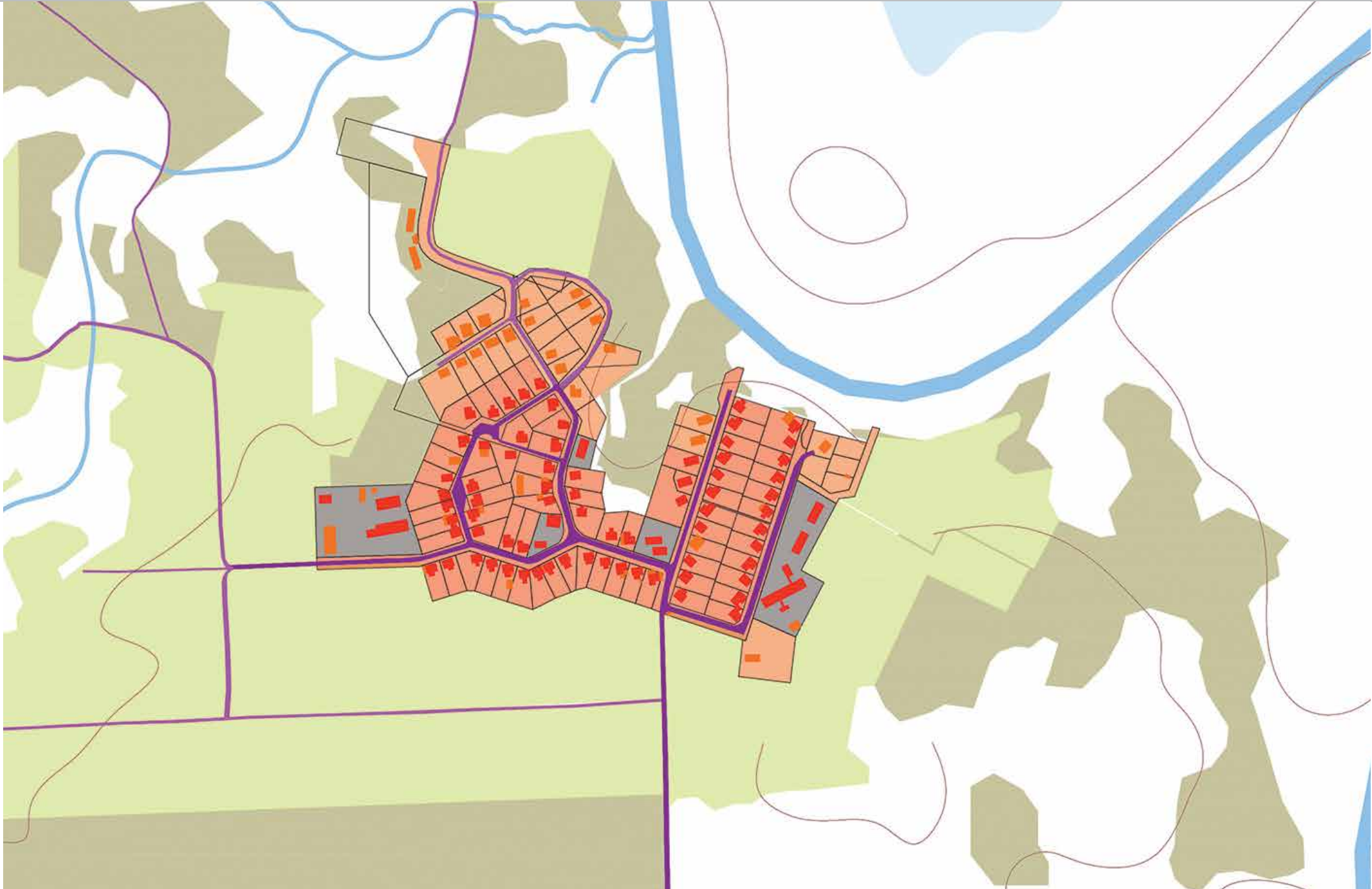
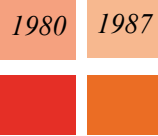


**1987 | Premières extensions de Javouhey**

La partie en boucle du village s’est agrandie au nord de deux nouvelles rues et d’une vingtaine de maisons. Les parcelles vides du plan de 1980 ont été complétées avec la même organisation de la parcelle : maison + jardin. Les jardins sont très plantés.

En 1982 l’église catholique et le temple protestant ont été construits.

*Parcelles accueillant des habitations*







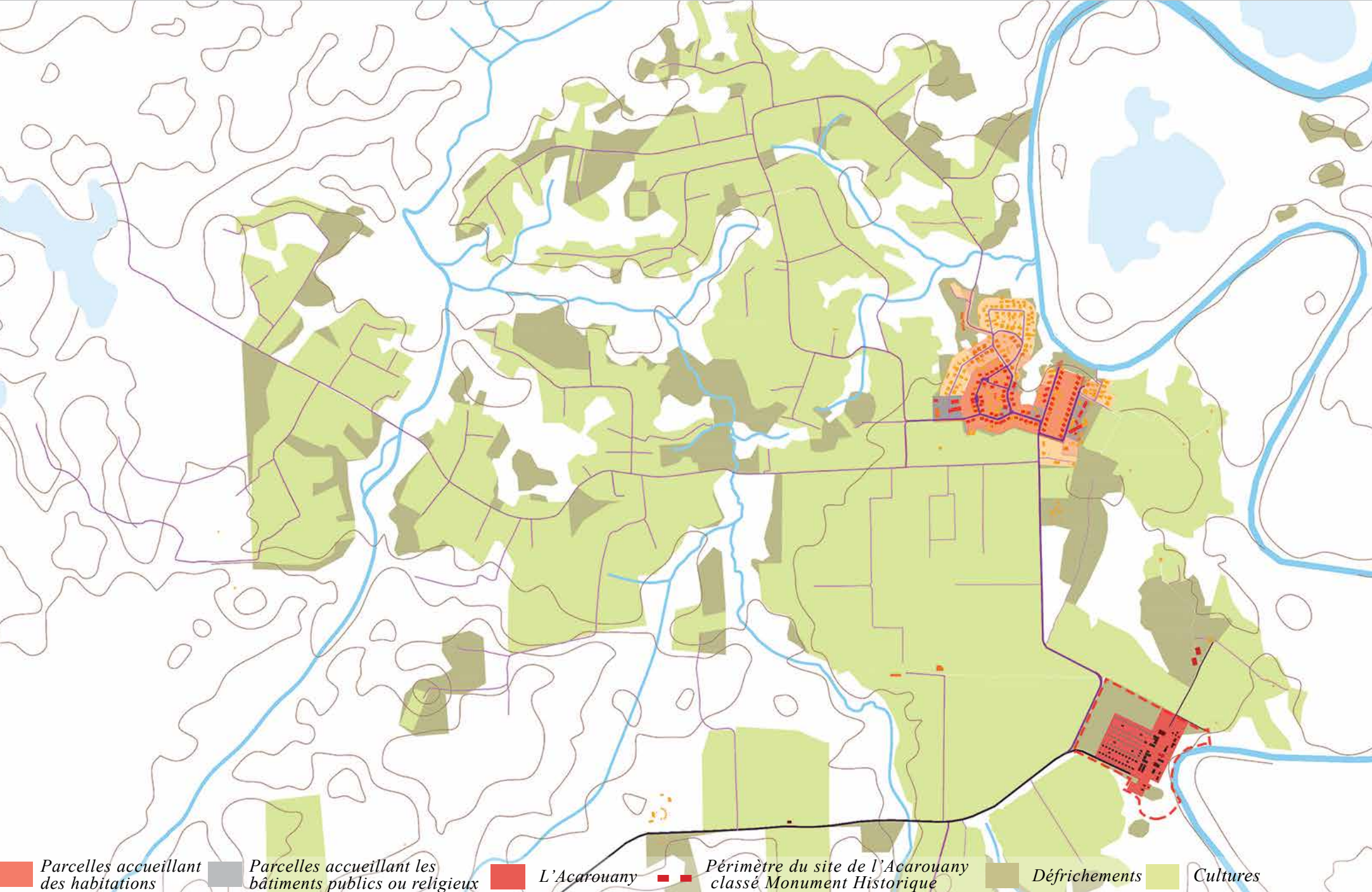
Photographie aérienne IGN CA01X00042 2001 GUF 101 250 c 2431/2480

**2001 | Mise en culture des terres défrichées**

La photographie aérienne de 2001 témoigne de la mise en culture des terres qui apparaissaient défrichées sur la photo de 1987.

Seule la nature de la production a légèrement évolué. En effet, dans les années 1980 /1990 le maraîchage s'avère très rémunérateur et remplace la culture du riz et des grenadilles.

Le site de l'Acrouany est classé Monument Historique en 1999.





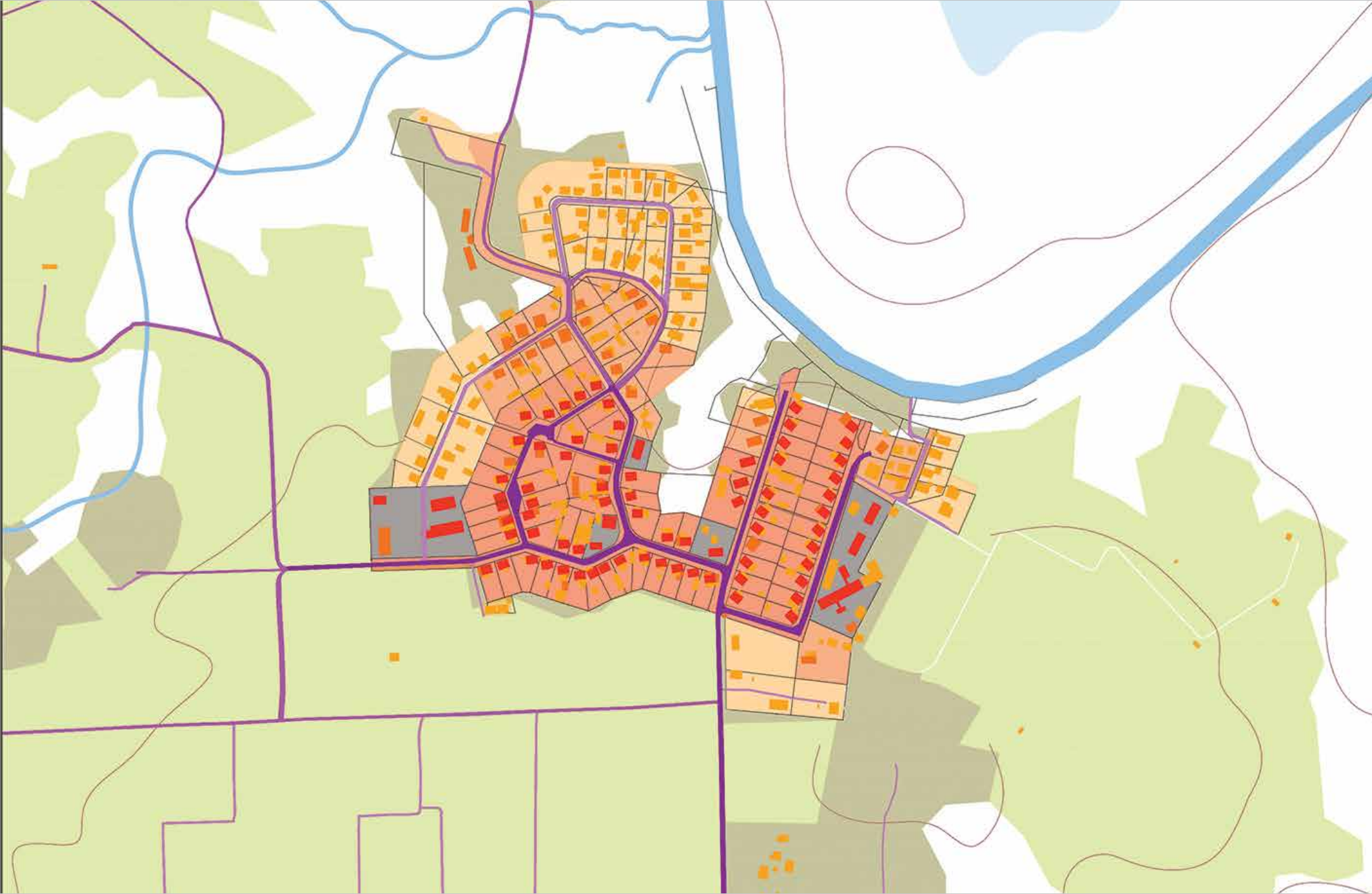
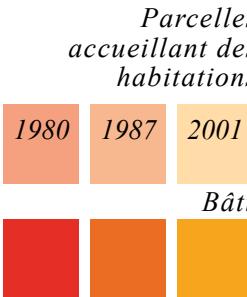


Photographie aérienne IGN, CA01X00042 2001 GUF 101 250 c 2431/2481

**2001 | Développement concentrique et densification (apparition d’annexes)**

Le développement du village continue de se faire au nord, de manière quasi concentrique.

Dans l’ensemble du village les parcelles se dotent de bâtiments annexes à vocation majoritairement agricole.





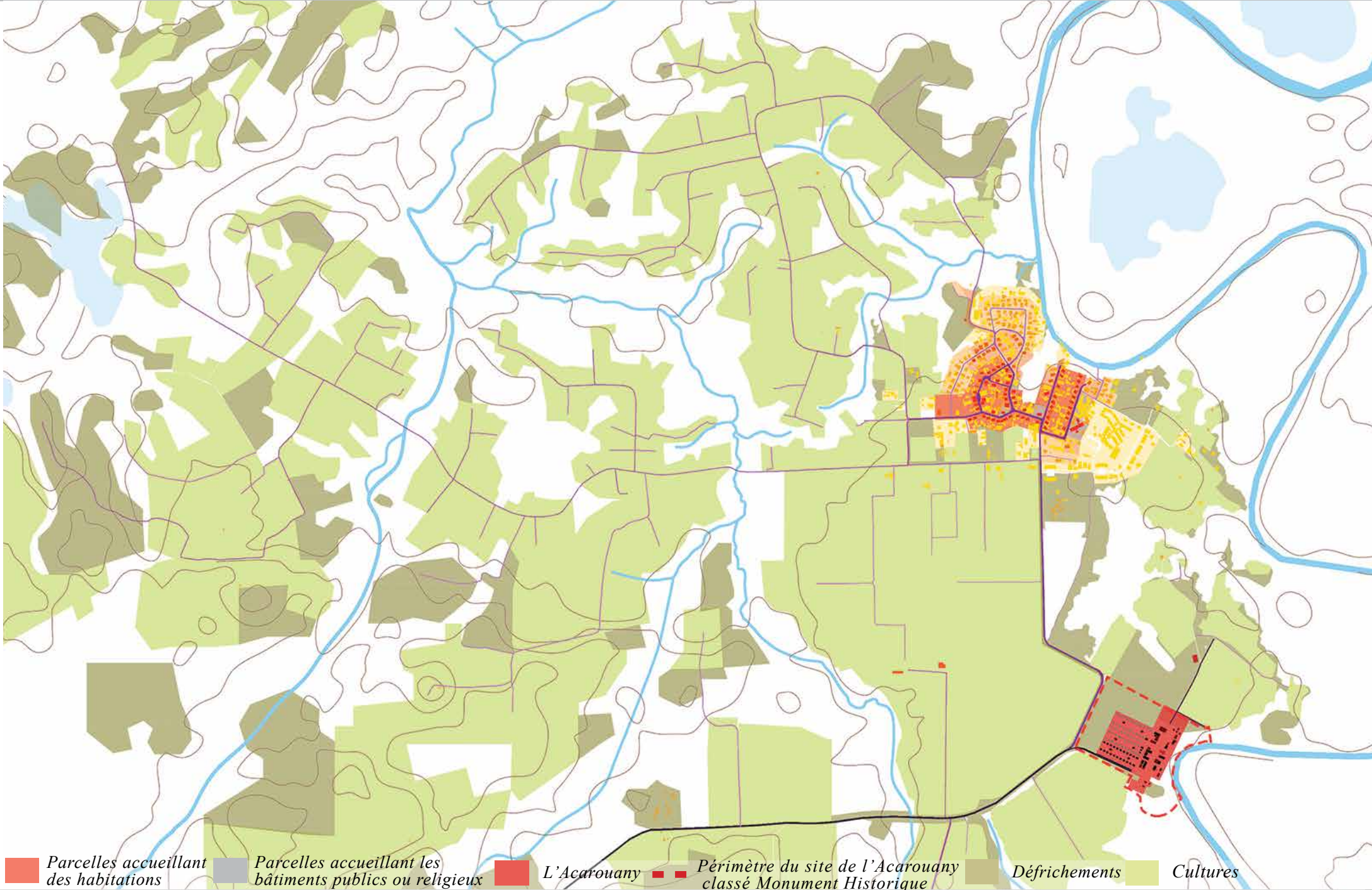


Orthos, Acrouany, 2016, EPFAG.

**2016 | L'extension agricole enveloppe l'Acrouany jusqu'à la crique**

L'exploitation agricole se poursuit et s'étend à l'ensemble des terres utilisables sans que la topographie et l'hydrographie en soient bouleversées.

Concomitamment le village de Javouhey poursuit sa croissance.







**2016 | Poursuite de la logique de développement du village**

L'extension du village continue à se faire de manière concentrique, avec l'apparition de nouvelles poches bâties.

Dans le même temps, se produit une densification des parcelles de l'ensemble du village. Le fond des parcelles est désormais très construit. Les bâtiments sont pour la plupart des annexes agricoles.

Les équipements se développent également au sud-est du village formant un quartier à vocation d'équipements collectifs (écoles, annexe mairie, dispensaire, marché...).

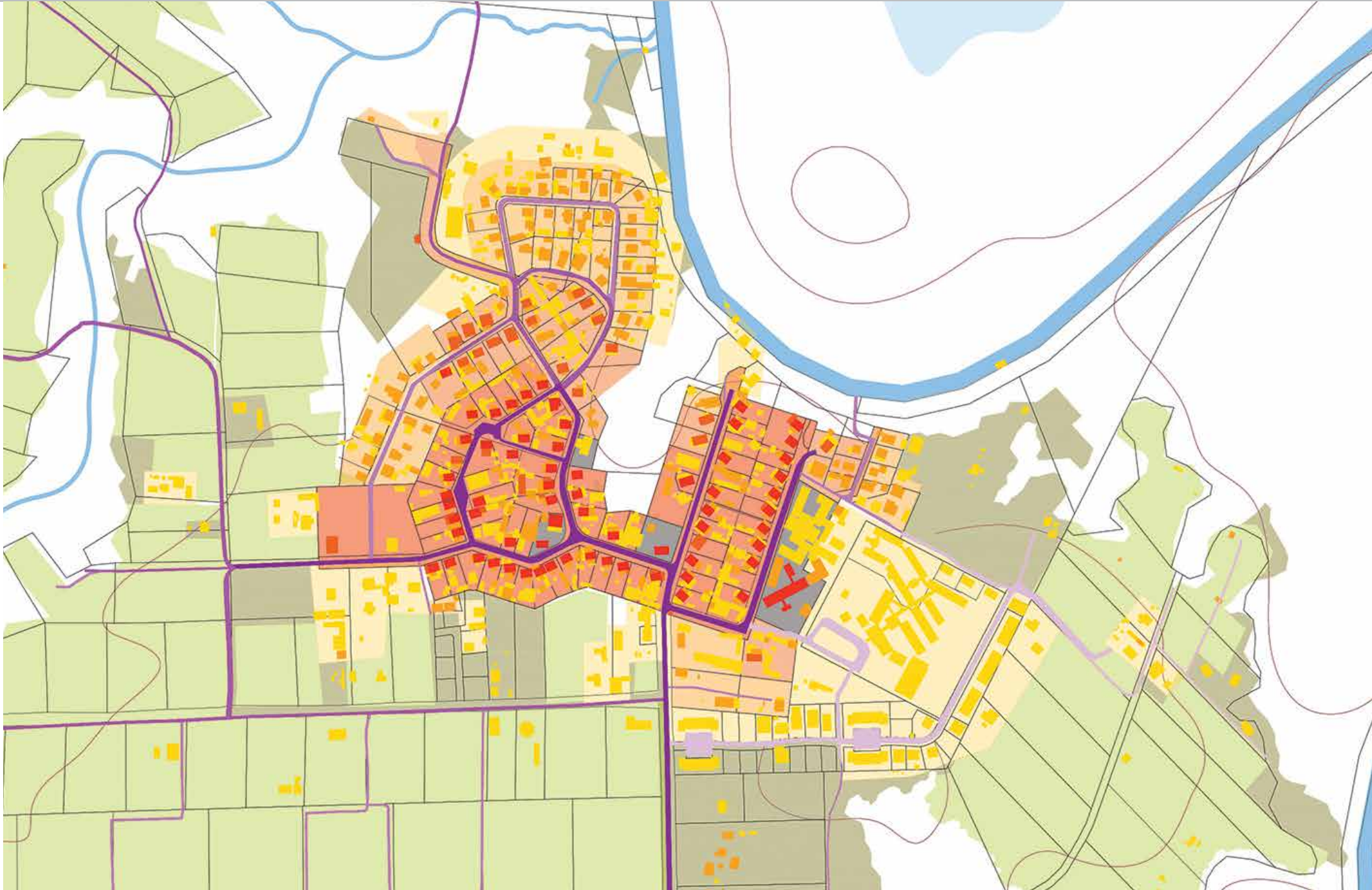
Une opération exogène de logements apparaît en bordure sud de ce quartier.

*Parcelles accueillant des habitations*

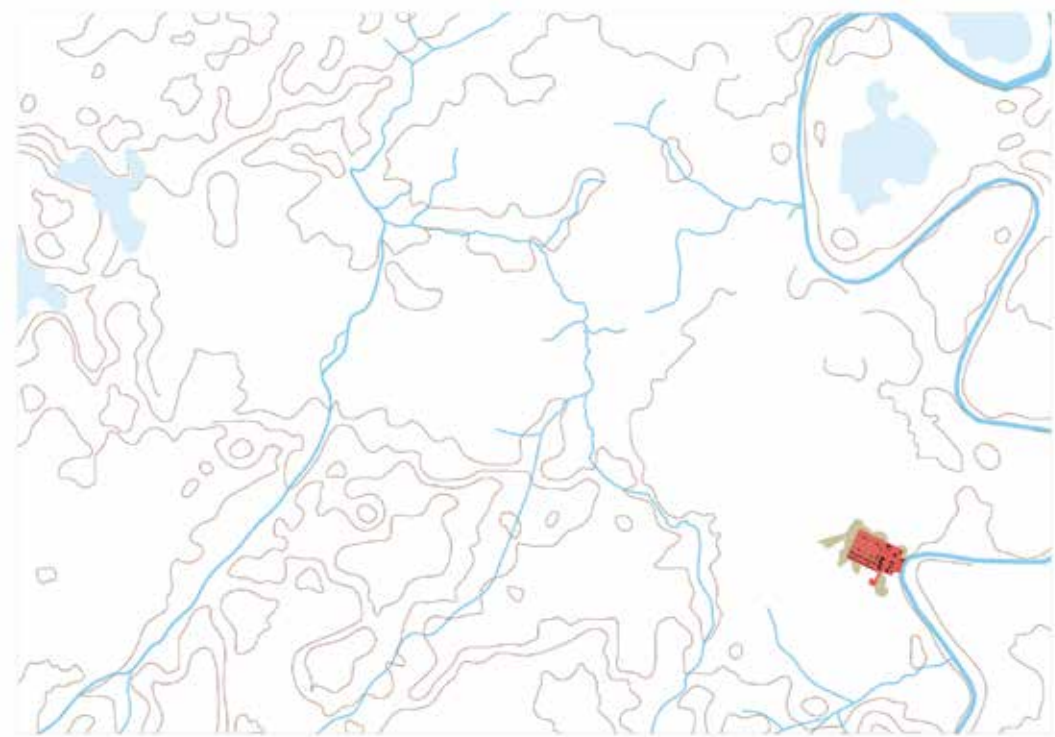
1980 1987 2001 2017

Bâti

*Orthos, Acarouany, 2016, EPFAG.*







**De 1834 à 1950**

La léproserie est isolée dans la forêt.



**1955**

Le centre Hansénien est relié à Mana et à Saint-Laurent du Maroni par la route.



**De 1976 à 1987**

Le plan vert et l'installation de la communauté Hmong à Javouhey transforment le paysage naturel.



**De 1987 à 2017**

La croissance concentrique du village de Javouhey et de son territoire agricole est ininterrompue.





Photographie aérienne IGN de 1991, camp de réfugiés de Charvein



**1926**  
La piste du camp forestier.



**1950**  
La route de Saint-Laurent du Maroni à Mana.



**1955**  
Le carrefour de Charvein.



**1987**  
L'installation des réfugiés surinamais.

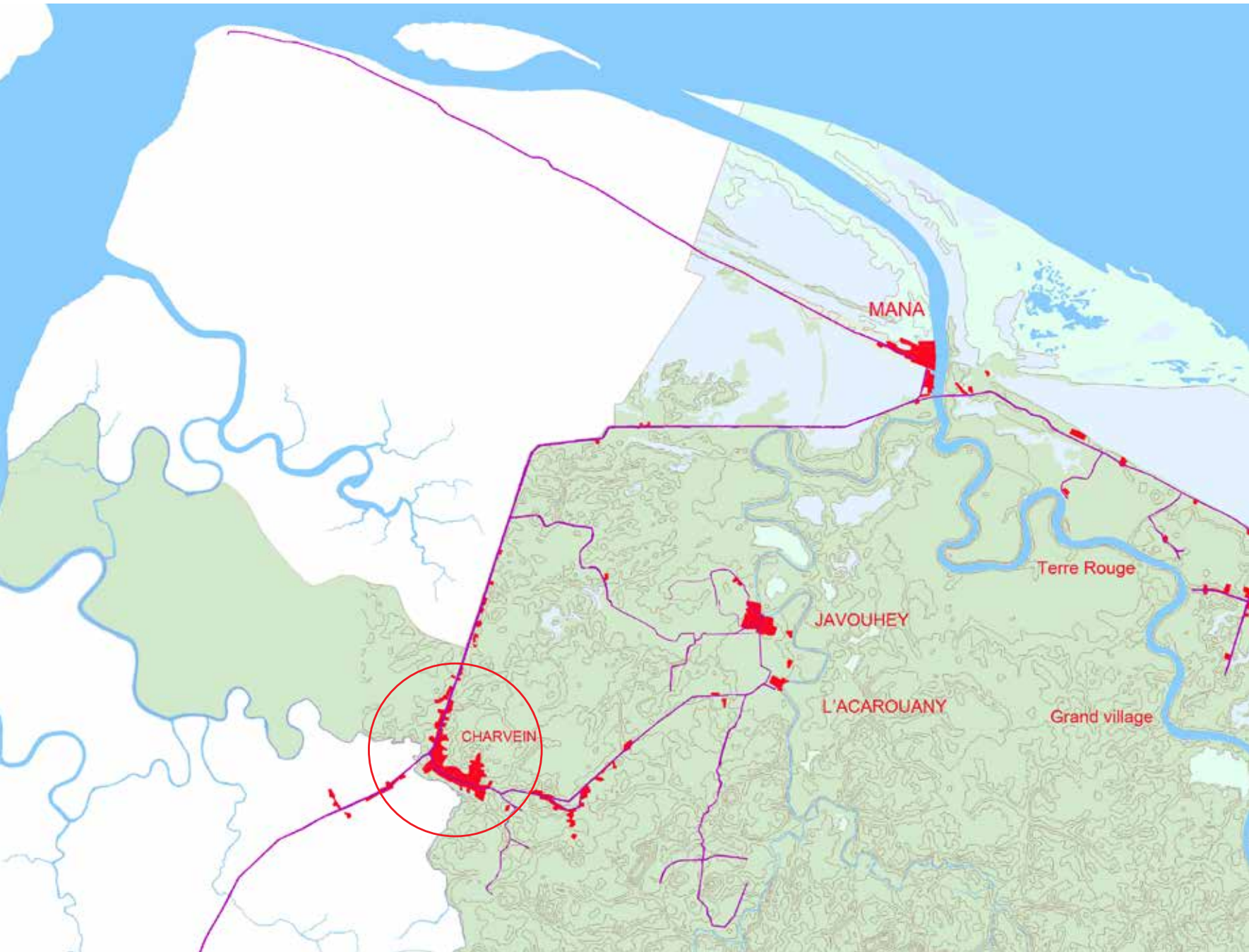


**1991**  
Les premières habitations.



**De 1991 à 2017**  
Le mitage le long des routes.



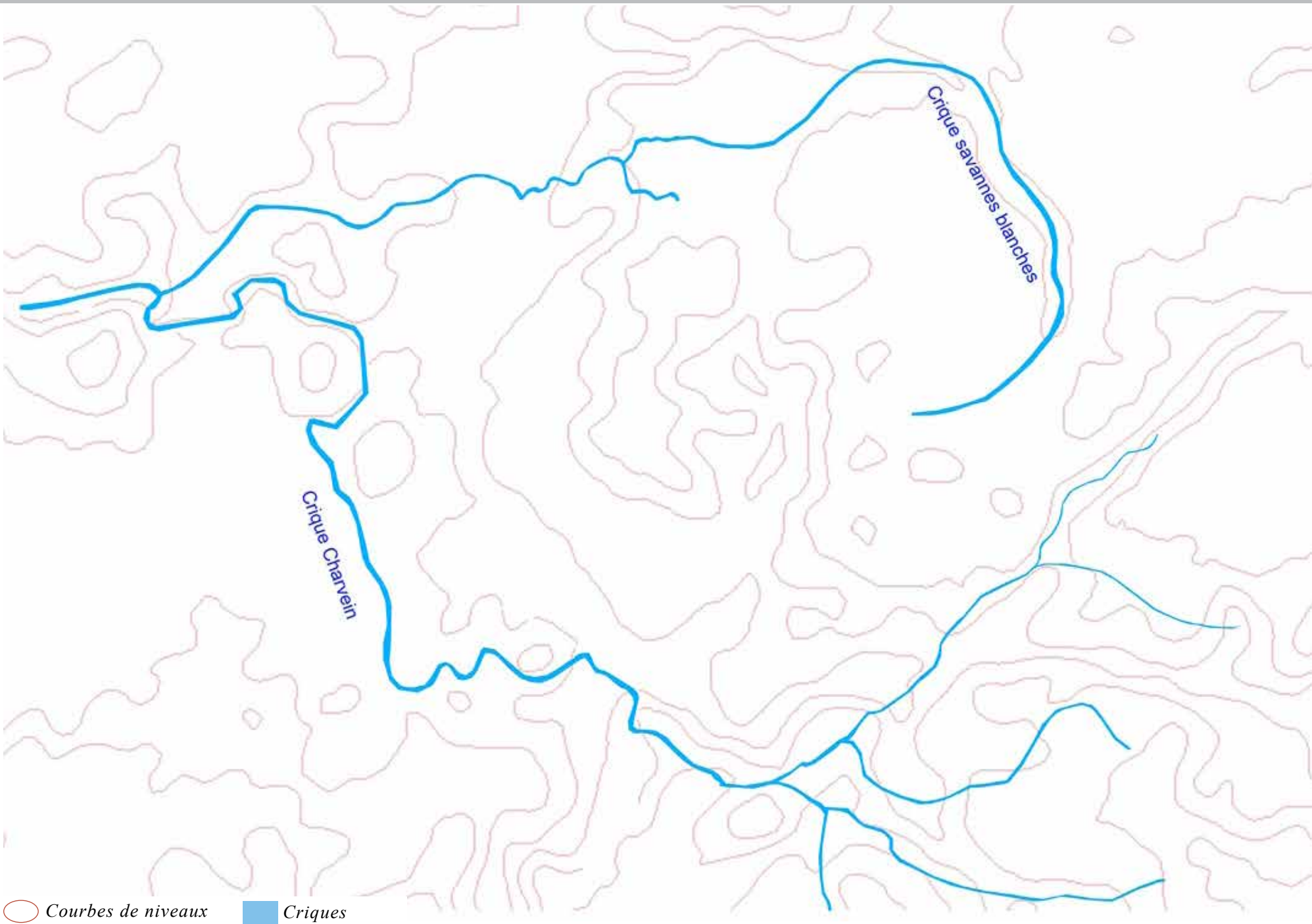


Le site de Charvein est un camp forestier de l’adminis-  
tration pénitentiaire jusqu’à  
l’abandon définitif du bagne  
en 1953.

Les installations du « camp  
Charvein » restent visibles  
jusqu’en 1950. A cette  
époque la route reliant  
Saint-Laurent du Maroni à  
Mana longe le camp.

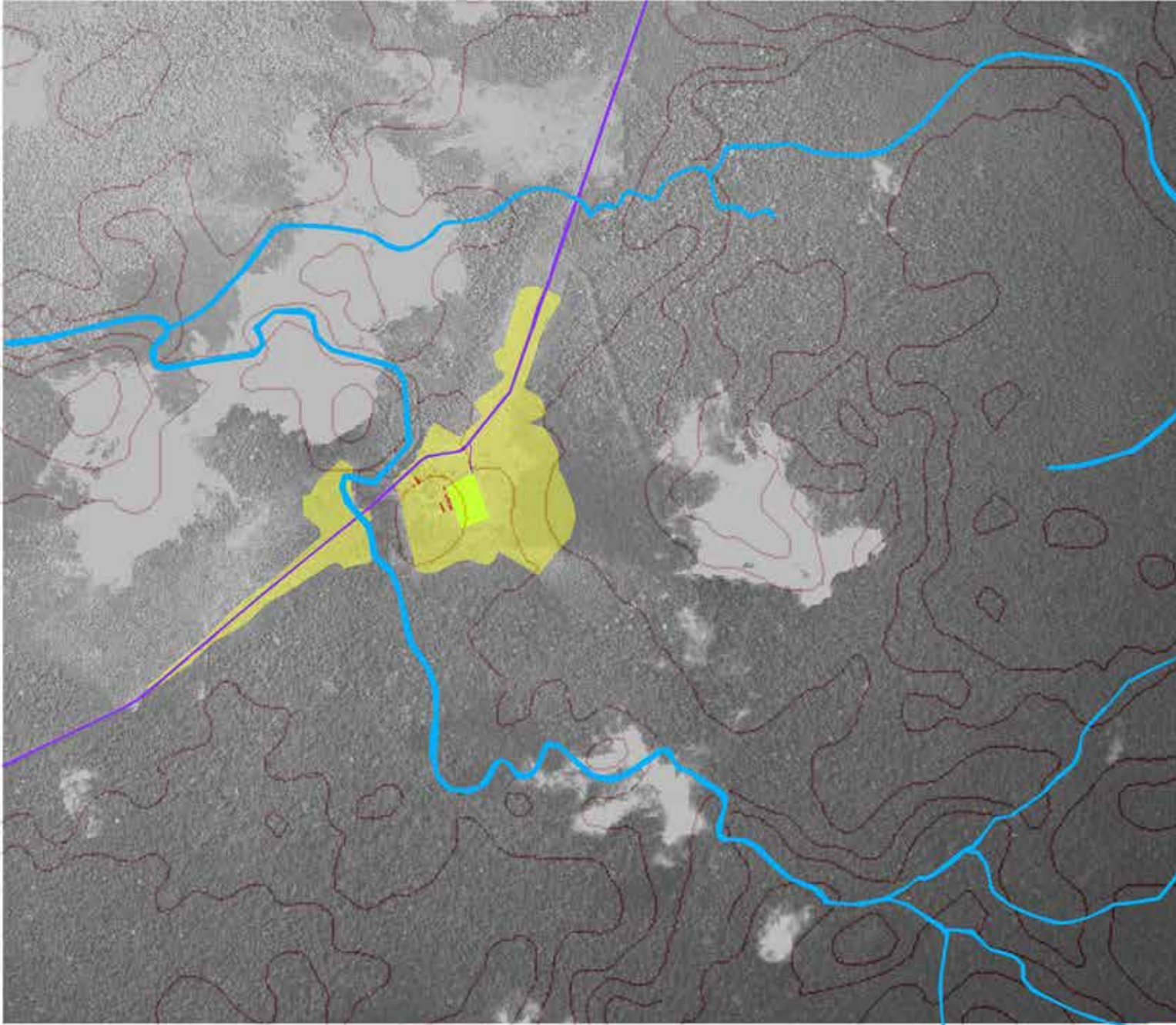
En 1955, les installations du  
camp ont disparu. Le site  
est un carrefour routier (D9/  
D10)

L’analyse par la topographie  
historique ne peut être réa-  
lisée qu’à partir de la pre-  
mière photo aérienne datant  
de 1950.  
Le socle ne comporte que  
les indications de topogra-  
phie et d’hydrographie,  
l’ensemble étant couvert de  
forêt.



 Courbes de niveaux  Criques





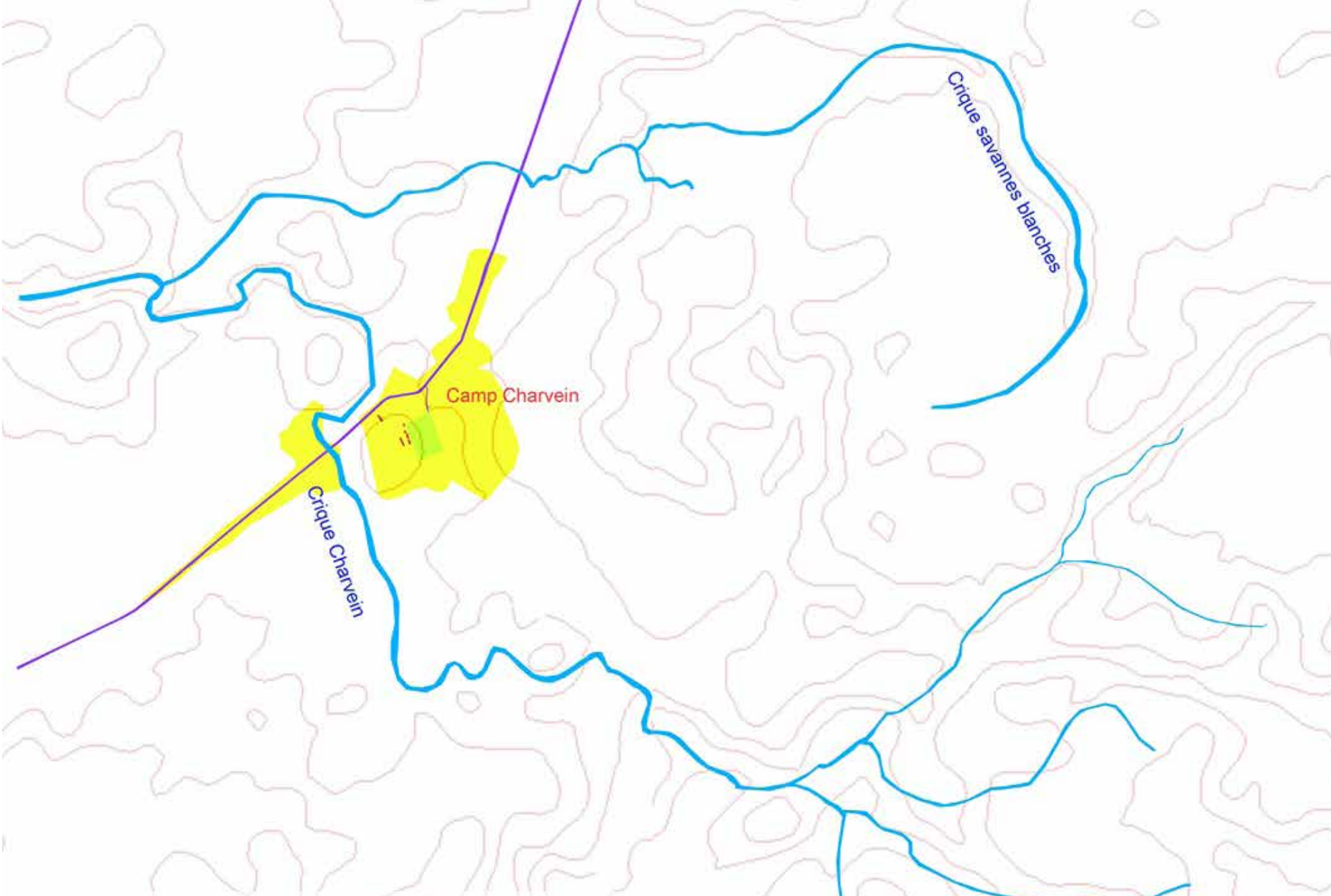
Photographie aérienne IGN - C92PHQ5041 1950 GUYANE1 0205

1950 | Le « camp Charvein »

Entre 1930 et 1950 la route s’installe entre Saint-Laurent du Maroni et Mana, en passant par le camp d’exploitation forestière de Charvein.

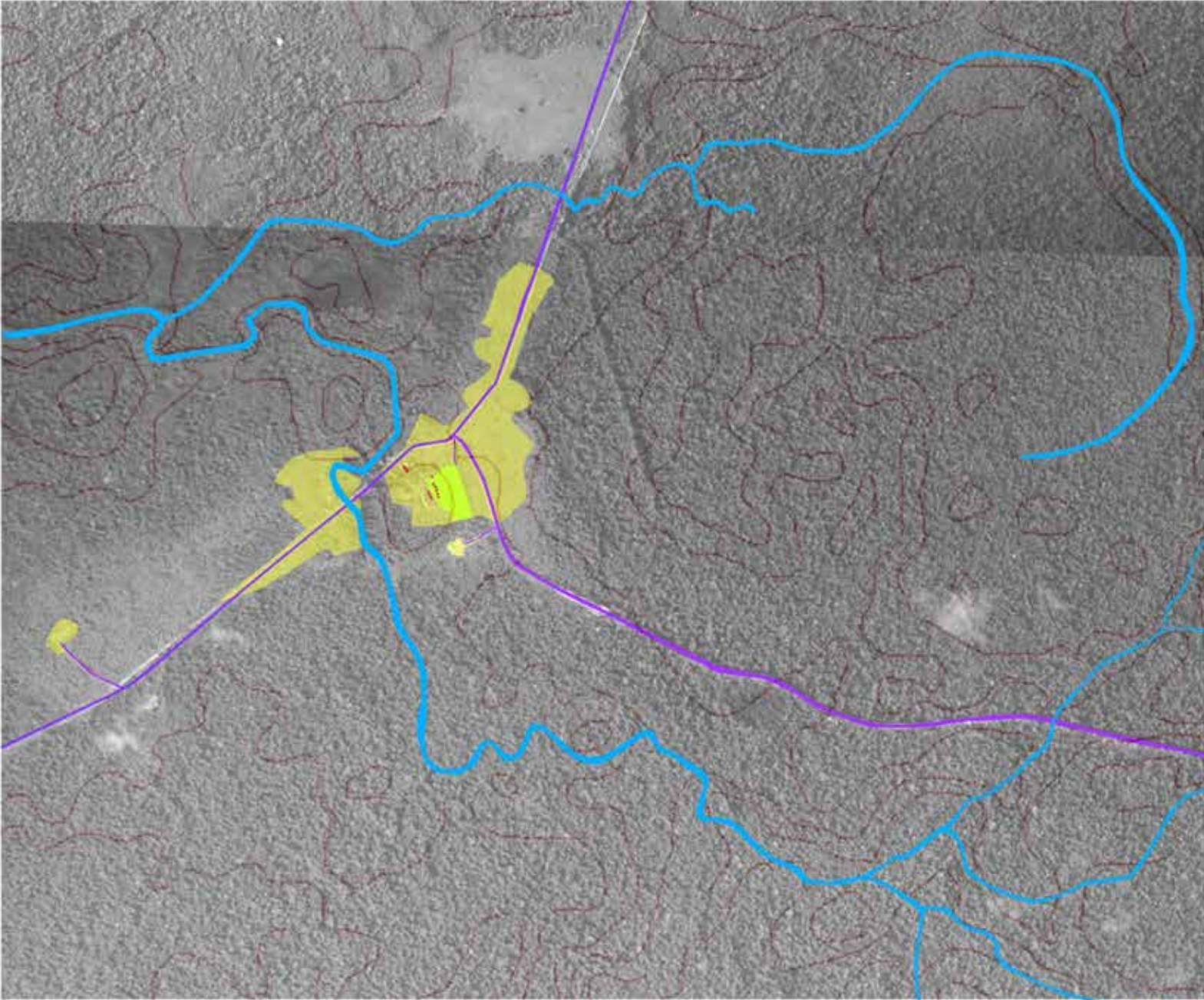
La photo aérienne de 1950 permet d’identifier :

- les constructions du bagne sur une proéminence à proximité de la crique, portées en rouge sur la photo et le socle ;
- une parcelle cultivée à proximité des constructions, portée en vert ;
- les défrichements liés à l’ancienne exploitation de la forêt, en jaune.



Bâti — Pistes / routes — Défrichements — Cultures

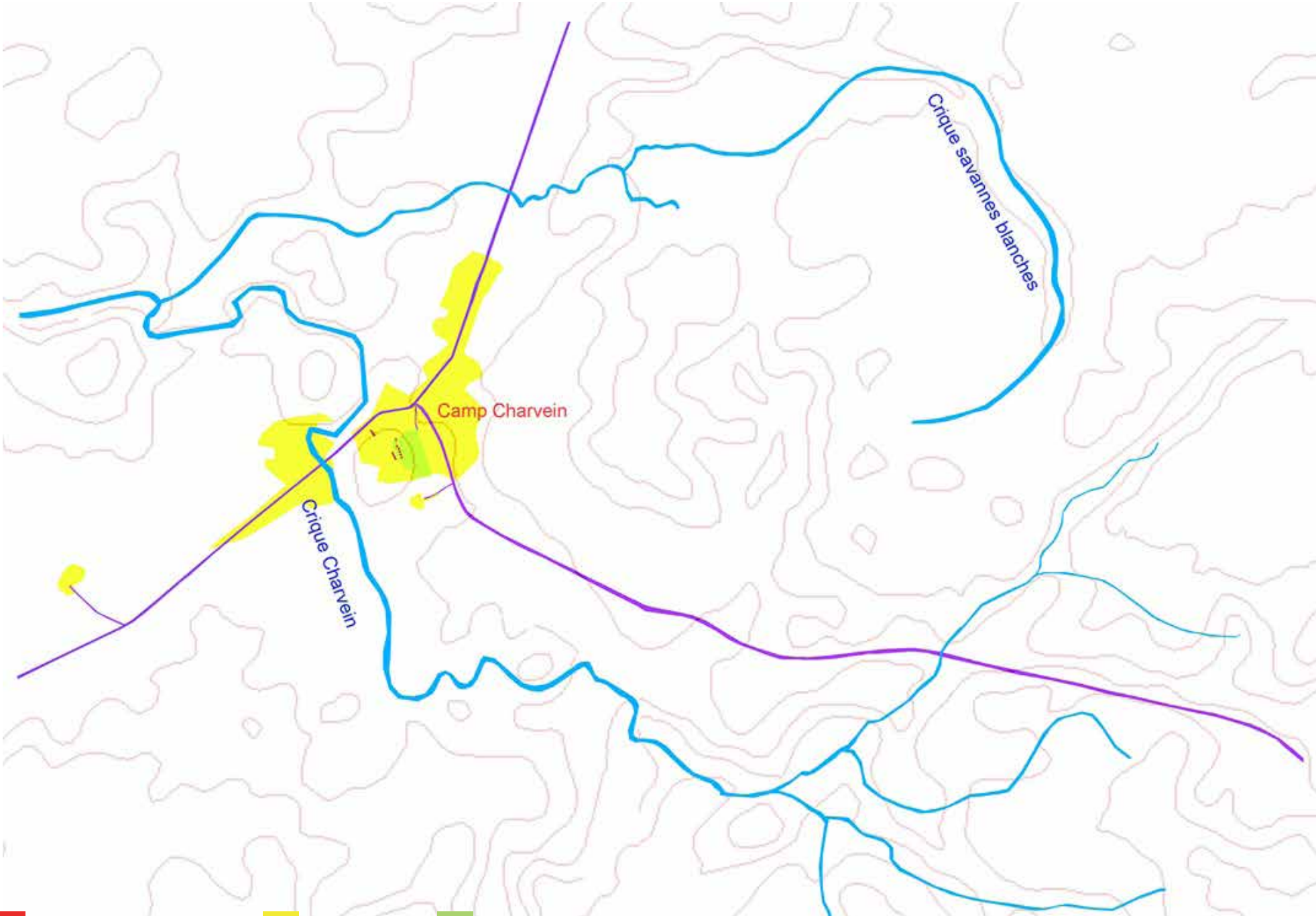




**1955 | Le carrefour des routes de Saint-Laurent du Maroni à Mana et de Charvein à l'Acarouany**

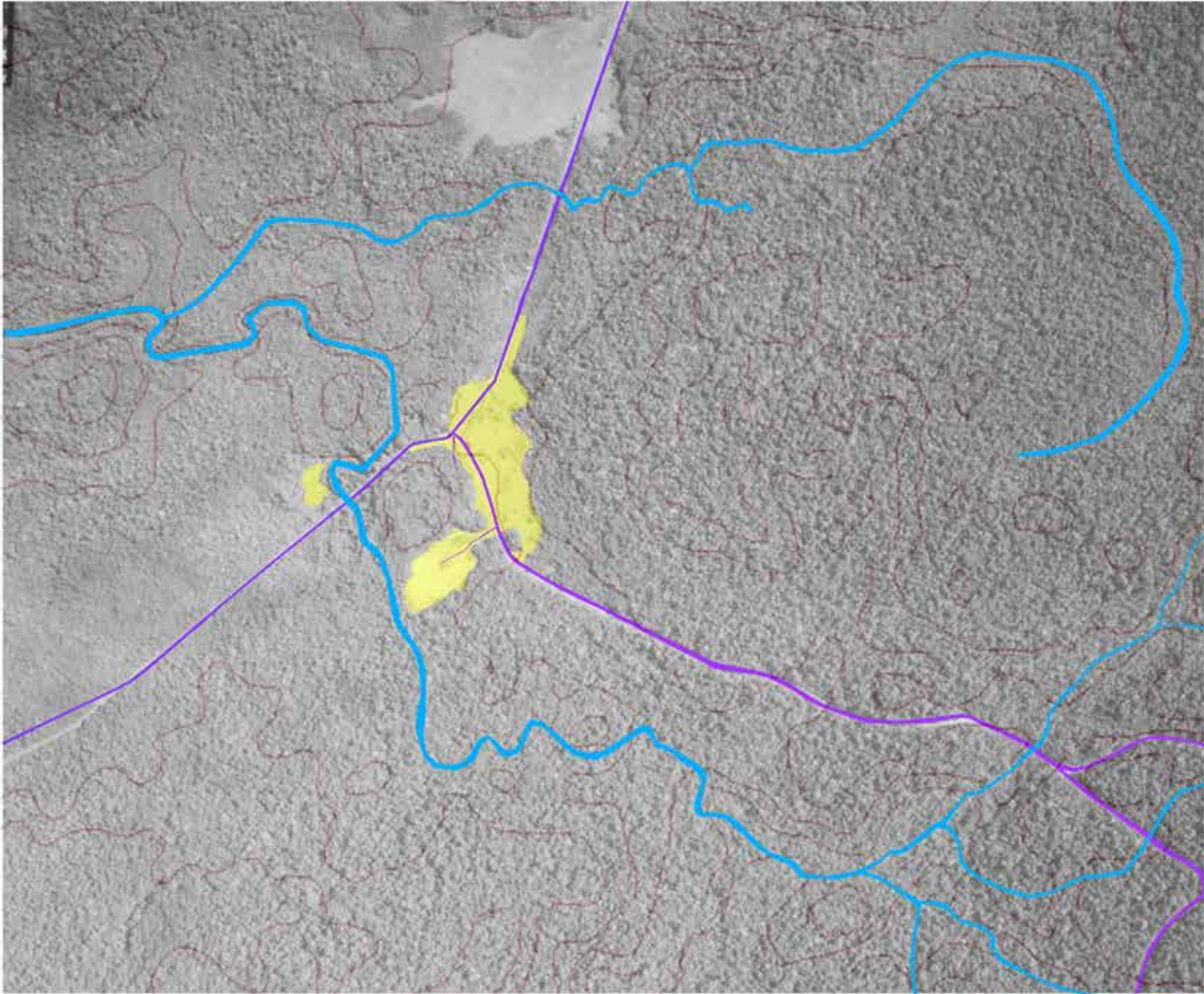
Les installations du camp forestier sont encore visibles sur la photographie aérienne de 1955. Les défrichements ont diminué de surface. On note deux nouvelles poches de défrichement, au sud du camp.

Photographie aérienne IGN - C92PHQ4891 1955 GUYANENB-22-VII 0055



Bâti Pistes / routes Défrichements Cultures





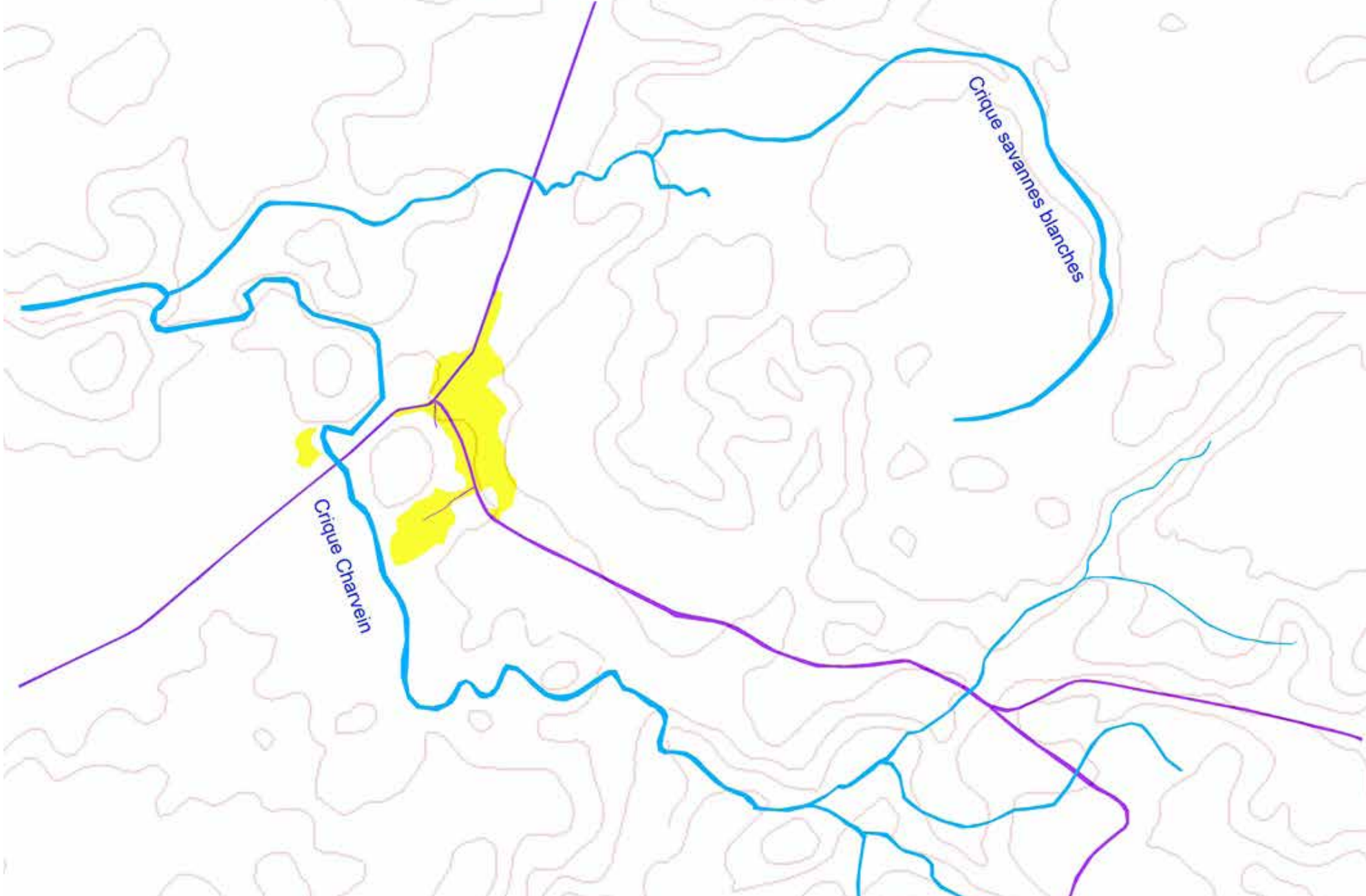
**1976 | Les dernières traces du camp forestier**

Ne subsistent du camp forestier que des défrichements réduits.

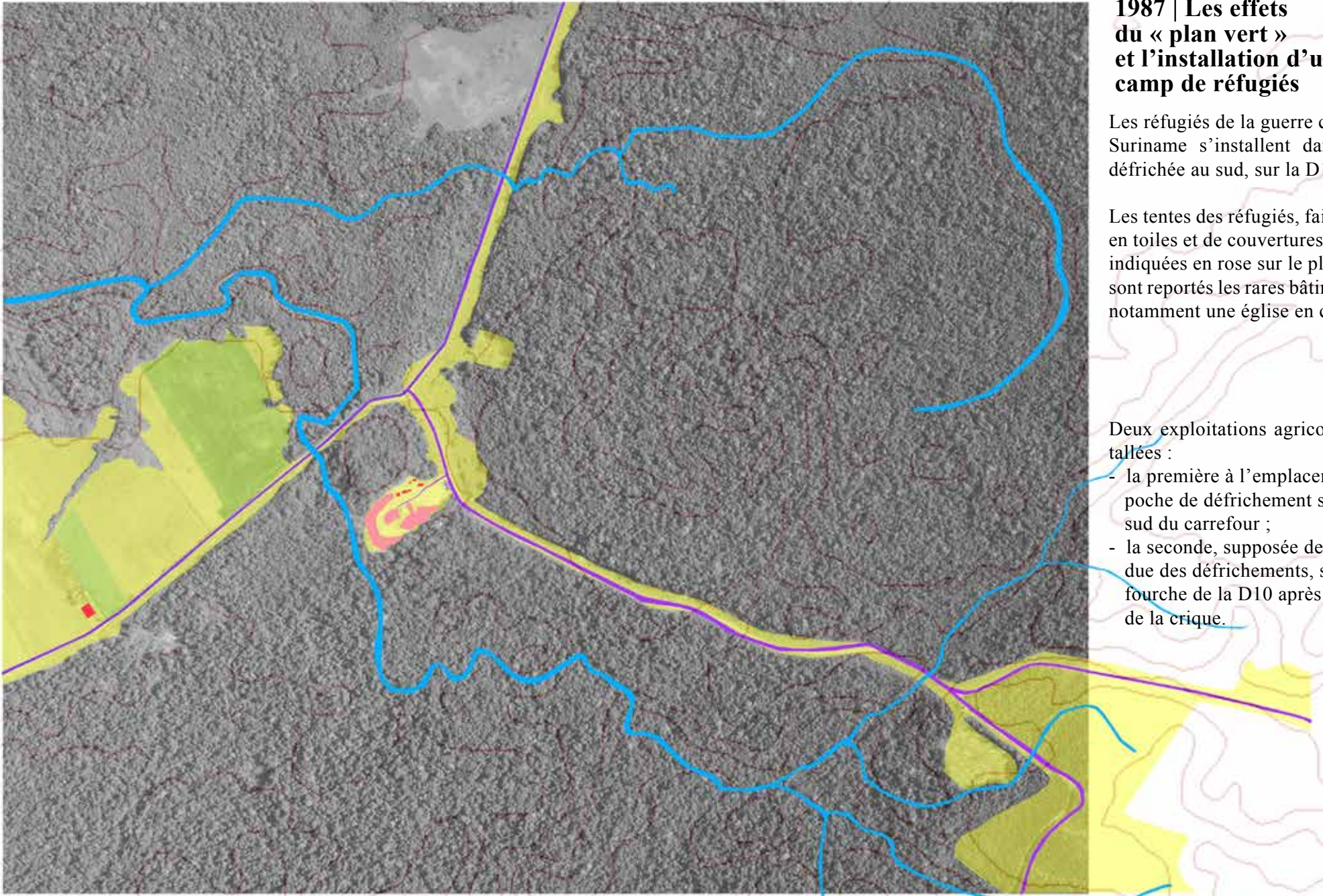
Les installations sur la proéminence ont disparu.

La poche de défrichement au sud s’est étendue vers la crique.

Photographie aérienne IGN - C92PHQ4841 1976 GUY32 0582







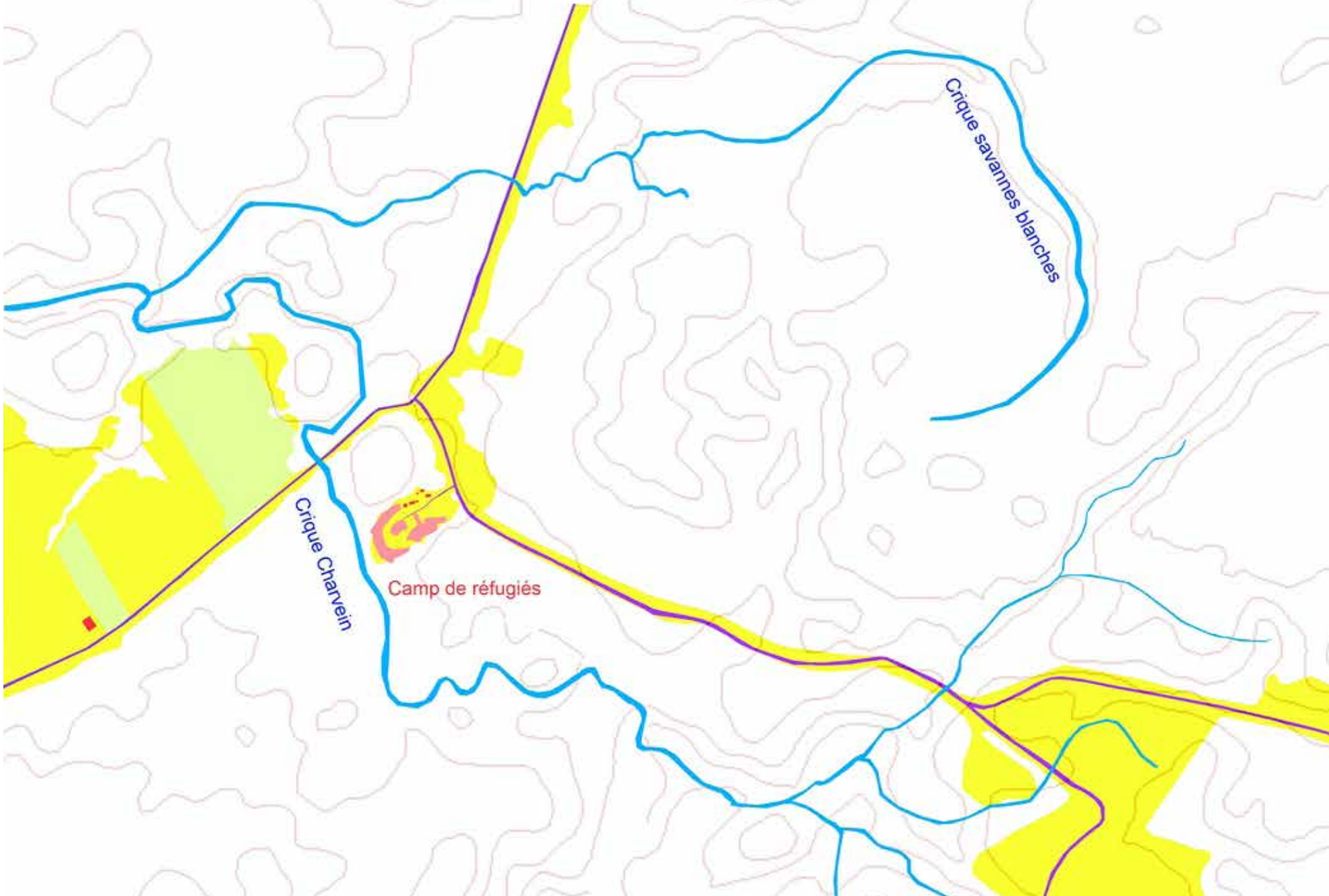
**1987 | Les effets du « plan vert » et l’installation d’un camp de réfugiés**

Les réfugiés de la guerre civile du Suriname s’installent dans la poche défrichée au sud, sur la D10.

Les tentes des réfugiés, faites de parois en toiles et de couvertures en tôle, sont indiquées en rose sur le plan. En rouge sont reportés les rares bâtiments en dur, notamment une église en charpente.

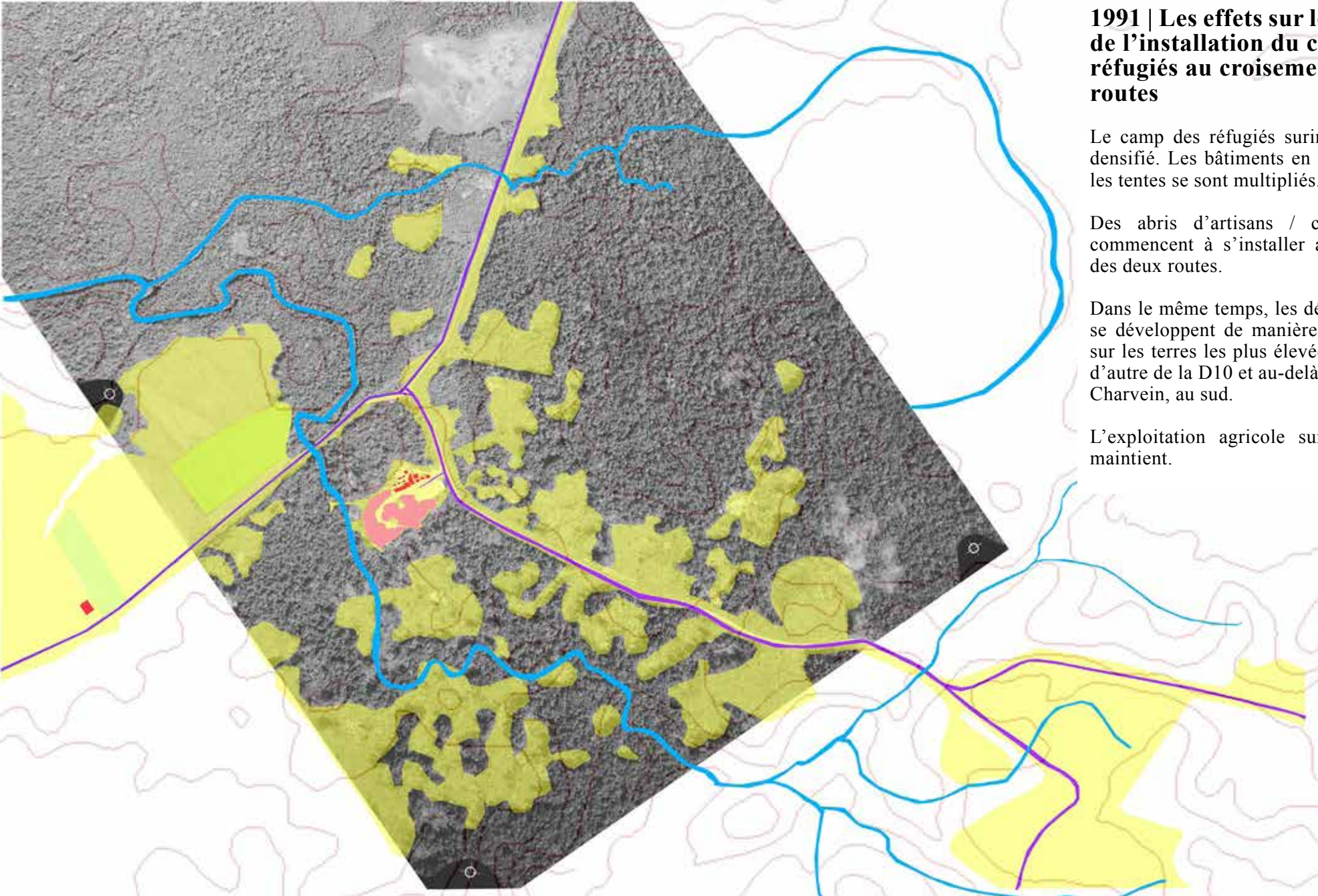
- Deux exploitations agricoles sont installées :
- la première à l’emplacement de la poche de défrichement sur la D9, au sud du carrefour ;
  - la seconde, supposée de par l’étendue des défrichements, se lit à la fourche de la D10 après le passage de la crique.

Photographie aérienne IGN. C92PHQ473 1987 GUY47 0458



Bâti Pistes / routes Défrichements Cultures tentes des réfugiés





**1991 | Les effets sur le paysage de l'installation du camp des réfugiés au croisement des routes**

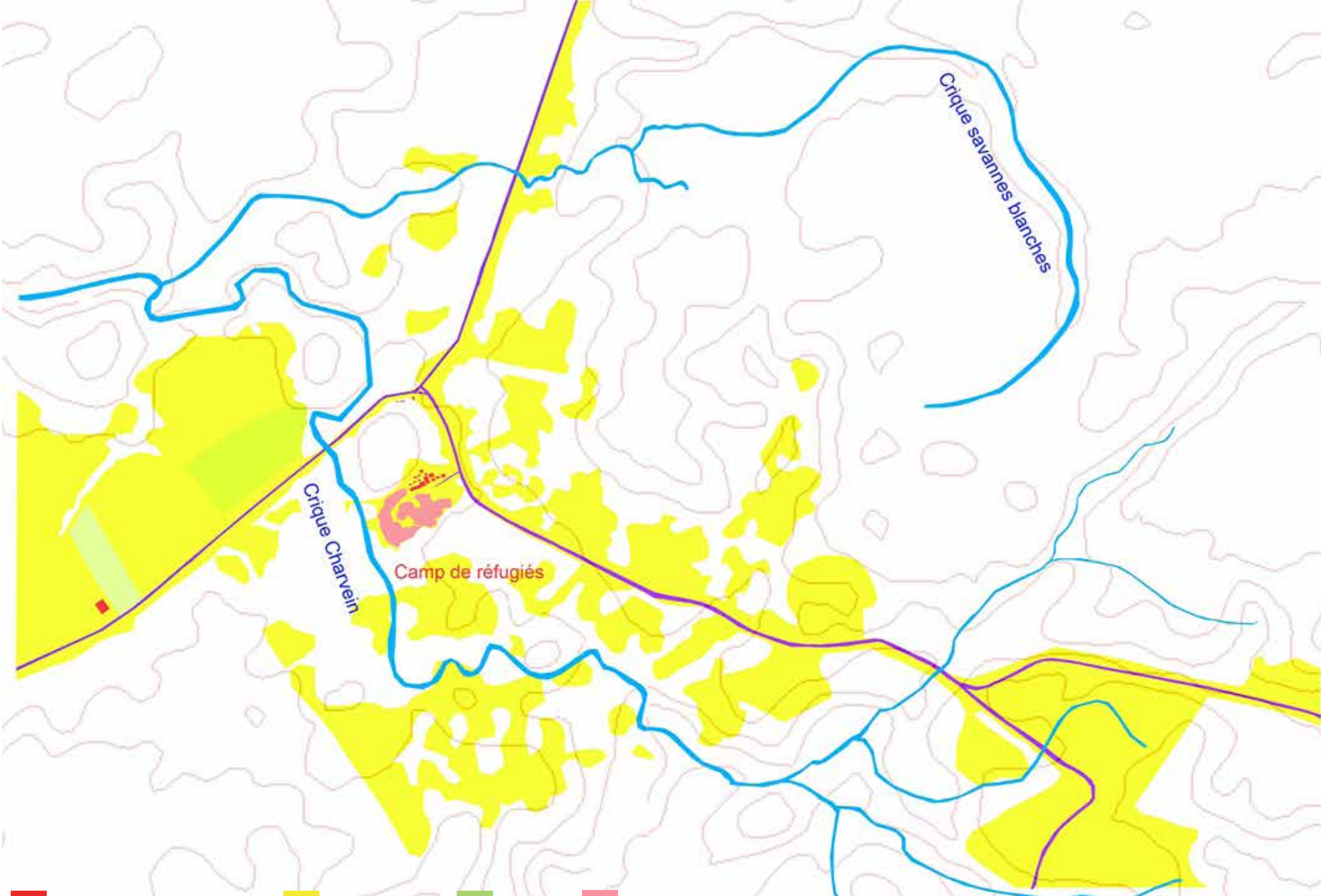
Le camp des réfugiés surinamais s'est densifié. Les bâtiments en charpente et les tentes se sont multipliés.

Des abris d'artisans / commerçants commencent à s'installer au carrefour des deux routes.

Dans le même temps, les défrichements se développent de manière importante, sur les terres les plus élevées de part et d'autre de la D10 et au-delà de la crique Charvein, au sud.

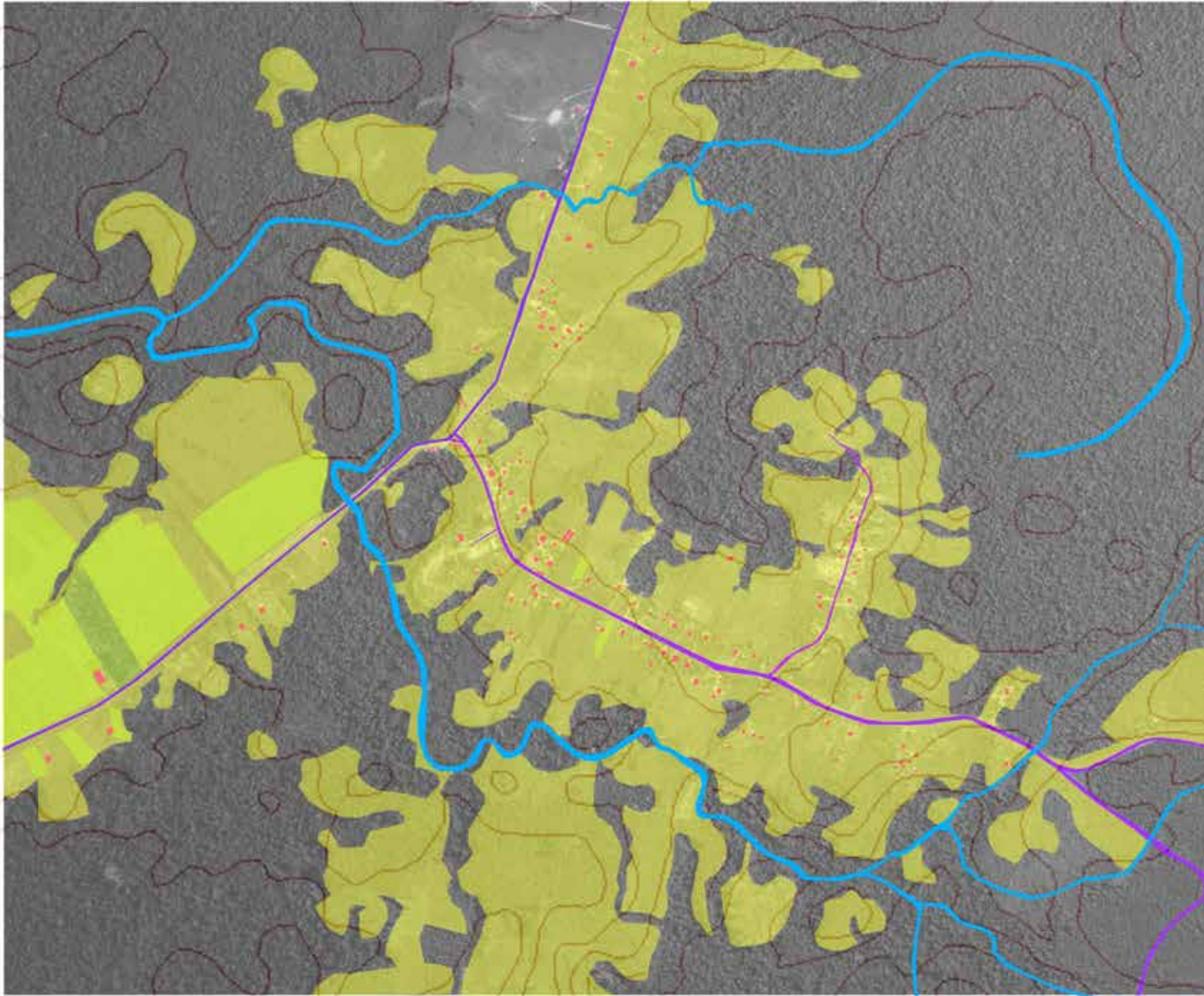
L'exploitation agricole sur la D9 se maintient.

Photographie aérienne IGN C94PHQ4021 1991 GUF076P 0051



■ Bâti — Pistes / routes ■ Défrichements ■ Cultures ■ tentes des réfugiés





Photographie aérienne IGN. CA01X00042 2001 GUF 101 250 c 0773

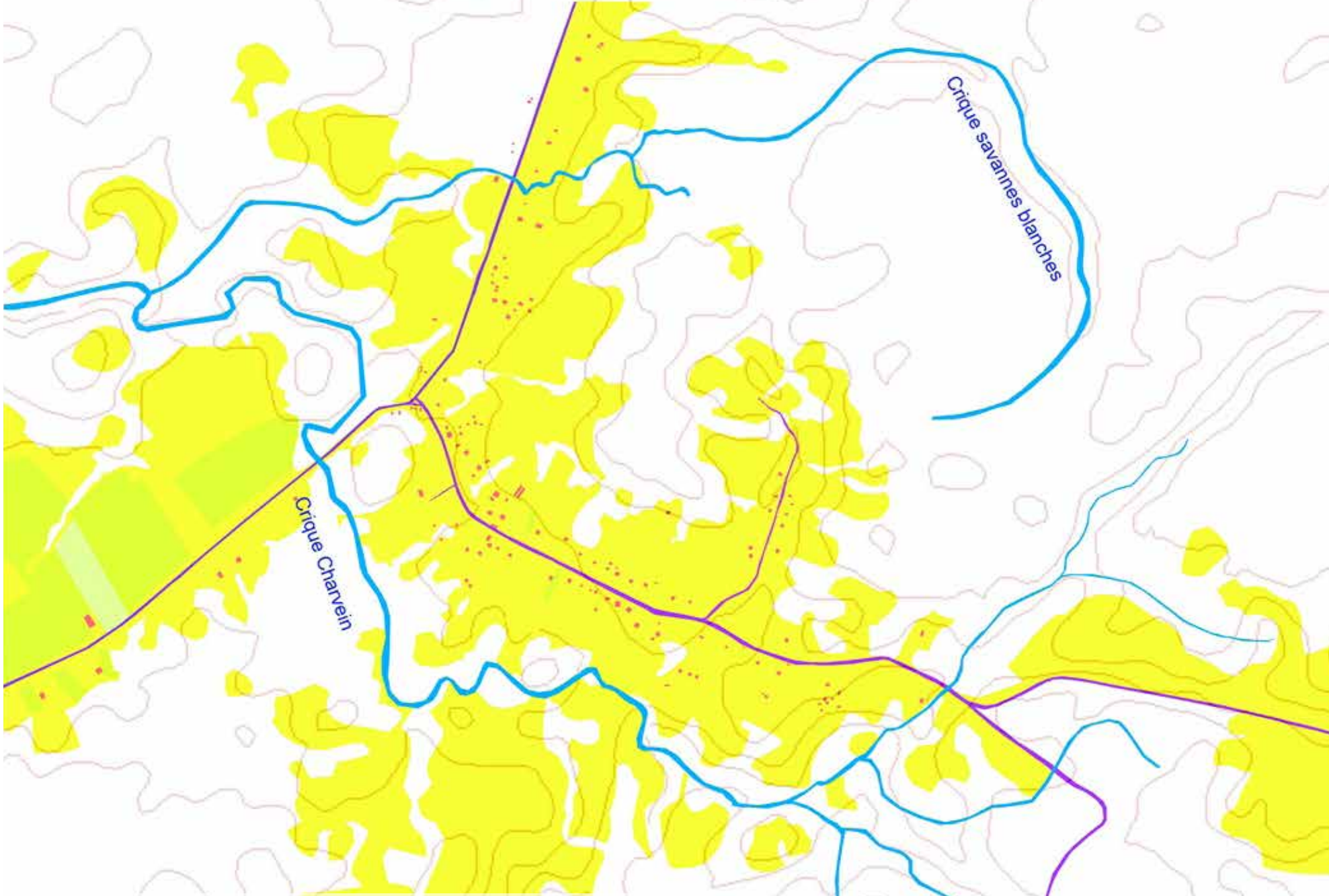
**2001 | Installation d'un bâti permanent opportuniste**

Après la fermeture du camp de réfugiés surinamais les tentes disparaissent. Ne restent que l'église en charpente et deux ou trois petits bâtiments annexes.

Des constructions se développent de façon opportuniste le long des routes D9 et D10, en accompagnement des défrichements propices à la culture sur abattis-brûlis.

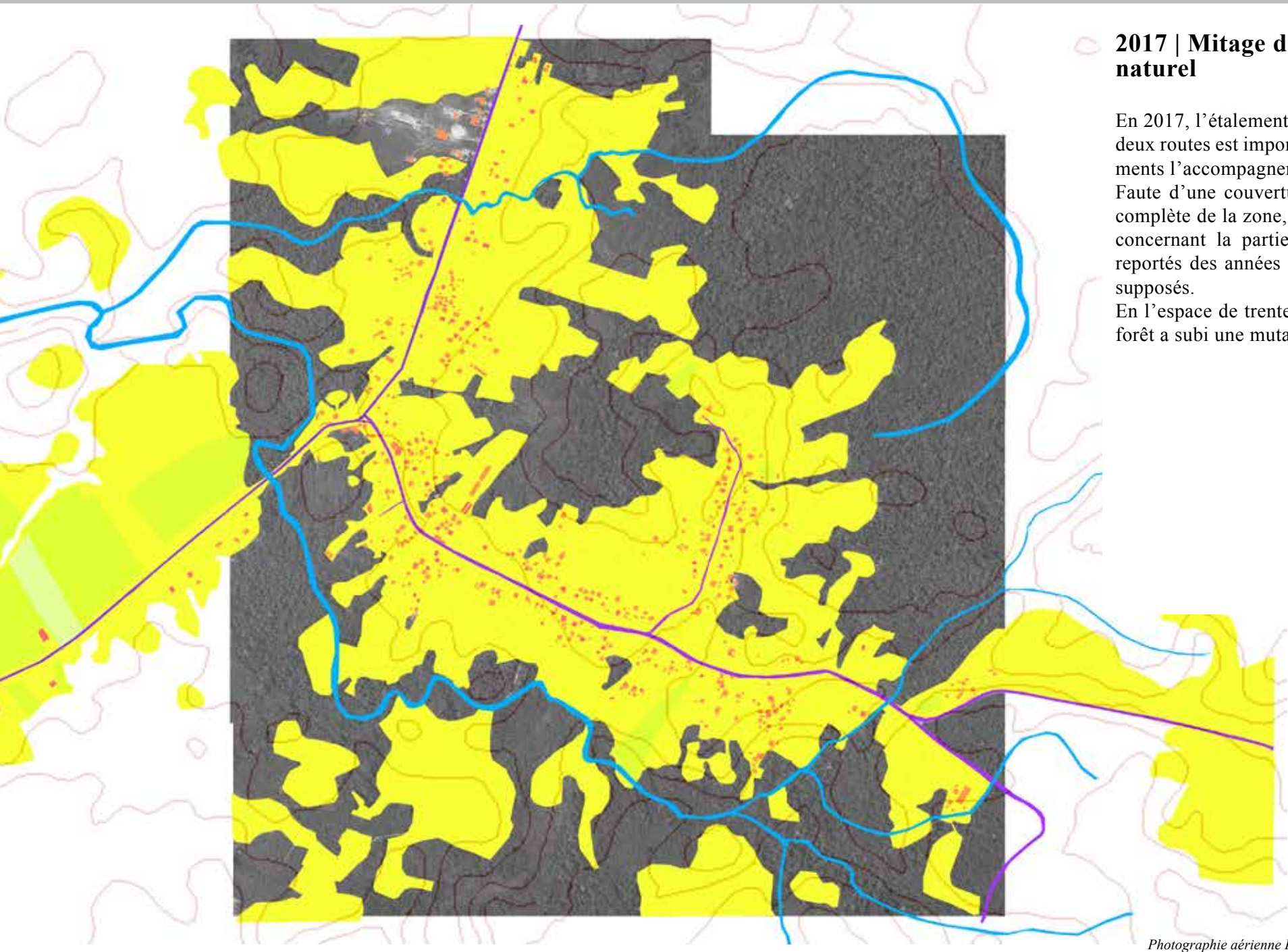
Depuis la D10, la piste de « Santi Passi » est nettement visible, bordée elle aussi de constructions et de défrichements.

Les terres cultivées de l'exploitation agricole sur la D9 s'étendent sur les parties défrichées.



Bâtis Pistes / routes Défrichements Cultures

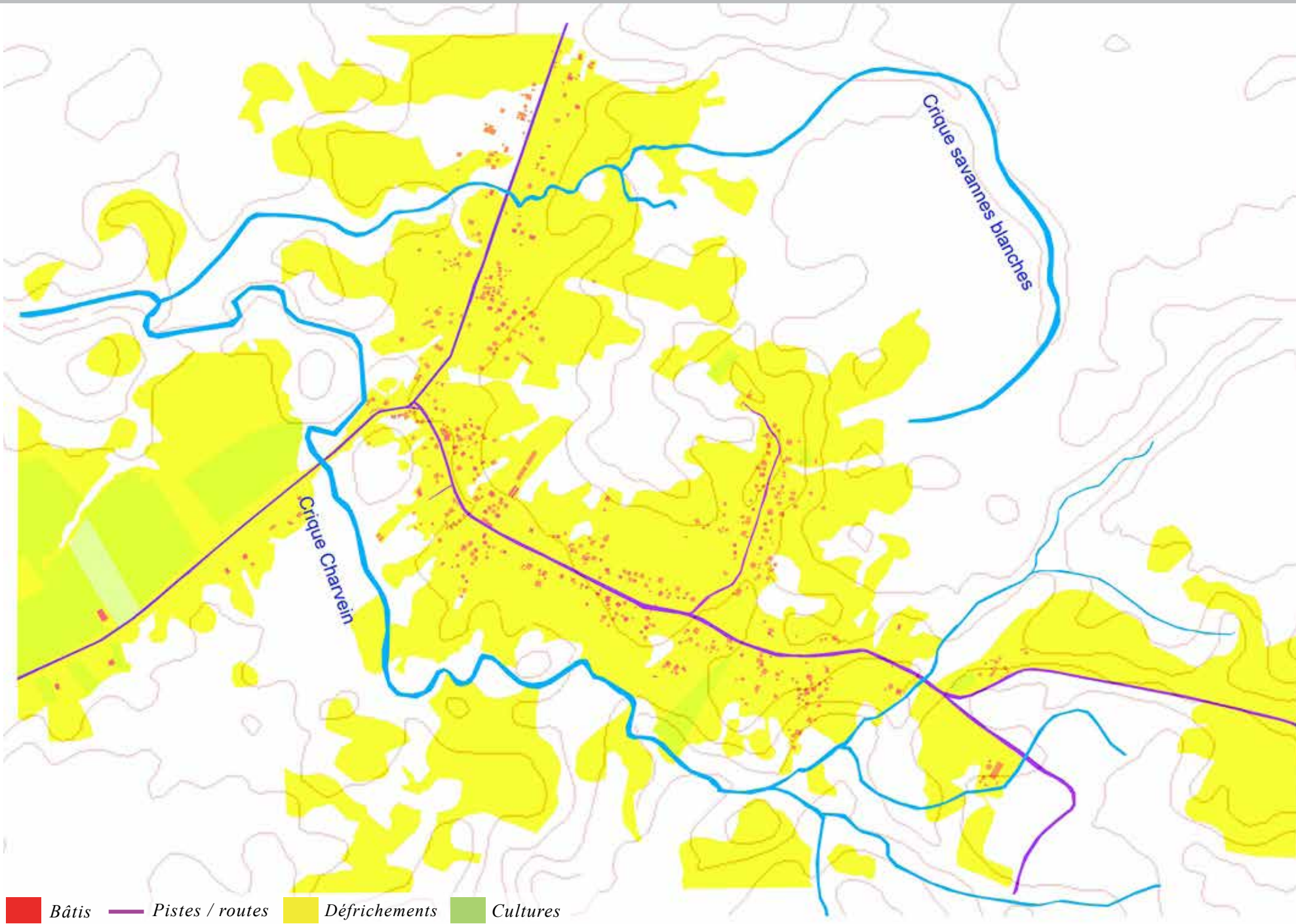




**2017 | Mitage du paysage naturel**

En 2017, l'étalement du bâti le long des deux routes est important et les défrichements l'accompagnent. Faute d'une couverture photographique complète de la zone, les renseignements concernant la partie sud-ouest ont été reportés des années précédentes et sont supposés. En l'espace de trente ans, le paysage de forêt a subi une mutation radicale.

Photographie aérienne EPFAG

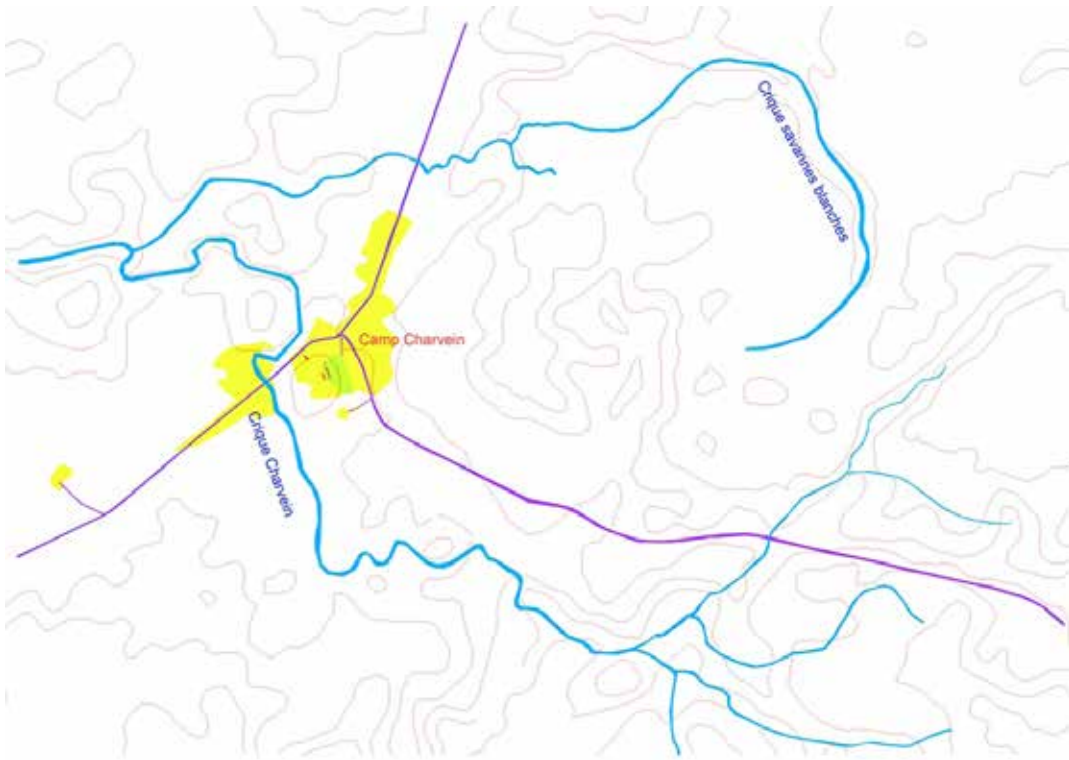


**Bâtis**    **Pistes / routes**    **Défrichements**    **Cultures**

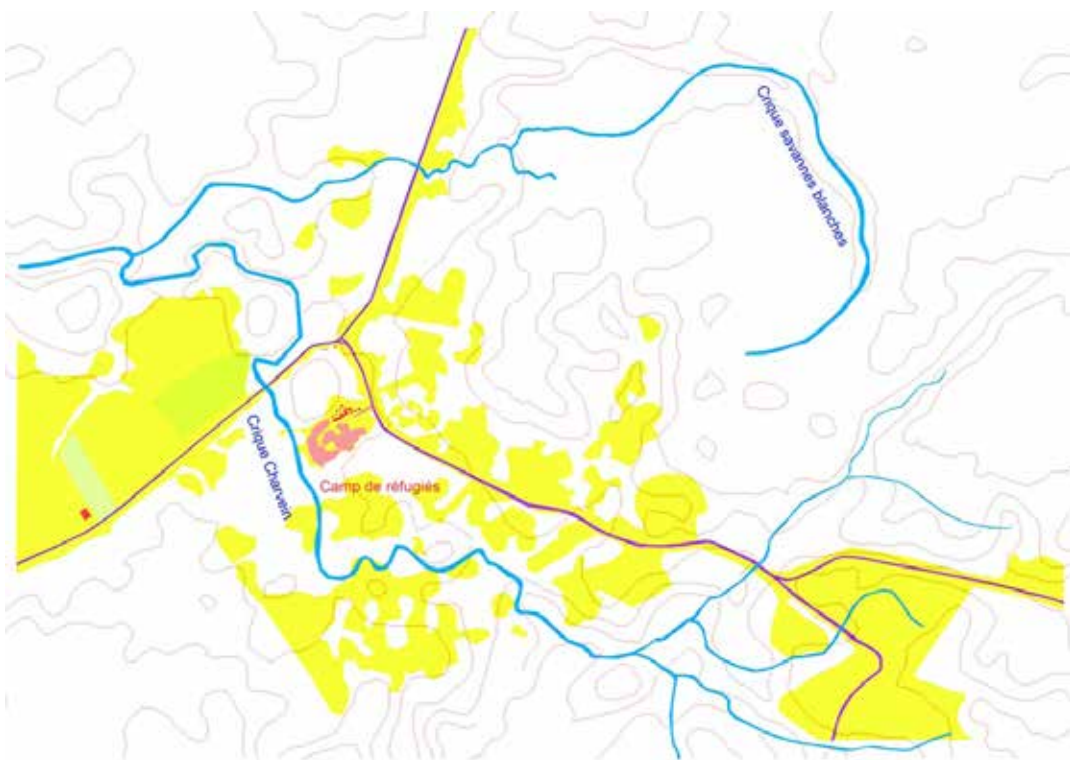




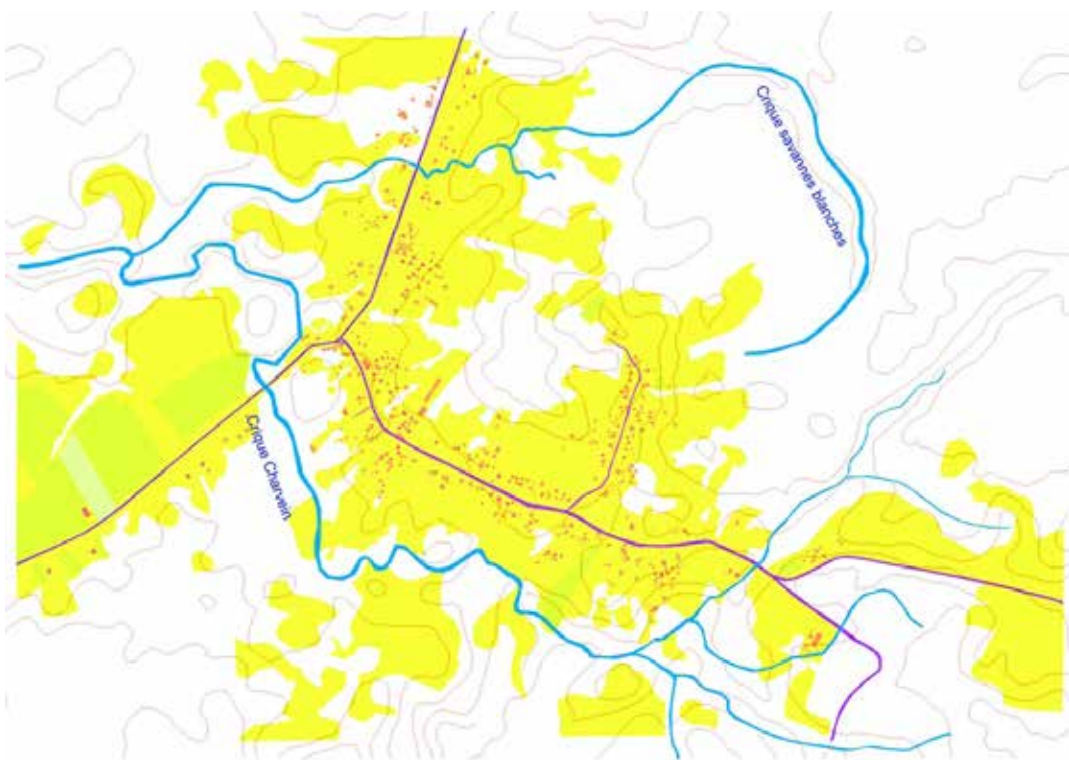
**1950**  
L’exploitation forestière liée au camp de Saint-Laurent du Maroni.



**1955**  
Création du carrefour entre la D9 et la nouvelle route reliant Charvein à l’Acarouany.



**De 1987 à 1991**  
Installation des réfugiés de la guerre civile surinamaïse et apparition de terres défrichées.



**2017**  
Mitage du paysage naturel.





PHASE 2  
SÉQUENCES URBAINES, ARCHITECTURALES  
ET MODES D'HABITER





**1824** Le Port de la Nouvelle-Angoulême.



**1847** Le projet du bourg de Mana.



**De 1875 à 1950** La concrétisation du bourg.



**2017** L'étalement urbain.



La topographie historique a mis en évidence :

- la persistance de l’organisation spatiale du Port de la Nouvelle-Angoulême ;
- la cohérence de l’extension du bourg de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

L’analyse porte dans un premier temps sur l’organisation d’un des îlots du Port de la Nouvelle-Angoulême. Elle s’appuie sur la disposition du bâti donnée par les photographies aériennes à partir de 1946.

L’îlot pris comme exemple est celui dont l’état a été le moins modifié depuis 1946. Il est susceptible de témoigner d’un état proche de l’origine du front de fleuve.

L’espace entre l’îlot et le fleuve est uniforme. Le quai occupe toute la largeur du front de fleuve, il est planté d’arbres d’alignement.

L’îlot est divisé en deux parcelles présentant chacune une organisation distincte :

- celle de la parcelle en front de fleuve (en violet) ;
- celle de la parcelle à l’arrière, coté ville (en orange).

La parcelle « front de fleuve » comprend deux bâtiments :

- le principal est en retrait par rapport à la limite parcellaire coté fleuve ;
- l’annexe est implantée à l’alignement en angle.

Les deux bâtiments sont disjoints et les espaces libres sont plantés.

La parcelle « côté ville » reçoit également deux bâtiments :

- le bâtiment principal est parallèle à la rue qui mène au fleuve ;
- l’annexe est disposée sur la rue transversale, parallèle au fleuve.

Les deux bâtiments sont implantés aux alignements aux deux angles de rues. Ils sont disjoints et les espaces libres sont plantés.

Aucun des bâtiments de l’îlot n’est implanté en limite séparative.

Identification de l’architecture et du patrimoine

Rue du 8 mai 1945, rue A.M. Javouhey, rue Eliot, rue M. Demongeot

PARCELLE « FRONT DE FLEUVE »

Nombre de bâtiments  
1 bâtiment principal et 1 annexe d’origines

Implantation du bâtiment principal

Alignement : OUI ☐  
NON ☒

Disposition du bâtiment principal

Par rapport au front de fleuve :  
parallèle, en retrait

Par rapport à la rue perpendiculaire :  
à l’alignement

Par rapport aux limites latérales :  
non mitoyen

PARCELLE « CÔTÉ VILLE »

Nombre de bâtiments  
1 bâtiment principal conservé et 1 annexe et aujourd’hui démolie.

Implantation du bâtiment principal

Alignement : OUI ☒  
NON ☐

Disposition du bâtiment principal

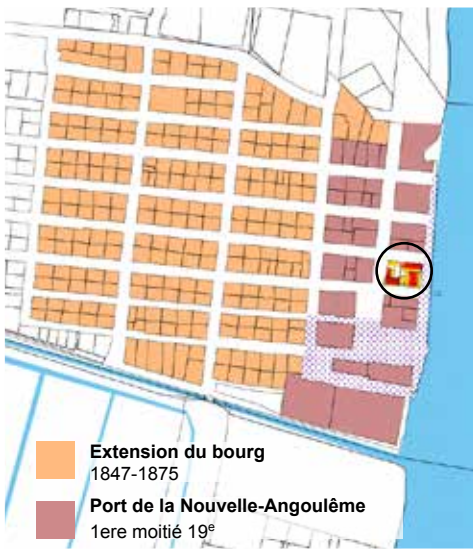
Par rapport à la rue :  
A l’angle, parallèle à la rue Javouhey

Par rapport aux limites latérales :  
non mitoyen

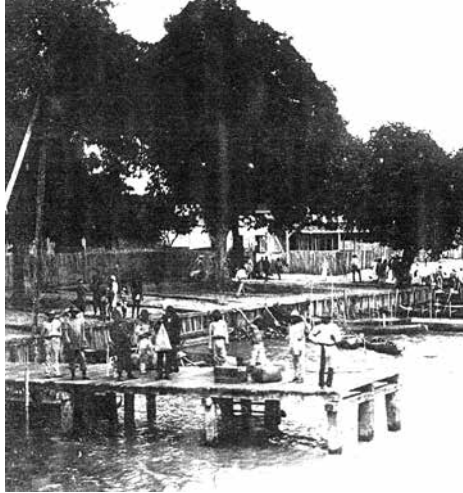
SOURCE : photo IGN 1955, EPFAG 2017, 1 photo ancienne, 2 planches «minutes»

CAUE

Localisation de l’îlot dans Mana



Photothèque du Musée de l’Homme

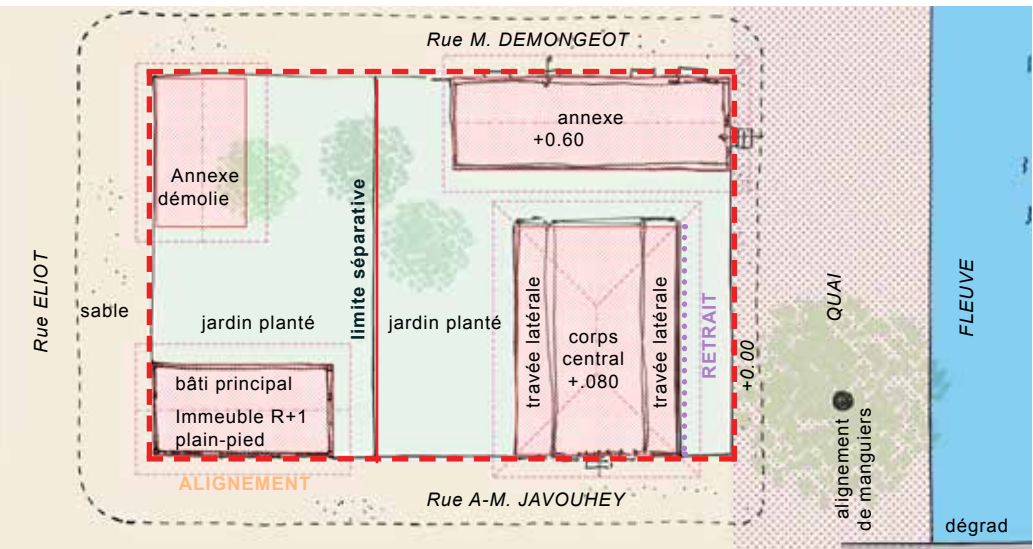


Front de fleuve : quai  
alignement d’arbres  
bâtiments en retrait  
clôtures à l’alignement

BOURG DE MANA

Organisation des parcelles sur l’îlot - A -

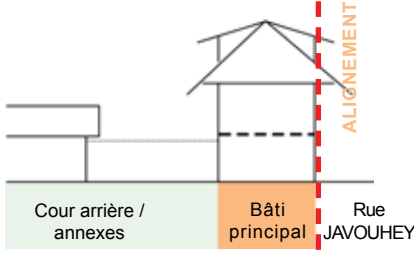
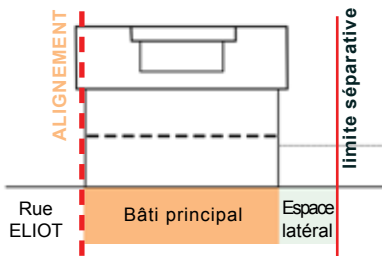
Parcelle « COTE VILLE » | Parcelle « FRONT DE FLEUVE »



Croquis de l’état «d’origine» (d’après la photographie aérienne de 1955)

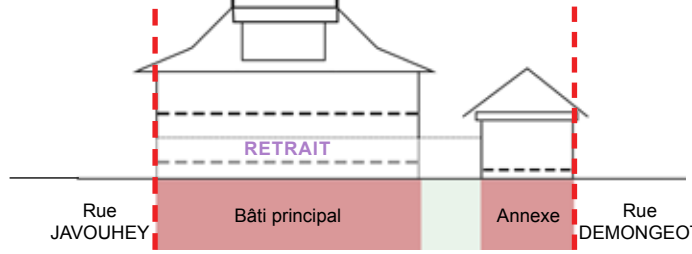
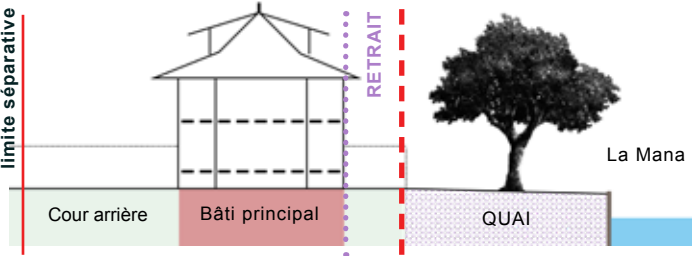
Implantation « CÔTÉ VILLE »

Implantation du bâti principal à l’angle des rues, à l’alignement.



Implantation « FRONT DE FLEUVE »

Implantation parallèle au front de fleuve, en retrait par rapport aux limites parcellaire



date : décembre 2019



La séquence de l’îlot, rue Javouhey, montre bien l’orientation du bâti « front de fleuve » vers le quai, et celui « côté ville », vers la rue qui y mène.

Le bâtiment en front de fleuve est imposant et son architecture démonstrative :

- il est posé sur un soubassement surélevé ;
- son corps central est doté d’une galerie périphérique ;
- sa toiture est à quatre pans, terminée par une ornementation de faîtage ;
- les versants à larges coyaux reçoivent des lucarnes sur les façades principales.

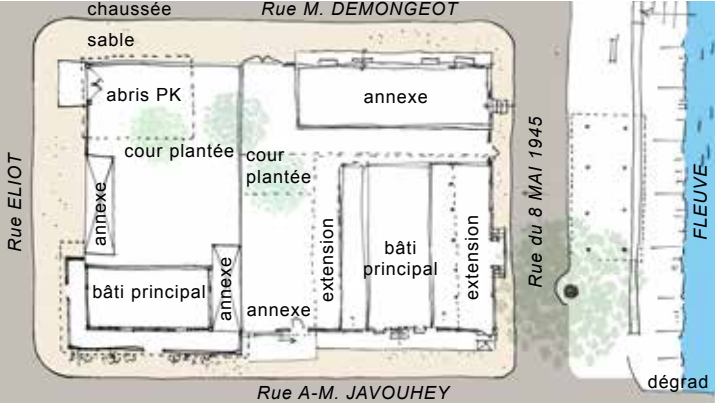
Le bâtiment côté ville est de volumétrie et d’architecture plus modestes :

- il est posé sur un soubassement de faible hauteur ;
- un simple balcon agrément la façade sur rue ;
- sa toiture est à deux pans symétriques parallèles à la rue ;
- les versants sans coyau reçoivent des lucarnes rampantes.

Identification de l’architecture et du patrimoine

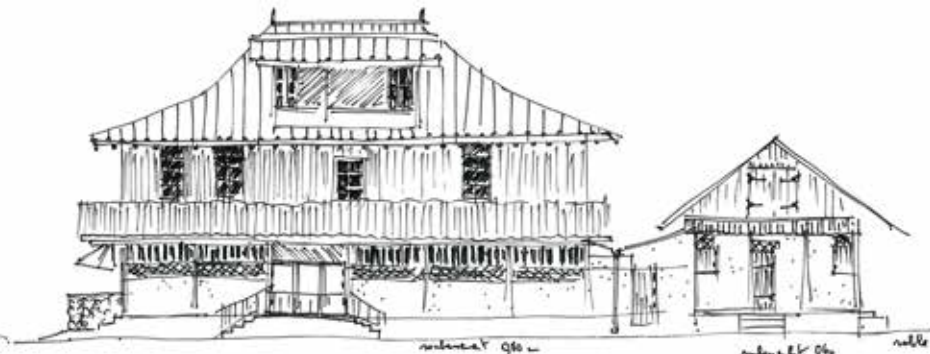
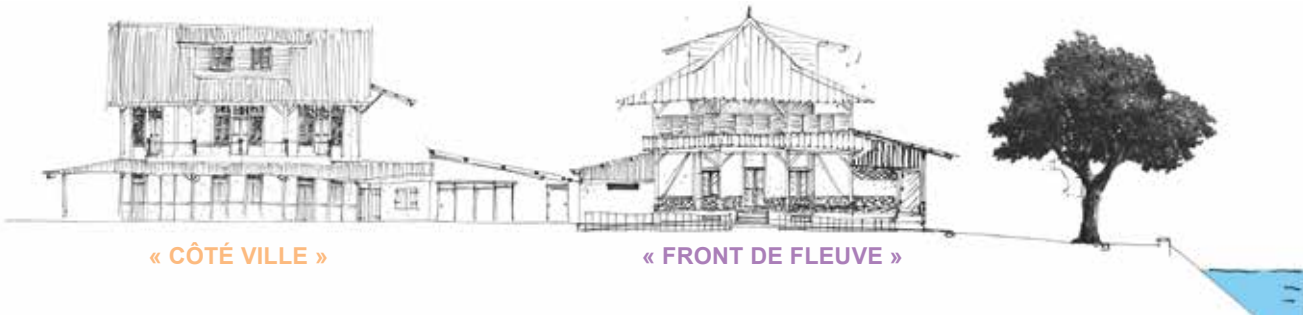
BOURG DE MANA

Séquence architecturale îlot - A -

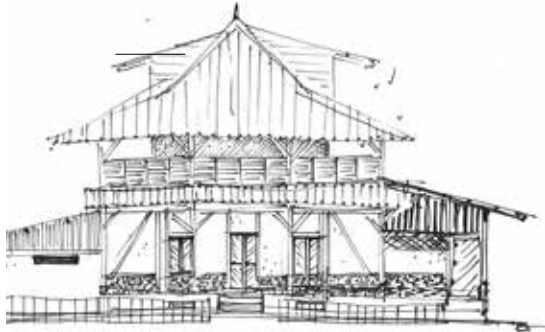


Croquis de l'état actuel (site 2019)

Séquence architecturale rue JAVOUEHEY



Bâtiment parallèle au « FRONT DE FLEUVE »



N°2 rue Javouhey  
Cliché M. HELLER 95.973.0460.X. ZPPAUP déc. 1987



Bâtiment d'angle « CÔTÉ VILLE »



N°4 rue Javouhey  
Cliché G. ROUCAUTE 00.973.1973.XE. ZPPAUP déc. 1987



Dans un deuxième temps, l’analyse concerne un îlot du bourg, extension du port de la Nouvelle-Angoulême datant de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

- La composition du bourg est l’adaptation du projet de 1847 :
- des rues en prolongement de celles du Port de la Nouvelle-Angoulême ;
  - des rues parallèles au fleuve, perpendiculaires aux précédentes, dessinant un plan en damier aux îlots rectangulaires réguliers ;
  - des îlots divisés en dix parcelles régulières.

Une zone tampon en sable assure la transition entre la chaussée et les parcelles occupées. Les limites sont marquées par des clôtures légères et de faible hauteur, généralement en planches.

L’implantation des constructions sur les parcelles se fait toujours à l’alignement de la rue. Les bâtiments occupent une bande constructible qui n’excède pas la moitié de la profondeur de la parcelle. Les bâtiments ne sont jamais mitoyens.

Seules les annexes de petites dimensions occupent les cœurs d’îlots plantés.

Aujourd’hui, quelques constructions perturbent cette organisation d’origine.

Identification de l’architecture et du patrimoine

Rue Saint-Joseph, rue Soeur Bernard Fontaine, rue Berville Gazel, rue Maryse Bastie.

IDENTIFICATION - 1955

Nombre de bâtiments  
13 bâtiments principaux - 4 annexes

Implantation des bâtiments principaux

Alignement : OUI ☒ NON ☐

Disposition des bâtiments principaux

Par rapport à la rue :  
parallèle à l’alignement

Par rapport aux limites latérales :  
non mitoyen

Nombre de bâtiments

IDENTIFICATION - 2017

8 bâtiments principaux de 1955 -1 annexe de 1955 et autres annexes modifiées ou confondues dans extensions

Implantation des bâtiments principaux

Alignement : OUI ☒ NON ☐

Disposition des bâtiments principaux

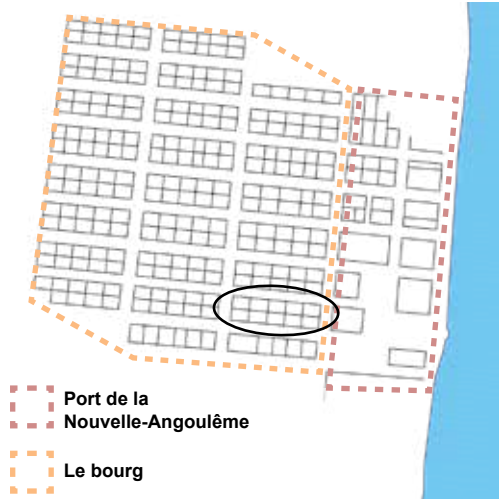
Par rapport à la rue :  
parallèle

Par rapport aux limites latérales :  
nouveaux bâtiments en limites parcelles

SOURCE : photos IGN 1955, EPFAG 2017, 1 minute, plan 1875, plan 1847

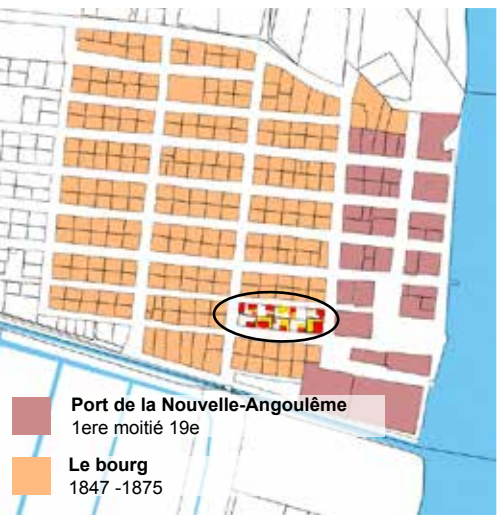
CAUE

Cadastre 1875



Îlots réguliers de 10 parcelles égales. Parcelles rectangulaires Grand côté sur rue.

Cadastre 2017

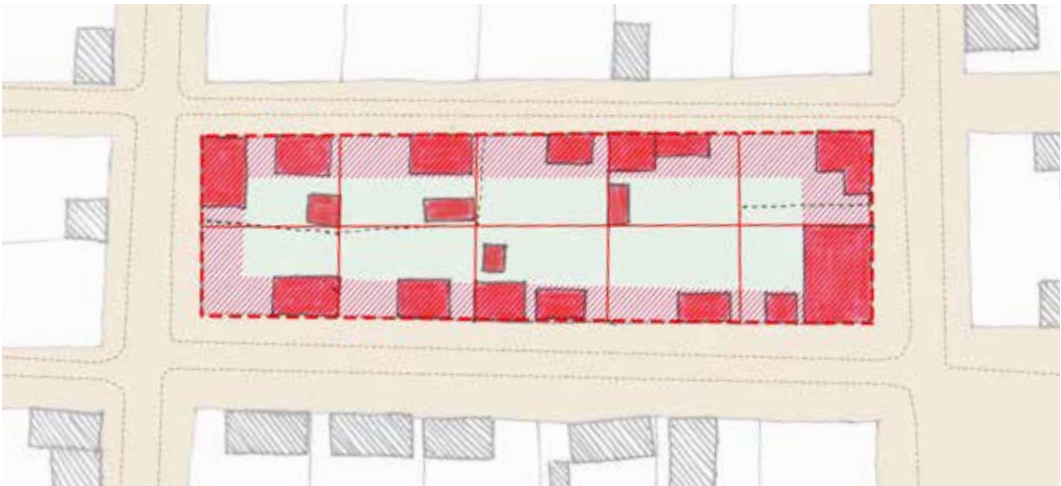


Le projet initial a subi quelques modifications certaines parcelles ont été divisées ou assemblées.

BOURG DE MANA

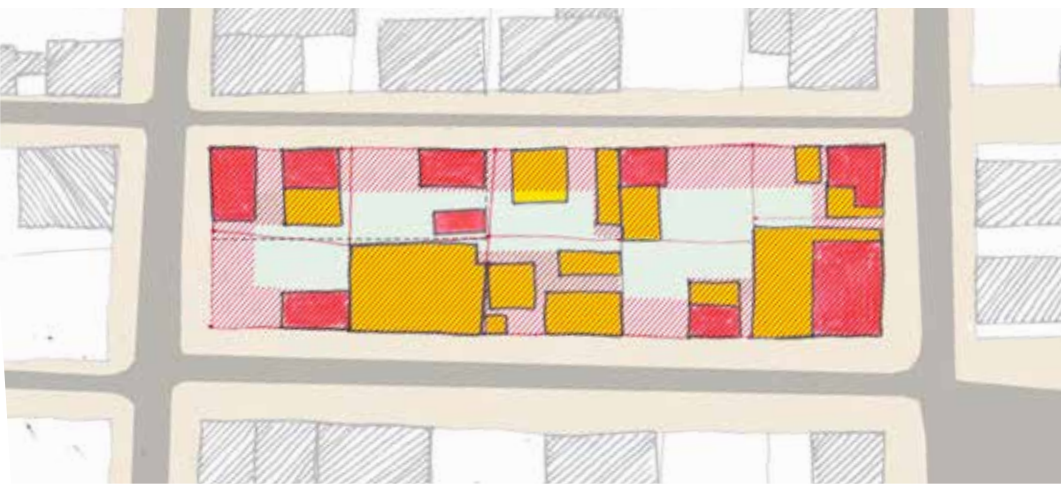
Organisation de l’îlot - B -

Organisation de l’îlot et du parcellaire (les bâtiments représentés sont une interprétation de la photo de 1955)



Bâti 1955 Limites parcelles 1875 Bande d’implantation sur rue Espace libre cœur d’îlot Voirie en sable

Organisation de l’îlot et du parcellaire avec bâti de 2017



Bâti 1955 Bâti 2017 Limites parcelles 2017 Bande d’implantation sur rue Espace libre cœur d’îlot Espace tampon en sable Voirie



A partir de 1955 les constructions nouvelles ont continué de suivre les principes d’organisation d’origine.

Nonobstant, certaines d’entre elles ont dérogé à ces principes en créant des mitoyen-netés ou en s’étendant en cœur d’îlot jusqu’à parvenir parfois à occuper la totalité de la parcelle.

Les conséquences néfastes de ces dérives sont multiples depuis l’entrave à la circulation de l’air, au détriment du confort thermique, jusqu’à la mise en péril du bâti par l’imperméabilisation des sols.

- En effet, la perméabilité des sols assurée par l’organisation d’origine favorise :
- un apport de fraîcheur par l’évaporation ;
  - une protection des structures en bois par l’infiltration des eaux dans le sol ;
  - une gestion efficace des inondations grâce à la capacité d’absorption des sols en sable.

Identification de l’architecture et du patrimoine

Rue Saint-Joseph, rue Soeur Bernard  
Fontaine, rue Berville Gazel, rue Maryse Bastie.

IDENTIFICATION - 1955

Nombre de bâtiments  
13 bâtiments principaux - 4 annexes

Implantation des bâtiments principaux

Alignement : OUI ☒  
NON ☐

Disposition des bâtiments principaux

Par rapport à la rue :  
parallèle

Par rapport aux limites latérales :  
non mitoyen

IDENTIFICATION - 2017

Nombre de bâtiments  
8 bâtiments principaux de 1955 -1 annexe de 1955.  
autres annexes modifiées ou confondues dans extensions

Implantation des bâtiments principaux

Alignement : OUI ☒  
NON ☐

Disposition des bâtiments principaux

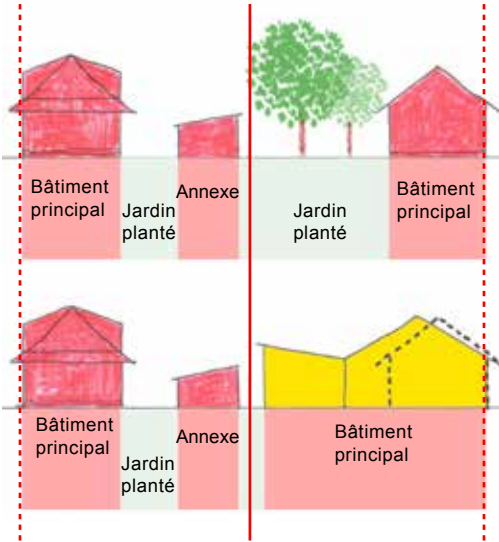
Par rapport à la rue :  
parallèle

Par rapport aux limites latérales :  
non mitoyen

SOURCE :

CAUE

Cadastre 2017



Bâti 1955 Bâti 2017 Implantation des bâtiments Espace libre / planté Alignement à la rue Espace libre en limites parcellaires latérales

BOURG DE MANA

Organisation des parcelles sur l’îlot - B -

Organisation du bâti en 1955



Bâti 1955 Alignement à la rue Espace libre en limites parcellaires latérales Voirie sable

Organisation du bâti en 2017



Bâti 1955 Bâti 2017 Implantation des bâtiments Espace libre / planté Alignement à la rue Espace libre en limites parcellaires latérales Espace tampon en sable Voirie



Le caractère d’un ensemble bâti est donné, à la fois par l’organisation des bâtiments sur leurs parcelles et par leurs façades sur les rues.

Le déroulé des façades sur rue constitue une séquence visuelle dite « séquence architecturale ».

Elle correspond à l’ensemble des façades entre deux rues.

L’absence de continuité du front bâti et les différences de hauteurs des bâtiments forment une silhouette crénelée irrégulière qui constitue le caractère dominant du bourg.

Identification de l’architecture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Rue Saint-Joseph, rue Sœur Bernard Fontaine, rue Berville Gazel, rue Maryse Bastie.

Nombre de bâtiments

8 bâtiments principaux de 1955 -1 annexe de 1955.

Autres annexes modifiées ou confondues dans extensions

Implantation des bâtiments principaux

Alignement : OUI NON

Disposition des bâtiments principaux

Par rapport à la rue : parallèle

Par rapport aux limites latérales : non mitoyen

SÉQUENCE

Homogène

Par conception

Par répétition

Hétérogène

Contrasté

Disparate

INTÉRÊT

Justification

Les implantations et les typologies architecturales sont conservées.

Typologie urbaine

Parcelles régulières et rectangulaires conservées

Typologie architecturale

Maisons traditionnelles de RDC à R+1+combles

SOURCE : 37 photos 2019, 1 minute, photos aériennes IGN 1955, EPFAG 2017

CAUE

auteur : CN

BOURG DE MANA

Séquence architecturale îlot - B -

Localisation de l’îlot dans le centre bourg

Implantation

CC' - Rue Sœur Bernard Fontaine

AA' - Rue Saint-Joseph

BB' - Rue Maryse Bastie

DD' - Rue Berville Gazel

Ajouts récents ne respectant pas les caractéristiques de la séquence architecturale

R+1

RDC

date : janvier 2020

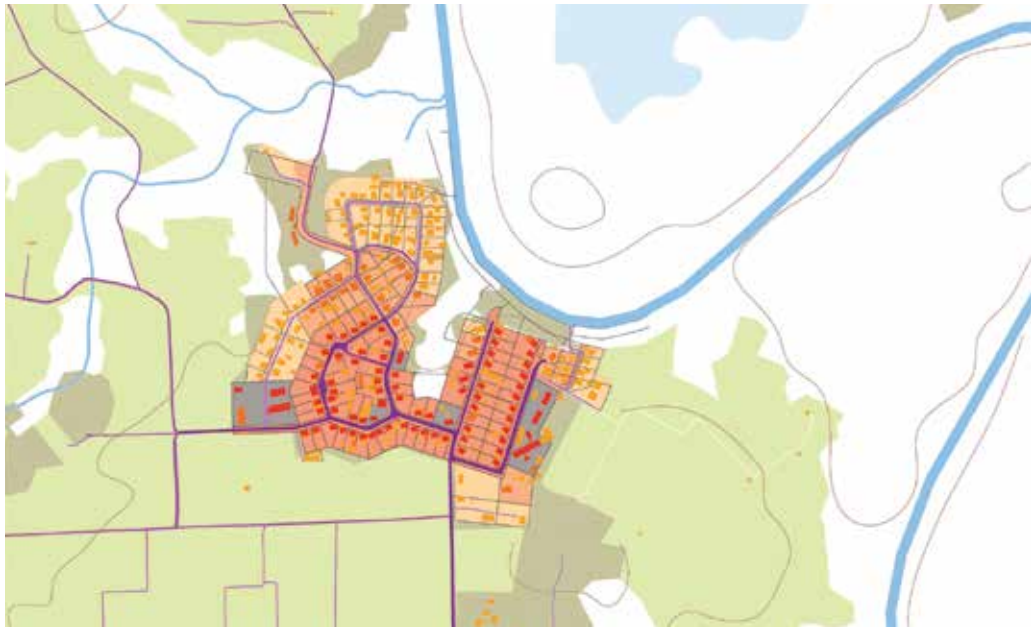




**De 1979 à 1981** La création du village de Javouhey.



**1987** Les premières extensions.



**2001** Le développement concentrique du village.



**2017** La poursuite du développement concentrique et densification.



Dès son installation le village de Javouhey comporte deux ensembles distincts séparés par une ravine.  
Le premier, de tracé orthogonal régulier, contient vingt-quatre parcelles identiques.

Chaque maison est implantée de la même manière sur sa parcelle : sur une bande de profondeur constante, en retrait par rapport à la rue, selon une même orientation à la recherche des vents dominants.

Toutes les maisons sont réalisées selon le même modèle avec leurs annexes détachées. la plus grande partie de la parcelle, en arrière de la maison, est occupée par un espace planté.

Identification de l’architecture et du patrimoine

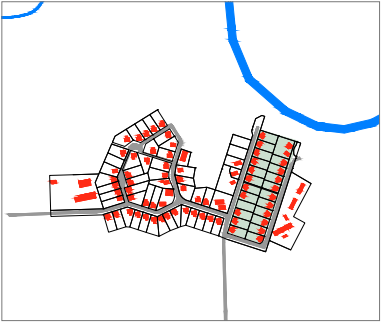
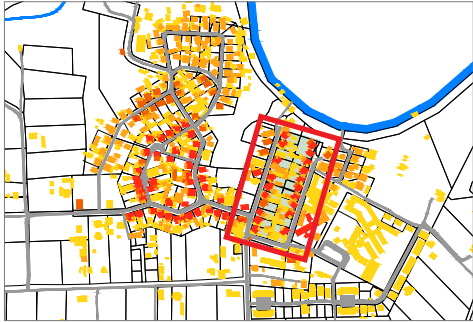
| IDENTIFICATION                                                                                       |                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Rue droite, rue des écoles                                                                           |                                                    |
| <b>Nombre de bâtiments</b><br>23 habitations, 22 cuisines,<br>(données manquantes sur les parcelles) |                                                    |
| <b>Implantation des bâtiments</b>                                                                    |                                                    |
| Alignement :                                                                                         | OUI <input checked="" type="checkbox"/>            |
| en retrait                                                                                           | NON <input type="checkbox"/>                       |
| <b>Disposition des bâtiments</b>                                                                     |                                                    |
| <b>Par rapport à la rue :</b><br>en diagonale dans une bande d’implantation                          |                                                    |
| <b>Par rapport aux limites latérales :</b><br>au milieu de la parcelle                               |                                                    |
| SÉQUENCE                                                                                             |                                                    |
| Homogène                                                                                             | Par conception <input checked="" type="checkbox"/> |
|                                                                                                      | Par répétition <input type="checkbox"/>            |
| Hétérogène                                                                                           | Contrasté <input type="checkbox"/>                 |
|                                                                                                      | Disparate <input type="checkbox"/>                 |

SOURCE : 1 feuille, minute, 3 plans anciens,  
1 interview, 199 photos

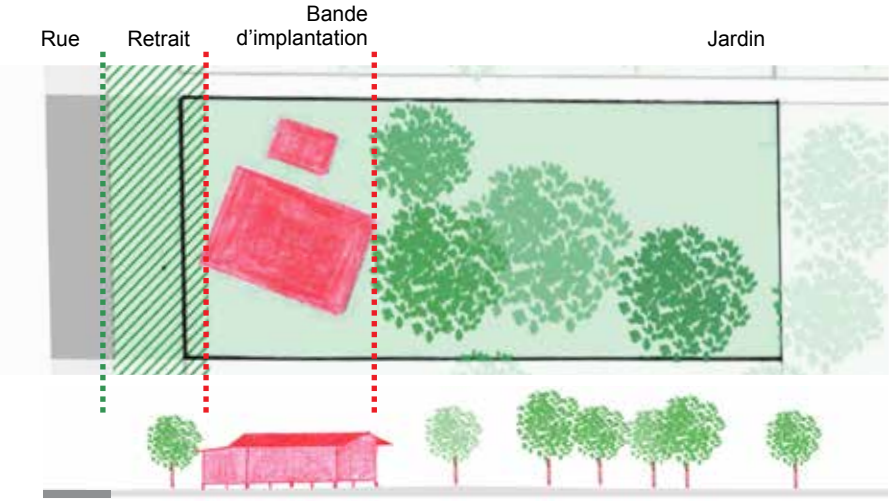
CAUE

BOURG DE JAVOUCHEY

Localisation de l’îlot dans le centre bourg

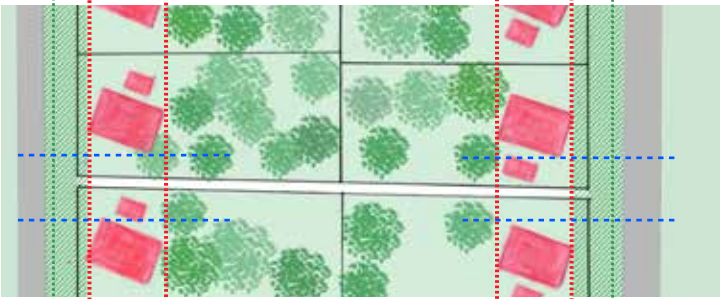


Parcelle 1980



Séquence orthogonale

Plan masse 1980



Habitations Bâtiments publics

date : novembre 2019



L’évolution du village se caractérise, dans la partie orthogonale d’origine, par une densification du bâti à l’intérieur des parcelles.

Certaines constructions d’origine ont été remplacées. Il en reste cependant dix-neuf sur vingt-quatre.

Toutes les cuisines ont été rattachées aux bâtiments principaux. la plupart des constructions nouvelles, implantées dans les jardins, sont des constructions à usage agricole.

Les implantations et les typologies architecturales d’origine sont majoritairement conservées, donnant son caractère singulier au village de Javouhey.

Il est à noter que les programmes de logements et d’équipements publics implantés en périphérie au cours des vingt dernières années, ne tiennent aucun compte des dispositions architecturales et urbaines caractéristiques du village.

Identification de l’architecture et du patrimoine

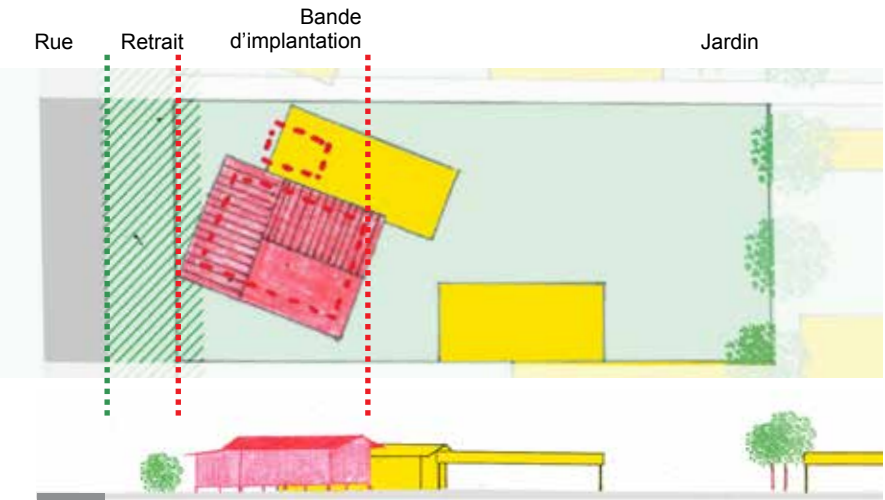
| IDENTIFICATION                                                                                                                                                  |                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Rue droite, rue des écoles                                                                                                                                      |                                                    |
| <b>Nombre de bâtiments</b><br>19 habitations d'origine sur 24 parcelles                                                                                         |                                                    |
| <b>Implantation des bâtiments</b><br>Alignement : OUI <input checked="" type="checkbox"/><br>en retrait NON <input type="checkbox"/>                            |                                                    |
| <b>Disposition des bâtiments</b><br>Par rapport à la rue :<br>en diagonale dans une bande constructible                                                         |                                                    |
| <b>Par rapport aux limites latérales :</b><br>au milieu de la parcelle                                                                                          |                                                    |
| SÉQUENCE                                                                                                                                                        |                                                    |
| Homogène                                                                                                                                                        | Par conception <input checked="" type="checkbox"/> |
|                                                                                                                                                                 | Par répétition <input type="checkbox"/>            |
| Hétérogène                                                                                                                                                      | Contrasté <input type="checkbox"/>                 |
|                                                                                                                                                                 | Disparate <input type="checkbox"/>                 |
| INTÉRÊT                                                                                                                                                         |                                                    |
| Justification<br>Les implantations et les typologies architecturales sont conservées.                                                                           |                                                    |
| Typologie urbaine<br>Orthogonal avec parcellaire régulier et rectangulaire.                                                                                     |                                                    |
| Typologie architecturale<br>Habitations d'origine (19 sur 23) avec les cuisines intégrées ou modifiées et l'ajout d'annexe ou extension de bâtiments agricoles. |                                                    |
| SOURCE :                                                                                                                                                        |                                                    |

BOURG DE JAVOUEHEY

Localisation de l’îlot dans le centre bourg

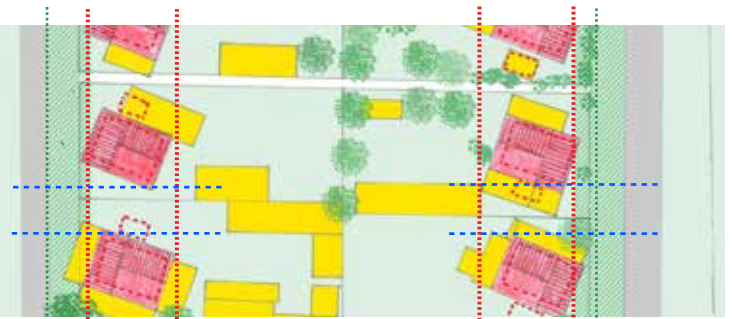


Parcelle 2017



Séquence orthogonale

Plan masse 2017





- Toutes les maisons sont conçues sur le même modèle :
- le plan est composé de 6 modules de 4x4m assemblés deux par trois,
  - le volume est simple et parallélépipédique,
  - la maison est posée sur des plots en béton dans la trame,
  - sa structure est en ossature bois,
  - le remplissage des parois est en bois. La façade donnant sur rue est aérée par des clair-voies de planches verticales et les façades latérales par des fenêtres carrées,
  - la toiture est en tôle. Le pignon était à l’origine ajouré afin de favoriser la ventilation naturelle des combles,
- L’ annexe, non surélevée, accolée au bâtiment principal, est une extension réalisée à l’emplacement de la cuisine d’origine.

Identification de l’architecture et du patrimoine

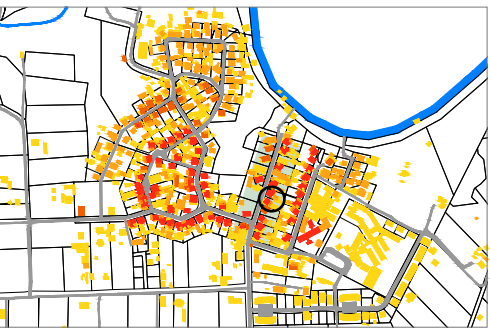
| IDENTIFICATION                                                                                                      |                |                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------|
| Séquence orthogonale : 42, rue Droite                                                                               |                |                                     |
| Affectation : Habitation                                                                                            |                |                                     |
| Référence typologique                                                                                               |                |                                     |
| Identifiée:                                                                                                         | OUI            | <input checked="" type="checkbox"/> |
|                                                                                                                     | NON            | <input type="checkbox"/>            |
| Typologie : Maison bourg RDC surélevée sur plots                                                                    |                |                                     |
| Implantation : en diagonale en retrait de la rue, au milieu de la parcelle                                          |                |                                     |
| Volume : simple parallélépipédique                                                                                  |                |                                     |
| Conception : module de 4x4m répété 6 fois                                                                           |                |                                     |
| Structure : structure et remplissage bois sur plots béton                                                           |                |                                     |
| Modifications : Annexe accolée en remplacement de l’ancienne cuisine.                                               |                |                                     |
| SÉQUENCE : OUI                                                                                                      |                |                                     |
| Homogène                                                                                                            | Par conception | <input checked="" type="checkbox"/> |
|                                                                                                                     | Par répétition | <input type="checkbox"/>            |
| Hétérogène                                                                                                          | Contrasté      | <input type="checkbox"/>            |
|                                                                                                                     | Disparate      | <input type="checkbox"/>            |
| INTÉRÊT <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |                |                                     |
| Justification : appartient à la 1ère génération de bâti et d’implantation                                           |                |                                     |
| Chronologie : première génération                                                                                   |                |                                     |
| Datation éventuelle : 1979-1980                                                                                     |                |                                     |
| Bâtiments annexes : ultérieurs                                                                                      |                |                                     |
| Authenticité : grande                                                                                               |                |                                     |
| SOURCE : 1 feuille minute, 1 plan ancien, 10 photos                                                                 |                |                                     |

CAUE

BOURG DE JAVOUHEY

Maison n°42

Localisation de la maison



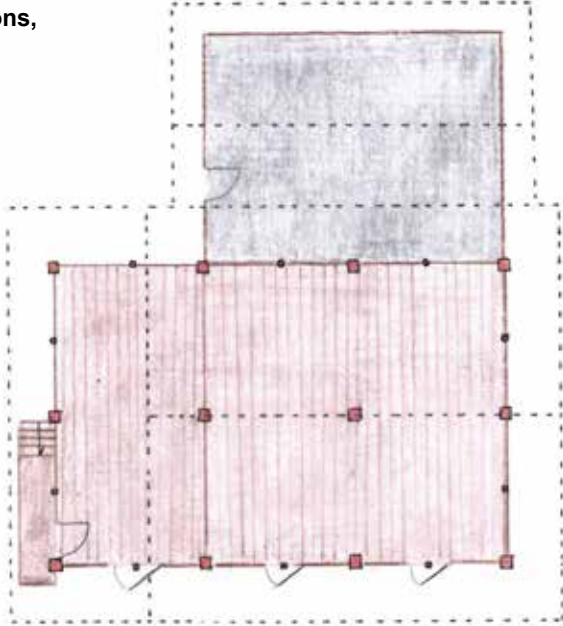
bâtiment annexe  
(initialement cuisine)  
structure bois  
toiture tôle

bâtiment principal  
surélevé sur  
plots de béton  
structure poteaux bois  
toiture tôle



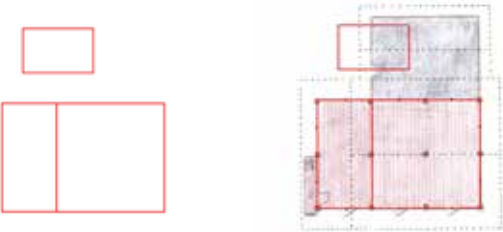
Plan des fondations, sols et toitures

Cuisine sur dalle ou terre bâtu

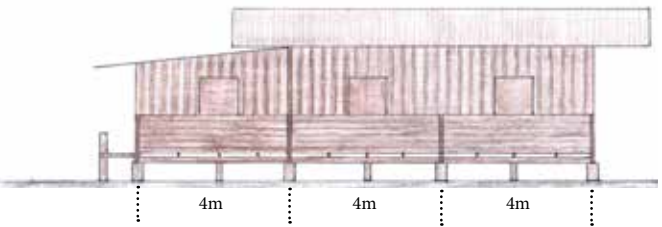


Bâtiment principal sur plancher surélevé

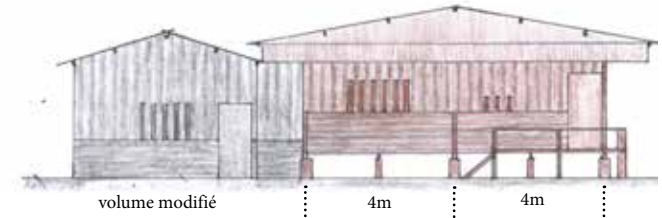
Supperposition cadastre initial et plan actuel



Façade latérale



Façade sur rue



date : novembre 2019



Le second ensemble du village d’origine suit un tracé en forme de boucle.  
Les dispositions urbaines et architecturales sont similaires à celles décrites dans le premier ensemble, si ce n’est que le tracé incurvé joue sur la régularité et la disposition des parcelles.

Il ne s’agit plus de parcelles identiques accolées dos à dos mais de parcelles inégales adaptées aux irrégularités du tracé.

Identification de l’architecture et du patrimoine

| IDENTIFICATION                                                                                                                                            |                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Rue des Champs, rue de l'Eglise, rue du Couchant                                                                                                          |                                                    |
| <b>Nombre de bâtiments</b><br>39 habitations, 36 cuisines, 3 bâtiments publics, réparties sur 2 îlots de 4 et 12 parcelles.<br>26 parcelles périphériques |                                                    |
| <b>Implantation des bâtiments</b>                                                                                                                         |                                                    |
| Alignement :                                                                                                                                              | OUI <input checked="" type="checkbox"/>            |
| en retrait                                                                                                                                                | NON <input type="checkbox"/>                       |
| Disposition des bâtiments                                                                                                                                 |                                                    |
| Par rapport à la rue :<br>en diagonale dans une bande d'implantation                                                                                      |                                                    |
| <b>Par rapport aux limites latérales :</b><br>au milieu de la parcelle                                                                                    |                                                    |
| SÉQUENCE                                                                                                                                                  |                                                    |
| Homogène                                                                                                                                                  | Par conception <input checked="" type="checkbox"/> |
|                                                                                                                                                           | Par répétition <input type="checkbox"/>            |
| Hétérogène                                                                                                                                                | Contrasté <input type="checkbox"/>                 |
|                                                                                                                                                           | Disparate <input type="checkbox"/>                 |
| SOURCE : 1 feuille minute, 3 plans anciens, 1 interview, 104 photos                                                                                       |                                                    |

CAUE

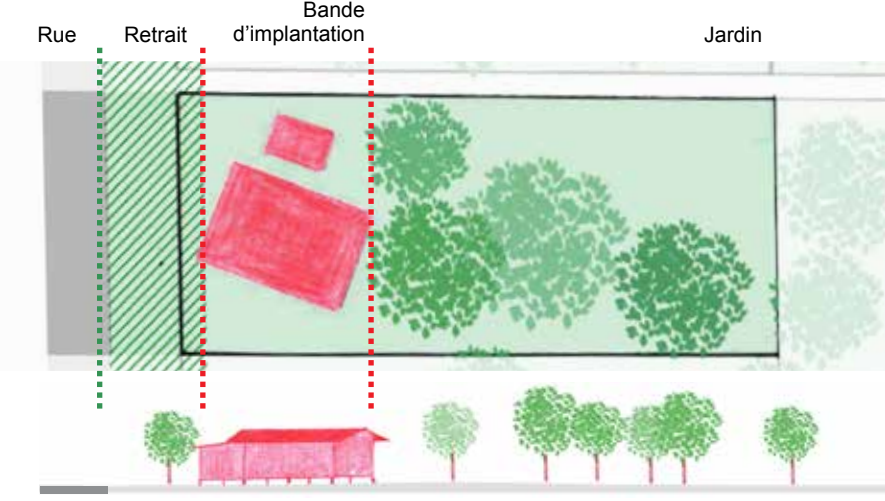
auteur : CN

BOURG DE JAVOUHEY

Localisation de l’îlot dans le centre bourg

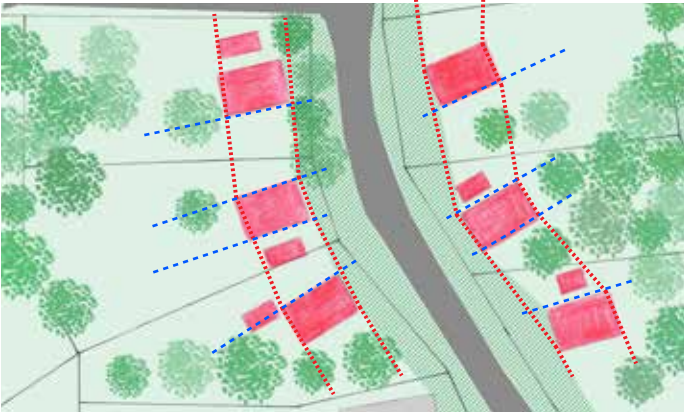


Parcelle 1980



Séquence boucle

Plan masse 1980



Habitations Bâtiments publics

date : novembre 2019



Il reste aujourd’hui trente-cinq habitations sur les trente-neuf d’origine.  
Les parcelles réservées aux bâtiments publics ou religieux ont conservé leurs fonctions.

Comme dans le premier ensemble orthogonal, les cuisines ont été annexées au bâtiment principal.

Les nouvelles constructions, annexes agricoles, occupent l’intérieur des parcelles.

Identification de l’architecture et du patrimoine

| IDENTIFICATION                                                                                                                                                         |                |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------|
| Rue des Champs, rue de l’Eglise, rue du Couchant                                                                                                                       |                |                                     |
| <b>Nombre de bâtiments</b><br>35 habitations d’origine, 3 bâtiments publics.<br>12 parcelles intérieures et 26 parcelles périphériques                                 |                |                                     |
| <b>Implantation des bâtiments</b>                                                                                                                                      |                |                                     |
| Alignement :                                                                                                                                                           | OUI            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| en retrait                                                                                                                                                             | NON            | <input type="checkbox"/>            |
| <b>Disposition des bâtiments</b>                                                                                                                                       |                |                                     |
| Par rapport à la rue :<br>en diagonale dans une bande d’implantation                                                                                                   |                |                                     |
| <b>Par rapport aux limites latérales :</b><br>au milieu de la parcelle.                                                                                                |                |                                     |
| SÉQUENCE                                                                                                                                                               |                |                                     |
| Homogène                                                                                                                                                               | Par conception | <input checked="" type="checkbox"/> |
|                                                                                                                                                                        | Par répétition | <input type="checkbox"/>            |
| Hétérogène                                                                                                                                                             | Contrasté      | <input type="checkbox"/>            |
|                                                                                                                                                                        | Disparate      | <input type="checkbox"/>            |
| INTÉRÊT <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>                                                    |                |                                     |
| <b>Justification</b><br>Les implantations et les typologies architecturales sont conservées.                                                                           |                |                                     |
| <b>Typologie urbaine</b><br>En boucle. Parcellaire régulier mais non géométrique.                                                                                      |                |                                     |
| <b>Typologie architecturale</b><br>Habitations d’origine (35 sur 39) avec les cuisines intégrées ou modifiées et l’ajout d’annexe ou extension de bâtiments agricoles. |                |                                     |
| <b>SOURCE :</b> 1 feuille minute, 3 plans anciens, 1 interview, 104 photos                                                                                             |                |                                     |

CAUE

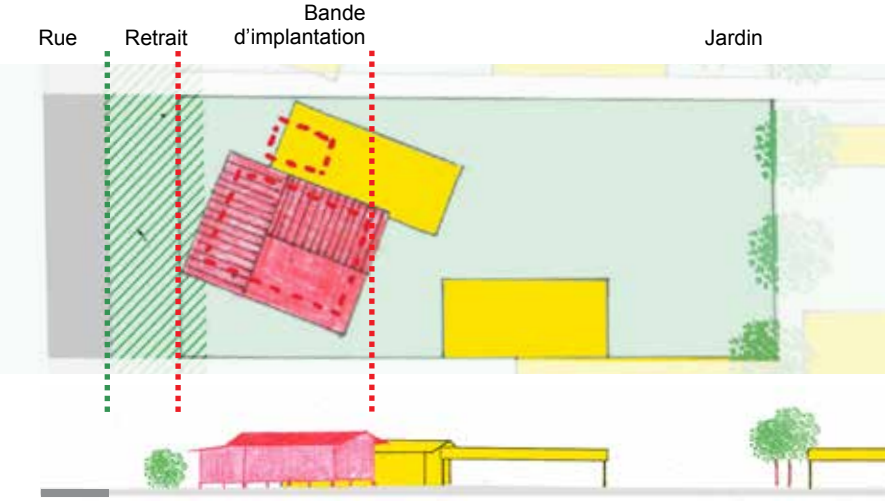
auteur : CN

BOURG DE JAVOUHEY

Localisation de l’îlot dans le centre bourg



Parcelle 2017



Séquence boucle

Plan masse 2017



date : novembre 2019



Le bourg de Javouhey conserve l’essentiel des dispositions urbaines et architecturales d’origine.

Son évolution s’est faite de manière concentrique dans l’économie des terres agricoles. Les constructions nécessaires à l’activité agricole ont été implantées au plus proches des habitations, évitant ainsi le mitage des terres exploitées.

Ainsi, autant son origine que son développement, témoignent de la forte identité agricole du village de Javouhey.

Cette vocation agricole est clairement affirmée aujourd’hui dans le fonctionnement du village.

Identification de l’architecture et du patrimoine

BOURG DE JAVOUEHEY

Fiche synthèse

**LE BOURG**

**Une forte authenticité observée :**  
54 habitations conservées sur les 62 d’origine

Persistance des emplacements des bâtiments publics et religieux

Parcelles du plan de 1980

**LA PARCELLE**

Les cuisines sont détruites ou intégrées aux extensions et la parcelle s’est densifiée avec des bâtiments agricoles.

Rue

Retrait

Bande d’implan-tation

Jardin

**Parcelle type 1980**

**Parcelle type 2017**

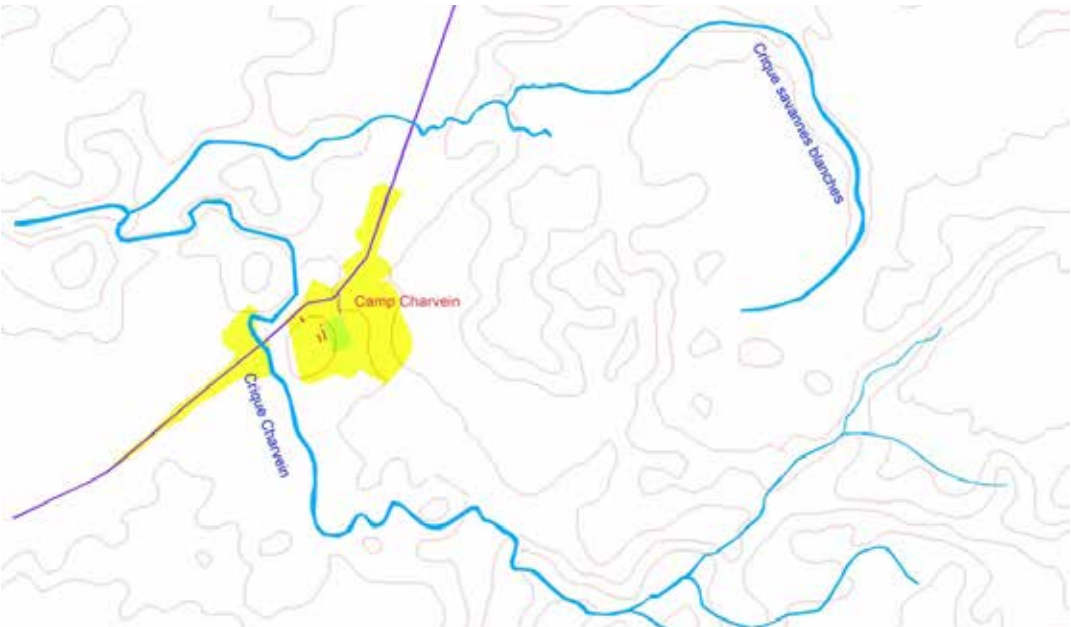
**SOURCE :**  
CAUE



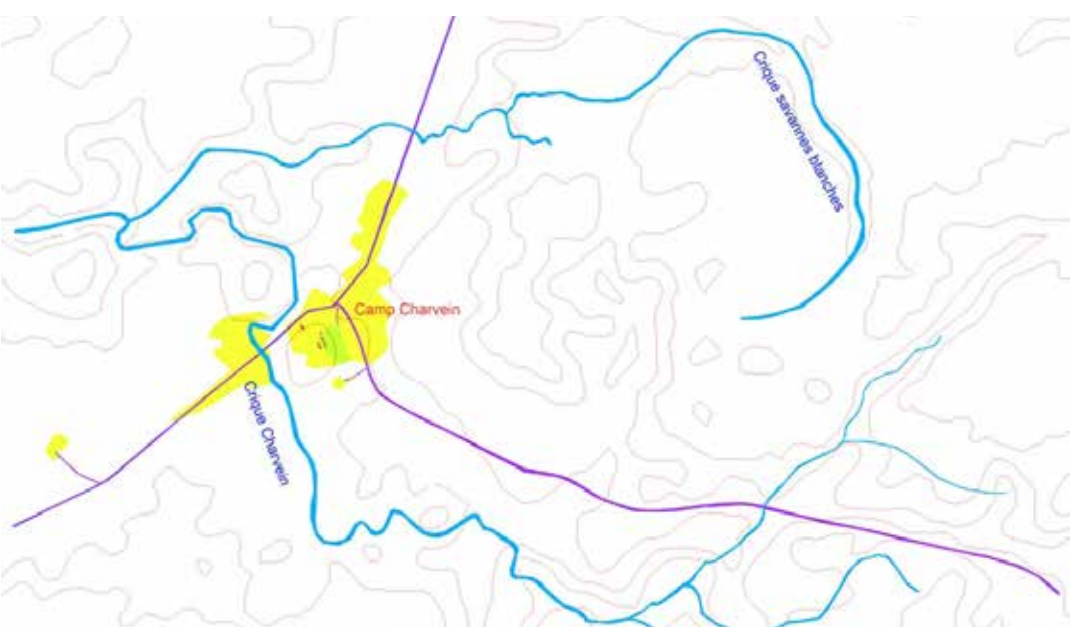
auteur : CN

date : novembre 2019





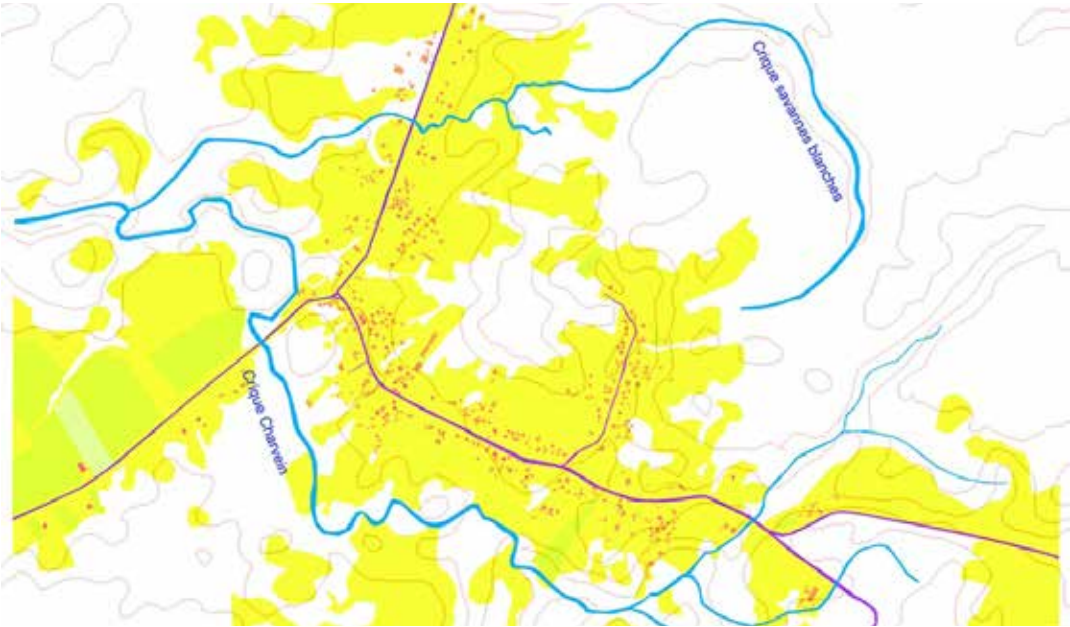
1950 Le camp forestier.



1955 La route vers l'Acarouany.

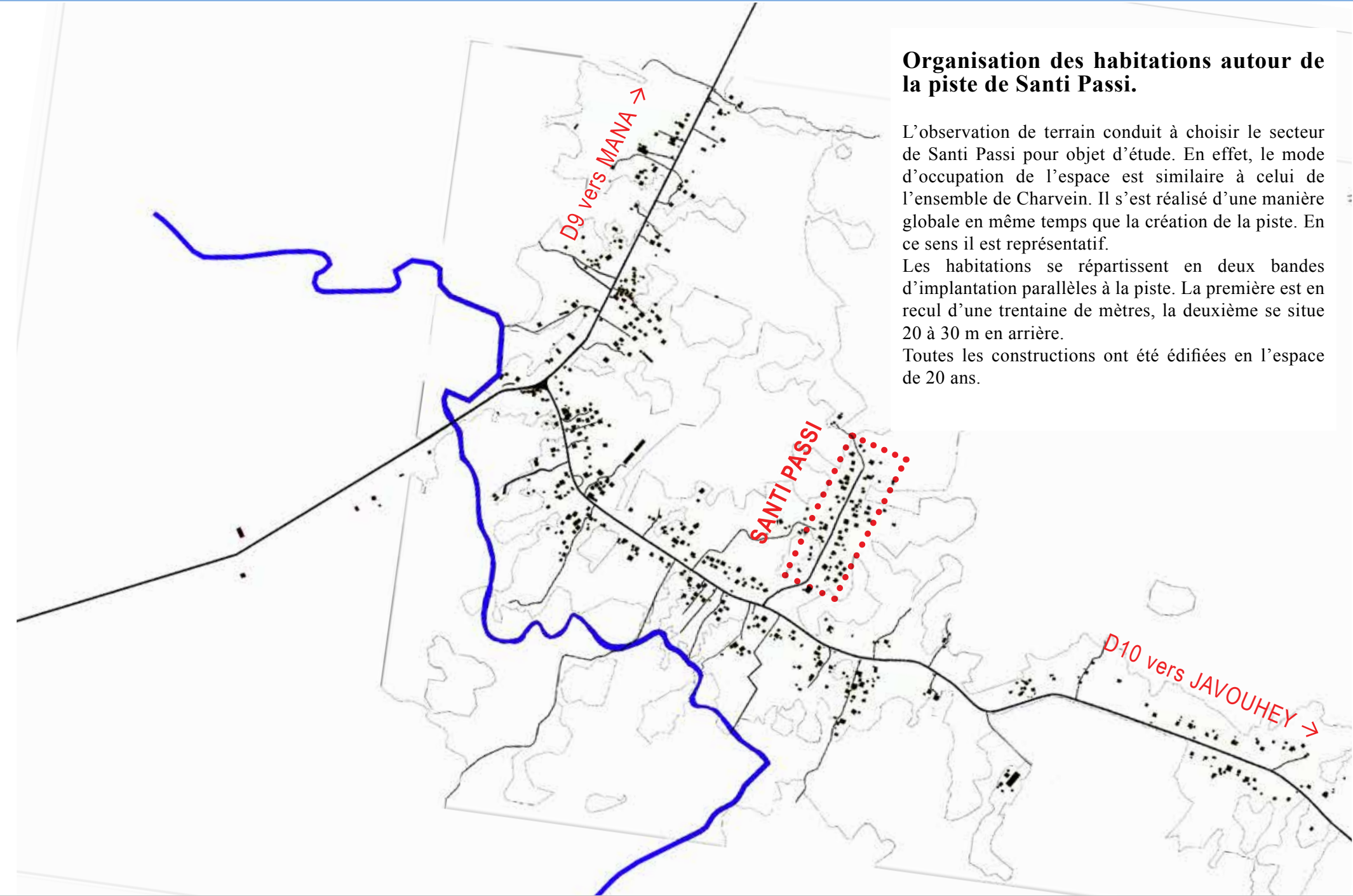


de 1987 à 1991 Installation des réfugiés.



2017 Le mitage du paysage naturel.





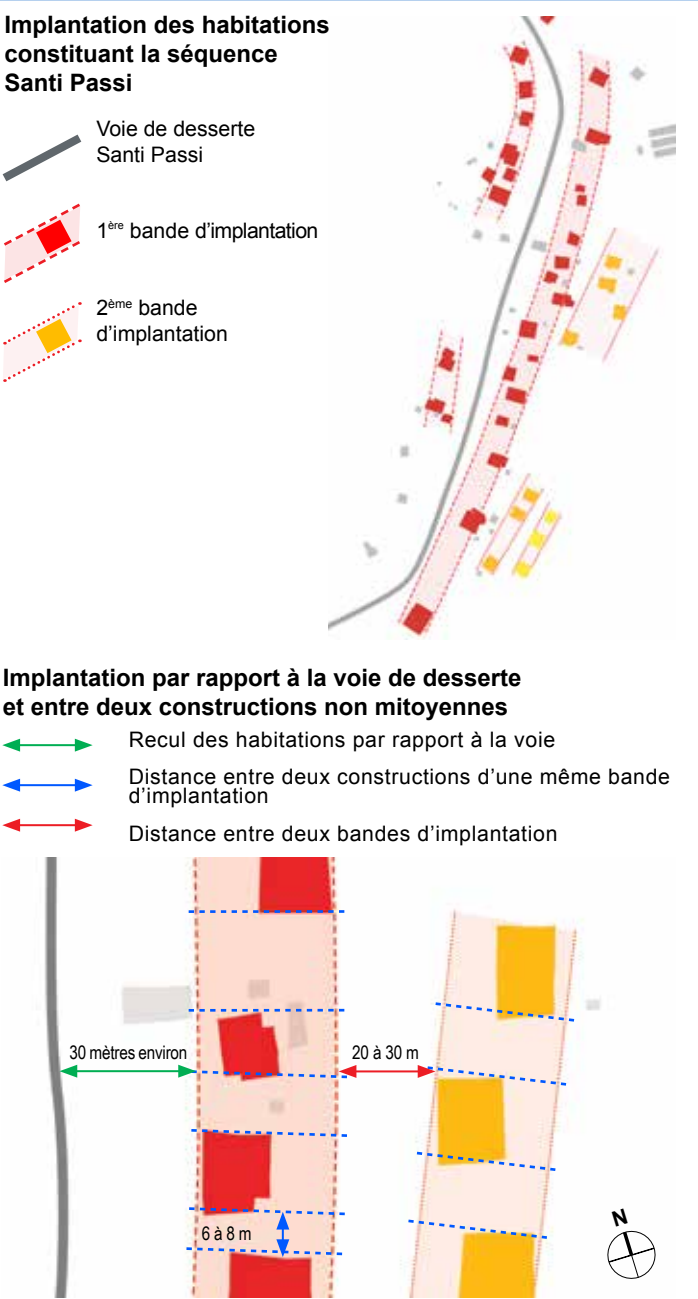
Identification de l’architecture et du patrimoine

| IDENTIFICATION                                                                                                                                     |                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| CD10, Santi Passi - Charvein.                                                                                                                      |                                                    |
| <b>Nombre de bâtiments</b><br>environ 37 constructions principales.                                                                                |                                                    |
| <b>Implantation des bâtiments</b>                                                                                                                  |                                                    |
| Alignement en                                                                                                                                      | OUI <input checked="" type="checkbox"/>            |
| retrait de la voie                                                                                                                                 | NON <input type="checkbox"/>                       |
| <b>Disposition des bâtiments</b>                                                                                                                   |                                                    |
| <b>Par rapport à la voie de desserte :</b><br>1 <sup>ère</sup> bande en retrait,<br>2 <sup>ème</sup> bande en retrait de la 1 <sup>ère</sup> bande |                                                    |
| <b>Entre 2 constructions :</b><br>Constructions non mitoyennes.                                                                                    |                                                    |
| SÉQUENCE                                                                                                                                           |                                                    |
| Homogène                                                                                                                                           | Par conception <input type="checkbox"/>            |
|                                                                                                                                                    | Par répétition <input checked="" type="checkbox"/> |
| Hétérogène                                                                                                                                         | Contrasté <input type="checkbox"/>                 |
|                                                                                                                                                    | Disparate <input type="checkbox"/>                 |
| INTÉRÊT                                                                                                                                            |                                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                    |
| <b>Justification</b>                                                                                                                               |                                                    |
| <b>Datation :</b><br>Unité chronologique de 2000 à aujourd’hui.                                                                                    |                                                    |
| <b>Typologie urbaine :</b><br>Habitat «spontané» adoptant des règles d’implantation communes.                                                      |                                                    |
| <b>Typologie architecturale :</b><br>Volumes, organisation et orientation communes.                                                                |                                                    |
| <b>SOURCE :</b> Minutes (2 f), 26 photos.                                                                                                          |                                                    |

ÉCART DE CHARVEIN



Séquence Santi Passi





Organisation des groupes d’habitation

Il n’existe pas de parcellaire.  
Les habitations sont organisées en groupes familiaux, autour de l’habitation des parents.  
Les parents s’installent à proximité de la route.  
Ils fixent ainsi l’implantation de la première bande de constructions en retrait de la piste.  
Les enfants s’installent sur cette bande, à distance de l’habitation des parents.  
Lorsque cette première bande est entièrement occupée, les suivants s’installent en retrait, constituant une deuxième bande d’implantation.

Dans le groupe d’habitations étudié les constructions sont implantées en quinconce.  
Une aire de sable blanc est ratissée autour de chaque maison. Au delà les espaces sont seulement défrichés.

Toutes les maisons ont leur façade principale tournée vers la piste. Cette façade principale est toujours dotée d’une galerie.

Identification de l’architecture et du patrimoine

| IDENTIFICATION                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CD10, Santi Passi - Charvein.                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Nombre de bâtiments</b><br>environ 37 habitations.                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Implantation des bâtiments</b><br>Alignement en OUI <input type="checkbox"/><br>retrait de la voie NON <input type="checkbox"/>                                                                                                                               |
| <b>Disposition des bâtiments</b><br><b>Par rapport à la voie :</b><br>1 <sup>ère</sup> bande en retrait,<br>2 <sup>ème</sup> bande en retrait de la 1 <sup>ère</sup> bande<br>et en quinconce<br><b>Entre 2 constructions :</b><br>Constructions non mitoyennes. |

| SÉQUENCE   |                |                                     |
|------------|----------------|-------------------------------------|
| Homogène   | Par conception | <input type="checkbox"/>            |
|            | Par répétition | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Hétérogène | Contrasté      | <input type="checkbox"/>            |
|            | Disparate      | <input type="checkbox"/>            |

| INTÉRÊT                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Justification</b><br><b>Datation :</b><br>Constructions successives à partir de 2000.<br><b>Typologie urbaine :</b><br>Habitat «spontané» adoptant des règles d’implantation communes.<br><b>Typologie architecturale :</b><br>Volumes en rez-de-chaussée + Galerie semi-périphérique. |
| <b>SOURCE :</b> Minutes (3 f.), 26 photos.                                                                                                                                                                                                                                                |

CAUE

ÉCART DE CHARVEIN

Composition d’un groupement familial



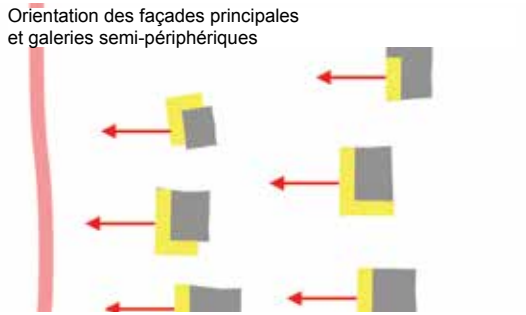
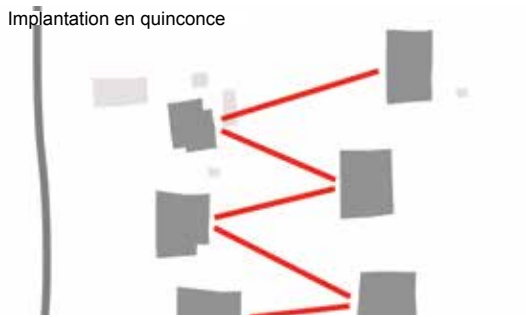
auteur : AP

Composition des bandes successives

Organisation des constructions d’un groupement familial



- 1<sup>ère</sup> maison du groupement appartenant au couple d’ascendants
- Maisons familiales des descendants
- Zone défrichée aménagée en espace verts
- Zones de propreté périphériques et liens entre les constructions d’un même groupement familial traités d’une manière homogène



date : novembre 2019



Les habitations

Les habitations sont constituées d’une maison principale et d’annexes plus ou moins nombreuses.

Les maisons principales sont à rez-de-chaussée et de volume simple. Les toitures sont à deux versants symétriques. La galerie est protégée par une allège ajourée.

Dans le groupe d’habitation étudié, un vaste carbet commun est établi à proximité de l’habitation des parents au plus proche de l’accès principal.

Dans chaque habitation du groupe familiale, les annexes de service sont disposées à l’arrière de la maison.

La maison étudiée comporte un mur bahut maçonné sur lequel est posée l’ossature bois. Les remplissages sont en bardage qui peut être parfois remplacé par de la maçonnerie. Les fenêtres sont à jalousies permettant d’assurer la ventilation. La couverture est en tôle.

Ce type de construction est représentatif de la zone.

Identification de l’architecture et du patrimoine

| IDENTIFICATION                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| CD10, Santi Passi - Charvein.<br>Groupement familial A, maison 1.                |
| Affectation : Habitation                                                         |
| Référence typologique                                                            |
| Identifiée: OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| Typologie : Maison en Rdc + dépendances                                          |
| Implantation : Appartient à la première bande d'implantation.                    |
| Volume : Simple, couvert d'une toiture à 2 pans.                                 |
| Élément de plan : Galerie dotée d'allège                                         |
| Construction : Mur bahut maçonné, Mur à ossature bois+bardage.                   |

| SÉQUENCE   |                |                                     |
|------------|----------------|-------------------------------------|
| Homogène   | Par conception | <input type="checkbox"/>            |
|            | Par répétition | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Hétérogène | Contrasté      | <input type="checkbox"/>            |
|            | Disparate      | <input type="checkbox"/>            |

| INTÉRÊT                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div><div></div><div></div><div></div></div>                                                            |
| Justification                                                                                           |
| Datation éventuelle : Appartient à la première génération de l'unité chronologique.                     |
| Typologie urbaine : Alignement en retrait et parallèle à la piste selon une bande constructible.        |
| Typologie architecturale : Maison en Rdc + dépendances, de volume simple, dotée d'une galerie maçonnée. |
| SOURCE :                                                                                                |

ÉCART DE CHARVEIN

Maison A1

Typologie urbaine et architecturale



- Habitat

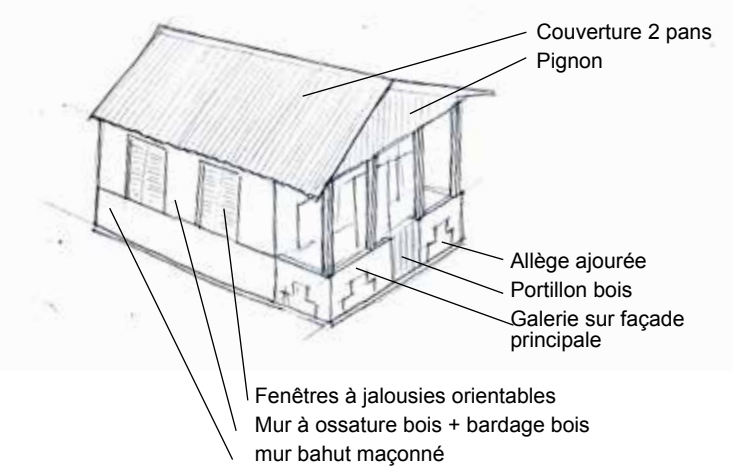
Galerie

Dépendances individuelles
- Espace commun

Stockage d'eau (récupérateur de pluie, puit)



Éléments caractéristiques de la typologie architecturale étudiée







Mana



Acarouany /  
Javouhey

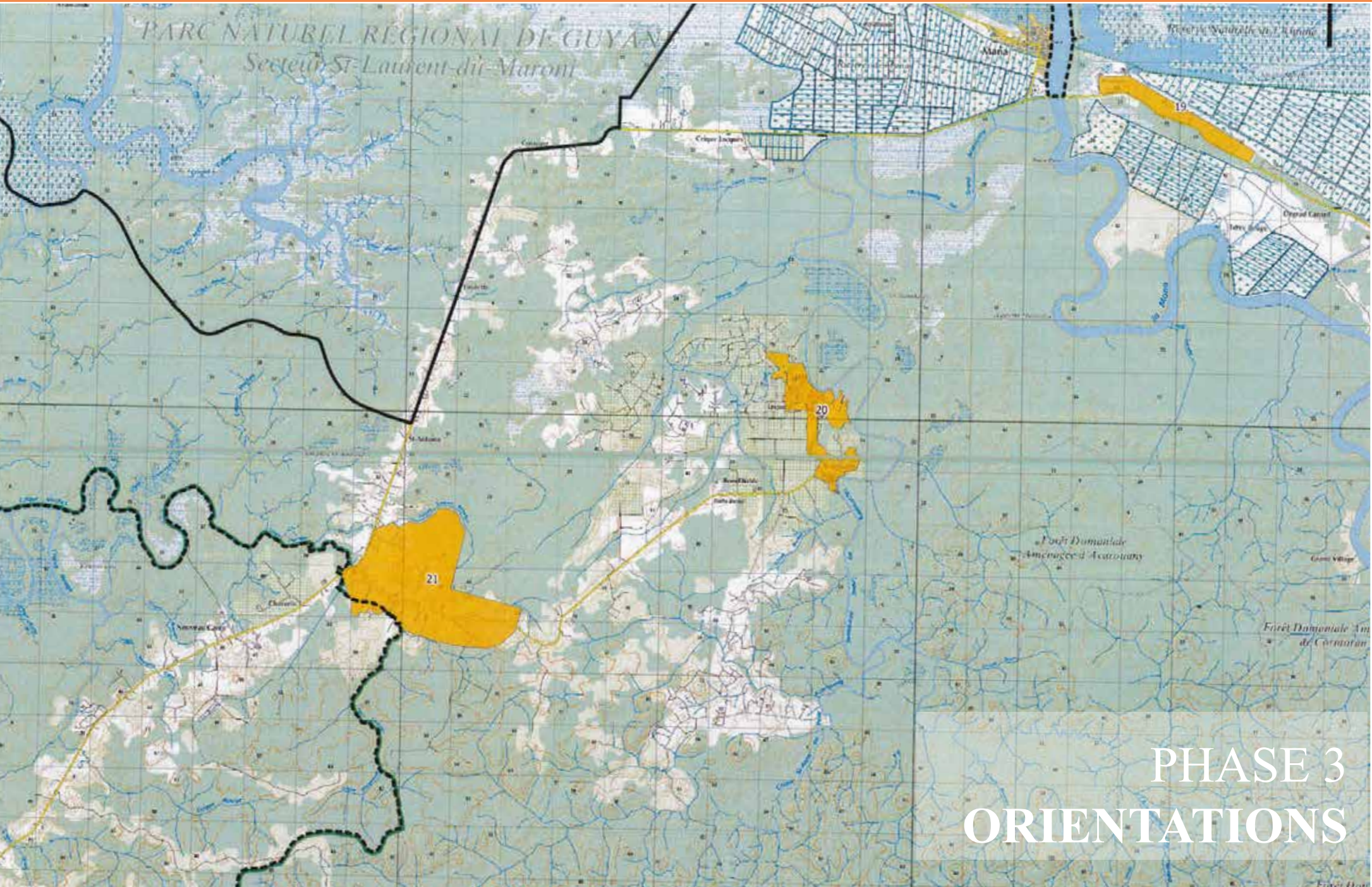


Charvein

Les orientations

Les orientations présentées dans cette troisième partie de l'étude, n'ont aucun caractère opérationnel. Elles sont destinées à nourrir les réflexions sur les programmes d'aménagement, de développement ou de mise en valeur des secteurs étudiés, notamment dans le cadres des projets d'opération d'intérêt national (OIN).

Elles constituent des outils d'aide à la décision.



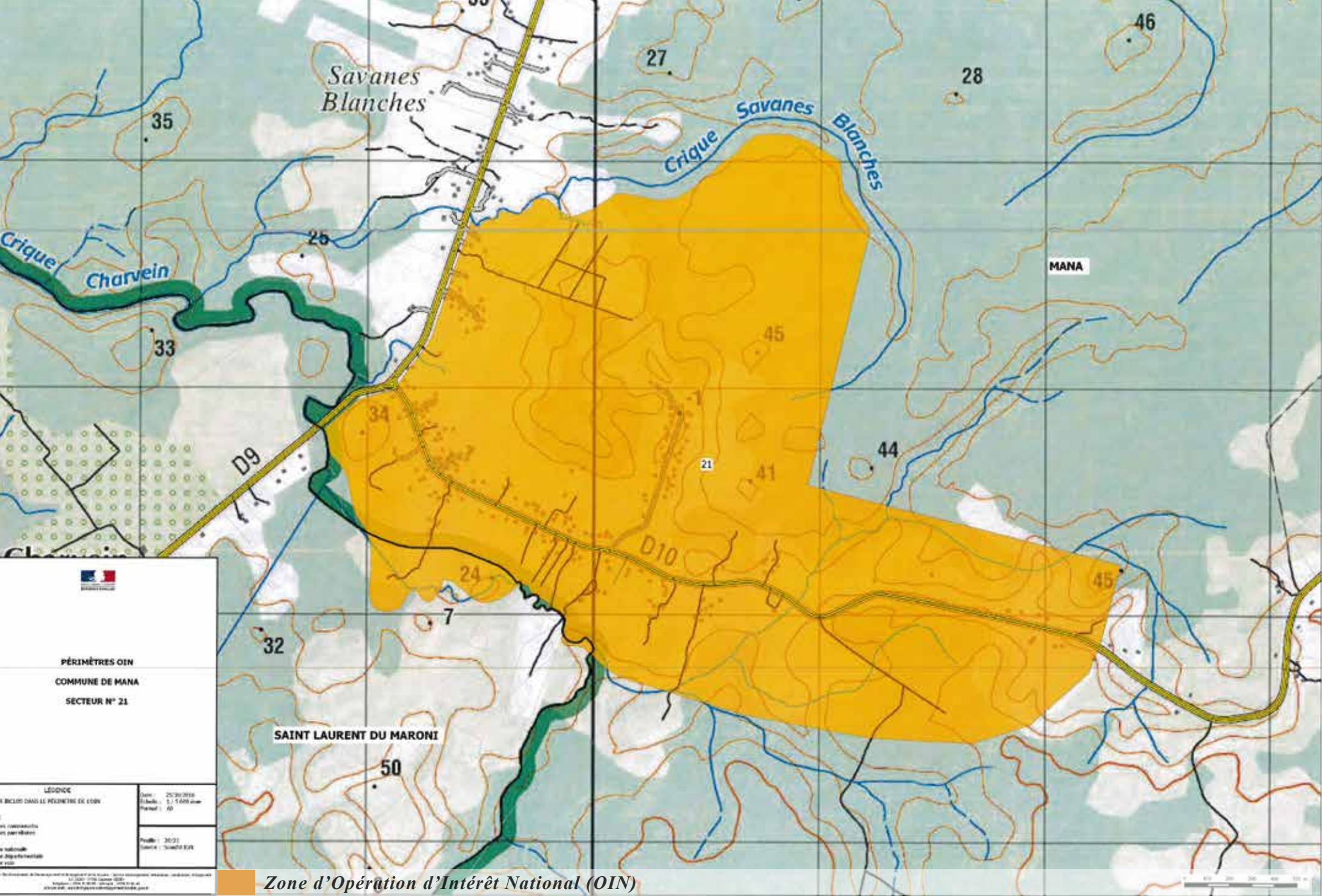




Charvein

Il apparait à la lecture de la carte générale, donnée en page précédente, que le secteur OIN de Charvein est d’une étendue et d’une échelle démesurées par rapport à celles des ensembles urbanisés de la commune. Ce constat impose de tirer de la connaissance du territoire donnée par les deux premières parties de l’étude, les éléments de réflexion susceptibles d’orienter les futurs projets du secteur n° 21.

Photographie aérienne Charvein,2017, Epfag







L'étude montre que le secteur de Charvein est caractéristique d'un étalement urbain opportuniste. Il convient, en accord avec les directives nationales, de chercher les solutions pour endiguer ce processus puis l'inverser.

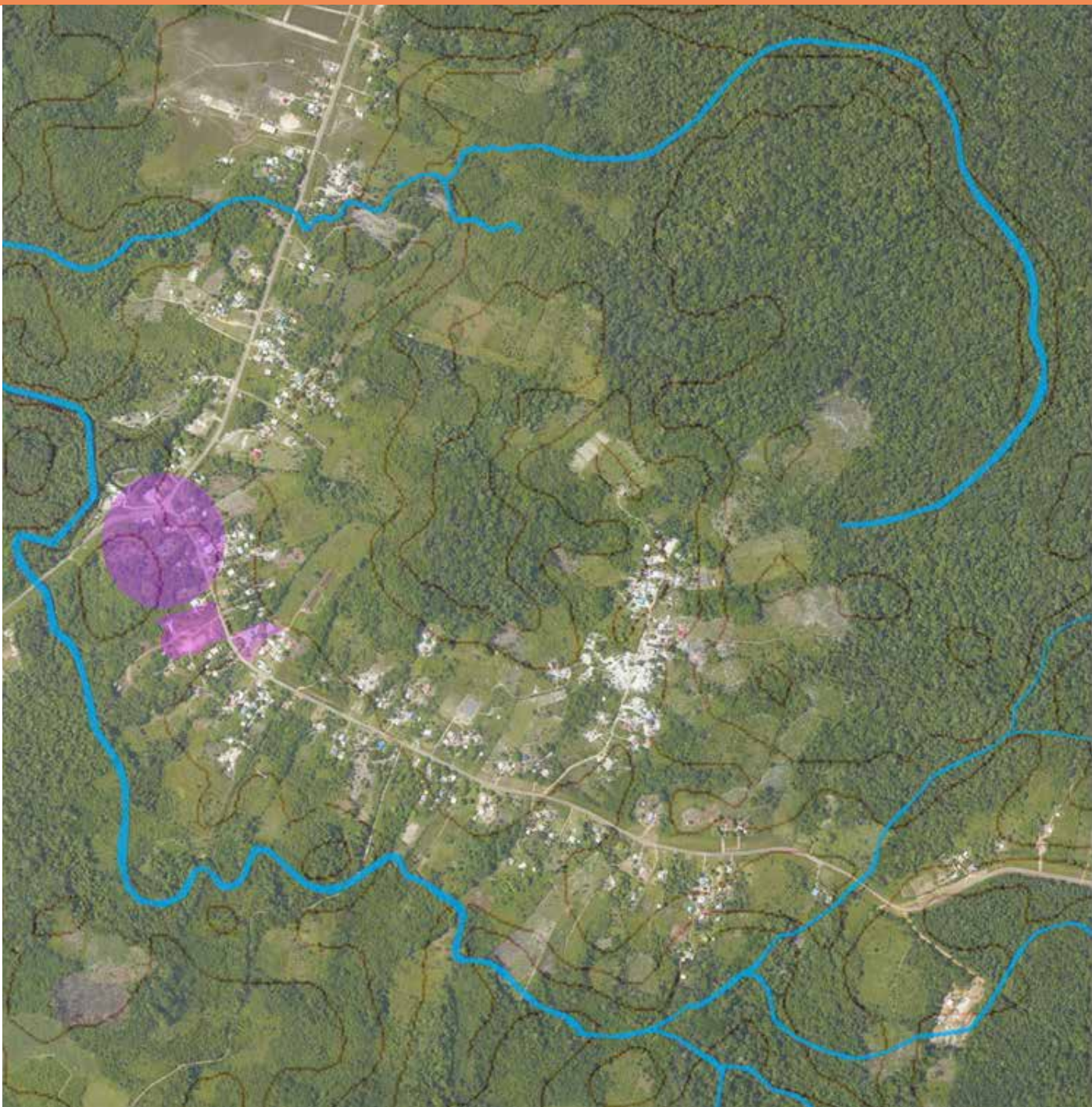
Il faut constater que le périmètre OIN, en se calquant sur l'actuelle étendue du mitage, contribue implicitement à le valider. Ceci expliquant d'ailleurs le contraste d'échelle des trois secteurs OIN.

Le but de cette troisième partie de l'étude est de s'appuyer sur les modes d'habiter analysés, pour définir des orientations susceptibles de satisfaire aux objectifs à la fois de construction de logements, de lutte contre l'étalement urbain et de qualité architecturale et du cadre de vie.

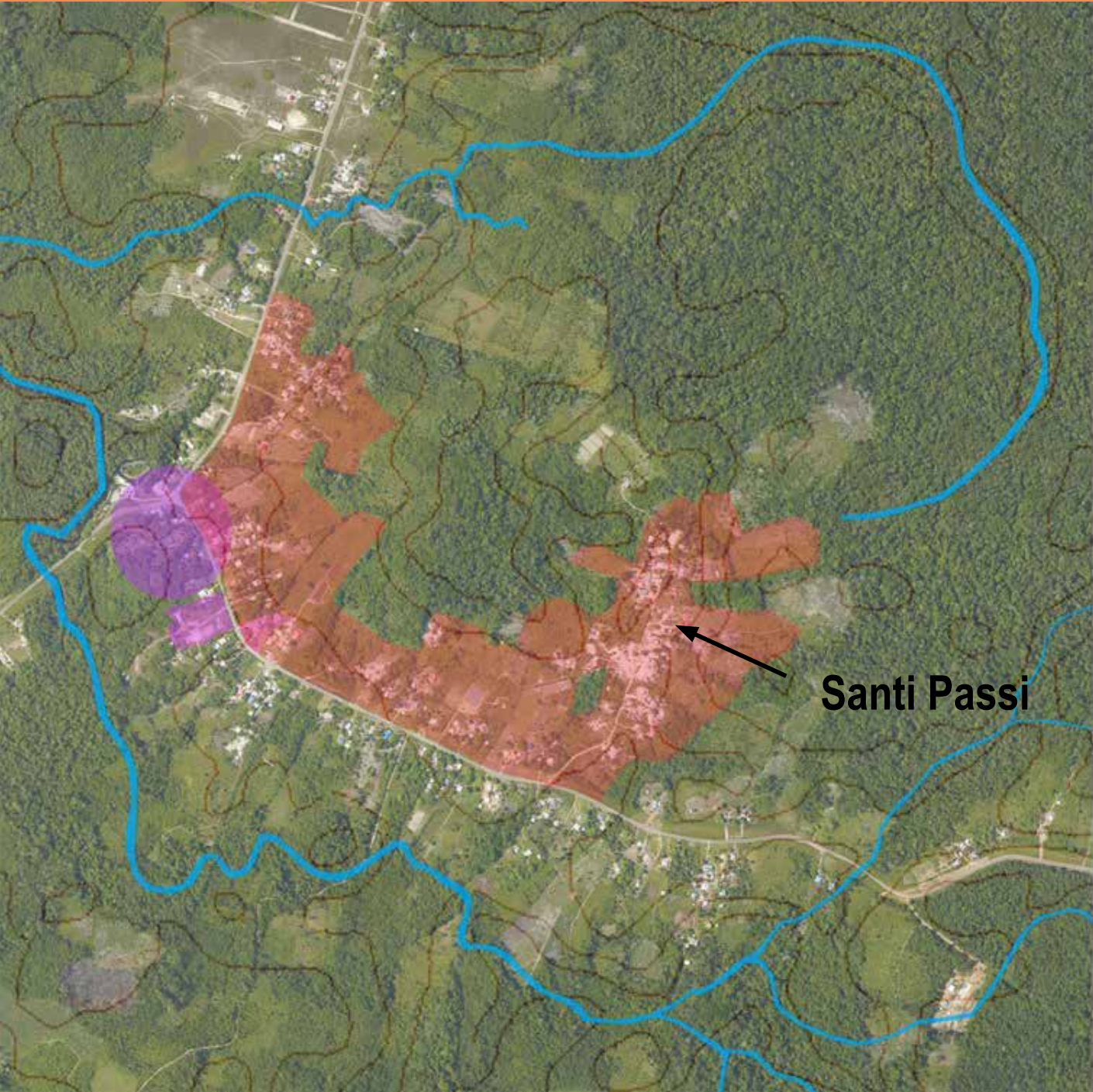
Les analyses des deux premières parties, topographie historique et modes d'habiter, permettent de décrire le processus d'installation et d'organisation de Charvein.

La topographie historique montre que l'ancrage d'une occupation pérenne sur ce secteur a pour origine les camps forestier et de réfugiés.

On constate que ces installations conçues pour être éphémères établissent rapidement les points de fixation des éléments de centralité : l'église et le carbet commun du camp des réfugiés bénéficiant de la situation privilégiée au croisement des deux routes. La placette accueillant une supérette et des jeux publics pour enfants, s'implante en face du carbet commun.







Le mode d’habiter de Santi Passi, décrit dans la deuxième partie de l’étude, s’étend des deux cotés de la D10.  
Cette troisième partie de l’étude, se concentre sur la partie colorée en rouge sur la photo aérienne, dans la mesure où les possibilités de développement sont limitées au sud de la D10 par la crique.

- Le mode d’occupation de l’espace se traduit par :
- l’implantation des groupes d’habitation le long des voies
  - le défrichement des terrain à l’arrière
  - une adaptation rigoureuse aux courbes de niveaux.

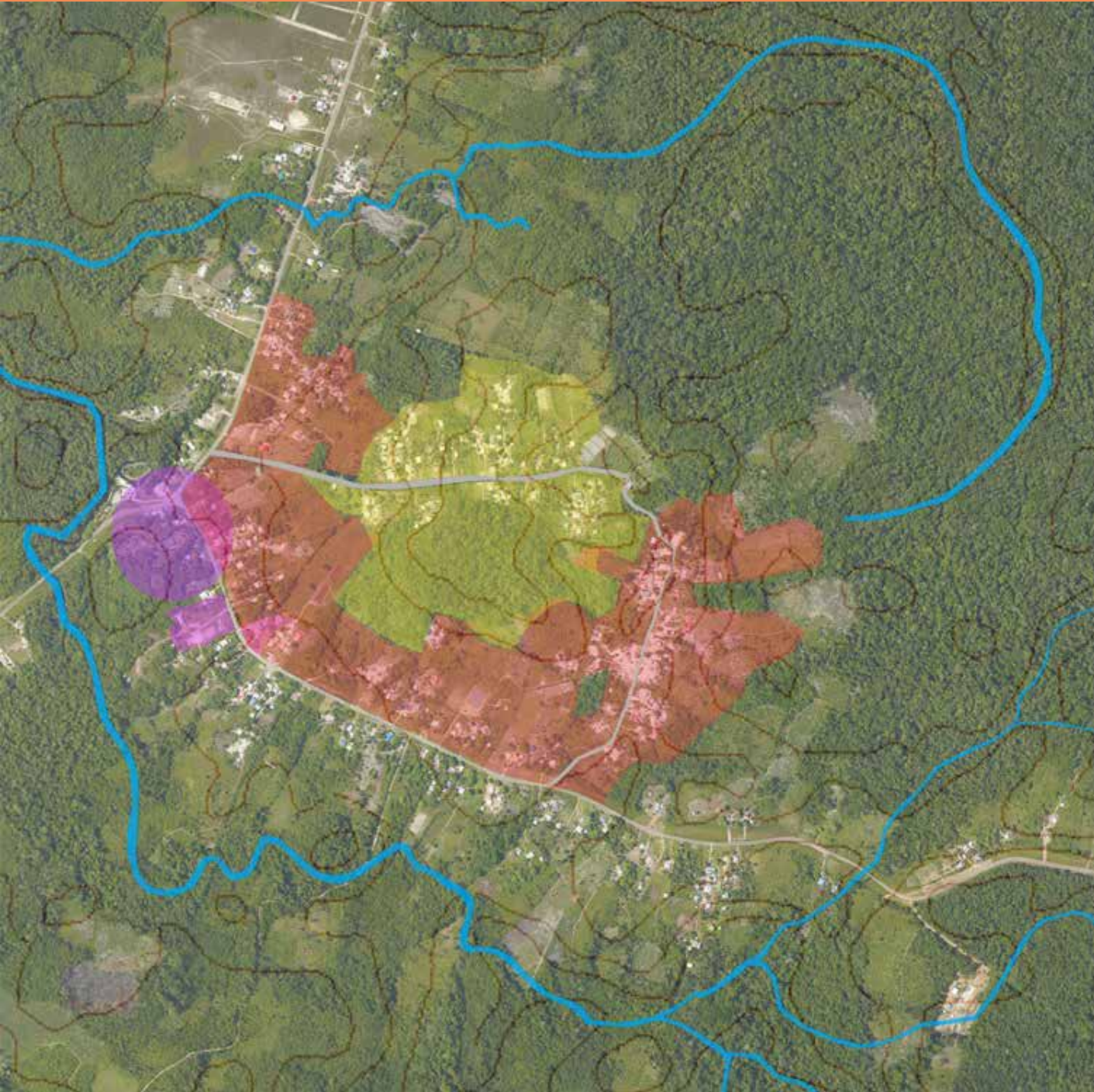
l’ensemble des terres occupées se développe autour d’une partie centrale encaissée laissée à l’état naturel.

C’est sur cette organisation, reflet du mode de vie des habitants de Charvein, que nous proposons de nous appuyer pour imaginer un développement du secteur.

Il suffit de prolonger la piste de Santi Passi en suivant les courbes de niveaux et de laisser faire.  
Les nouveaux groupes d’habitations s’implanteront naturellement en reproduisant l’organisation propre aux habitants originels de Charvein.  
Le bouclage de la circulation contribuera à limiter l’étalement urbain et à renforcer la centralité.

La zone délimitée par le blocage de la rue pourra être inscrite en zone A.U. du PLU.

ATTENTION : sont présentés ici des principes explicatifs et non des projets.







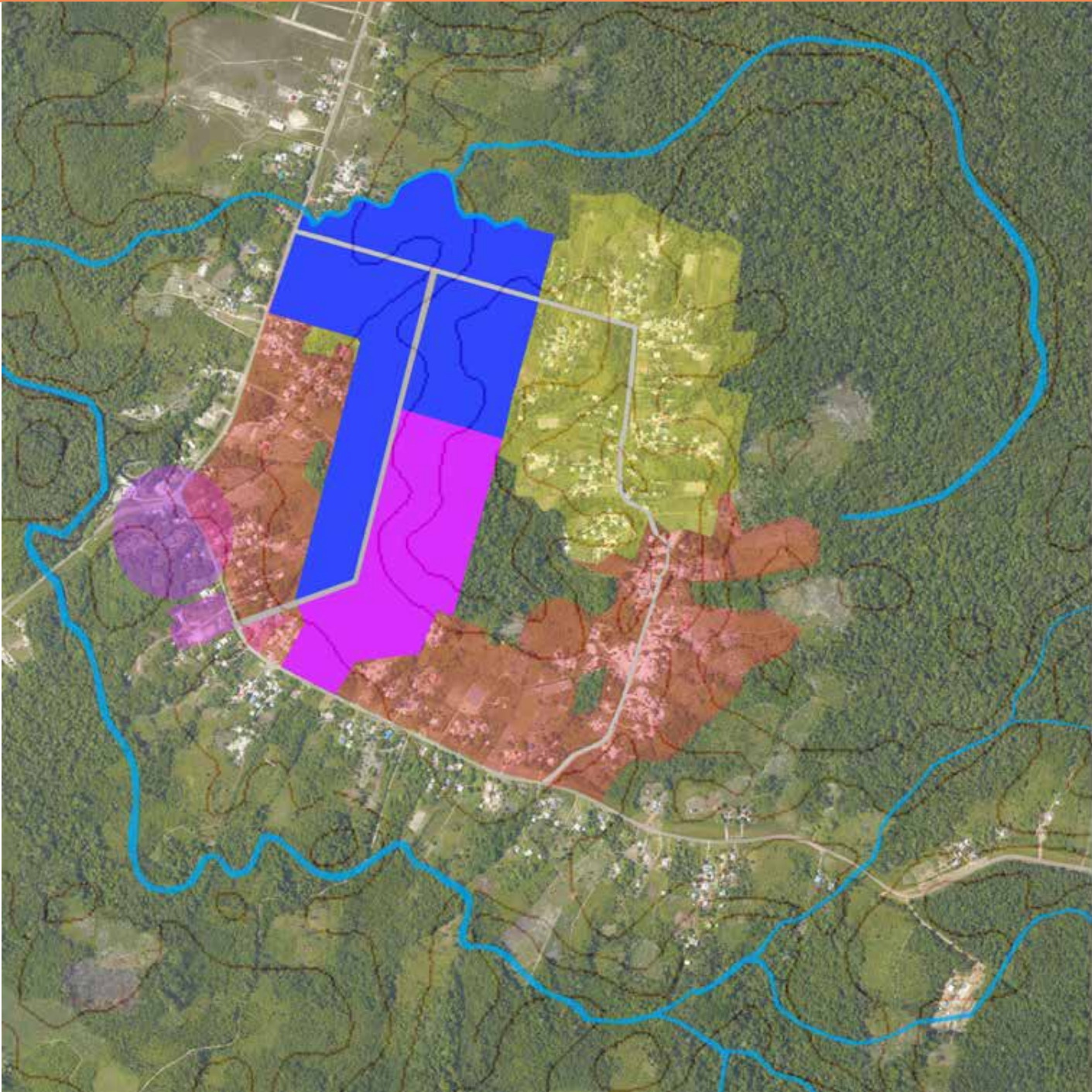
Si l’objectif est d’installer également des logements répondant à d’autres modes d’habiter, ces logements de type différents pourront facilement se greffer sur la nouvelle piste dans une organisation cohérente avec celle d’origine.  
L’enjeu sera seulement de fixer des règles simples pour assurer une transition douce entre ces ensembles.

Si de plus, la volonté est de densifier la zone à urbaniser, tout en maintenant le mode d’habiter traditionnel, il suffira de tracer de nouvelles routes.  
Les quartiers ainsi créés pourront recevoir en plus des logements nouveaux, des équipements publics, des zones d’activités etc...

L’ensemble ou partie de la zone peut aussi être destinée à des opérations de projets.

Il est à souligner que ce scénario peut être développé sans destruction d’aucune construction existante.

ATTENTION : Les schémas présentés sont des principes explicatifs et non des projets.



Le schéma indicatif présenté ci-contre montre que l’extension urbaine peut, si besoin, se développer sur les mêmes principes jusqu’à la crique «Savanes blanches», qui devra cependant demeurer une limite naturelle à ne pas franchir.  
L’impératif d’une greffe réussie est :

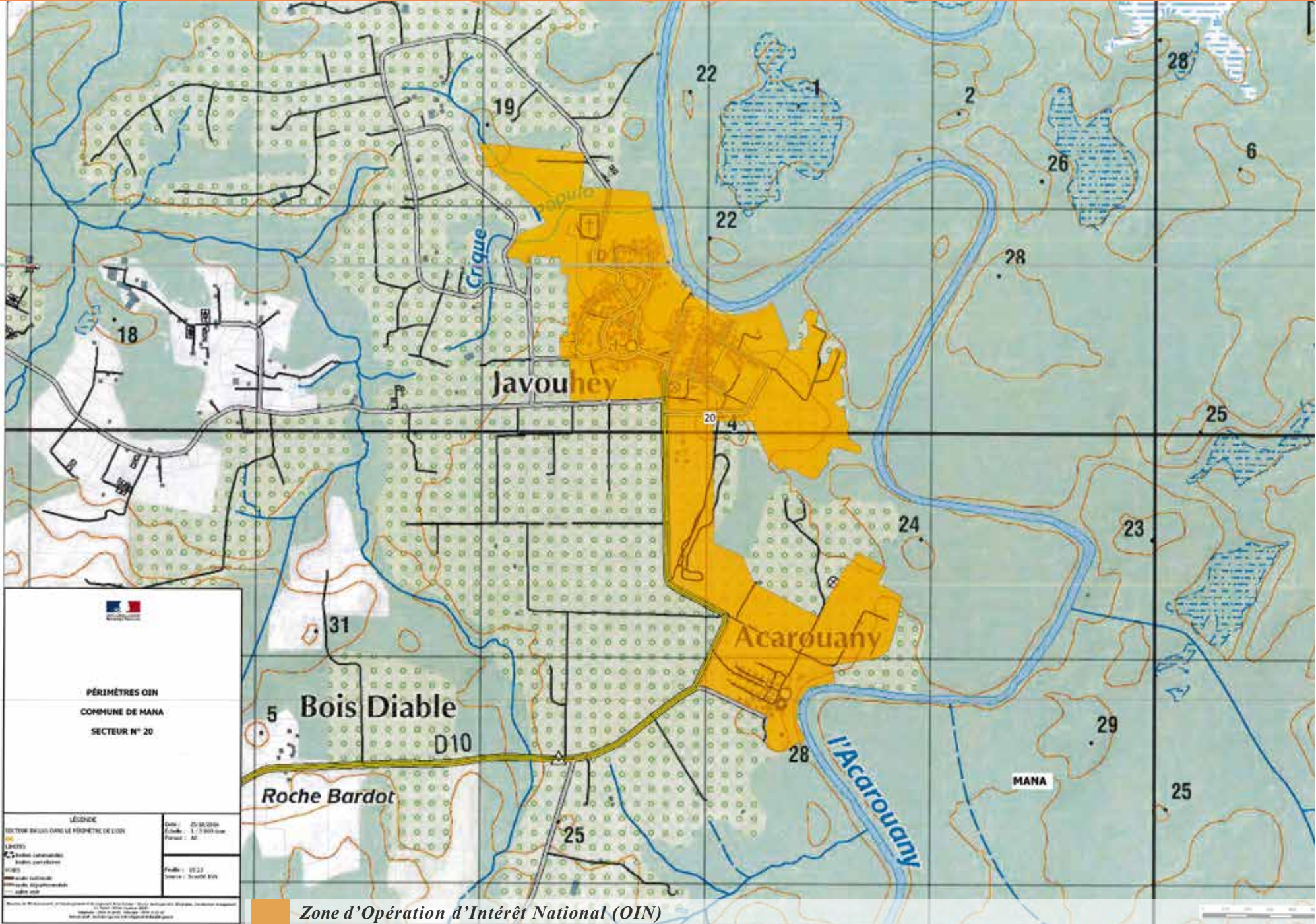
- de respecter les courbes de niveaux dans le tracé des nouvelles rues ;
- de ménager des zones d’extension de l’habitat de type traditionnel ;
- d’assurer les transitions douces entre ces zones et celles recevant les nouvelles formes d’habiter ou d’occupation ;
- de renforcer la centralité historique par l’implantation judicieuse des nouveaux équipements.

ATTENTION : Les schémas présentés sont des principes explicatifs et non des projets.

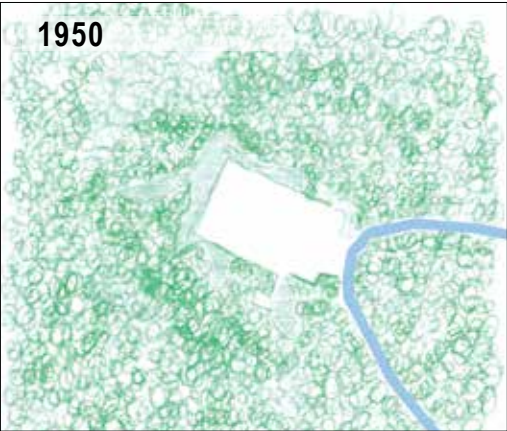




IGN pleiade Javouhey2017







L'Acarouany isolée dans la forêt et accessible uniquement par la crique.



L'Acarouany encerclée de champs. Le site est classé Monument Historique depuis 1999.

**1 Préserver le caractère d'isolement de l'Acarouany**

L'Acarouany est par essence un site isolé.

A l'origine entouré par la forêt et uniquement accessible par la crique, le site est aujourd'hui isolé au milieu des champs, adossé à la crique et sa forêt.

Il est impératif de maintenir cette ambiance paysagère, en limitant les constructions à une distance qui reste à définir précisément, en fonction des vues sur et depuis l'Acarouany.

La parcelle est classée monument historique (MH) depuis 1999. Le périmètre de 500m peut-être le point de départ de la réflexion paysagère pour permettre la délimitation d'une zone de non constructibilité.



Carte postale archives Guyane. 14-Mana. Léproserie de l'Acarouany. Le débarcadère et la maison principale.

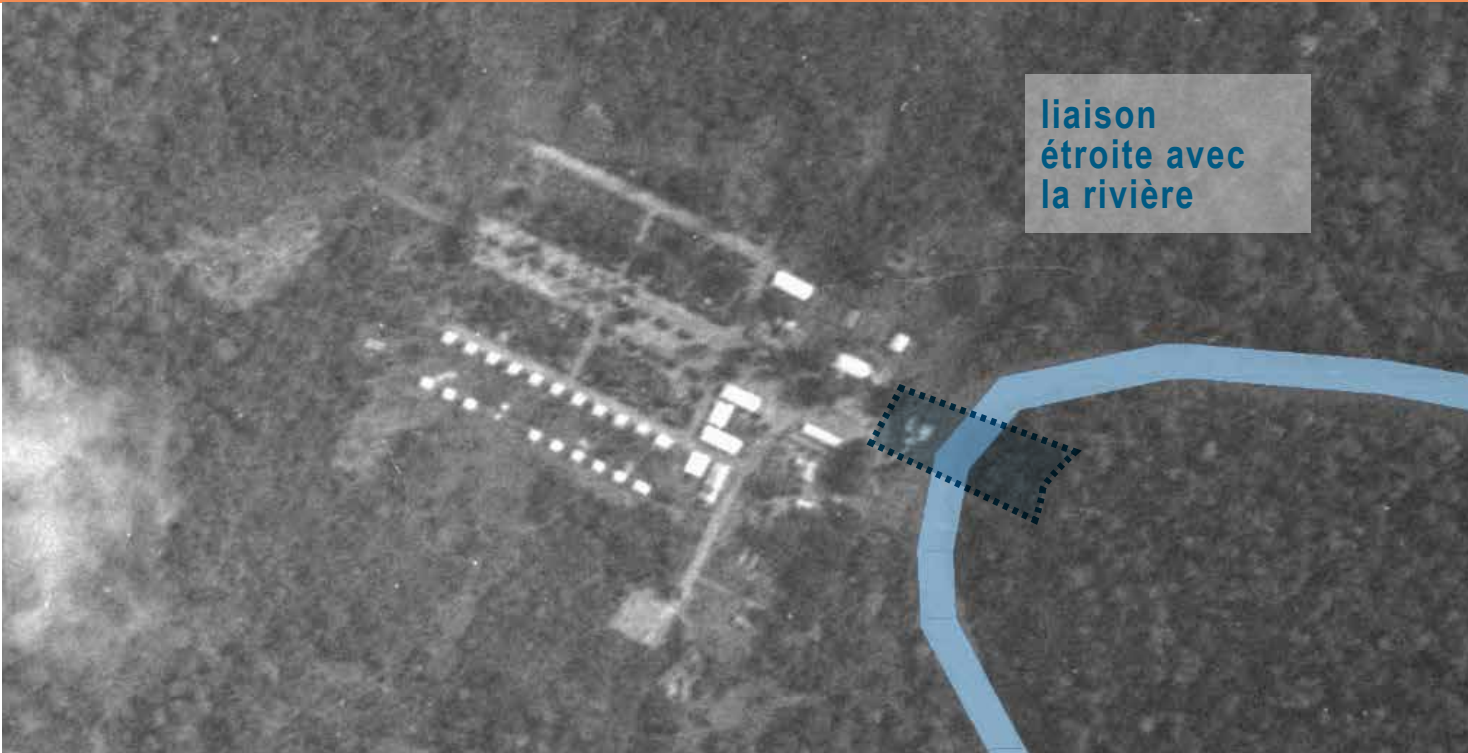


2017 : Vue depuis la route

- Parcelle classée
- Périmètre des abords M.H.







A l'origine, le fleuve est l'unique moyen d'accéder à l'Acarouany : l'accès au dégrad détermine l'organisation de la léproserie et reste une étroite ouverture dans la forêt.



L'arrivée de la route en 1955 a provoqué l'abandon du dégrad et effacé le lien majeur avec la rivière. Photographies 2019.

## 2 Rétablir le lien avec la crique

L'isolement du site de l'Acarouany est affirmé dès l'origine même dans sa liaison avec la crique : le chemin qui conduit du dégrad à la léproserie est un étroit sentier percé dans la forêt.

Aujourd'hui ce sentier est laissé à l'abandon. Cette situation renforce l'inversion de l'orientation de l'Acarouany : la partie administrative et cultuelle est rejetée en fond de site par rapport à l'accès.

La compréhension du lieu et sa présentation nécessitent le rétablissement de son lien avec la crique.

Il ne s'agit cependant pas d'aménager une grande plage ou un grand ponton sur la crique Acarouany mais de reprendre cette liaison étroite et déterminante dans l'organisation de l'établissement originel.

Enfin, l'adossement à la forêt doit être préservé.

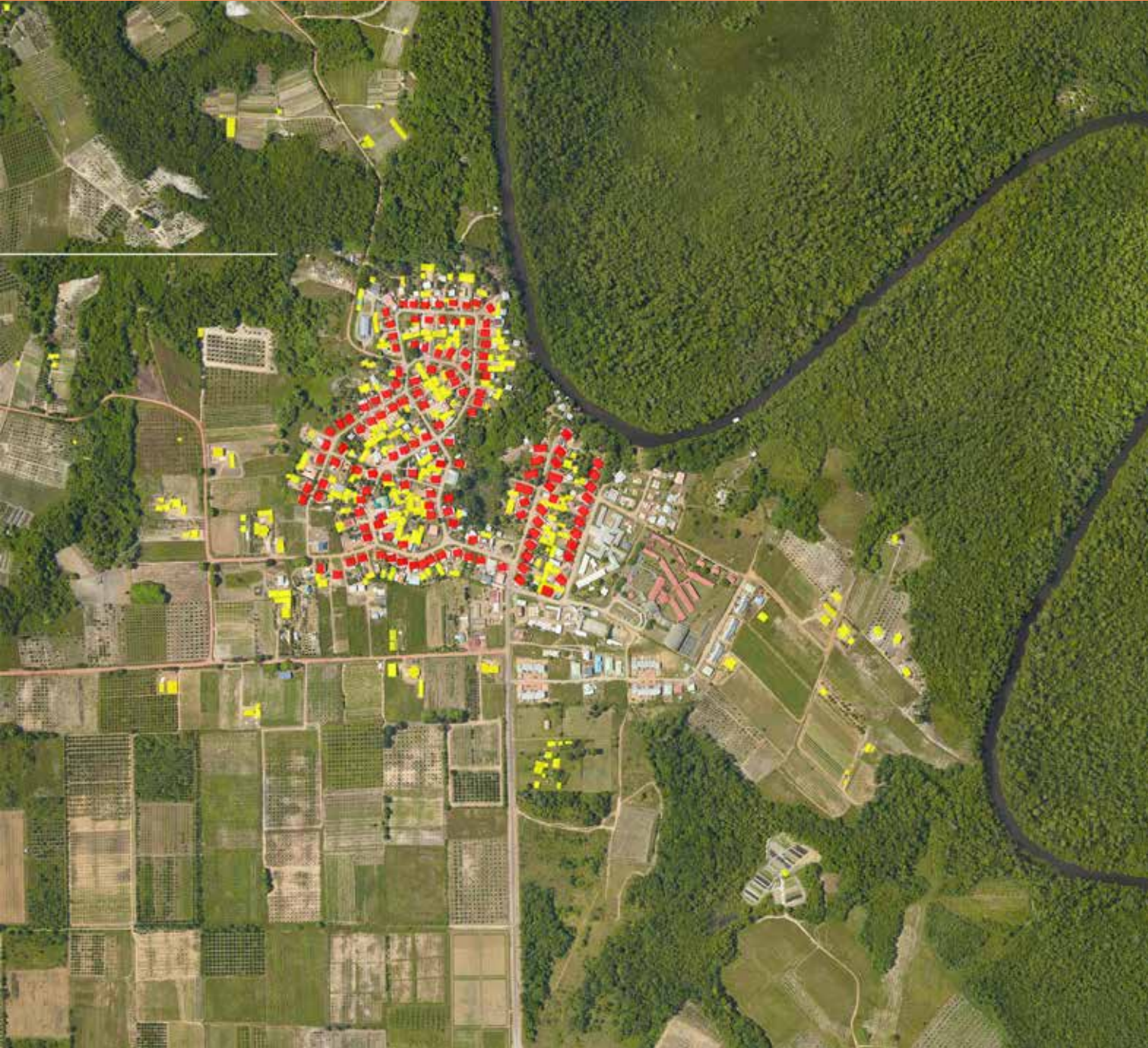
L'ensemble de ces mesures permettrait d'offrir aux visiteurs une découverte de l'Acarouany par la crique depuis Mana dans les conditions les plus proches de celles d'origine.

 forêt à préserver

 liaison à retrouver avec la rivière







Photographie aérienne 2017, Javouhey, Epfag

### 3 Préserver l’identité agricole du village de Javouhey

Javouhey garde aujourd’hui une organisation urbaine et architecturale et une fonction agricole affirmée.

Afin de maintenir ce caractère il est nécessaire de conserver l’organisation des constructions et leur vocation à l’intérieur du village.

En effet si ces constructions venaient à être remplacées par d’autres logements, elles devraient s’installer ailleurs ce qui mènerait à un mitage du territoire.

Répartition des bâtiments en 2017

- Habitations
- Bâtiments agricoles

Le village de Javouhey est couvert par le secteur OIN n° 20.

L’objectif de l’OIN est la construction de logements.

Si cet objectif se traduisait par une densification du village, obtenue par le remplacement des annexes par des logements, il s’en suivrait le transfert des constructions à vocation agricoles dans les champs.

L’image donnée ci-contre, volontairement radicale et provocatrice, démontre l’étendue du mitage du paysage agricole qui résulterait de l’application mécanique du principe de densification.

Scénario d’évolution en cas de changement d’affectation des parcelles du centre bourg



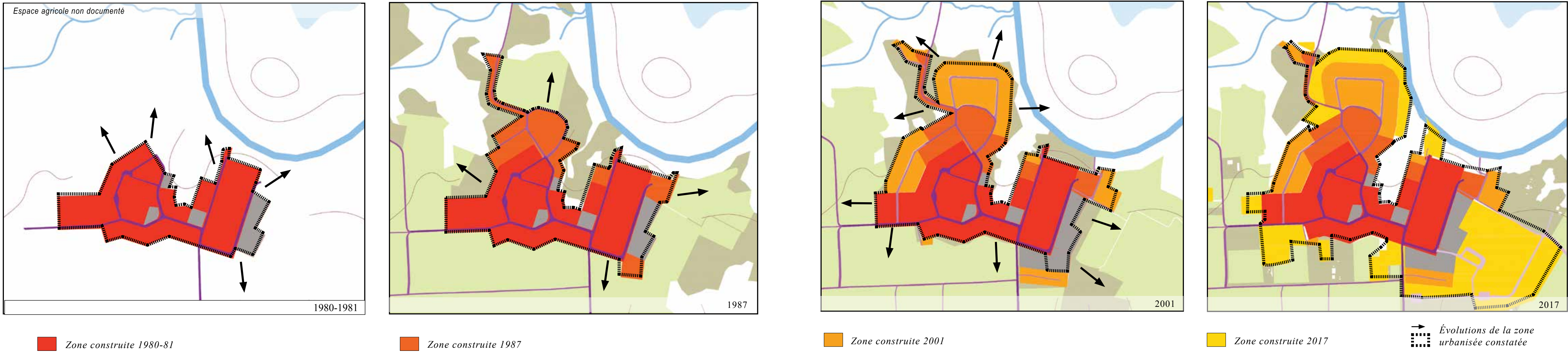


4 Favoriser le développement concentrique du village de Javouhey

Afin de limiter l'étalement urbain dans les terres agricoles, il convient de suivre la logique d'extension concentrique progressive et mesurée des zones à urbaniser.

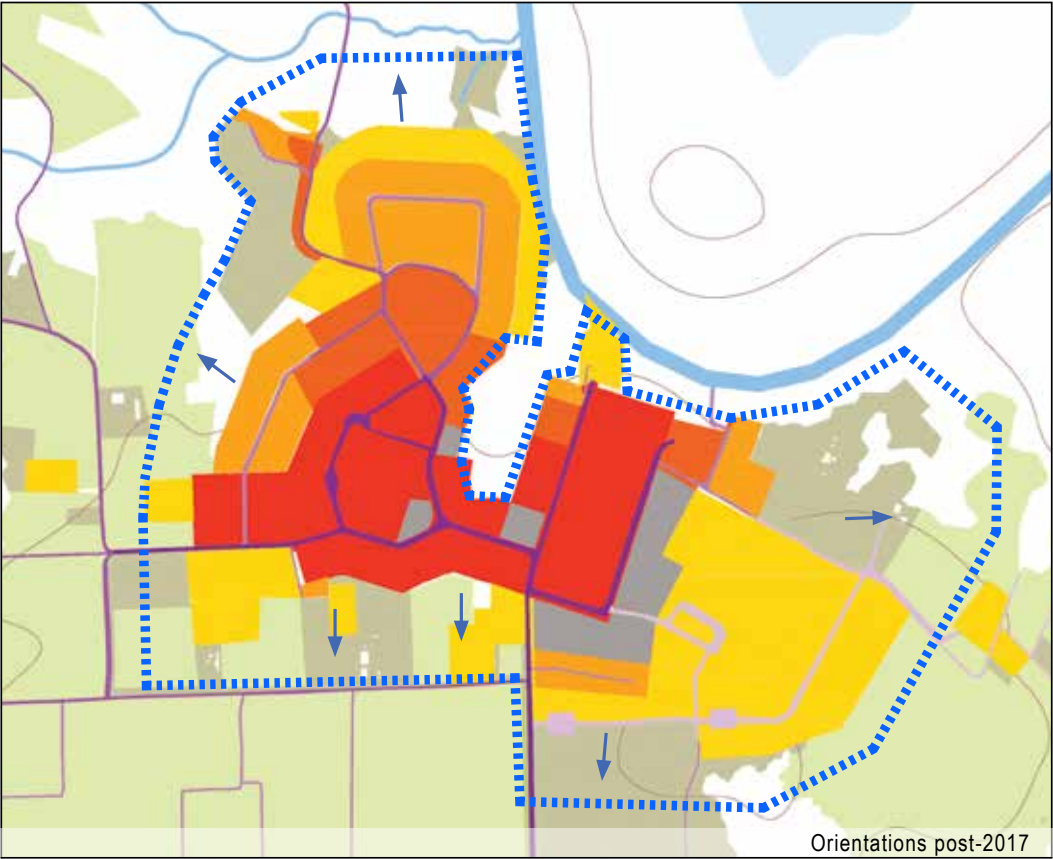
Force est de constater que les limites de la zone OIN, le long de la route entre Javouhey et l'Acarouany, ne tiennent pas compte des logiques de développement du village; qu'elles ne sont pas en accord avec l'identité agricole du village et qu'elles sont en contradiction avec le principe de limitation de l'étalement urbain.

En outre des surfaces à urbaniser similaires peuvent être facilement délimitées autour du village.

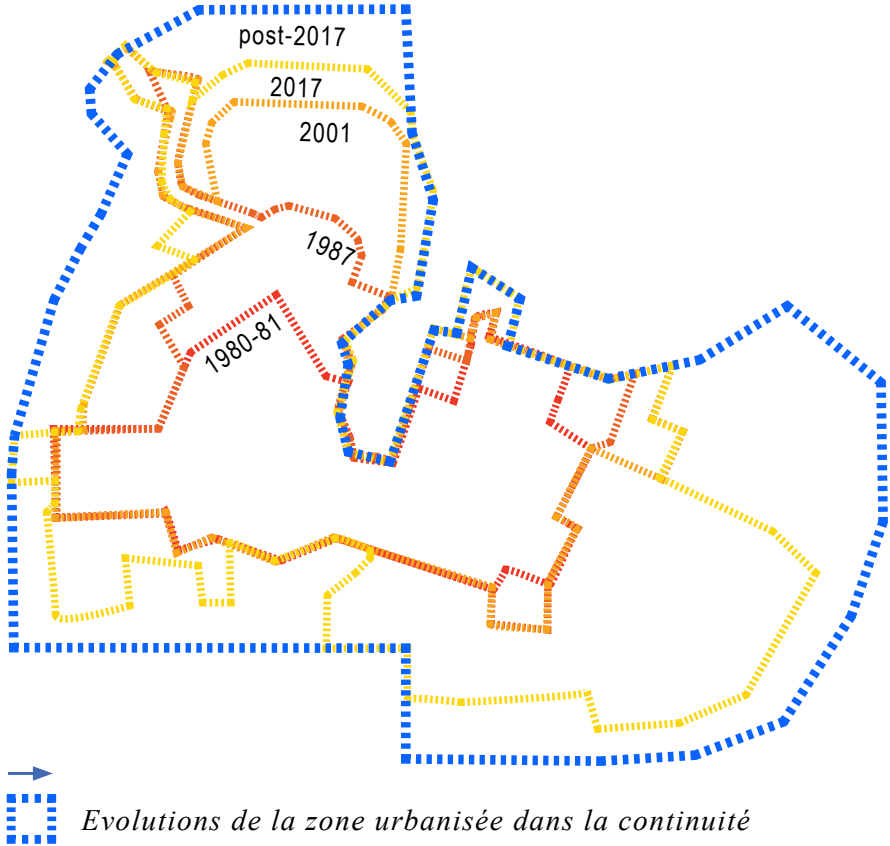




5 Synthèse des orientations sur l’Acarouany et Javouhey



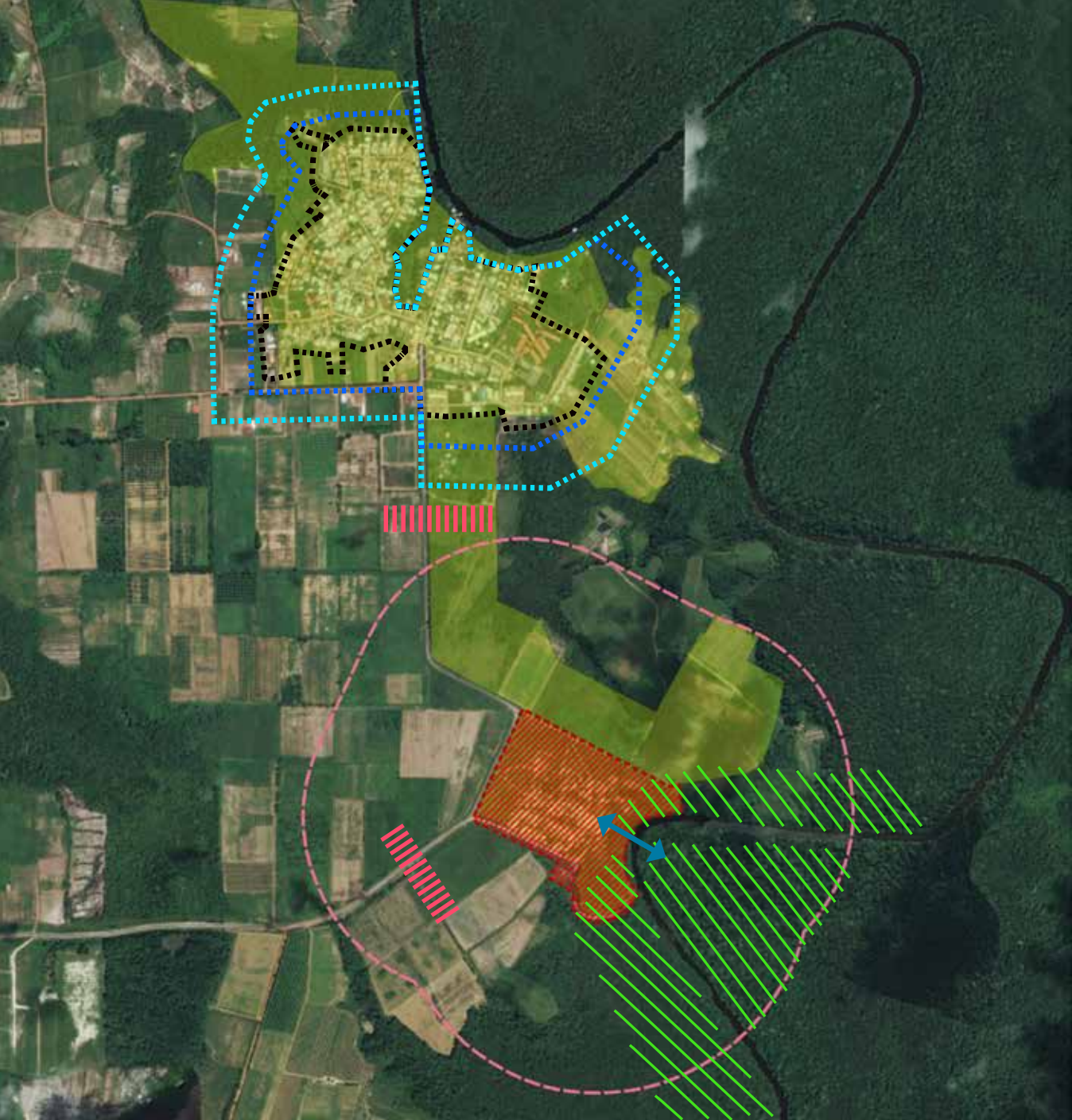
Extension concentrique des zones à urbaniser autour du village de Javouhey en préservation des terres agricoles.  
Préservation du caractère isolé de l’Acarouany par la délimitation d’une zone inconstructible de préservation du patrimoine historique et paysager.  
Réhabilitation de la liaison de l’Acarouany avec la crique.



- Périimètre Opération intérêt National (OIN)
- Parcelle Monument Historique (MH)
- 500 mètres autour de la parcelle MH
- Zone urbanisée à Javouhey en 2017

Orientations

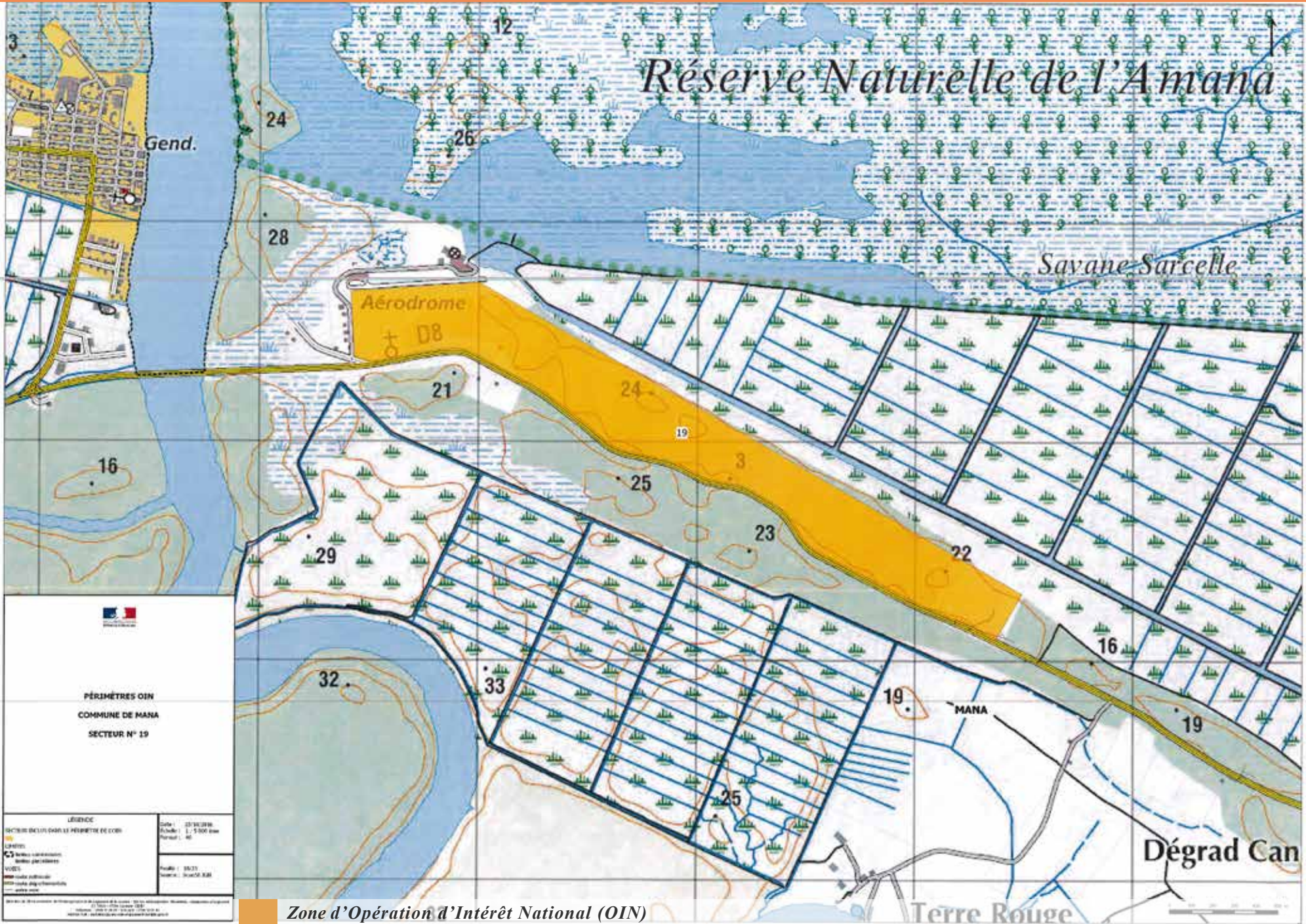
- Évolutions de la zone urbanisée dans la continuité
- Limites de visibilité du site de l’Acarouany entre lesquelles il ne faut pas construire : à déterminer
- Mise en valeur du monument historique
- Préservation de la forêt et du caractère naturel des berges
- Liaison à retrouver avec la rivière





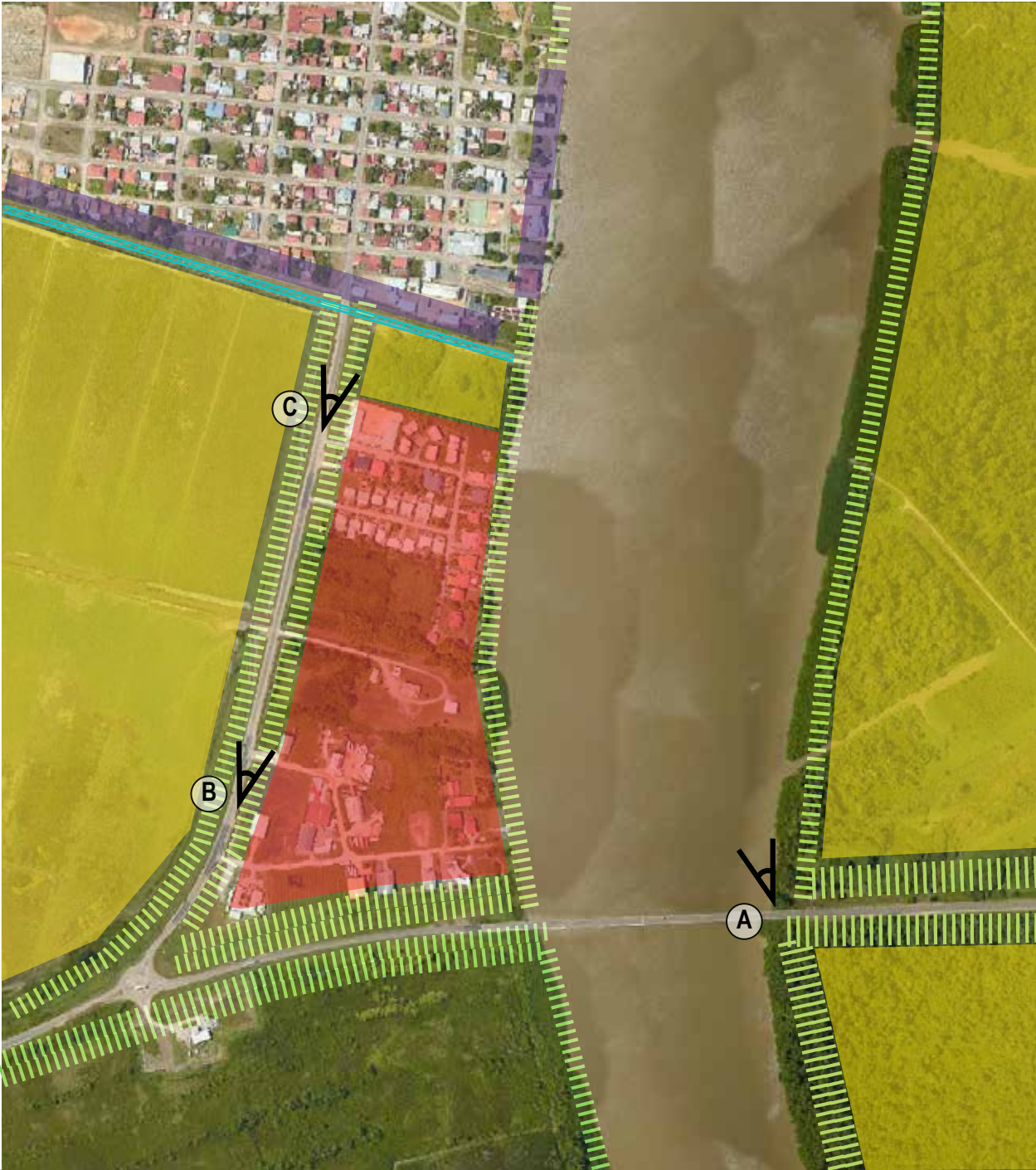


Le secteur OIN est situé sur la rive droite de la Mana entre l'ancien aérodrome et le lycée.



Zone d'Opération d'Intérêt National (OIN)





# 1 Mise en valeur des entrées de ville

Le bourg et le Port de la Nouvelle-Angoulême sont identifiables, tant du point de vue de l’organisation urbaine que de l’architecture des constructions conservées. Depuis le pont en provenance de Cayenne (point de vue A), la perception du front de fleuve de l’ancien port est remarquable. En provenance de Saint-Laurent du Maroni (points de vue B/C), c’est la vision du bourg à l’arrière du port qui s’impose. Ces vues significatives sont peu ou pas perturbées par des aménagements ou des constructions hétérogènes.

Afin de conserver et de mettre en valeur le cadre de Mana, qui contribue à son identité, il convient de :

- conserver, jusqu’au pont, la frange naturelle et forestière qui encadre le front de fleuve dominé par le clocher de l’église ;
- maintenir le caractère exclusivement naturel de la berge opposée du fleuve et le long des routes D8 et D10 ;
- conserver et renforcer la frange végétale sur le côté droit de la rue du rond point jusqu’au bourg et le retrait des constructions et des lotissements récents (zone rouge) ;
- conserver la vue dégagée sur les anciennes rizières du côté gauche de la rue entre le rond point et le bourg.

Ces dispositions seront utilement complétées par la mise en valeur des limites du bourg définies au XIXe siècle, en particulier le canal sud.

L’ensemble urbain constitué par le quai et les places de l’église et de la mairie, doit faire l’objet d’un projet d’ensemble de mise en valeur.

A : Vue du bourg depuis du pont



B : Entrée de ville, vue lointaine du bourg



C: Entrée de ville, vue proche du bourg



-  *Espaces naturels : un paysage constitutif de l'identité de Mana*
-  *Un espace tampon naturel à préserver ou à mettre en valeur. La profondeur devra être précisée par une étude complémentaire.*
-  *Le canal : une limite du bourg à conserver*
-  *Une zone qui peut être densifiée à condition d'assurer la préservation de la perspective de l'entrée de ville et mettre en valeur les berges*
-  *Fronts de ville constitutifs à valoriser*





## 2 Mise en valeur du Port de la Nouvelle-Angoulême et du bourg

L'ensemble est composé :

- des deux premières rangées d'îlots du Port de la Nouvelle-Angoulême ;
- des trois rangées d'îlots du bourg datant de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les caractéristiques du Port de la Nouvelle-Angoulême à préserver sont :

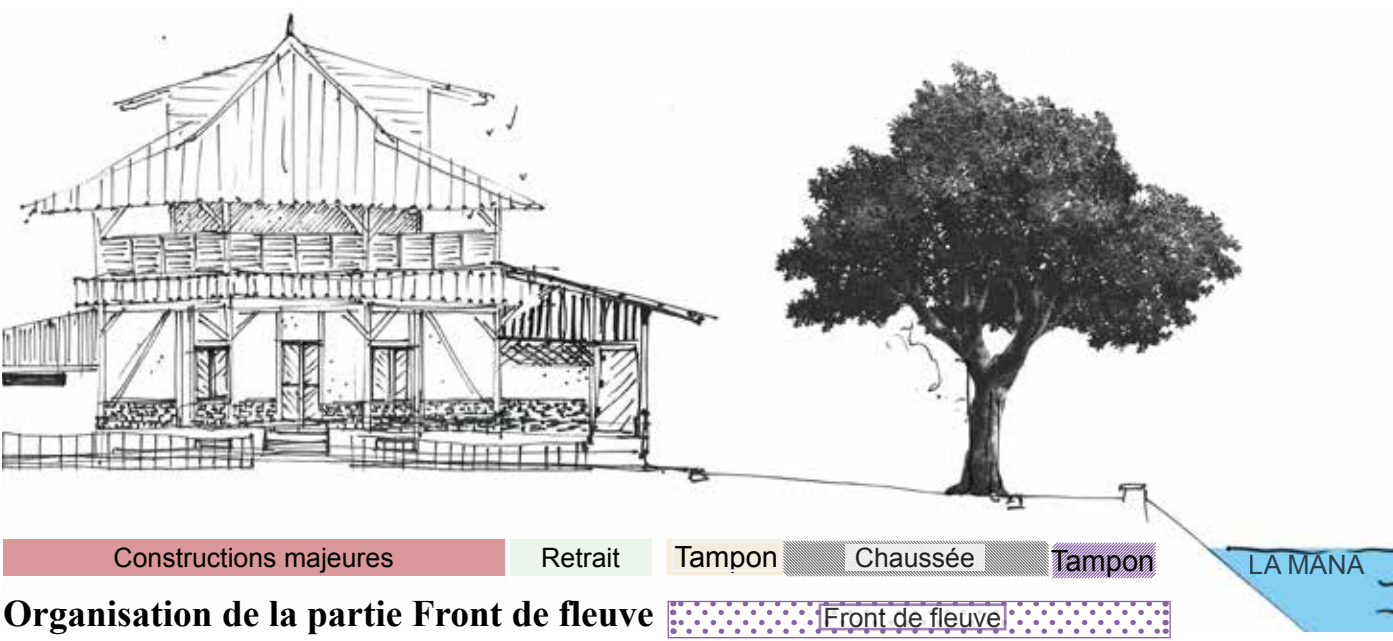
- le quai ;
- l'alignement d'arbres ;
- une séquence de constructions majeures identifiables dans leur architecture et leur destination.

Un projet d'aménagement cohérent de l'unité urbaine constituée du quai et des deux places est nécessaire.

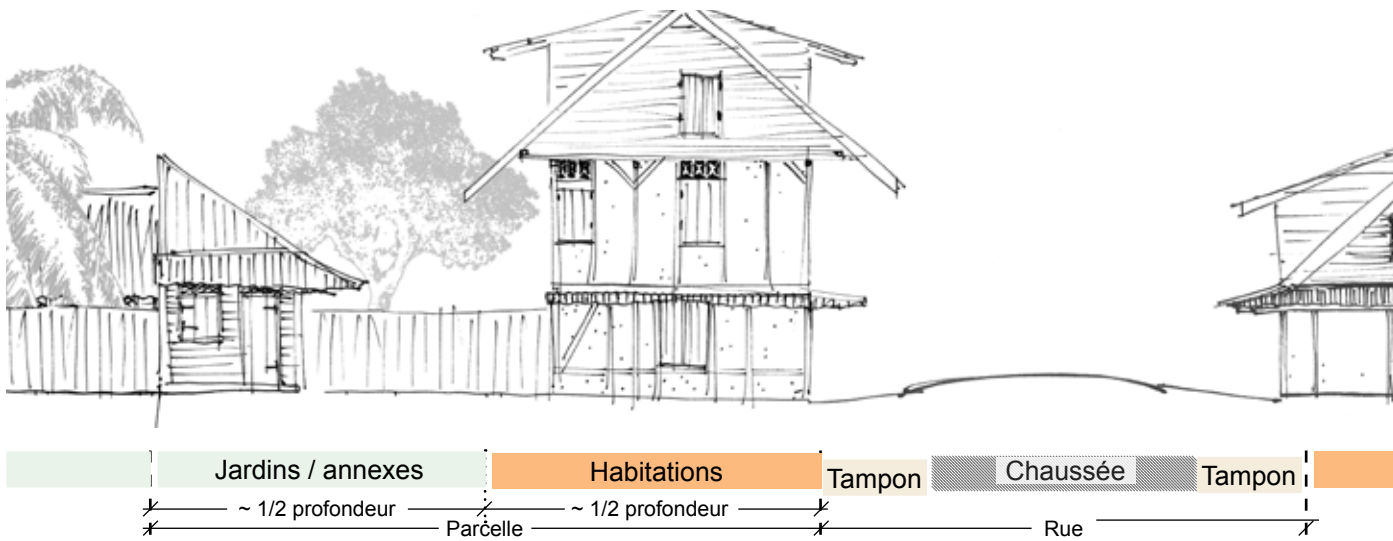
Les caractéristiques du bourg à préserver sont :

- un espace tampon périphérique aux îlots, non imperméabilisé ;
- une implantation des constructions principales à l'alignement ;
- une division des parcelles par moitié dans leur profondeur, la moitié sur rue étant seule constructible.

-  Port de la Nouvelle-Angoulême
-  Unité urbaine
-  Extension du bourg 1847 -1875
-  Partie à destination majoritairement «domestique»
-  Front de fleuve



### Organisation de la partie Front de fleuve



### Organisation de la partie Village



3 Préserver la silhouette crénelée caractéristique du bourg de Mana

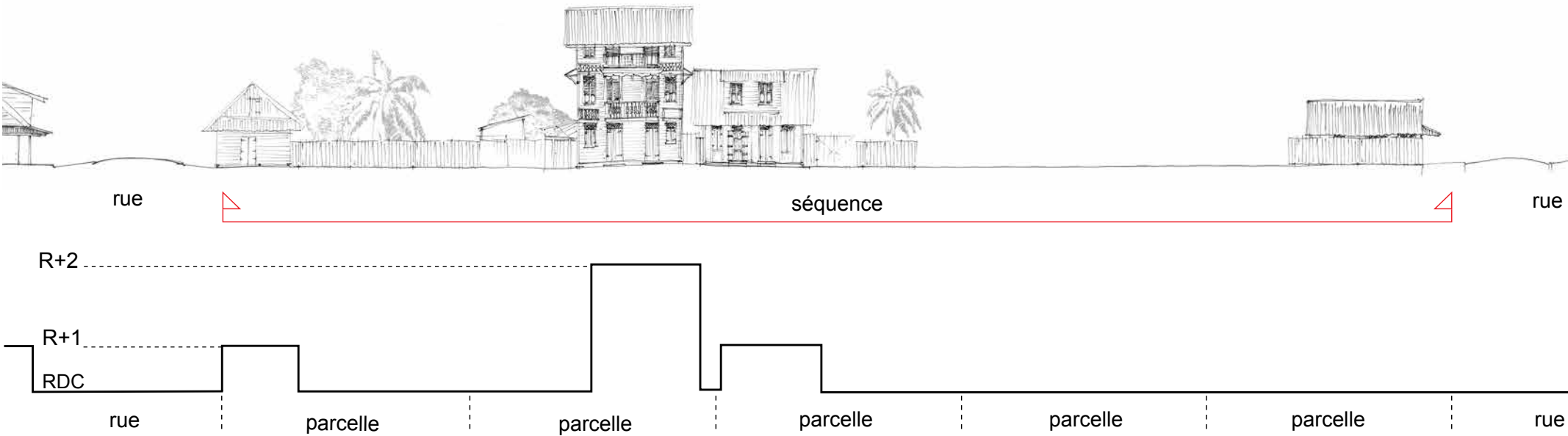
La densification par la construction des dents creuses du bourg, est souhaitable.

Toutefois, cette densification doit respecter et maintenir la silhouette crénelée des constructions le long des rues.

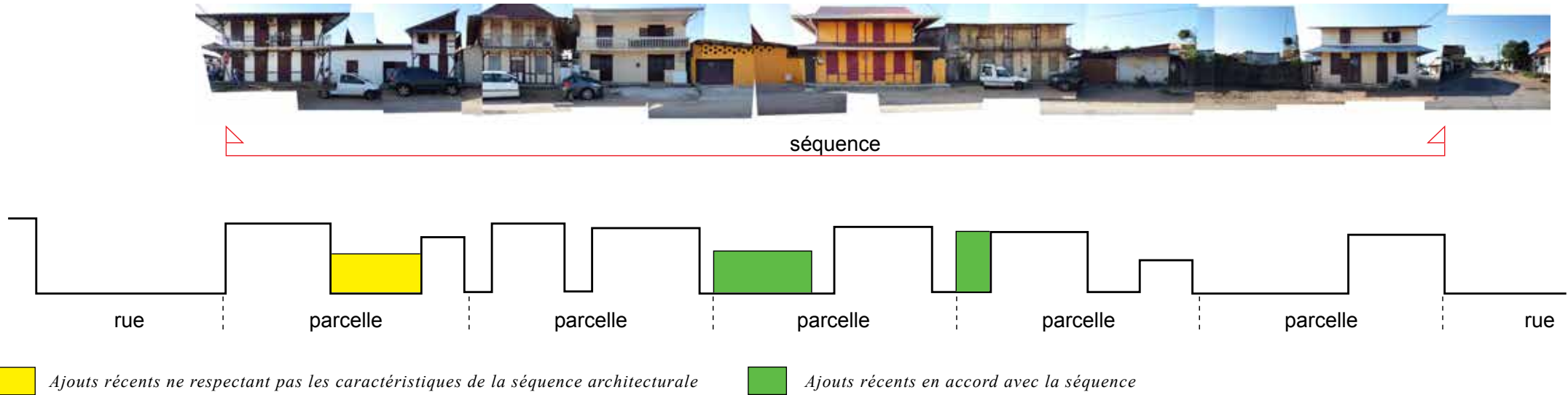
Subséquemment, les bâtiments nouveaux doivent être implantés à l’alignement, non-accolés et sans mitoyenneté, leurs hauteurs allant du RDC au R+2.

Les règles relatives et qualitatives préconisées par les textes de modernisation des plans locaux d’urbanismes (PLU), sont parmi les outils adaptés à la préservation des séquences architecturales caractéristiques du bourg de Mana.

Séquence caractéristique diffuse



Séquence caractéristique dense





4 Synthèse des orientations sur le bourg de Mana et son paysage

Deux échelles sont à considérer pour assurer le développement harmonieux du bourg et de son paysage :

- L'échelle du grand paysage, pour maintenir la lecture du bourg d'origine dans son rapport au fleuve et à ses limites naturelles.
- Celle de l'organisation du bâti et de l'aménagement urbain. Un soin particulier doit être apporté au front de fleuve et au bâti qui le borde. La structure des îlots, leur division parcellaire, l'implantation du bâti et la silhouette crénelée irrégulière caractéristique des séquences architecturales doivent être respectées.

Zones d'implantation et de projet

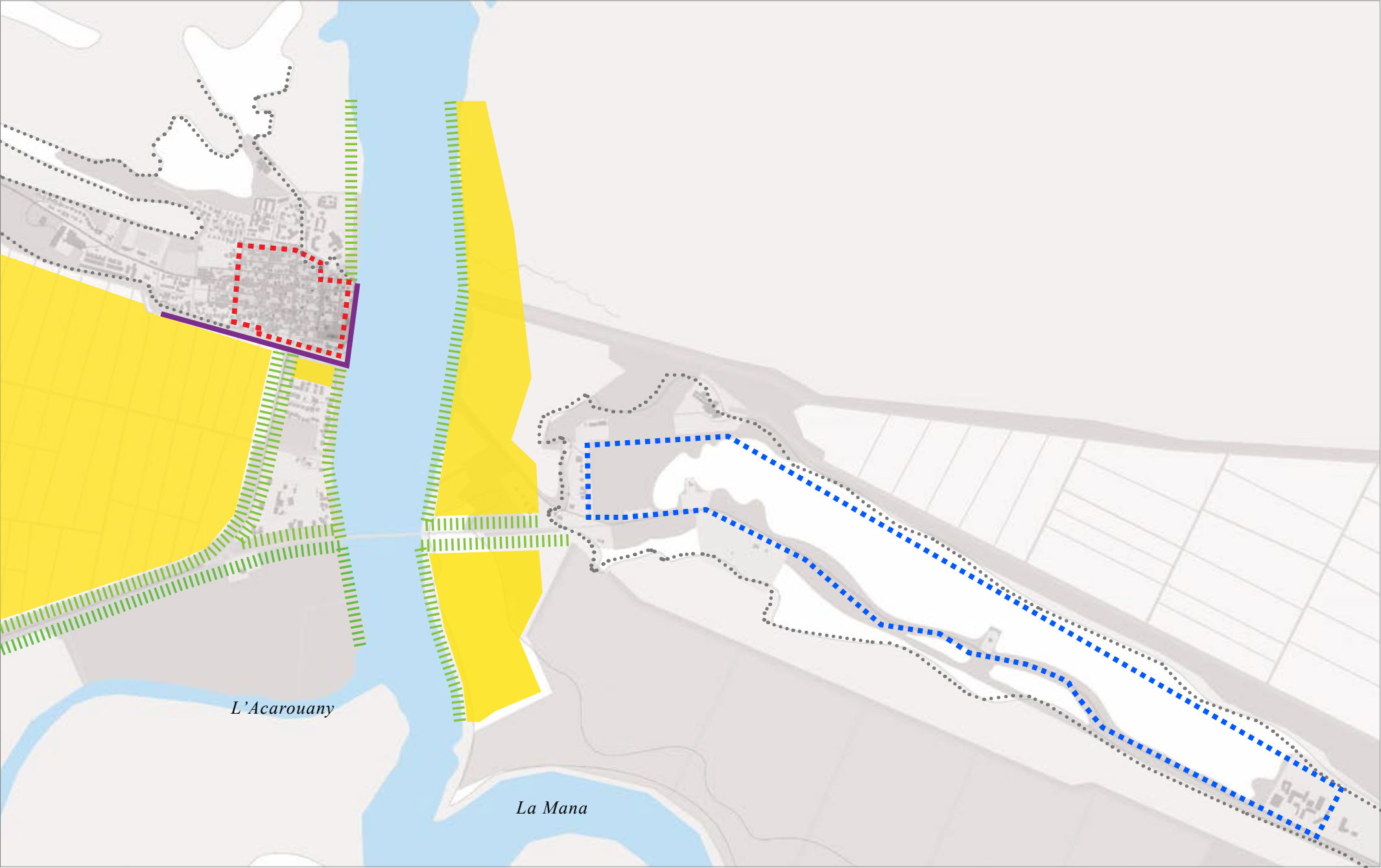
-  Périmètre d'Opération d'Intérêt National (OIN)
-  Cordon sableux propice à l'urbanisation

Caractéristiques paysagères d'entrée de bourg

-  Espaces naturels à préserver
-  Espaces tampon naturels à valoriser
-  Fronts de ville à valoriser

Organisation du bâti et de l'espace public

-  Ensemble urbain aux caractéristiques d'origine à préserver et à mettre en valeur





**Étude réalisée par le CAUE de Guyane 2019**  
Sophie Baillon  
Directrice du CAUE de Guyane

**Etude pilotée par**  
Sophie Baillon  
Michel Verrot  
Directeur adjoint des Affaires Culturelles de Guyane

**Conception graphique**  
Antoine Pradeau  
Claire Nadolsky  
Chargés de mission CAUE de Guyane  
Valérie Defforge  
Secrétaire générale du CAUE de Guyane

**Photographies**  
CAUE de Guyane sauf mention spéciale

**Photographies aériennes**  
IGN  
EPFAG  
AUDEG

**Cartographie historique**  
ANOM, BNF Gallica, -Archives Départementales 973,Géoportail,

**Sources documentaires**  
« Précis sur la colonisation des bords de la Mana, à la Guyane française, imprimé par ordre de M.L’Amiral Duperré...ministre...de la marine et des colonies 1835 »  
BNF,gallica, ark/12148/bpt6x57856542

**Dessins et illustrations**  
CAUE de Guyane  
Reproduction interdite sans autorisation préalable

13,avenue Léopold Héder  
97300 Cayenne, Guyane  
0594 31 42 82  
www.caue973.fr  
caue973@orange.fr